

UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa











BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES  
FRANÇAIS



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

QUINZIÈME ANNÉE



31299  
5/12/93

PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

56, RUE JACOB, 56

—  
1889



# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

# ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

## STATUTS

---

### ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oïl ou en langue d'oc.

### ART. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

### ART. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

### ART. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

### ART. 5.

La Société comprend des membres fondateurs, des

membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes : ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes ; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

ART. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

ART. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

ART. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le Bureau et le Conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du Bureau et du Conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

ART. 9.

Le Bureau de la Société se compose d'un président,



de deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

ART. 10.

Le Conseil se compose de quinze membres, auxquels le Bureau est adjoint de droit.

ART. 11.

Le Conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'Assemblée générale et des séances du Conseil sera publié.

ART. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le Conseil et voté par la Société, détermine les attributions du Bureau et du Conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'Assemblée générale émis sur la proposition du Conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

ART. 13.

L'Assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

ART. 14.

Dans la première séance de janvier, le Conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au Conseil à la séance suivante.

ART. 15.

En ce qui concerne le Bureau et le Conseil, l'année se compte d'une Assemblée générale à l'autre; mais l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

ART. 16.

La première année de la Société part du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

---

## RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

---

### *Des séances.*

#### ARTICLE PREMIER.

La Société se réunit en assemblée générale le premier jeudi du mois de mai.

#### ART. 2.

Le conseil de la Société se réunit le quatrième mercredi de chaque mois.

### *Du président et des vice-présidents.*

#### ART. 3.

Le président de la Société ou, en son absence, l'un des vice-présidents ouvre et lève les séances de l'Assemblée générale et du Conseil, met aux voix les propositions en discussion et, en cas de partage, a voix prépondérante.

#### ART. 4.

Dans toute commission dont il se trouve faire partie, la présidence lui est réservée.

#### ART. 5.

En cas d'absence du président et des deux vice-présidents, ils sont suppléés par un des anciens présidents ou vice-présidents.

#### ART. 6.

Le président convoque d'office et extraordinairement, lorsqu'il le juge nécessaire, les diverses commissions, le Conseil et la Société. Néanmoins il doit, dans ce dernier cas, prendre l'avis du Conseil.

### *Du secrétaire.*

#### ART. 7.

Le secrétaire envoie les convocations, rédige les procès-verbaux

des séances, est chargé de la correspondance et conserve les archives.

ART. 8.

Dans chaque séance du Conseil il prépare l'ordre du jour, fait connaître l'état d'avancement des publications entreprises, le nombre des feuilles tirées et composées, les manuscrits dont l'impression est proposée, etc.

ART. 9.

Il est chargé de la rédaction du Bulletin que publie la Société. Ce Bulletin comprend le résumé des séances et une série de notices.

*De l'administrateur.*

ART. 10.

L'administrateur de la Société est spécialement chargé de la représenter dans ses rapports avec ses imprimeurs ainsi qu'avec les libraires et relieurs.

ART. 11.

Il prépare et soumet au Conseil les projets des traités qui doivent être passés avec eux et en surveille l'exécution.

ART. 12.

Il vise tous les comptes financiers de la Société avant leur paiement par le trésorier.

ART. 13.

Il surveille la conservation, la distribution et la vente des publications, et, à la fin de chaque exercice, rend compte au Conseil du nombre d'exemplaires restant en magasin.

*Des publications de la Société.*

ART. 14.

Les ressources de la Société sont entièrement consacrées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

ART. 15.

Les publications de la Société se composent pour chaque exercice : 1° d'un Bulletin ; 2° de volumes en nombre indéterminé.

ART. 16.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et nomme pour chacun d'eux un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution. — Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il ne porte le visa du commissaire responsable.

ART. 17.

Le Bulletin est expédié directement par les soins du libraire à tous les membres de la Société, à Paris, en province et à l'étranger. — Les volumes sont remis aux membres de la Société ou à leurs correspondants, par le libraire de la Société en échange d'une lettre d'avis qui leur est adressée par le secrétaire.

ART. 18.

Le prix de vente de chacune des publications de la Société est fixé par le Conseil. — Ce prix pourra toujours être augmenté.

ART. 19.

Chaque publication de la Société portera la marque de la Société, le nom de l'éditeur, la date de l'exercice, le nom et l'adresse du libraire.

ART. 20.

Lorsqu'une publication est acceptée en principe par le Conseil, celui-ci nomme, séance tenante, une commission de trois membres pour examiner le projet de publication et fixer le chiffre du tirage.

ART. 21.

Cette commission fait son rapport dans la séance suivante, et, en cas d'adoption, il est désigné un membre pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

ART. 22.

Les honoraires attribués aux éditeurs sont déterminés par le Conseil pour chaque publication.

ART. 23.

Les éditeurs auront droit à dix exemplaires, dont un en papier Whatman, de chacune de leurs publications. Dans le cas où une publication aurait plusieurs éditeurs, il sera attribué à chacun d'eux

un exemplaire en papier Whatman, imputable sur les dix. Le commissaire responsable recevra deux exemplaires, dont un en papier Whatman.

ART. 24.

La Société n'a pas de bibliothèque.

*Du trésorier et de la commission de comptabilité.*

ART. 25.

Le trésorier a l'administration des fonds de la Société. Il perçoit les cotisations, délivre les quittances, tient le journal de caisse et acquitte les dépenses votées en conseil et visées par l'administrateur.

ART. 26.

Il propose au Conseil les diverses mesures qui lui paraissent utiles pour le placement des fonds de la Société.

ART. 27.

Il a voix consultative dans la commission de comptabilité.

ART. 28.

La commission de comptabilité, nommée dans la première séance de l'année, se compose de trois membres.

ART. 29.

Elle vérifie les comptes de l'exercice précédent, dresse un projet de budget pour l'année qui s'ouvre et le soumet au Conseil dans la séance de février.

ART. 30.

Elle propose, s'il y a lieu, après avoir entendu le trésorier, la radiation des membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

ART. 31.

Ses pouvoirs expirent en mars après approbation donnée par le Conseil à ses propositions.

---

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

## SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1889



### MEMBRES FONDATEURS

BONNARDOT (François), [44].	QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30].
† BORDIER (Henri), [4].	† RICHARD (Éd.), [237].
DIDOT (Alfred), [408].	† RÆDERER (L.), [452].
LABORDE (marquis J. de), [15].	ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112].
LAMARLE (A.), [261].	ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113].
LAURENÇON (Léon), [208].	† ROTHSCHILD (baron James de), [31].
LE PILEUR (Dr Louis), [388].	SCHEFER (Charles), [466].
LOWELL (J.-R.), [401].	† WAILLY (Natalis de), [2].
MEYER (Paul), [21].	
† PANNIER (Léopold), [25].	
PARIS (Gaston), [26].	



### MEMBRES PERPÉTUELS

ANDOÛILLÉ (A.), [171].	BATIOUSKOF (Th.), [633].
ANDRÉ (Édouard), [131].	† BAUDRY (F.), [3].
† ARON - DUPERRET (Henri), [147].	BERNON (baron de) [624].
AVRIL (baron Adolphe d'), [559].	† BONNEFONT (L.), [204].
BALSAN (Ch.), [247].	Bos (le Dr), [154].
	BOURMONT (comte Amédée de), [565].

- † BRADSHAW (H.), [343].  
 CALDERON (Th.), [284].  
 CHÉVRIER (Maurice), [571].  
 COLMET D'AGE (Gabriel),  
 [118].  
 CORNU (J.), [56].  
 † DIDOT (Ambroise-Firmin),  
 [8].  
 FAGNIEZ (Gustave), [345].  
 † FOURNIÉ (D<sup>r</sup> Éd.), [412].  
 FRÉVILLE DE LORME (Marcel  
 de), [596].  
 FURNIVALL (Fr.-J.), [57].  
 GUERLE (de), [533].  
 HAVET (Julien), [45].  
 HAVET (Louis), [46].  
 JORET (Charles), [276].  
 LALLEMENT (J.), [309].  
 LANGLOIS (E.), [507].  
 LELONG (Eug.), [223].  
 LÉVY (Émile), [589].  
 LIMMINGHE (comte de), [486].  
 LISTER (J.-L.), [355].  
 LONGNON (Auguste), [17].  
 LUCE (Siméon), [18].  
 MARCHESOU (Pierre), [410].  
 MARIN, [288].  
 MASSON (Georges), [89].  
 METMAN (Étienne), [371].  
 MEYER (Paul), [21].  
 MONTAIGLON (A. de), [24].  
 MOREL-FATIO (Alfred), [210].  
 MURET (Ernest), [612].  
 † NICOL (H.), [42].  
 OMONT (Henry), [590].  
 PARIS (Gaston), [26].  
 † PARIS (Paulin), [1].  
 PÉLICIER (Paul), [611].  
 PERRET (Michel), [621].  
 PIAGET (Arthur), [631].  
 PICOT (Émile), [29].  
 POINSIGNON (J.), [248].  
 RAJNA (Pio), [296].  
 REUSS (Rod.), [184].  
 RITTER (Eug.), [202].  
 ROTHSCHILD (baron Alphonse  
 de), [111].  
 ROTHSCHILD (baron Gustave  
 de), [114].  
 † ROUZAUD (Auguste), [525].  
 ROY (Maurice), [583].  
 SAISSET (Paul de), [517].  
 SERVOIS (Gustave), [578].  
 SMITH (Miss Lucy Toulmin),  
 [459].  
 STIMMING (D<sup>r</sup> Albert), [321].  
 SUCHIER (A.), [164].  
 SUNDBY (Thor), [323].  
 TEMPLIER (Armand), [384].  
 THURNEYSSEN (D<sup>r</sup>), [585].  
 TOBLER (Adolf), [60].  
 TODD (Henry A.), [613].  
 † URBAIN (Fr.), [217].  
 TOYNBEE (Paget), [608].  
 VIENNOT (W.), [591].  
 † VILLEMESANT (H. de), [307].  
 WAHLUND (C.), [447].  
 WEBER (D<sup>r</sup> Alfred), [396].  
 WULFF (Fr.), [569].



## LISTE GÉNÉRALE

### DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ <sup>1</sup>

- AGUILÓ Y FUSTER (M.), [505], conservateur de la bibliothèque provinciale, de Barcelone; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- ALGER (Bibliothèque universitaire d'), [588].
- ALTON (J.), [576], professeur au lycée de Josephstadt, à Vienne (Autriche).
- AMOURS (F.), [593], professeur de français, High School, Glasgow (Écosse).
- AMSTERDAM (Bibliothèque de l'Université d'), [340], correspondant M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.
- AMYOT (L.), [66], de la librairie Vieweg, rue Richelieu, 67.
- ANCONA (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.
- ANDOÛILLÉ (A.), [171], rue du Cirque, 2 (membre perpétuel).
- ANDRÉ (Édouard), [131], ancien député, boulevard Haussmann, 158 (membre perpétuel).
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'), [477], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84.
- ARCHIVES du département du Nord, [431].
- ARMITAGE (Rev. Fr.), [274], Heidelberg.
- ARSENAL (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant M. Chossonery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.
- ASHER, [142], libraire, à Berlin, Unter den Linden; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15 (7 exemplaires).
- ATKINSON (R.), [38], professeur à l'Université de Dublin, correspondant MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- AUBINEAU (Joseph), [271], rue des Petits-Champs, 64.

1. Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque ont droit à un exemplaire sur papier Whatman.

- AUBRY-VITET (Eug.), [507], rue Barbet de Jouy, 9.
- AUDRAN (Eug.), [385], professeur au lycée de Belfort.
- AUMALE (duc d'), [205], de l'Académie française, au château de Chantilly (Oise).
- AUTIER DE CAUVRY (M<sup>me</sup>), [568], rue des Écoles, 38.
- AVRIL (baron Adolphe d'), [559], ministre plénipotentiaire, rue Galilée, 27 (membre perpétuel).
- BAILEY (H.-F.), [335], corresp. MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires 37, Soho Square, Londres.
- BALE (Bibliothèque de l'Université de), [58]; corresp. M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BALSAN (Ch.), [247], rue de la Baume, 8 (membre perpétuel).
- BALTIMORE (Johns Hopkins University, à), [554]; corresp. M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 *bis*.
- BARTHÈS et LOWELL [269], libraires à Londres; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- BATIOUSKOF (Th.), [633] à la Bibliothèque de l'Université de Saint-Pétersbourg (membre perpétuel).
- BAUDET (L.), [440], rue des Archives, 14.
- BEAU (Gabriel), [560], boulevard d'Enfer, 207.
- BEAUVOIR DE PRIAULX (O.), [335]; corr. MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- BELFAST (Queen's College, à), [492].
- BÉMONT (Charles), [298], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès-lettres, rue de Condé, 9.
- BERLIN (Bibliothèque de l'Université de), [155]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- BERNARD (l'abbé Eugène), [527], vice-doyen de Sainte-Geneviève, rue Gay-Lussac, 5.
- BERNE (Bibliothèque cantonale de), [628]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BERNON (baron F. A. de), [624], docteur en droit, rue des Saints-Pères, 3 (membre perpétuel).
- BETHMONT (Paul), [266], président de la Cour des Comptes, rue de Lisbonne, 31.
- BIBLIOTECA VITTORIO-EMMANUELE, [456], au Collège Romain, Rome; corresp. M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Paris.

BÔCHER, [252], professeur à l'Université de Boston.

BODINIER (Guillaume), [329], avocat, rue Tarin, 2, Angers.

BOHOMOLETZ (M<sup>me</sup> de), [286], boulevard Malesherbes, 142.

BONN (Bibliothèque de l'Université de), [536]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

BONN (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [617]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.

\* BONNARDOT (François), [44], sous-inspecteur du service historique de la ville de Paris, rue de la Santé, 46 (membre fondateur).

BONTEMPS (Georges), [579], ingénieur civil, rue de Lille, 11.

BOS (D<sup>r</sup> Alph.), [154], cours Lieutaud, 19, à Marseille (membre perpétuel).

BOSTON (Bibliothèque publique de), [441]; corresp. M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.

BOUCHER (Aug.), [362], avenue Marceau, 28.

BOUCHERIE (Adhémar), [582], chef de bataillon en retraite, à Royan (Charente-Inférieure).

BOUCHET (Émile), [610], rue des Murlins, 14 *bis*, à Orléans.

BOULLY (Ém.), [317], professeur, boulevard Montparnasse, 84.

BOURMONT (comte Amédée de), [565], ancien élève de l'École des Chartes, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1 (membre perpétuel).

\* BOUTON (V.), [421], rue de Maubeuge, 15.

BOUTTON (Joseph), [541], rue Ménage, 1, Angers.

BRÉAL (Michel), [444], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Soufflot, 15.

BRERA (Bibliothèque nationale de), à Milan. [600]; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.

BROOKE (Th.), [508]. Armitage Bridge, Huddersfield, Angleterre.

BRUN (Félix), [545], rue des Grands-Augustins, 5.

BRUNOT, [594], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

CAEN (Bibliothèque universitaire de), [573].

- CALDERON (Th.), [284], rue de Bellechasse, 68 (membre perpétuel).
- CAMBRIDGE (Bibliothèque de l'Université de), [367]; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- CASATI (Charles), [558], conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Las-Cases, 25.
- CAUSSADE (F. de), [200], conservateur à la bibliothèque Mazarine.
- CAYROU (Paul), [605], rue de Villiers, 43, à Neuilly-sur-Seine.
- CHABANEAU (Camille), [95], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Montpellier, villa Marie, à Montpellier.
- CHAMPION (H.), [245], libraire, quai Voltaire, 9.
- CHARAVAY (Éc.), [422], libraire, rue de Furstenberg, 4.
- \* CHAVANE (P.), [328], à la manufacture de Bains en Vosges—corresp. M. J. Charnier, rue de Lancry, 50.
- CHAZAL (L.), [233], caissier payeur central du Trésor, boulevard Saint-Michel, 37.
- CHENNEVIÈRES (marquis de), [474], rue Paul-Louis Courier, 3.
- CHÉVRIER (Maurice), [571], attaché au ministère des affaires étrangères, rue Jacob, 35 (membre perpétuel).
- CHRISTIANA (Bibliothèque de l'Université de), [618]; correspondant M. Nilsson, libraire, rue d'Alger, 8.
- CLAUDIN (A.), [234], libraire, rue Guénégaud, 3.
- CLÉDAT (Léon), [616], professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
- COCTEAU, [518], notaire, rue de Lille, 37.
- COLMET D'AGE (Gabriel), [118], doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 126 (membre perpétuel).
- \* COMTE (Adolphe), [601], quai Debilly, 46.
- CONSTANS (L.), [173], professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- COPENHAGUE (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant M. Laurens, libraire, rue de Tournon, 6.
- COPPEAUX (Th.), [448], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du général Foy, 6.
- CORMENIN (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.

CORNU (J.), [56], professeur à l'Université allemande de Prague, Bohême (membre perpétuel).

COULET (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.

COURAYE DU PARC (Joseph), [562], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, boulevard Saint-Michel, 79.

COURCEL (Valentin de), [269], boulevard St-Germain, 132.

CRANE (J.-F.), [438], professeur à l'Université d'Ithaca (États-Unis d'Amérique); correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.

CROUSLÉ, [373], professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue Gay-Lussac, 24.

\* DAGUIN, [174], ancien président du tribunal de commerce, rue Castellane, 4; corresp. M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.

DARESTE (Rod.), [168], membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, 9.

DASPIT DE SAINT-AMAND, [511], La Réole (Gironde).

DAVID, [531], avocat, rue des Saints-Pères, 81.

DELAGARDE (Émile), [574], rue de Courcelles, 10.

DELAVILLE LE ROULX (Joseph), [300], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès-lettres, rue de Monceaux, 52.

DELBOULLE (A.) [481], rue de la Paix, 18, Le Havre.

DELISLE (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8.

DEMAISON (Louis), [295], ancien élève de l'École des Chartes, archiviste de la ville de Reims, rue Cérés, 21, Reims.

\* DIDOT (Alfred), [408], libraire-éditeur, rue de Varenne, 61 (membre fondateur).

\* DOAZAN (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazaille (Indre); correspondant M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.

DONNET (M<sup>me</sup> G.), [495]; correspondant M. G. Raynaud, rue de Saint-Pétersbourg, 2.

DREYFUS (Ferd.), [203], avocat, boulevard de Courcelles, 50.

DRUJON (Fernand), [219], attaché au cabinet du Préfet de police.

- DUBOIS (Alfred), [152], rue de l'Elysée, 6.
- DUBOIS (Paul), [493], cours du Jardin public, 7, à Bordeaux.
- DUFOURMANTELLE (Ch.), [457], ancien archiviste de la Corse, à Ajaccio.
- DYKES (Fred.), [391], Wakefield and Barnsby Union Bank, Wakefield (Angleterre); correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- ÉCOLE normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45; correspondant M. Thorin, libraire, rue de Médicis, 7.
- EICHTHAL (Eugène d'), [207], rue Jouffroy, 57.
- EPHRUSSI (Ch.), [502], rue Galilée, 23.
- FAGNIEZ (Gustave), [345], Meudon (Seine-et-Oise) (membre perpétuel).
- FAYRE (Camille), [47], ancien élève de l'École des Chartes, Vandœuvres, près Genève (Suisse); correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- FÉCAMP (Albert), [449], bibliothécaire de la bibliothèque universitaire, Montpellier.
- FÉZENZAC (duc de), [544], rue de la Baume, 5.
- FLACH (Jacques), [414], professeur au Collège de France, rue de Berlin, 37.
- FLAMARE (Henri de), [632], archiviste de la Nièvre, à Nevers.
- FÆRSTER (Wendelin), [41], professeur à l'Université de Bonn; correspondant M. H. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- FLORENCE (Bibliothèque nationale de), [629]; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- FONTAINE (E.-Jean), [96], libraire, boulevard Haussmann, 30.
- FOULD (Léon), [529], Cours-la-Reine, 38,
- FOURET (René), [289], boulevard Saint-Michel, 22.
- FOURNIER (D<sup>r</sup> Alfred), [90], professeur à la Faculté de Médecine, médecin des hôpitaux, rue Volney, 1.
- FRANQUEVILLE (Gaston de), [549], château de Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées).
- FRÉVILLE DE LORME (Marcel de), [596], auditeur à la Cour des Comptes, rue Cassette, 12 (membre perpétuel).
- FRIBOURG-EN-BRISGAU (Bibliothèque de l'Université de), [580].
- FURNIVALL (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text*

- Society*, 3, St-George's Square, Primrose Hill, Londres, N. (membre perpétuel).
- GADALA (Charles), [144], agent de change, boulevard Poissonnière, 21.
- GAUTIER (Léon), [10], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, secrétaire des Archives nationales, rue Vavin, 8.
- GEIJER (Pierre-Adolphe), [358], professeur à l'Université d'Upsal.
- GENÈVE (Bibliothèque publique de), [428]; correspondant M. Ch. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15.
- GENTIL (Arthur), [550], rue de Laborde, 8.
- GEROLD et Cie, [615], libraires à Vienne (Autriche), (*2 exemplaires.*)
- GEVAERT (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
- GIBERT (Marc), [587], rue Sery, 41, au Havre.
- GILLIÉRON (J.), [468], répétiteur à l'École des Hautes-Études, rue Saussier-Leroy, 3.
- \* GOLDSCHMIDT (L.), [376], rue Rembrandt, Parc Monceaux.
- GOtha (Bibliothèque ducal de), Allemagne, [86].
- GRATZ (Styrie) (Bibliothèque de l'Université de), [465]: correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- GRENOBLE (Bibliothèque publique de), [82]; correspondant M. Chossonery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.
- GRENOBLE (Bibliothèque universitaire de), [595]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- GUÉNEAU DE MUSSY (Odon), [609], rue Louis-le-Grand, 2.
- GUERLE (de), [533], rue Louis-le-Grand, 17 (membre perpétuel).
- GUIFFREY (J.-J.), [381], archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1.
- GUIZOT (Guillaume), [13], professeur au Collège de France, rue de Monceaux, 42.
- HALLE (Bibliothèque de l'Université de), [567]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- HAMBOURG (Bibliothèque de la ville de), [103]; corres-

- pondant M. Lucas Gräfe, libraire, Rathhausmarkt, 15, Hambourg.
- HARVARD COLLEGE (Bibliothèque de), [229], à Cambridge (Etats-Unis); correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- HATZFELD (Ad.), [14], professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, rue de l'Odéon, 7.
- HAVET (Julien), [45], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de Sèze, 6 (membre perpétuel).
- HAVET (Louis), [46], professeur au Collège de France, place Vendôme, 16 (membre perpétuel).
- HAYEM (Julien), [75], rue du Sentier, 38.
- HEIDELBERG (Bibliothèque de l'Université de), [570].
- HERBET (Félix), [482], ancien élève de l'école des Chartes, docteur en droit, boulevard Saint-Germain, 127.
- HÉRON (A.), [551], rue du Champ-du-Pardon, 20, Rouen.
- HERTZ (Wilhelm), [462], à Munich; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- HOCK (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liège.
- HODGES, FOSTER et Cie, [337], libraires à Dublin; correspondants MM. Dulau et Cie, libraires à Londres (2 exemplaires).
- HÆST (Christian), [482], libraire à Copenhague; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- HUET (G.), [630], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue d'Aguesseau, 1.
- JAMAIN (Joseph), [490], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du faubourg Saint-Honoré, 52.
- JAMET (Alph.), [437], avenue de Vaugirard, 1.
- JARNIK (Jean-Urbain), [87], professeur à l'Université tchèque de Prague.
- JOLIVALD (l'abbé Ph.), [368], à Mandern, par Sierck (Lorraine).
- JOLLY D'AUSSY (Alfred), [539], notaire à Saint-Jean-d'Angély.
- JOLLY D'AUSSY (Denis), [540], au château de Crazannes, par Port-d'Envaux (Charente-Inférieure).
- JONQUIÈRE (J.), [126], rue Grammont, 1.



- JORET (Charles), [276], correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- JOUBERT (André), [330], boulevard de Saumur, 49, à Angers.
- JOUON (Fréd.), [379], rue de Clisson, 2, à Rennes.
- \* KERMAINGANT (P. L. de), [389], avenue des Champs-Élysées, 102.
- KIEL (Bibliothèque de l'Université de), [592]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- KING'S COLLEGE (Bibliothèque de), [620], à Cambridge, Angleterre; correspondant M. Borran, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- KING'S INNS LIBRARY, [290], Henrietta Street, à Dublin.
- KLOTZ (Eugène), [315], négociant, place des Victoires, 2.
- \* LABORDE (marquis J. de), [15], rue d'Anjou, 8 (membre fondateur).
- LA BORDERIE (Arthur de), [427], ancien député, à Vitré; correspondant M. L. Delisle, rue des Petits-Champs, 8.
- LAFENESTRE (Georges), [191], conservateur au Musée du Louvre, rue Jacob, 23.
- LA GERMONIÈRE (Éd. de), [88], place Vendôme, 20.
- LAIR (J.), [47], ancien élève de l'École des Chartes, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris, boulevard de la Villette, 204.
- LALLEMENT (J.), [309], rue du Bac, 63 (membre perpétuel).
- \* LAMARLE (A.), [261], directeur de la compagnie des eaux minérales de la Bourboule (Puy-de-Dôme), rue Clapeyron, 19 (membre fondateur).
- LAMÉ (L.), [413], rue de la Grande-Chaumière, 3.
- LAMY (Ernest), [584], boulevard Haussmann, 113.
- LANGLOIS (E.), [607], maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille, (membre perpétuel).
- LA TRÉMOÏLLE (duc de), [187], avenue Gabriel, 4.
- \* LAURENÇON (Léon), [208], député des Hautes-Alpes, cité Vanneau, 8 (membre fondateur).
- LAVISSE (Louis-Ern.), [134], maître de conférences à l'École

normale supérieure, professeur à la Faculté des Lettres, rue de Médicis, 5.

LE BLONDEL, [461], libraire à Meaux (Seine-et-Marne).

LECESNE (Henri), [304], imprimeur à Châteaudun.

LEGOUEZ (E.), [39], professeur, boulevard de Versailles, 17, à Saint-Cloud.

LEIPZIG (Bibliothèque de l'Université de), [537].

LELONG (Eug.), [223], archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, (membre perpétuel).

\* LE PILEUR (D<sup>r</sup> Louis), [388], rue de l'Arcade, 15 (membre fondateur).

LEROY (A.), [16], membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège.

LEROY-BEAULIEU (Anatole), [150], membre de l'Institut, rue Pigalle, 69.

\* LE SOURD (D<sup>r</sup>), [394], directeur de la *Gazette des Hôpitaux*, rue Soufflot, 15.

LEVY (Émile), [589], professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau; correspondant M. H. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).

LIÈGE (École normale des humanités, à), [51].

LILLE (Bibliothèque des facultés catholiques, à), [382]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

LIMMINGHE (comte de), [486], au château de Grèves, par Namur; correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1 (membre perpétuel).

LISIEUX (Bibliothèque de la ville de), [53], Calvados.

LISTER (J.-L.), [355], Shibden Hall, Halifax (Angleterre) (membre perpétuel).

LIVET (Charles), [209], directeur de l'établissement thermal, à Aix-les-Bains (Savoie).

LONGNON (Auguste), [17], membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales, boulevard des Invalides, 34 (membre perpétuel).

\*LOWELL (J.-R.), [401], Cambridge, Massachusets (États-Unis d'Amérique) (membre fondateur).

LUCE (Siméon), [18], membre de l'Institut, chef de la section historique aux Archives nationales, professeur à l'École des Chartes, boulevard St-Michel, 95 (membre perpétuel).

- LÜCKING (D<sup>r</sup> Gustave), [396], chez M. Weber, libraire à Berlin; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- LUND (Bibliothèque de l'Université de), [627], correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- LYON (Bibliothèque universitaire de), rue de l'Hôtel-de-Ville, [464]; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- LYON-CAEN, [378], avocat, rue Saint-Marc, 22.
- MAGEN (A.), [179], à Agen.
- MALL (Ed.), [475], professeur à l'Université de Wurtzbourg.
- MALLET (D.), [259], rue Mazarine, 19.
- MANDROT (Bernard), [76], ancien élève de l'École des Chartes, rue Pierre Charron, 57.
- MANS (Bibliothèque de la ville du), [257]; corresp. M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- MARANDE (A.), [602], place de l'Hôtel-de-Ville, 28, au Havre (Seine-Inférieure).
- MARBOURG-en-Hesse, (Bibliothèque de l'Université de), [211]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MARBOURG-en-Hesse, (Séminaire pour l'étude des langues romanes à l'Université de), [212]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MARCHESSOU (Pierre), [410], imprimeur au Puy (Haute-Loire (membre perpétuel).
- MARIN, [288], Bühl, par Guebwiller (Alsace) (membre perpétuel).
- MARSEILLE (Bibliothèque de la ville de), [178]; correspondant M. Detaille, libraire, rue des Beaux-Arts, 10.
- MARTY-LAVEAUX (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartes, rue de Passy, 75, Paris.
- MASSON (Gustave), [359], professeur à l'École de Harrow, Middlesex (Angleterre); correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- MASSON (Georges), [89], libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, 120 (membre perpétuel).
- MATHIEU, [282], à Thouars (Deux-Sèvres); correspondant M. Vieweg, libraire, rue Richelieu, 67.

- MÉLY (François de), [506], boulevard Haussmann, 155.
- MENGIN (Paul), [83], 37, rue des Clefs, à Colmar.
- METMAN (Étienne), [371], avocat, place Saint-Michel, 25, Dijon (membre perpétuel).
- \*MEYER (Paul), [21], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).
- MICHEL (N.-H.), [532], professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris, rue Monge, 53.
- \*MICHELANT (Henri), [22], conservateur honoraire du dép. des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Lallier, 1.
- MONOD (Gabriel), [23], maître de conférences à l'École normale supérieure, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue du Parc de Clagny, 18 bis, Versailles.
- MONTAIGLON (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place des Vosges, 9 (membre perpétuel).
- MOREL-FATIO (Alfred), [210], secrétaire de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 20 (membre perpétuel).
- MORGAND, [98], libraire, passage des Panoramas, 55.
- MOURAVIT (G.), [543], notaire, rue des Prêcheurs, 34, Aix-en-Provence; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- MUNICH (Bibliothèque de la Cour et de l'État, à), [301].
- MUNICH (Bibliothèque de l'Université de), [230]; correspondant M. Nilsson, libraire, rue d'Alger, 8.
- MUNICH (Séminaire royal de philologie moderne à l'Université de), [424].
- MUNSTER (Bibliothèque Paulina, à), Westphalie, [333].
- MUQUARÛT, [411], libraire rue de la Régence, 15, Bruxelles.
- MURET (Ernest), [617], rue Gay-Lussac, 58, (membre perpétuel).
- MUSSAFIA (Ad.), [84], correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Vienne; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- NADAILLAC (marquise de), [470], rue Duphot, 18.

- NAVILLE (Louis), [281], cours des Bastions, 15, Genève; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- NEUMANN (Fr.), [538], professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- NEWCASTLE UPON TYNE (The Literary and Philosophical Society), [349], (Angleterre); correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires, à Londres.
- NIEMEYER (Max), [485], maison Lippert, Halle, Prusse.
- NORMAND (Georges), [498], rue du Hâvre, 12.
- NORMAND (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes, rue Rembrandt, 2.
- NOVATI (Francesco), [625], professeur à l'Université de Gènes, via Goito, 14, Gènes.
- NOYER DE NOIRMONT (baron du), [407], rue Royale, 6.
- NUITTER (Ch.), [417], archiviste de l'Opéra, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.
- NUTT (D.), [273], 270, Strand, Londres; correspondant la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain (2 *exemplaires*).
- NYROP (Kr.), [488]; professeur à l'Université de Copenhague, Kœbmagergade, 43, Copenhague; correspondant M. Lebrun, rue Casimir Delavigne, 7.
- OMONT (Henri), [590], sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30, Passy-Paris, (membre perpétuel).
- OXFORD (Bibliothèque Bodléienne, à), [305]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- PANGE (comte Maurice de), [604], rue de Lisbonne, 53.
- PARIS (Émile), [181], passage de la Visitation, 11 *bis*.
- \*PARIS (Gaston), [26], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la section d'histoire et de philologie de l'École des Hautes-Études, rue du Bac, 110 (membre fondateur et perpétuel).
- PARKER et C<sup>ie</sup>, [500], libraires, Oxford (2 *exemplaires*); corresp. M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- PASQUIER (l'abbé H.), [406], directeur de l'École des Hautes-Études ecclésiastiques, place du Château, Angers.
- PASSY (Louis), [240], ancien élève de l'École des Chartes, député, rue de Clichy, 45.

- PASTEUR (E.), [435], place Victor Hugo, 3.
- PATALLIER (Victor), [473], rue Saint-Jean, Elbeuf.
- PATINOT (G.), [220], à la direction du *Journal des Débats*,  
rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois.
- PAUFFIN (Henri), [58], rue du Bac, 44.
- PAYNE (W.), [197], Hatchlands, Cuckfield, Sussex (Angleterre).
- PEABODY INSTITUTE (The), [546], Baltimore (États-Unis) ;  
correspondant M. Terquem, boulevard Haussmann, 31 bis.
- PECOUL (Auguste), [104], ancien élève de l'École des Chartes,  
avenue Montaigne, 53.
- PÉLICIER (Paul), [611], archiviste du département de la  
Marne, Châlons-sur-Marne (membre perpétuel).
- PELLETAN (Camille), [182], ancien élève de l'École des  
Chartes, député, rue Niepce, 9.
- \*PÉRIER (Ferdinand), [275], rue de Provence, 59 ; corres-  
pondant M. Lépin, libraire, Palais Royal.
- PERRET (Michel), [621], ancien élève de l'École des Chartes,  
attaché aux travaux de l'Académie des sciences morales et  
politiques, boulevard des Capucines, 19 (membre perpétuel).
- PETIT DE JULLEVILLE (L.), [27], professeur à la Faculté des  
Lettres de Paris, rue La Fontaine, 68, Auteuil-Paris.
- PIAGET (A.), [631], boulevard Saint-Michel, 109.
- PIAT (A.), [161], rue Saint-Maur, 85.
- PICOT (Émile), [29], consul honoraire, professeur à l'École  
des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 135  
(membre perpétuel).
- PICOT (Georges), [183], membre de l'Institut, rue Pigalle, 54.
- POINSIGNON (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10,  
au Havre (membre perpétuel).
- PORQUET, [416], libraire, quai Voltaire, 1.
- POUGIN (Paul), [599], rue de Miroménil, 14.
- PRAGUE (Bibliothèque de l'Université de), [496].
- PUYMAIGRE (comte de), [354], rue de l'Université, 17.
- \*QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30], rue Soufflot, 3  
(membre fondateur).
- RAJNA (Pio), [296], professeur à l'Institut des études supé-

- rieures à Florence, via Cavour, 84, à Florence (membre perpétuel).
- RAYNAUD (Gaston), [79], sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Saint-Pétersbourg, 2.
- RENGOGNE (Pierre de), [509], rue du Minage, 47, Angoulême.
- RENNES (Bibliothèque universitaire de) [619].
- REPOUX (Léopold), [467], juge suppléant à Autun; correspondant M. Lhomme, rue de Phalsbourg, 6.
- REUSS (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg; correspondant M. Ch. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15 (membre perpétuel).
- RIGG (Herbert A.), [575], 12, Stanhope place, Hyde Park, Londres, W.
- RITTER (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, rue du Mont-de-Sion, 4, à Genève; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9 (membre perpétuel).
- ROBERT (Ulysse), [387], inspecteur général des Bibliothèques et Archives, Grande rue, 31, Saint-Mandé (Seine).
- ROBINEAU (C.), [91], rue de Marignan, 25.
- ROI DES BELGES (Bibliothèque de S. M. le), [196], aux soins de M. Scheler, bibliothécaire du Roi, rue Mercelis, Ixelles, banlieue de Bruxelles.
- ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111], rue Saint-Florentin, 2 (membre perpétuel).
- \*ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg Saint-Honoré, 33 (membre fondateur).
- \*ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19 (membre fondateur).
- ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23 (membre perpétuel).
- ROY (Maurice), [583], rue de Villersexel, 4 (membre perpétuel).
- ROYER (Ch.), [352], boulevard de la Madeleine, 17, cité Vindé.
- ROZIÈRE (Eug. de), [32], sénateur, membre de l'Institut, rue Lincoln, 8.
- RUBLE (baron Alphonse de), [186], rue Cambon, 43.

- RUPALLEY (ERN.), [499], rue Lafayette, 13.
- \* SAINTSBURY (J.), [341], Savile Club, 107, Piccadilly, Londres.
- SAISSET (Paul de), [517], avenue d'Eylau, 18 (membre perpétuel).
- \*SCHEFFER (Charles), [466], membre de l'Institut, président de l'École des langues orientales vivantes, rue de Lille, 2 (membre fondateur).
- SCHUCHARDT (Hugo), [139], professeur à l'Université de Gratz (Styrie).
- SEIGNEUR (l'abbé), [432], rue du Colysée, 44.
- SELLIER (L.), [380], rue Sainte-Croix, 5, Châlons-sur-Marne.
- SERVOIS (Gustave), [578], garde général des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, 60 (membre perpétuel).
- SIEBER (L.), [57], bibliothécaire de l'Université de Bâle; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459], Park Cottage, 101, Southwood Lane, Highgate, Londres, N. (membre perpétuel).
- SJÖDERHJELM (W.), [622], professeur à l'Université de Helsingfors (Finlande), correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- SOREL (A.), [409], secrétaire général du Sénat, professeur à l'École libre des sciences politiques, au palais de la Présidence du Sénat.
- STENGEL (Edm.), [213], professeur à l'Université de Marbourg, Hesse; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- STEPHENS (Georges), [351], professeur à l'Université de Copenhague; corresp. M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- STIMMING (Dr Albert), [321], professeur à l'Université de Kiel, Allemagne (membre perpétuel).
- STOCKHOLM (Bibliothèque royale de), [370]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- STRASBOURG (Bibliothèque de l'Université de), [231]; corresp. M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.
- STRASBOURG (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [404].



- STRAUS (Émile), [106], avocat, boulevard Haussmann, 134.
- SUCHIER (A.), [164], professeur à l'Université de Halle (membre perpétuel).
- SUNDBY (Thor), [323], professeur à l'Université de Copenhague, Nørre Farimagsgade, 19, Copenhague (membre perpétuel).
- TALBERT (F.), [107], professeur à La Flèche; corr. M. Thorin, libraire, rue Médicis, 7.
- TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [115], correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Gar.); correspondant M. Picard, rue Bonaparte, 82.
- TAMSON (G.-J.), [516], professeur à Kelvinside Academy, Glasgow (Écosse).
- TARNEAU (Jules), [306], notaire à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); correspondant M. Billard, place Dauphine, 27.
- TAULIER (L.), [366], Francheville-Lyon (Rhône).
- TEMPIER (D.), [165], archiviste des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.
- TEMPLIER (Armand), [384], de la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77 (membre perpétuel).
- TEN BRINK (B.), [433], professeur à l'Université de Strasbourg.
- TERRAT (Barthélemy), [250], professeur de droit à l'Institut catholique de Paris, rue Saint-Romain, 18.
- THOMAS (Antoine), [524], chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, avenue de Châtillon, 66.
- THOMPSON (E. Maunde), [193], directeur du Musée Britannique, Londres; correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires, à Londres.
- THURNEYSSEN (D<sup>r</sup> R.), [585], chargé de cours à l'Université de Iéna (membre perpétuel).
- TOBLER (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Schillstrasse, 11, Berlin W.; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15 (membre perpétuel).
- TODD (H.-A.), [613], John Hopkins University, à Baltimore (Etats-Unis d'Amérique, (membre perpétuel).
- TOULOUSE (Bibliothèque universitaire de), [597].
- TOYNBEE (Paget), [608], Stanhoe Grange, King'Lynn, Norfolk (Angleterre) (membre perpétuel).
- TRIER (Gerson), [54], Kongensgade, 66, Copenhague; corr. M. Lebrun, rue Casimir Delavigne, 7.

- TUBINGUE (Bibliothèque de l'Université de), [471]; corresp. M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, 13.
- TURIN (Bibliothèque nationale de), [506]; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- ULBRICH (Dr), [491], Lützowstrasse, 68, à Berlin; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- ULRICH (Jacob), [463], professeur à l'Université de Zurich (Suisse).
- UPSAL (Séminaire philologique de l'Université d'), Suède, [501], corresp. M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- VAESEN (Joseph), [294], rue Franklin, 10; correspondant M. Charavay, rue de Furstenberg, 4.
- VANDER HAEGHEN (F.), [360], bibliothécaire de l'Université de Gand (Belgique).
- VAN HAMEL (A.-G.), [598], professeur de langue et littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Groningue (Pays-Bas).
- VENDEUYRE (baron de), [140], rue de Penthièvre, 4.
- VIENNOT (William), [591], boulevard Saint-Germain, 202 (membre perpétuel).
- VILLARD (Th.), [287], conseiller municipal, boulevard Malesherbes, 138.
- VOGÜÉ (le marquis de), [110], membre de l'Institut, rue Fabert, 2.
- VOLLMÆLLER (Karl), [363], professeur à l'Université de Göttingen (Prusse).
- WADDINGTON (W.), [436], sénateur, membre de l'Institut, rue Dumont d'Urville, 31.
- WAHLUND (C.), [447], professeur à l'Université d'Upsal (Suède) (membre perpétuel).
- WAROCQUÉ (Raoul), [626], 45, avenue des Arts, Bruxelles.
- WEBER (Dr Alfred), [396], Frauenfeld (Suisse), (membre perpétuel).
- WEIMAR (Bibliothèque de), [153], Allemagne; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- WELTER (H.), [623], libraire, rue Bonaparte, 59.

WESSELOFSKY (Alex.), [446], professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

WHITE (George), [40], Ashley House, Epsom (Angleterre); correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires, à Londres.

WILLEMS (A.), [65], professeur à l'Université de Bruxelles, chaussée de Haecht, 70, Bruxelles.

WULFF (Fr.), [569], professeur agrégé à l'Université de Lund (Suède); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).

YALE COLLEGE, [415], à New-Haven (États-Unis d'Amérique); correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1.

ZURICH (Bibliothèque cantonale de), [553].



LISTE DES MEMBRES  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'ANNÉE 1889-90

---

MM. BONNARDOT.  
DIDOT.  
GAUTIER.  
LABORDE (marquis de).  
LONGNON.  
LUCE.  
MARTY-LAVEAUX.  
MEYER.  
MICHELANT.  
MONTAIGLON (de).  
MOREL-FATIO.  
PARIS.  
PETIT DE JULLEVILLE.

MM. PICOT (É.).  
QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de).  
RAYNAUD.  
ROBERT.  
ROTHSCHILD (baron E. de).  
ROY.  
ROZIÈRE (de).  
RUBLE (baron de).  
SERVOIS.  
THOMAS.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

<i>Président</i> .....	MM. LONGNON.
<i>Vice-présidents</i> .....	PARIS, DE RUBLE.
<i>Administrateur</i> .....	MARQUIS DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE.
<i>Secrétaire</i> .....	MEYER.
<i>Secrétaire-adjoint</i> ...	RAYNAUD.
<i>Trésorier</i> .....	BARON EDM. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i> ...	PICOT (É.).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron E. de Rothschild  
le 25 mars 1889.

---

*Présidence de M. SERVOIS, président.*

Nouveaux membres : MM. A. Piaget (membre perpétuel), G. Huet, H. de Flamare.

Etat des impressions : *Contes de Bozon*, vingt feuilles tirées, feuille 21 (table) en page, le commencement de l'introduction est en placards. — *Eustache Deschamps*, t. VI, six feuilles tirées, feuilles 7 à 12 en bon à tirer. — *Rondeaux et autres poésies du xv<sup>e</sup> siècle*, dix feuilles tirées, feuille 11 et le commencement de la préface en placards. — *Roman de Thèbes*, t. I, neuf feuilles tirées, feuille 10 en page.

Le *Couronnement de Louis* est entièrement tiré. Le Conseil en fixe le prix à 15 francs, et décide que ce volume sera distribué avec les *Quatre temps d'âge d'homme*, de Philippe de Navarre, pour compléter l'exercice 1888.

Le Conseil décide également que l'exercice 1889 se composera du t. VI d'*Eustache Deschamps*, des *Contes de Bozon* et des *Rondeaux et autres poésies du xv<sup>e</sup> siècle*.

En raison des vacances de Pâques, le Conseil fixe sa prochaine réunion au 8 mai, et l'Assemblée générale au 29 du même mois.

---

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron E. de Rothschild,  
le 8 mai 1889.

---

*Présidence de M. SERVOIS, président.*

Etat des impressions : *Contes de Bozon*, trois feuilles de l'introduction en placards. — *Miracles de Notre-Dame*, t. VIII (vocabulaire), onze feuilles tirées, feuille 12 en pages. — *Eust. Deschamps*, douze feuilles tirées, feuilles 13 à 17 en pages. — *Rondeaux et autres poésies du xv<sup>e</sup> siècle*, feuilles 1 à 10 du texte et *a b* de l'introduction tirées; feuille 11 en pages. — *Roman de Thèbes*, t. I, feuilles 1 à 11 tirées, feuilles 12 en pages; t. II, deux feuilles tirées, feuille 3 en pages.

Le Conseil prépare l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui doit avoir lieu le 29 mai. M. Picot déclare que la Société n'a pas en caisse la somme nécessaire pour payer la dernière facture de l'imprimeur (*Philippe*

de Navarre et le Couronnement de Louis) et demande en conséquence l'autorisation de vendre la quantité de rente qui sera nécessaire pour effectuer ce paiement. Cette autorisation lui est donnée.

Sur la proposition de M. Meyer, le Conseil décide la mise sous presse du t. II des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan* dont M. Roy est l'éditeur.

M. le Président fait savoir au Conseil qu'il a fait les démarches nécessaires pour que les publications de la Société figurent à l'Exposition, au Palais des arts libéraux (Classe VIII).

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 30 mai 1888.

---

*Présidence de M. SERVIS, président.*

La Société entend la lecture du discours du Président et les rapports du Secrétaire et du Trésorier.

Sont élus membres du Bureau et du Conseil, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale, les membres de la Société dont les noms suivent :

BUREAU

<i>Président</i> .....	MM. LONGNON.
<i>Vice-présidents</i> ....	PARIS, DE RUBLE.
<i>Administrateur</i> ....	M <sup>IS</sup> DE QUEUX DE S <sup>T</sup> -HILAIRE.
<i>Secrétaire</i> .....	P. MEYER.
<i>Secrétaire - adjoint</i> .	G. RAYNAUD.
<i>Trésorier</i> .....	B <sup>ON</sup> E. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier adjoint</i> ...	E. PICOT.

CONSEIL

MM. BONNARDOT.	MM. MOREL-FATIO.
DIDOT.	PETIT DE JULLEVILLE.
GAUTIER.	ROBERT.
M <sup>IS</sup> DE LABORDE.	ROY.
LUCE.	DE ROZIÈRE.
MARTY-LAVEAUX.	SERVOIS.
MICHELANT.	THOMAS.
DE MONTAIGLON.	

MM. Maurice Roy et Antoine Thomas sont élus en remplacement de MM. Bordier et Darmesteter, décédés.

---



*Discours de M. SERVOIS, président.*

MESSIEURS,

Vous avez lu, en tête de l'ordre du jour imprimé, cette annonce un peu solennelle : *Discours de M. le président* ; mais les programmes quelquefois promettent plus ne sera tenu, et tel est le cas aujourd'hui. Heureusement notre éminent secrétaire est là, son manuscrit en main, et le très instructif rapport qu'il vous présentera, suivant l'usage, sera le discours, vraiment digne de ce nom, auquel vous avez droit. Je me reprocherais cependant de manquer à trop de traditions à la fois ; aussi, selon l'exemple de mes prédécesseurs, de ceux-là même que les meilleures titres avaient signalés à vos suffrages, vous remercierai-je, et je le ferai avec la plus absolue sincérité, de la bienveillance à laquelle j'ai dû la présidence des réunions de cette année. D'ordinaire la présidence appartient, et c'est justice, au petit cercle des philologues initiés à tous les progrès de la science — auteurs eux-mêmes le plus souvent de ces progrès — qui ont fondé notre Société, qui en sont l'honneur, et qui en demeureront longtemps, nous y comptons bien, les fermes soutiens. Cette fois, comme pour témoigner des sentiments de confraternité qui nous unissent, vous avez emprunté le président à cet autre groupe que l'un de vous appelait un jour le tiers-ordre de notre association. Il désignait ainsi, en les saluant de ce compliment poli qu'ils font la

force et la solidité de la compagnie, ceux de nous qui, sans se piquer de grande érudition, en philologie surtout, ont néanmoins répondu avec empressement à l'appel des savants fondateurs de la Société, et qui, prenant assez rarement part à leurs publications, se contentant volontiers de s'instruire à leurs leçons, sont heureux de concourir du moins à l'œuvre commune par leur souscription, leurs encouragements et leur sympathie.

Au surplus, quelles que soient la forme et la mesure du concours que vous apportent ceux qui viennent à vous, ils ont toujours été et ils seront toujours accueillis, est-il besoin de le dire? avec une égale cordialité, et aussi avec une égale gratitude, pourrais-je ajouter sans crainte d'être désavoué par notre trésorier-adjoint, M. Emile Picot. Ce sage administrateur de nos finances ne me désavouera pas davantage si j'exprime le vœu que votre confraternelle courtoisie puisse, au cours de la présente année, s'exercer envers un plus grand nombre d'adhérents nouveaux qu'elle n'a eu lieu de le faire pendant l'année précédente.

Un critique délicat et distingué s'écriait, dans un article récent, que tous les gens de goût devraient être membres de la Société des Anciens Textes : combien il avait raison ! Il engageait particulièrement tous les poètes à lire les poèmes publiés par elle : c'était encore bien parler. Mais tandis que les philologues prennent naturellement et d'eux-mêmes leur place dans notre Société, dont ils forment la partie active et militante, et où d'ailleurs ils ne seront jamais trop nombreux, poètes et gens de goût, je le crains, s'inscriront moins spontanément sur nos listes. Il ne sera peut-être pas superflu de les y inviter

personnellement et nommément. Je demanderai donc à ceux d'entre vous qui n'ont pas encore joint à leur adhésion celle de leurs amis, tous gens de goût assurément, la permission de les exhorter à faire quelque effort de propagande. La Société des Anciens Textes est-elle assez connue des hommes d'esprit cultivé qui n'ont point de sots dédains pour la littérature du moyen âge? Est-elle assez connue des lettrés qui se plaisent à l'étude de l'histoire, des mœurs, voire du costume?

Déjà plusieurs de nos présidents ont cherché à stimuler ce zèle de propagande dont je voudrais aujourd'hui ranimer les ardeurs, et je sais que je reproduis des appels que vous avez entendus ; mais, dans les mêmes situations, l'on ne peut que répéter les mêmes réflexions et proposer les mêmes remèdes. Or, comme votre trésorier, ne vous parlera pas de nos finances avec plus d'optimisme que les années précédentes, il me faut bien, à mon tour, vous convier à l'apostolat et à la persévérance dans l'apostolat. Je le fais avec l'espoir qu'au printemps prochain, notre président et nos trésoriers auront le plaisir de nous annoncer que l'année de notre grande Exposition aura été pour nous celle d'une renaissance financière. Puisse la collection de nos volumes être souvent ouverte dans le Palais des Arts libéraux et nous valoir de nouveaux amis dans les deux Mondes !

Du moins votre secrétaire pourra-t-il vous donner de très bonnes nouvelles de l'état de nos publications. Les nouveaux souscripteurs que vous nous amènerez, ou qui d'eux-mêmes nous viendront directement du Champ de Mars, n'auront pas à se plaindre, comme l'ont pu faire les anciens, de l'irrégularité des distributions : nous sommes

au courant cette année, comme nous l'étions l'an dernier. L'excellente édition du *Couronnement de Louis* a complété l'exercice de 1888; les volumes afférents à l'exercice de 1889 paraîtront aussi à l'heure prévue. La liste en est arrêtée. Parmi les publications qu'elle annonce, il en est une toutefois, depuis longtemps en souffrance, que le Conseil, ayant cette année l'embaras du choix, n'y a pas inscrite sans une légitime hésitation et sans une explicable défiance; mais l'éditeur a promis de se remettre bientôt à l'œuvre, et son engagement sera tenu, j'en veux douter moins que personne. Je ne vous livre pas le nom de cet éditeur beaucoup trop attardé; je n'ose espérer que votre secrétaire se montre aussi miséricordieux. Tout ce que je veux dire de la publication dont il s'agit, c'est que sur sa première page devra être rappelé une fois de plus, comme il l'a été sur celle du *Couronnement de Louis*, un nom que nous entourons de respect et de reconnaissance, celui de M. Paulin Paris, qui en avait signalé le premier l'intérêt, vers 1850.

L'honneur de la présidence, que l'organisation de notre petite république permet de porter si facilement pendant tout le cours de l'année, impose toutefois, messieurs, un triste devoir dans nos assemblées générales, celui de vous rappeler les noms des membres qu'a perdus la Société depuis la précédente réunion. MM. Bordier, Arsène Darmesteter, F. Vieweg, Gustave Masson, Delius, Méray, telle est la liste de ceux que la mort nous a enlevés.

Les deux premiers ont fait partie du Conseil, et la disparition de l'un et de l'autre laissera parmi nous de longs

regrets. Henri Bordier, dont les dernières années avaient été assombries par de cruelles souffrances, s'éteignait le 31 août, et, le 16 novembre, Arsène Darmesteter succombait presque subitement à quarante-deux ans.

L'un des membres fondateurs de la Société, H. Bordier, ne s'était pas activement mêlé à nos travaux ; mais en deux circonstances son nom avait été cité dans nos publications avec honneur. Renonçant, en faveur de la Société, à l'édition qu'il se proposait de publier des poèmes de Clermont, il lui avait cédé les photogravures dont il a été fait usage dans l'*Album des plus anciens monuments de la langue française*. C'est à lui encore, vous vous le rappelez, que nous devons le nom véritable et la biographie complète de l'auteur de la *Manekine* et d'autres poèmes récemment réédités par M. Suchier : avec une remarquable sagacité, il avait su réunir deux noms et deux biographies pour reconstituer la vie et l'œuvre entière du célèbre jurisconsulte Philippe de Beaumanoir. M. Meyer et M. Suchier vous ont signalé naguère les mérites de son instructif mémoire, dont la partie biographique avait été déjà présentée par M. Gaston Paris comme un modèle.

Les travaux si divers d'Henri Bordier, qui ont pour traits communs une rare originalité et une ingéniosité presque toujours très judicieuse, seront bientôt, je l'espère, rappelés et appréciés comme ils sont dignes de l'être. L'homme lui-même, que recommandaient tant de qualités personnelles, a droit à une biographie étendue. L'histoire de sa famille qui dut, au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, se réfugier à Genève pour cause de religion, en serait l'introduction nécessaire. D'une fermeté et d'une indé-

pendance de caractère égales à celles de ses aïeux, protestant comme eux, artiste et dessinateur à l'exemple de Jacques Bordier, qui était beau-frère et collaborateur de Petitot, il semblait qu'il se fût reflété en lui quelque chose de chacun des Bordier dont il avait, dès sa jeunesse, recherché le souvenir dans les archives de Genève. Il n'avait suivi cependant la même voie qu'aucun d'eux. Henri Bordier s'était voué à l'érudition, et il y a excellé. Je viens de citer son livre sur Beaumanoir, qui est, de toutes ses publications, celle qui touche de plus près à vos études : que d'autres il faudrait énumérer, si l'on voulait nommer toutes celles qui contribueront à préserver son nom de l'oubli ! A côté de tels mémoires de plusieurs pages, sur quelque point d'archéologie, qui sont de petits chefs-d'œuvre d'exposition et d'érudition, nombreux sont les volumes qui témoignent de longues et persévérantes recherches : *Histoire de France d'après les documents et les monuments*, édition et traduction de Grégoire de Tours, *Description des peintures contenues dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, dont il était, vous le savez, bibliothécaire honoraire, je me borne à vous rappeler ces importants et méritoires ouvrages. Dans la dernière partie de sa vie, il s'était consacré avec un dévouement passionné à la préparation d'une nouvelle édition de la *France protestante*, et quelle source abondante et précieuse de renseignements nous offrent les volumes qu'il a publiés !

Parmi les polémiques qu'il avait engagées ou soutenues, il en est une dont il parlait peu, mais dont il se plaisait à entendre parler, car il en avait gardé une légitime fierté : c'est celle où il avait dû défendre, avec le

concours de deux amis, les bibliothèques publiques contre le vol et la fraude. Champion des bibliothèques, il avait été d'autre part le premier historien des archives. J'aimerais à vous entretenir plus longuement du livre qu'il a écrit sur les Archives de France après avoir donné sa démission d'archiviste, et où il guidait le public au milieu de tant de richesses mal connues : ouvrage très utile à cette époque, qu'il serait facile de compléter aujourd'hui à l'aide des inventaires publiés à Paris et dans les départements, et que l'auteur avait le projet de réviser ou plutôt de recommencer, avec l'assistance de collaborateurs déjà choisis. Mais l'heure s'avance, et je dois renoncer à louer comme je l'aurais voulu et le savant et l'ami. L'étude sur Henri Bordier que j'appelle de mes vœux, je l'attends de l'un des plus fidèles témoins de sa vie, qui a été aussi l'un de ses compagnons de lutte. S'inspirant des souvenirs qu'il a gardés de près d'un demi-siècle d'étroite amitié, s'aidant au besoin d'une correspondance ininterrompue pendant le même laps de temps, il saura dire mieux que personne ce qu'il y avait tout à la fois de solidité et de délicatesse, et encore, à certaines heures, de grâce enjouée, dans cet esprit qui ne se livrait pas à tous.

Trop souvent retenu par des labeurs et des occupations dont le poids et la continuité ont triomphé de ses forces, M. Arsène Darmesteter ne pouvait pas assister souvent à nos séances ; mais il suffisait de l'avoir entrevu pour comprendre la sympathie et l'estime qu'il inspirait à ses amis, et dont les témoignages se sont produits avec une éloquence touchante le jour de ses obsèques. « Telles étaient, me disait l'un de vous, la générosité de son caractère et la noblesse de son esprit qu'au cours de cha-

cun de nos entretiens, je ressentais, en dépit de sa jeunesse, une sorte de respect devant tant de sagesse et d'élévation. »

Le nom d'Arsène Darmesteter est de ceux qu'il suffit de prononcer devant vous, messieurs, pour qu'il vous rappelle le souvenir de quantité de publications du plus haut mérite. Ses importants ouvrages sur la *Formation des mots composés en français*, sur la *Formation des mots nouveaux*, sur la *Vie des mots*, bien d'autres encore, sont connus de tous ceux qui, comme vous, s'intéressent aux études linguistiques. Le public, qui n'ignore pas quelle sûreté de savoir et quelle rigueur de méthode présidaient à tous les travaux du jeune professeur, attend avec une confiance qui ne sera pas démentie le dictionnaire la langue française qu'il a composé avec la collaboration de M. Hatzfeld. A côté de ce grand dictionnaire, dont la préparation a rempli seize années de la vie d'Arsène Darmesteter, nous verrons paraître de lui un autre ouvrage posthume, intitulé *Cours historique de langue française*. M. Arsène Darmesteter avait inauguré à la Sorbonne l'enseignement de notre vieille langue et celui de la littérature du moyen âge, et vous vous étiez félicités de le voir appelé à cette nouvelle chaire qu'il devait, hélas ! occuper si peu de temps : ce sont ses leçons dont nous devons la publication à la piété de son frère, en même temps que d'intéressantes réimpressions.

M. Frédéric Vieweg est décédé le 16 mai 1888. Il avait été l'éditeur de la collection publiée par F. Guessard sous le titre : *Les anciens poètes de la France* ; il a contribué à la fondation de la *Revue critique* et à celle de la *Romania* ; il a été l'un des premiers membres



de la Société : à tous ces titres nous garderons son souvenir.

M. Gustave Masson, mort le 29 août, était professeur de littérature française au collège de Harrow, près de Londres. D'esprit curieux, homme d'étude et de savoir, attaché à tous les souvenirs qui lui rappelaient la gloire de la première patrie de sa famille, il eût été votre associé pour sa propre satisfaction s'il n'avait pas considéré comme un devoir professionnel de suivre vos travaux. A combien de publications d'ailleurs n'avait-il pas pris intérêt. Il était le collaborateur de plusieurs revues, et le correspondant de nombre d'érudits. Découvrait-il, au *British Museum*, pendant les loisirs que lui laissaient l'enseignement et la critique, quelque document inédit sur l'histoire de la France ? Il s'empressait aussitôt de le transcrire et de le mettre à la disposition de qui pouvait prendre plaisir à en recevoir la communication. Qu'on le vît à Paris, à Londres, ou dans sa petite maison de Harrow, on le retrouvait partout le même, offrant avec une bonne grâce toujours souriante le concours d'une inépuisable obligeance <sup>1</sup>.

Peu d'entre nous ont connu M. Nicolas Delius, professeur à l'Université de Bonn, où il est mort le 19 novembre, âgé de 75 ans. Ses éditions, plusieurs fois réimprimées, des œuvres de Shakspeare et ses travaux sur le théâtre anglais sont ses ouvrages le plus souvent cités ; mais il avait consacré plusieurs cours à la grammaire comparée des langues romanes et publié des chansons

<sup>1</sup>. La *Polybiblion* a publié en 1889 la liste d'une partie des œuvres de G. Masson.

provençales, une édition de la *Vie de saint Nicolas*, de Wace, et une étude sur le dialecte sarde au XIII<sup>e</sup> siècle, dont vous avez lu l'éloge dans le dernier numéro de la *Romania*. Depuis longtemps il avait cessé d'enseigner et vivait dans la retraite; ses élèves et ses amis ne l'oubliaient pas cependant : l'article de la *Romania* en est le témoignage ému; lui-même ne les avait pas oubliés davantage; son adhésion à la Société des Anciens Textes est une marque de la fidélité avec laquelle il suivait leurs travaux et y applaudissait.

M. Antony Méray, le dernier nom que porte notre liste nécrologique, avait fait ses débuts littéraires en 1847. Ses premiers ouvrages ont été des romans; mais l'étude du moyen âge l'avait bientôt attiré, et je relève parmi ses œuvres *la Vie au temps des libres prêcheurs*, *la Vie au temps des cours d'amour*, *la Vie au temps des trouvères*. Entre autres travaux bibliographiques, il a publié la *Bibliographie des chansons, fabliaux, contes, ayant fait partie de la collection de M. Viollet-Leduc*, dont il a fait paraître deux éditions.

Messieurs, vous avez aujourd'hui des élections à faire : celle de tous les membres du Conseil d'abord. S'il vous plaît de réélire les membres sortants, du moins devrez-vous ajouter à la liste deux noms nouveaux. Je ne vous dissimule pas que nous avons à vous offrir deux candidatures : elles sont dignes de vos sympathies. Quant au bureau, je me permettrai d'autant plus librement de vous en conseiller, à un nom près, la réélection, que je cesse aujourd'hui d'en faire partie. Si cette causerie n'était pas démesurément longue, et longue bien au delà de mes prévisions, je louerais encore le dévouement et le zèle de

vos administrateurs, tout en vous rappelant une fois de plus qu'ils dresseront des budgets plus satisfaisants dès que vous aurez augmenté, non l'impôt, mais le nombre des contribuables; je prendrais plaisir à vous présenter votre futur président, que personne ne tient en plus haute estime que je ne le fais; je montrerais enfin, avec preuves à l'appui, pour suppléer à la concision de nos procès-verbaux, combien méritent nos remerciements et notre gratitude les collègues qui contribuent le plus efficacement à entretenir la vie de la Société, tant par leurs travaux personnels que par leur persévérante collaboration aux travaux de quelques-uns de leurs voisins. Mais, après tout, que pourrais-je dire que déjà vous ne sachiez de chacun des collègues auxquels je fais allusion, particulièrement de notre secrétaire perpétuel et du vice-président que notre constitution m'empêche d'appeler de même notre président perpétuel?

Je cède, sans plus tarder, la parole à M. Paul Meyer.

---

*Rapport sur les travaux de la Société des anciens textes français pendant l'année 1888, par M. Paul MEYER, secrétaire.*

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à la Société pourrait se résumer en peu de mots. Les publications annoncées pour l'exercice 1888 ont été achevées et distribuées en leur temps, et celles qui doivent corres-

pondre à l'exercice courant seront entre vos mains avant la fin de l'année. Ce sont les *Contes moralisés de Bozon*, le t. VI d'*Eustache Deschamps* et les *Rondeaux et autres poésies du x<sup>e</sup> siècle*, publiés d'après un ms. de la Bibliothèque nationale par M. G. Raynaud. Enfin, plusieurs ouvrages qui étaient déjà sous presse lors de notre dernière assemblée générale garantissent, sans aucun mécompte possible, la distribution afférente à l'année 1890. Nous sommes donc parfaitement en règle. Il n'eût même pas fallu un grand effort pour achever les *Contes de Bozon*, dont le texte, le glossaire et la table sont imprimés depuis longtemps, et dont l'introduction est en épreuves depuis plusieurs semaines. Mais la Société est pauvre : elle n'a pas d'avances, tant s'en faut ! et ne pourra payer l'impression de ce volume que lorsque les cotisations de l'année courante auront été recouvrées, c'est-à-dire dans deux mois environ. Alors seulement ce volume pourra être mis en distribution, si on ne préfère en retarder la publication jusqu'en octobre. Dès maintenant aucun retard n'est à craindre par la faute des éditeurs, ni pour l'exercice 1889 ni pour les suivants. Si, accidentellement, une de nos publications restait en suspens, une autre, parmi celles que nous tenons en réserve, viendrait prendre sa place. Nous avons de quoi parer à toutes les éventualités, et chaque volume publié sera dorenavant remplacé immédiatement à l'imprimerie par un des textes qui attendent leur tour, souvent depuis bien des mois. Comme il y avait, depuis deux ou trois ans, surabondance de publications en cours d'exécution, nous n'avons envoyé à notre imprimeur, depuis notre dernière réunion, qu'un seul volume, le tome II

des *Poésies de Christine de Pisan*. Nous avons fait passer cet ouvrage avant l'*Entrée de Espagne* dont j'avais annoncé dans mon dernier rapport la prochaine mise sous presse, parce qu'il importe qu'il n'y ait pas un intervalle trop long entre la publication de deux volumes appartenant à la même série. L'*Entrée de Espagne* sera mise sous presse aussitôt que notre confrère M. A. Thomas en ce moment très absorbé par ses nouvelles fonctions à la faculté des lettres de Paris, aura le loisir nécessaire pour suivre sans interruption l'impression de l'ouvrage.

La prudente réserve que le Conseil de la Société a cru devoir s'imposer provisoirement à l'égard de propositions de publications dont quelques-unes sont déjà anciennes, limite singulièrement la matière de ce rapport, puisque je n'ai pas à vous faire part de projets nouveaux. Il sera permis toutefois à votre secrétaire de vous entretenir des livres que vous venez de recevoir. Je ne reviendrai pas sur le *Mystère de saint Bernard de Menthon*, qui est entre vos mains depuis la fin de l'année dernière et duquel j'ai suffisamment fait ressortir l'importance dans l'un de mes précédents rapports. Mais je voudrais signaler à votre attention le mérite de nos deux plus récentes publications, le *Couronnement de Louis* et le traité des *Quatre temps d'âge d'homme*, ou, comme nous l'avons appelé pour simplifier le titre, des *Quatre âges de l'homme*.

Si l'on voulait se former une idée des progrès considérables que la philologie française a réalisés depuis trente ans, il n'y aurait qu'à comparer l'édition du *Couronnement de Louis* que vient de nous donner M. Ernest

Langlois avec l'édition du même poème publiée en 1854 par feu Jonckbloet. Certes, personne n'aura la pensée de rabaisser en rien le mérite que s'est acquis le savant érudit hollandais en mettant à notre portée un texte parfois corrompu, mais en somme lisible, des plus anciennes chansons de geste du cycle de Guillaume au court nez. Mais il faut bien reconnaître que les manuscrits dont l'éditeur s'est servi ont été choisis sous principe bien arrêté, que bien des leçons fautives ont passé inaperçues; qu'il faut ordinairement en chercher la correction dans le recueil de variantes publié dans le second tome de l'ouvrage. La préface a établi certains faits et ouvert la voie à de nouvelles recherches, mais que de vues contestables, et combien de difficultés relatives à la formation du poème ou à son histoire, qui n'ont pas même été examinées! C'est que beaucoup de questions, qui se posent maintenant comme d'elles-mêmes, ne pouvaient pas, il y a trente ans, être soupçonnées. Jonckbloet a peut-être eu plus de mérite à faire en 1854 ce qu'il a fait que n'en auront ses successeurs à faire beaucoup mieux, mais il n'en est pas moins vrai que toutes ses éditions sont à recommencer sur de nouvelles bases.

La réelle valeur du poème, dont le début est l'un des plus beaux morceaux de notre ancienne littérature, l'importance des questions, qu'il soulève et qui appelaient un nouvel examen, ont déterminé votre Conseil, en ce cas comme il y a quelques années pour *Raoul de Cambrai*, à accueillir favorablement la proposition d'une nouvelle édition qu'il savait devoir différer notablement de l'ancienne. Son attente n'a pas été trompée. M. Langlois n'a épargné aucune peine pour réunir tous les éléments,

nombreux et assez dispersés, de son travail. Il a réussi à établir un texte qui est à peu près définitif. Dans une introduction très développée, il a soigneusement noté toutes les opinions qui ont été émises depuis Paulin Paris et Jonkbloet sur le *Couonnement*, et les a longuement examinées et discutées, faisant preuve d'un jugement indépendant et sain. Tous les résultats qu'il accepte ou qu'il propose ne sont pas également assurés, mais une discussion qui n'omet aucun détail met le lecteur compétent en état d'apprécier le degré de probabilité de chaque conclusion. Le classement des mss. qui se fait pour ainsi dire de lui-même, ayant permis d'établir un texte d'une grande sûreté, on peut tenir pour certain que ce texte est proprement français et a été rédigé dans la France centrale, non loin de Paris, mais il est moins certain que la rédaction soit antérieure à l'année 1130. Il n'est pas contestable que les 2,700 vers du *Couonnement* renferment des éléments empruntés à des poèmes perdus. En un certain sens cette chanson de geste est une véritable compilation, mais ces poèmes étaient-ils au nombre de dix, ou même seulement de huit, on peut encore en douter. Il est bon du reste que des conclusions, même contestables, soient formulées d'une façon arrêtée. Ainsi la controverse pourra s'établir sur un terrain nettement défini.

Avec le traité des *Quatre temps d'âge d'hommes* nous changeons subitement d'horizon. Nous savons ce qu'était l'auteur, quel rôle il a joué dans la société de son temps, à quelles occupations il a consacré sa vie. Nous n'avons pas, comme lorsque nous lisons une vieille chanson de geste, mainte fois retouchée, remaniée, interpolée, la préoccupation gênante parfois, mais non sans attrait

de savoir si tel morceau est de la rédaction primitive ou s'il a été ajouté par un remaniement. Tout est bien authentique ; nous nous sentons sur un terrain solide : la langue et les idées sont celles d'un homme connu, vivant à une époque et dans des circonstances bien déterminées. Cet homme n'est pas le premier venu et les circonstances où il a vécu ne sont pas indifférentes. Philippe de Navarre est le type de ces chevaliers vaillants à la guerre et sages dans les conseils qui, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, prennent de plus en plus dans la politique, dans les cours judiciaires, la place des hauts barons et des dignitaires ecclésiastiques, et qui formeront un jour l'élite de la nation. Il appartient à cette classe d'écrivains amateurs qui composent pour leur plaisir, ou pour celui de leur entourage, et ne prennent la plume ou ne dictent leur pensée, que lorsqu'ils ont quelque chose à dire. Les auteurs de cette catégorie paraissent avoir été assez nombreux dans notre vieille littérature française, et à coup sûr ils sont beaucoup plus rares dans les autres littératures vulgaires du moyen âge. Ils ne pouvaient en effet se former que dans un temps et dans un pays où la littérature vulgaire était en honneur. Telle était la condition de la France au XIII<sup>e</sup> siècle, et cette condition n'existait guère ailleurs au même temps. A cette classe intéressante appartiennent des seigneurs comme Geoffroi de Villehardouin, comme Robert de Clari, qui ont conté, pour leurs compatriotes les plus rapprochés, l'histoire de la prise de Constantinople en 1204, comme Henri de Valenciennes, le continuateur en un certain sens, de Geoffroi de Villehardouin, comme Jean de Joinville surtout, qui avait des goûts littéraires prononcés,



puisqu'il nous a laissé indépendamment de son ouvrage capital, les mémoires sur saint Louis, un commentaire en français sur le *Credo*, comme Philippe de Beaumanoir, que l'édition récemment publiée par notre Société a remis en honneur, comme plus tard le chevalier de la Tour Landry, Il n'est pas douteux que parmi les ouvrages anonymes si nombreux dans notre ancienne littérature, beaucoup ont été composés par des hommes qui appartenaient aux classes dirigeantes de la société du temps. Ces écrivains ont souvent plus d'originalité que les auteurs de profession qui composaient sur commande et pour gagner leur vie. Philippe de Navarre fut certainement un auteur original. Sa science n'est pas celle des clercs ; elle n'est pas puisé dans les livres ; elle est toute formée de l'expérience du monde et d'observation personnelle. Qu'il ait sù le latin, on peut le croire, mais il ne l'aurait pas su que son livre n'eût pas été sensiblement différent, car les préceptes et les exemples qu'il emprunte à des ouvrages de l'antiquité ont pu lui parvenir par des traductions ou par des compilations françaises. Cela est assuré pour certaines maximes qu'il a empruntées toutes faites à un traité français de morale, connu sous le nom de « moralité » ou du « livre de Sénèque ». De même plusieurs des historiettes citées à titre d'exemples viennent sûrement d'ouvrages originaires composés en langue vulgaire, du roman de Lancelot, par exemple, ou du roman de Troie. La morale est une morale laïque, qui a beaucoup plus de rapport avec celle qu'expriment et que recommandent nos vieux poètes qu'avec les préceptes dogmatiques et traditionnels qu'enseignaient au même temps les prédicateurs. Il est rare qu'il cite

avec précision l'Écriture, et il ne cite jamais les Pères. Avec une singulière largeur d'esprit, il place le fondement de la morale dans ces deux préceptes de l'Évangile : « Li premier comandemanz est li très granz  
« comandemanz et dit : Aime ton Seignor ton Dieu de  
« tout ton cuer et de toute ta pensée et de toute ta  
« langue et de tous tes membres et de toute t'ame. Et li  
« li secons dit : Aime ton proïsme si comme toi meïsmes ». « Si n'i a plus, et ce est assez, qui bien le fera » (§ 13). Pour le reste les autorités qu'il invoque et qu'il discute, les textes qui sont comme le point de départ de ses observations, sont le plus souvent des proverbes d'usage courant.

Son livre est en principe destiné à la classe noble, mais il contient beaucoup d'observations qui pouvaient s'appliquer à la classe des bourgeois, qui dès lors tendait à s'émanciper, surtout en Orient où l'auteur avait beaucoup vécu. Il est assez naturel qu'il ne se soit pas occupé des vilains qui ne lisaient point. Des clercs il ne dit que quelques mots. Dans la première partie, consacrée à l'enfance, il déclare que les deux plus hauts métiers, dont il convient de commencer l'apprentissage aussitôt que possible, sont « clergie et chevalerie » (§ 14), mais, la clergie n'est pas son affaire, et ailleurs il s'abstient de parler des vices des clercs, car, dit-il, étant laïque il ne lui appartient pas de traiter d'une matière qui est réservée aux prélats (§ 85). Tous les préceptes qu'il donne pour la conduite de l'homme ou de la femme aux divers âges de la vie sont pleins d'intérêt, soit qu'ils résument les idées courantes dans la société laïque, soit qu'ils expriment le résultat de son expérience per-

sonnelle. Pour lui, comme pour les nobles de son temps et surtout de l'époque précédente, la vertu par excellence du seigneur est la largesse, idée que les poètes du temps avaient contribué à répandre, c'était bien leur intérêt, mais qu'ils n'avaient pas inventée. Alexandre est le type de cette vertu, et il est cité en exemple (§§ 67-70). « Ce qui perd l'homme riche, dit-il ailleurs, ce n'est pas la largesse, mais l'avarice, et pour avoir été avarés maints hommes ont perdu leurs biens. Et largesse couvre beaucoup de mauvaises taches, car s'il advient que riche homme ne soit hardi de son corps, pourvu qu'il ose donner et dépenser largement, il aura pour lui tant d'hommes hardis que, malgré son manque de courage, il ne perdra pas sa terre » (§ 20). Philippe de Navarre donne un conseil plus personnel lorsqu'il recommande de se garder d'avoir maille à partir avec son évêque. « Car, dit-il, avec l'évêque, quelle que soit la querelle, qu'on ait raison ou tort, il faut toujours finir par en venir à sa merci. si on ne veut pas mourir excomunié. Et ils ont tel avantage qu'ils sont à la fois juge et partie dans leur propre cause. Et si on fait appel à leur souverain, on a toujours affaire à des clercs et ils sont tous frappés au même coing. » On reconnaît là l'expérience du jurisconsulte. Parfois le jugement du monde et le précepte religieux sont en désaccord. Philippe de Navarre le constate ingénument, comme dans le passage où il engage les femmes à se garder de toute imprudence, quelle que soit la conduite de leurs maris. « Car, dit-il, elles seraient honnies à tout jamais. Tel est en effet l'usage en ce qui concerne les femmes qui font vilennie de leurs corps Il en va au-

« trement des hommes, car quoi qu'il en soit du péché,  
« ils acquierent une grande vaine gloire quand on  
« dit ou quand on sait qu'ils ont de belles amies, jeu-  
« nes ou riches dames. Le lignage des hommes n'y  
« a point de honte, tandis que les femmes sont honnies  
« et leur lignage avec elles, quand elles sont juste-  
« ment accusées de tel fait » (§ 89). Telle était, en  
ces délicates matières, la morale un peu relâchée du  
moyen âge.

Le traité des *Quatre temps d'âge d'homme* était connu depuis longtemps. Beugnot en avait jadis fait ressortir en quelques pages la valeur, et divers érudits, après lui, en avaient cité des passages. Mais il ne s'était trouvé personne pour en entreprendre la publication. C'est que l'édition, malgré le peu d'étendue de l'ouvrage, n'était pas facile à faire. Les manuscrits en sont très dispersés. Plusieurs sont incomplets, aucun n'offre un texte tout à fait satisfaisant. Il importait cependant de ne pas laisser plus longtemps inédit un ouvrage d'une lecture agréable et qui sera l'une des sources les plus utiles à consulter pour l'histoire des idées morales au moyen âge. La Société saura gré à M. de Fréville de la peine non petite qu'il a prise pour combler cette lacune de notre littérature.

Cette année encore la Société a ajouté à la collection déjà imposante de ses publications trois volumes qui, pour l'importance des textes et les soins apportés à l'édition, ne le cèdent en rien à ses publications antérieures. Nous voudrions faire plus, et nous le pourrions si nos revenus étaient moins limités. Malheureusement le rapport de notre trésorier vous apprendra que nous devons

songer à diminuer nos dépenses plutôt qu'à les augmenter.

---

*Rapport sur le compte des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1888, par M. E. Picot, trésorier-adjoint.*

MESSIEURS,

Les derniers volumes appartenant à l'exercice 1888 viennent seulement de vous être distribués; aussi ne pourrions-nous vous faire connaître que d'une façon incomplète les résultats financiers de cet exercice.

Nous avons reçu de deux nouveaux membres perpétuels, la somme de 492 fr. 50 c., que nous continuons de porter à notre compte capital, bien que, dans la situation actuelle de nos finances, nous ne puissions songer à reprendre la capitalisation prévue par nos statuts. Cette somme de 492 fr. 50 c. s'explique par ce fait que nous avons tenu compte à un de nos confrères d'une somme versée par lui dans le courant de la même année à titre de membre ordinaire.

Notre compte d'intérêts a produit pour la rente 3 o/o amortissable 45 fr., et pour la rente 4 1/2 o/o perpétuelle 909 fr.; ensemble 954 fr.

Le compte des souscriptions, que nous avons le regret

de voir diminuer d'année en année, ne se monte qu'à 7,802 fr. 15 c. ; encore y comprenons-nous 975 fr. afférents aux exercices clos, savoir : exercice 1880, 25 fr. ; exercice 1881, 50 fr. ; exercice 1882, 75 fr. ; exercice 1883, 125 fr. ; exercice 1884, 125 fr. ; exercice 1885, 100 fr. ; exercice 1886, 225 fr. ; exercice 1887, 425 fr. Les encaissements de l'année 1888, tant pour les exemplaires ordinaires que pour les exemplaires de luxe, n'atteignent que 6,301 fr. 95 c., en y faisant rentrer un léger boni réalisé sur le change des valeurs anglaises. L'année dernière, nous avons encaissé à la même date, pour 1887, 6,600 fr.

Les quittances de 1889 n'ont pu jusqu'ici être mises en recouvrement ; nous n'avons encaissé sur cet exercice qu'une somme de 350 fr.

Le chiffre atteint par nos ventes en librairie est un peu plus satisfaisant cette année que les années précédentes. Il s'élève à 981 fr. 30 c. Vous trouverez dans le tableau annexé au présent rapport la liste des livres vendus. Dans ce tableau figure pour la première fois le *Bulletin* de la Société qui, d'après une décision de votre conseil, est désormais mis en vente au même titre que nos autres publications. Il en a été vendu divers volumes pour une somme de 37 fr. 50 c.

Si nous mentionnons les versements faits par divers de nos confrères pour l'affranchissement de leurs volumes, nous arrivons pour les encaissements effectués jusqu'à ce jour au total de 10,262 fr. 70 c.

La seule ressource un peu importante que nous ayons à ajouter à nos recettes est la souscription ministérielle qui nous est due pour les années 1887 et 1888, soit 1,500 fr.

Voyons, maintenant, Messieurs, quelles sont les dépenses déjà payées et quelles sont celles que nous avons encore à régler :

Nos frais généraux se sont élevés à 442 fr. 25 c. ; les remises aux libraires à 352 fr. 50 c. ; ensemble 794 fr. 75 c.

Les deux numéros du *Bulletin* de 1888 nous ont coûté 880 fr. 42 c., soit environ 175 fr. de moins que le *Bulletin* de 1887.

*L'Amant rendu cordelier*, cette publication dont il est question depuis onze ans, dans chacun de nos rapports, a donné lieu jusqu'ici à une dépense de 2,447 fr. 30 c., savoir : pour l'impression, 1,757 fr. 05 c. ; pour le cartonnage, 690 fr. 25 c.

Les honoraires dûs à l'éditeur s'élevaient à la somme de 420 fr. ; mais M. de Montaiglon a eu la bonne pensée de n'en pas exiger le payement. Il a simplement demandé à être inscrit parmi les membres perpétuels de notre Société et a pris en outre quelques exemplaires de nos publications. Nous tenons à vous signaler, Messieurs, l'acte de désintéressement de notre savant confrère.

Le *Mystère de saint Bernard de Menthon* nous a coûté 2,378 fr. 55 c., savoir : impression, 1,756 fr. 55 ; cartonnage, 482 fr. ; solde des honoraires de l'éditeur, 140 fr.

Nous n'avons payé jusqu'à ce jour que l'impression des *Quatre âges de l'homme*, soit 1,325 fr. 75 c. Il nous reste à solder le cartonnage, soit 510 fr. 85. Quant aux honoraires de l'éditeur, notre confrère M. de Fréville de Lorme a généreusement manifesté l'intention

d'y renoncer et de prendre en retour un certain nombre d'exemplaires de sa publication; nous n'avons donc à les mentionner ici que pour mémoire.

Le *Couronnement Louis* donnera lieu à une dépense beaucoup plus élevée. Les seuls frais d'impression se sont montés à 3,067 fr. 08 c. Le cartonnage, que nous n'avons pas encore réglé, représente une dépense de 527 fr. 60; les honoraires de l'éditeur, 900 fr. environ.

En résumé, notre compte se solde dès aujourd'hui par un déficit de 1,009 fr. 19 c.; auquel viennent s'ajouter 2,578 fr. 45 de dettes actuellement exigibles, savoir 1,540 fr. pour les honoraires dûs aux éditeurs du tome V des *Œuvres d'Eustache Deschamps* et du *Couronnement de Louis* et 1,038 fr. 45 pour les cartonnages de nos derniers volumes.

En regard de cette dette de 3,587 fr. 64 nous n'avons à placer que la souscription ministérielle pour 1887 et 1888. L'écart est, comme vous le voyez, de plus de 2,000 fr.; il serait bien plus considérable encore sans l'abandon que MM. de Montaiglon et de Fréville ont bien voulu faire à la Société des sommes auxquelles ils avaient droit. Pour les publications que nous commençons actuellement, votre conseil fixera le montant des honoraires conformément aux dispositions nouvelles que vous avez adoptées l'année dernière, et nous espérons réaliser de ce chef dans l'avenir une économie assez sensible : mais cette année il nous faut trouver des ressources extraordinaires. Après avoir renoncé à capitaliser les versements des membres perpétuels, nous sommes obligés de recourir à une nouvelle aliénation de nos rentes.



Nous venons vous demander l'autorisation éventuelle d'y procéder dans la mesure de nos besoins.

En sollicitant de vous les pouvoirs nécessaires pour faire cette aliénation, nous tenons à constater qu'il n'a pas dépendu de nous de réduire plus encore tant les frais généraux que les dépenses afférentes au *Bulletin*; c'est ce dont vous pouvez vous convaincre, Messieurs, en étudiant la situation que nous avons l'honneur de vous soumettre :

## SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS

### DOIT

SOLDE débiteur au 29 mai 1888..... 128 04

*Bulletin de la Société des anciens Textes pour 1888 :*

Facture Marchessou pour le n° 1. . . . .	652 15	}	880 42
Id. id. 2. . . . .	228 27		

*L'Amant rendu Cordelier :*

Facture Marchessou . . . . .	1,757 05	}	2,697 30
Id. Engel.....	690 25		
Honoraires de l'éditeur, non compris divers volumes à choisir parmi les publications de la Société. . . . .	250 »		

*Quatre Ages d'Homme :*

Payé facture Marchessou. . . . . 1,325 75

*Couronnement de Louis :*

Payé facture Marchessou..... 3,067 08

*Mystère de Saint-Bernard de Menthon :*

Facture Marchessou . . . . .	1,756 55	}	2,378 55
Id. Engel. . . . .	482 »		
Solde de droits d'auteur. . . . .	140 »		

REMISES AUX LIBRAIRES :

Bonifications diverses.. . . . 352 50

FRAIS GÉNÉRAUX :

Frais divers. . . . . 442 25

*A reporter* ..... 11,271 89

TEXTES FRANÇAIS AU 29 MAI 1889

AVOIR

COMPTE CAPITAL :

Reçu de deux membres perpétuels..... 492 50

COMPTE D'INTÉRÊTS :

Un an d'intérêt sur 45 fr. de rente 3 % amort.	45	»	}	954	»
id. 909 id. 4 1/2 %...	909	»			

COMPTE DES SOUSCRIPTIONS :

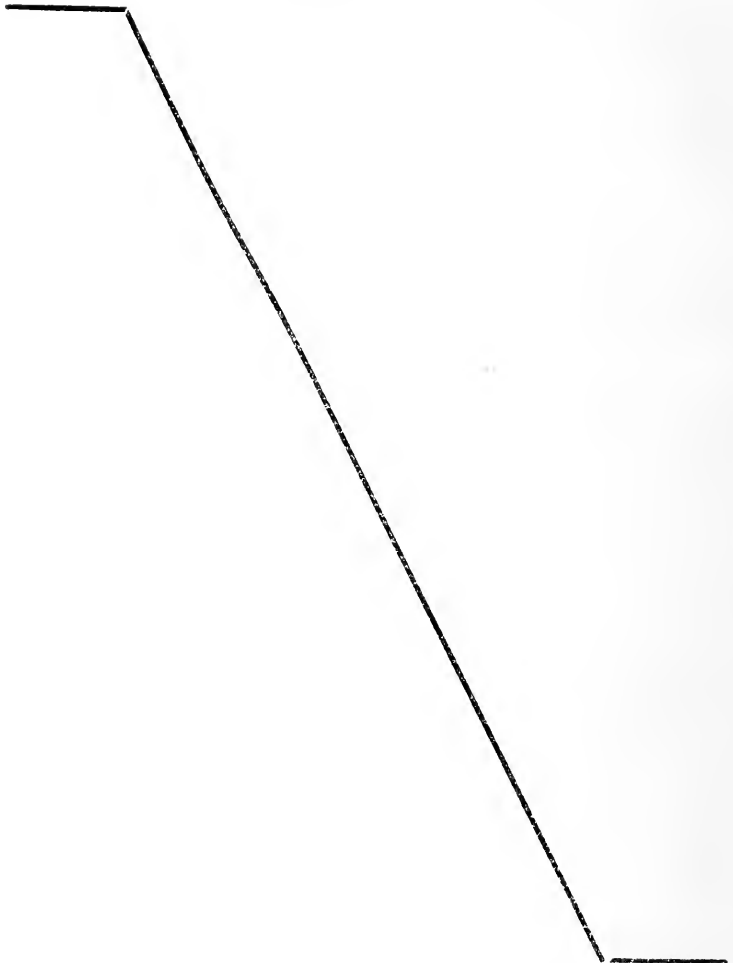
1	souscription pour 1880	25 fr.....	25	»	}	7,802 15
2	id.	1881.....	50	»		
3	id.	1882.. . . . .	75	»		
5	id.	1883.....	125	»		
5	id.	1884.....	125	»		
4	id.	1885... . . . .	100	»		
9	id.	1886... . . . .	225	»		
17	id.	1887.....	425	»		
6	id.	1888 50 fr.....	300	»		
240	id.	1888 25 fr.....	6,000	»		
14	id.	1889.....	350	»		
	Différence sur le change.....		1 95			

COMPTE DES VENTES :

3	ex.	<i>Chansons du xv<sup>e</sup> siècle</i> .....	56	25
2	—	<i>Album des anciens Monuments</i> .....	30	»
3	—	<i>Brun de la Montagne</i> ... . . . .	7	50
4	—	<i>Miracles de Nostre Dame</i> , tome I. . .	20	»
4	—	<i>Id.</i> tome II... . . . .	20	»
3	—	<i>Id.</i> tome III . . . . .	15	»
3	—	<i>Id.</i> tome IV.. . . .	15	»
4	—	<i>Id.</i> tome V... . . . .	20	»
3	—	<i>Id.</i> tome VI.. . . .	15	»
2	—	<i>Id.</i> tome VII . . . . .	10	»

*A reporter*..... 208 75 9.248 65

*Report* ..... 11,271 89



11,271 89

SOLDE DÉBITEUR..... 1,009 19

	<i>Report</i> .....	208 75	9.248 65
4	— <i>Guillaume de Palerne</i> .....	20 »	
3	— <i>Sept Sages de Rome</i> .....	12 »	
2	— <i>Aiol</i> .....	12 »	
2	— <i>Débat des Hérauts d'armes</i> .....	10 »	
2	— <i>Œuvres d'Eustache Deschamps</i> , t. I. .	12 »	
3	— <i>Id.</i> t. II. .	18 »	
3	— <i>Id.</i> t. III	18 »	
2	— <i>Id.</i> t. IV	12 »	
7	— <i>Id.</i> t. V..	42 »	
5	— <i>Voyage à Jérusalem</i> .....	25 »	
4	— <i>Chronique du Mont Saint-Michel</i> , t. I.	24 »	
5	— <i>Id.</i> t. II.	30 »	
1	— <i>Élie de Saint-Gilles</i> .....	4 »	
1	— <i>Daurel et Beton</i> .....	4 »	
3	— <i>Vie de saint Gilles</i> .....	15 »	981 30
22	— <i>L'Amant rendu cordelier</i> .....	114 05	
6	— <i>Raoul de Cambrai</i> .....	45 »	
1	— <i>Panthère d'amours</i> .....	3 »	
4	— <i>Mort d'Aymeri de Narbonne</i> .....	20 »	
2	— <i>Œuvres de Beaumanoir</i> , tome I.....	25 »	
1	— <i>Id.</i> tome II....	7 50	
2	— <i>Évangile de Nicodème</i> .....	8 »	
5	— <i>Vie de saint Thomas de Cantorbéry</i> ..	25 »	
3	— <i>Œuvres de Christine de Pisan</i> , tome I.	15 »	
5	— <i>Merlin</i> , tomes I et II.....	50 »	
6	— <i>Aymeri de Narbonne</i> .....	60 »	
20	— <i>Mystère de saint Bernard de Menthon</i>	80 »	
7	— <i>Quatre âges de l'homme</i> .....	24 50	
	<i>Bulletin</i> .....	37 50	
		<u>981 30</u>	

RSEMENTS POUR L'EXPÉDITION FRANCO DES VOLUMES :

Reçu de divers.....	32 75
	<u>10,262 70</u>
SOLDE DÉBITEUR.....	1,009 19
	<u>11,271 89</u>



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron E. de Rothschild  
le 30 octobre 1889.

---

Nouveau membre : M. Alfred Jeanroy (membre perpétuel).

Etat des impressions : *Miracles de Notre-Dame*, t. VIII (vocabulaire), douze feuilles tirées, feuille 13 en pages. — *Rondeaux et autres poésies du xv<sup>e</sup> siècle*, feuilles 1 à 10 et *a b* tirées, feuilles *c d* en placards. — *Roman de Thèbes*, t. I, feuilles 1 à 17 tirées, feuille 18 en pages ; t. II six feuilles tirées, feuille 7 en pages. — *Christine de Pisan*, t. II, feuille 1 en pages. — *Bulletin*, 1889, n<sup>o</sup> 1, tiré.

Le Conseil est informé que la Société a obtenu à l'Exposition universelle une médaille d'or.

Le Conseil procède à la radiation d'un certain nom-

bre de membres qui, depuis un temps plus ou moins long, ont négligé de payer leurs cotisations.

Le Conseil décide la mise en distribution des *Contes de Bozon*, aussitôt que ce volume, qui est entièrement tiré, sera cartonné. Le prix en est fixé à 15 francs. Les *Rondeaux* et le t. VI des poésies d'Eustache Deschamps seront distribués ensemble ultérieurement et termineront l'exercice 1889.

---

#### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron E. de Rothschild  
le 27 novembre 1889.

---

Etat des impressions : *Rondeaux et autres poésies du xv<sup>e</sup> siècle*, dix feuilles tirées, feuille 11 (table) en placard ; feuilles *a b c d* (introduction) tirées. — *Roman de Thèbes*, t. I, feuilles 1 à 18 tirées, feuille 19 en pages ; t. II, sept feuilles tirées, feuille 8 en pages. — *Christine de Pisan*, t. II, feuilles 1 et 2 en pages.

Le Conseil fixe à 8 francs le prix des *Rondeaux et autres poésies du xv<sup>e</sup> siècle*, volume qui sera terminé très prochainement.

Sur la proposition du Secrétaire, le Conseil décide qu'à l'avenir il tiendra ses séances à l'École des Chartes. Il sera écrit à M. le baron E. de Rothschild pour le remercier de la gracieuse hospitalité qu'il a offerte jusqu'à présent au Conseil de la Société.



Le Conseil décide la mise sous presse du *Roman de l'Escoufle* proposé à la Société, par M. Michelant, en 1875 (28 juillet) et dont le texte préparé pour l'impression a été déposé il y a plus de deux ans (voy. la séance du 25 mai 1887). M. Meyer, est nommé commissaire responsable pour cette publication. Le Conseil faisant application de l'article 22 du règlement modifié par la Société dans son assemblée générale du 30 mai 1888, fixe à 20 fr. par feuille les honoraires de l'éditeur.

---

## NOTICE

DU MS. EGERTON 2710 DU MUSÉE BRITANNIQUE.

Ce ms. a été acquis par le Musée cette année même 14 janvier 1889) d'un particulier. C'est donc l'une des plus récentes acquisitions de ce grand établissement, et je sais gré à M. Warner, du Musée britannique, de me l'avoir signalé, me mettant ainsi à même d'offrir à la Société une véritable primeur. Il ne contient en somme que des ouvrages français ou anglo-français (j'entends composés en Angleterre) dont on possède d'autres copies; mais ces ouvrages sont pour la plupart inédits; plusieurs sont à peine connus, et la description du présent ms. fournit l'occasion de diverses remarques dont pourront tirer profit des éditeurs futurs.

Le format du livre est à peu près celui d'un in-4° (265 millimètres de hauteur et 180 de largeur). Il y a 151 feuillets à deux colonnes par page et à 40 lignes (quelquefois 42) à la colonne. L'écriture est du XIII<sup>e</sup> siècle, plutôt de la seconde moitié que de la première. Les grandes initiales sont alternativement rouges et bleues. Celles qui commencent un livre sont ornées. Il n'y a aucun doute que le ms. a été exécuté en Angleterre, d'où il n'est vraisemblablement jamais sorti, car au XVI<sup>e</sup> siècle il y était encore, comme on le voit par une ligne écrite à cette époque au bas du fol. 83 v°, d'où il résulte que le livre a été donné aux religieuses de Derby.

On remarquera que par son contenu le ms. Egerton

offre un rapport assez étroit avec le ms. fr. 19525 (ancien S. G. fr. 1856) de notre Bibliothèque nationale. Sur dix compositions, en vers ou en prose, qu'il renferme, cinq se retrouvent dans le ms. 19525, les n<sup>os</sup> 2, 4, 5, 9, 10.

Plusieurs articles (n<sup>os</sup> 4, 8, 10) sont précédés d'une rubrique composée de deux vers. Le même usage a été signalé en d'autres mss. français d'Angleterre; voy. mon édition des *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry*, pp. vij et xxxix, et *Romania*, XIII, 521, XV, 323.

**I. — Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament.**

— Cet ouvrage ne manque pas d'intérêt. Il paraît avoir été fort répandu dans le pays où il a été composé, c'est-à-dire en Angleterre. On en possède plusieurs mss. ou fragments de mss., et il a été mis en prose en Angleterre même, comme M. S. Berger l'a établi (*La Bible française au moyen âge*, p. 54). M. Bonnard en parle assez longuement, mais avec peu de compétence, dans son mémoire intitulé *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge* (chap. vii). Le poème mériterait une étude plus approfondie et surtout plus méthodique. C'est une sorte de chanson de geste destinée originairement à la récitation publique plutôt qu'à la lecture privée. On remarquera, pp. 76 et 77, les vers où l'auteur fait appel à la générosité de ses auditeurs.

Les mss. qu'on en possède, outre le ms. Egerton, sont les suivants :

CHELTENHAM, Bibl. Phillipps 4156, ff. 98-110. Ne contient que le premier livre, et le premier feuillet a été enlevé; voy. *Romania*, XVI, 212.

OXFORD, Corpus Christi Coll. 36, ff. 48-157.

PARIS, Bibl. nat. fr. 898.

— — — — 902, ff. 1-96.

TRÈVES, Bibl. municipale. Fragment de 1013 vers publié par M. Bonnardot, *Romania*, XVI, 177 et suiv.

Aucun ms. ne donne le texte complet. Les deux mss. de Paris et celui d'Oxford arrêtent le récit à l'histoire d'Ezéchias (IV ROIS, xvii) et le terminent par deux vers qui annoncent l'intention de continuer. Cette coïncidence donne à supposer que ces trois mss. sont de la même famille. Le fait paraît sûr pour les deux mss. de Paris qui offrent une même lacune de 118 vers comme l'a remarqué M. Bonnardot (*l. l.* p. 187, note). Le ms. Egerton est d'une famille différente, mais il n'est pas non plus complet : il s'arrête même un peu plus tôt que les trois copies dont je viens de parler. Je joins aux extraits qui suivent les principales variantes des mss. de Paris.

Al rei de glorie <sup>1</sup> Deu omnipotent (f. 1)  
Qui meint sanz fin e sanz comencement,  
Le mund governe <sup>2</sup> tut par sun jugement,  
E est a tous en chescun liu present,  
A chescun socorable qui a lui se prent,  
Honor puissant <sup>3</sup> sanz definement,  
El nun del Pere, del Fiz e del seint Espirit  
E des treis persones qui sunt en Deu parfit,  
Comencerons de geste novel escrit

1. 902 ajoute a ; 898 *Le rey de g. e.* — 2. Ms. *governe*ꝝ. — 3. 898 et 902 *H. puissance.*

D'estoire estrete, n'est pas de fable dit,  
De an en an est en seint Eglise lit;  
Iço dit Jeroimes ki les merveilles vit :  
N'est pas leaus qui cest tent en despit.

Oez, seignurs, chançon de verité  
E del veil estoire estret sanz faüseté,  
Des patriarches, devant que Deu fu né,  
Des sainz prophetes qui furent d'antiquité,  
De lur linage, de lur grant parenté;  
En lur persones, Jhesus fu figuré,  
En seinte Eglise qui puis nus fu mustré.  
De la Deu vertu tant sunt enluminé  
Qu'il ne saveient boïdie ne mauvesté,  
Ne fere ne vodrent <sup>1</sup> ne fust aucun malfé  
Ki la lei freinsist après qu'ele fu doné.  
Qui ben la gardouent vindrent a sauveté;  
Qui la guerpirent griefment en sunt jugié.

Des <sup>2</sup> ancessors trestoït paenz estoient,  
Lei ne garderent kar Deu <sup>3</sup> ne saveient,  
Mès quant de Deu aperceü se aveient,  
Ces furent cil ki en Deu melz creeient.  
A lais escrif l'estoire, u qu'il seient :  
Li clerck le sevent car il sovent la veient.  
Al començail, quant Deu creat le mund  
E cel e tere e l'abime parfund,  
Lumere, tenebres, liquel uncore sunt,  
Ileuques les fundat <sup>4</sup> u il tut tens gerrunt <sup>5</sup>;  
Al premer jor, si cum Moyses respunt,  
As fiz Jacob sur Syna le munt.

1. 898 *voudercïent*, 902 *vuleïent*. — 2. 898 et 902 *Nos*. — 3. 898 ajoute *il*.  
— 4. Ms. 902 *La les fonda*; 898 *La ley fundat*. — 5. 898 et 902 *serrunt*.

Al secund jur fit Deu le firmament,  
Les ewes partiz par sun comandement,  
Les unes establiz la sus amunt del vent, (b)  
Les autres en tere, commune <sup>1</sup> a tote gent.

Le terz jur volt Deus avant ovrer,  
Les ewes assemblat, dunc les apela mer...

Fin du premier livre et début du second :

Oï avez, seignurs, cum Israel (f. 11)  
Vint en Egypte e quant out <sup>2</sup> tropel,  
Cum il unt grant joie de lur avoir  
E cum il unt a leesce lur estover;  
Ore nus doit Deus a ki li mund apent  
Que nus puissums jeter les sauvement,  
Oreinz qu'il issent serrunt desturbez  
Mès jo me dout, si cum vus ben orrez <sup>3</sup>.  
Ore sumes venu tresqu'a la fin  
Del livre que l'em apele Genesisim.  
Brefment l'ai dit par tut sanz mentir <sup>4</sup>,  
Del son me done qui mès voldrat oïr.  
Lung <sup>5</sup> temps après que li frere sont mort  
Dunt vint un rei qui fist as eus <sup>6</sup> grant tort  
Li reis les het; si funt <sup>7</sup> sa gent,  
Pur ço qu'il sunt riches d'or e d'argent...

Fin du second livre et commencement du troisième  
(f. 17) :

1. 898 et 902 *communes* — 2. 902 (fol. 9 a) *e quanç en son*, 898 (fol. 10) *e quant o son*. — 3. 898 et 902 présentent, avec raison, ce vers et le précédent dans l'ordre inverse. — 4. Ce vers et le suivant font défaut dans 898 et 902. — 5. En marge dans 898 : *Ci comence le livre de Moyses*. — 6. On pourrait lire *as eirs*; 902 *as eus*, 898 *a eals*. — 7. Suppl. *tute* d'après 898 et 902.

Dunc parla Deu a Moysen et a sun frere :  
« Fetes », dist il, « autres tables de pere  
« Semblantes a celes defors e dedenz  
« U jo escriis les dis comandemenz.  
« Jo escriverai desure trestote la lei  
« Cum li Ebreu se contendrunt vers mei. »

Les tables fet Moïses de maintenant,  
E Deu escrit la lei a sun comant.  
As Ebreus mist <sup>1</sup> qi la lei volt oïr;  
Ne la puis dire kar jo n'ai leisir,  
Ne il n'est profit, seignurs, ço m'est vis,  
Escrivere la lei as mescreanz chetifs.  
Ore sunt li glut manant en fol errur  
Que nostre lei ne gardent ne la lur.  
Ici finist, seignurs, le secund livre,  
Sanz bon luer ne voil avant dire <sup>2</sup>.

Après qu'il unt le tabernacle fait (b)  
E l'arche Deu tuz jurs dedenz esteit,  
Les fil Jacob sunt d'ileuques remué ;  
Le tabernacle unt il od els posé <sup>3</sup>...

Fin du troisième livre et commencement du quatrième  
(Josué) :

Endementers qu'il parole a ses genz (f. 22 b)  
Qui pur sa mort sunt tristes e dolent,  
Une nue decent, si l'ad trestut covert,  
U Deu ad fet pur li miracle <sup>4</sup> apert.

1. Corr. *voist* (898 f. 31, et 902 f. 14). — 2. 902 *avant escrire*; 898 *Si bon louers n'ay ne voil avant escrire*. — 3. 898 et 902 *porté*. — 4. 898 (f. 4 r<sup>o</sup>) ajoute *tout*, 902 (f. 18 d) *mult*.

En cele nue, si cum trovum escrit,  
Morut Moïses e rendit l'espirit.  
Cent anz e vint, seignurs, ot il passé.  
Unc puis sun cors ne pout estre trové.  
Après ses jurs prophete ne nasqui  
Qui fust a Deu tant cher ne tant ami.  
Par trente jurs plurerent li Ebreu  
Pur Moïsen serjant et ami Deu.  
Ici finist le livre Moïsen  
A qui Deu donat ' vertut e sen.

Ore començum, seignurs, novel' estoire,  
De Josué si metum en memoire,  
De Eleazar qui fu sovereign proveire,  
Des ducs, des princes qui furent en cel eire.  
Il sunt venu a cel point li Ebreu,  
S'il se gardent de mesprendre ver Deu,  
Sur tutes genz il les avancerat  
E le païs qu'il <sup>2</sup> promist dorrat.

Le livre de Josué se termine au fol. 26 *b* et est suivi  
des Juges dont la fin est marquée par ces deux vers :

Ici finist le livre Judicum ;  
Brefment l'ai dit si cun nus le lisum, (f. 34 *c*)

Puis vient le livre de Ruth, suivi des Rois :

Ici finist, seignurs, le livre Ruth ; (f. 35 *c*)  
Ki bien i entent il fet de son pruch.

El nun del Pere, del Fiz, del seint Espirit,  
Del veil estoire nus frum novel escrit,

1. 898 et 902 ajoutent *grant* — 2. Sic 902; 898 *que lur*.



Del livre Regum, ço est livre des reis,  
Solum latin e solum franceis.  
Uns hoem maneit, si out nun Helcana,  
De la ligné Levi en Ramatha.  
Icist menat dous femmes de sa ligné  
Desquels la plus jovne fu apelé  
Anna, e l'autre aveit nun Fenenna...

Je vais maintenant transcrire un morceau que l'on pourra comparer avec le fragment de Trèves publié par M. Bonnardot, en même temps qu'avec les deux mss. de Paris dont M. Bonnardot donne les variantes au-dessous du texte de Trèves. Pour faciliter la comparaison je place de temps en temps, entre crochets, la correspondance avec l'édition du fragment (*Romania*, XVI, 187-8).

Joram sun frere le realme reçut (f. 97 b)  
Sur Israel, sil tint tant cum Deu plut; [144]  
Cil se cuntint en memes la manere  
En dreit de mal qe fist Acab sun pere :  
Il despit Deus e ses comandemenz,  
Si aüra les deus as paenes gens;  
Des plusurs choses fu il assez malveis  
Plus qe ne fu sis peres Acab li reis.

Memes cel tens fu ravi seint Helye  
Tut vif el cel, queque altre vus die.  
En sun liu il lessa Heliseu  
Sun deciple, e si ert prophete Deu.  
Enoc fu tot ensement ravi  
Devant qe le deluvie s'espandi ;  
Ces dous a Antecrist se cumbaterunt;  
Nus le trovum escrit, sil veinterunt. [158]

Oez, seignurs, s'il vus vent a gré <sup>1</sup>,  
Bien vus dirrai cum Helyes fu porté.

Ensemble alouent en Gabata

Danz Heliseus e danz Helya.

Dunc dist Helye a danz Helyseus : [165]

Seez ici car en Betel <sup>2</sup> m'enveie Deus

Helyseus respunt e si li dit :

« Vit Deus e vit nostre <sup>3</sup> esprit,

« Qe jo ja ne vus guerpilai

« Tant cum jo sivre vus purrai » . [170]

Ço fu costume tuz jurs en la veil lai <sup>4</sup>

Jurer tel serement cum jo vus dit ci ai.

Quant il furent en Betel <sup>5</sup> venuz (c)

S'en issirent les fiz as prophetes tuz <sup>6</sup> [172]

E si dient tuit a danz Helyseus

Qe vostre seignur vus toldra hui Deus.

E Helyseu respunt : « Jel sai jo ben,

« Taisez, pur Deu! n'en parlez mès ren. »

E dunc redist Helie a Heliseus :

« Remanez ici, kar a Jordan me meine Deus.

E il respunt aneire ; si li dit :

« Vit Deus e vit nostre esprit [180]

« Que jamès ne vus guerpilai

« Itant cum jo sivre vus purrai. »

Ore vunt ensemble li barun ;

Les fiz as prophetes les sivent a bandun ;

1. Pour ce vers et les trois suivants, il y en a six, tout différents, dans le fragment de Trèves. C'est ici que commence la lacune signalée plus haut, des deux mss. de Paris. — 2. Trèves *Jerico*. — 3. *Sic*, lis. *vostre*. — 4. Ce vers et le suiv. manquent dans Trèves. — 5. Trèves *Jerico*. — 6. Les vers suivants, jusqu'au v. marqué [191], sont à peu près illisibles dans le ms. de Trèves. M. Bonnardot n'en a pu déchiffrer que quelques mots çà et là.

Cinquante out, ço nus dit l'escrit.  
De loinz les sivent un pas mult petit.  
A Jordan parvindrent li dui home Dé.  
Helyas ad sun mantel envelopé ;  
Del pan de sun mantel enz el eve feri,  
E l'eve s'en est aneire departi.  
Le flum passerent andui a sec pié, [191]  
Si que nuil d'els n'out l'ortail muillé.  
Helias parole od Heliseu, si dist :  
« Ço que tu vois demander, sanz contredit  
« Avez einz que jo m'en part de vus.  
« Demandez seürement, ne seez dutus. »  
Adunc aneire respunt danz Helysé :  
« Bel sire cher, quant l'avez si devisé  
« Ore vus pri qe seit en mei dublé... [199]

Le poème se termine ainsi dans notre ms. (fol. 111 c) :

Puis Jonathas regna Acab sis fiz.  
Cestui del tut ' al mal s'est pris :  
Encuntre la lei Deu il ad overé,  
Sur tuz les reis qui devant li unt esté.  
Il ad guerpi del tot le Creatur,  
Si est as ydles pris et al errur.  
En Jerl'm il ad alters levez  
A Baalin et altres deus assez. (d)  
Tant li chaitifs as paiens se alie  
Qu'il memes ses enfanz sacrefie ;  
Issi le firent du[n]c paene gent  
De lur enfanz ; cil le fet ensemment.  
Autres mals fist il assez le felun,

Dunt il fet lung cunte <sup>1</sup> en cest sermun.  
Entre ces choses Rasen <sup>2</sup> reis de Syr,  
E Fasceas, reis de Israel, a Tyr ;  
Sur le rei Achaz vont e sur Juda.

Le reste de la colonne a été laissé vide.

2. — *La Passion* ; morceau extrait de la *Bible* d'HERMAN DE VALENCIENNES. — On possède de la Bible d'Herman un grand nombre de copies, les unes complètes, les autres partielles. Le morceau que nous offre le ms. Egerton ne sera pas d'un grand secours à celui qui aura le courage d'entreprendre l'édition de ce poème si intéressant et qui soulève tant de difficiles questions dont aucune, jusqu'à ce jour, n'a été sérieusement abordée. On possède en effet, du poème complet, et de cette partie même, de meilleurs textes. Il convient cependant d'indiquer en quoi consiste le morceau ici transcrit. On y trouve la fin du poème à partir de la résurrection de Lazare, c'est-à-dire, à proprement parler, le récit de la Passion, comme du reste l'indique l'explicit. Cette même partie a été copiée à part en deux autres mss. au moins : les mss. Bibl. Nat. fr. 19525 (ancien S. Germ. fr. 1856) fol. 191 v<sup>o</sup> et suiv. <sup>3</sup>, et Musée brit. Harl. 2253 fol. 23-33. Ces deux mss. sont d'origine anglaise. Par contre, le même morceau fait précisément défaut dans le ms. Bibl. nat. fr. 24387 où le poème de la Bible s'arrête au fol. 76 b, après la tirade :

1. 902 *conter*, 898 *chanter*. — 2. Suppl. *vint*.

3. Il y a une lacune de quatre feuillets dans ce ms. entre les ff. 197 et 198. Cette lacune correspond aux ff. 96-108 du ms. B. N. fr. 20039.

Ne demora puis gueres, ce trovomes lisant,  
Jhesus vint en Bethaine les malades sanant.

.....

Beax sire, n'as tu cure de la peine qu'ai grant?  
Ma suer que voi ci te va mout porsivant.

C'est après cette tirade que vient, dans les mss. complets de la Bible d'Herman <sup>1</sup> le morceau que nous trouvons ici copié séparément. Notons que le ms. fr. 24387 est, comme notre ms. Egerton et comme les deux mss. 19525 et Harl. 2253, d'origine anglaise, d'où il semble permis de conclure qu'en Angleterre la fin du poème avait été détachée et traitée comme un ouvrage à part.

On remarquera que la première laisse et une partie de la deuxième sont en vers de dix syllabes. Dans les mss. de l'ouvrage complet, on observe qu'en général les mêmes vers ont été allongés par divers artifices et amenés à la forme de l'alexandrin. Ainsi voici le passage correspondant du ms. Bibl. Nat. fr. 20039 (fol. 81 v<sup>o</sup>) :

Mout par fu granz, signor, icele elections  
De quoi la Mazelaine reçut si grant pardon.  
Celui eslut a soi par cui va toz cist mons,  
A toz ceaus qui le servent rent bien le guerredon.  
Sachiez en verité que dire nel poom :  
En escrit et en livre tot ensi le trovons, (f. 82)  
Se le servommes bien mout grant loier avrons ;  
Por robeor qui vive ja ne le perderom .  
De ces .ij. dames ci desore finerom  
Et de Ladre lor frere .j. petit vos dirom.

1. Voy. Bibl. Nat. fr. 20039 fol. 81 v<sup>o</sup> ; 25439 fol. 65 v<sup>o</sup>.

Signor bon crestien, se volez escouter,  
De Lazaron tantost ja me orrez parler  
Ice que a dit l'aigle qui tant haut puet voler;  
Ce est Jehans li doz, bien le vos doi nomer,  
Qui but la sapience qant dormi au souper  
Sor le piz a som maistre, de toz parla plus cler.  
Or oez le miracle tant bon a escouter :  
Il fist tout en latin, ja l'orrez tramposer.  
S'i metez vostre entente s'em poez amender.

Oez que dist Jehans li sages et li prous,  
Qui de ses compaignons ert li plus mervillous...

On verra sans peine que la forme originale est celle qu'offre le ms. Egerton, d'accord avec le ms. harleien et avec notre ms. 19525 dont je donne les variantes, toutes très légères, en note. Du reste Herman a changé plus d'une fois de mètre au cours de son long ouvrage.

Mult par fu grant icele election (f. 112)  
Dont Magdalene reçut si grand pardun.  
Celui eslist par qui vait tut le mund  
As sons servanz qui rent tels guereduns <sup>1</sup>?  
Sacez, seignurs, que dire nel savums;  
En escripture n'en livre nel trovums.  
Lui servum tut, tel luer en avrums,  
Pur robeür en vie <sup>2</sup> nel perdrums  
Ne par volage <sup>3</sup> ne par nuit par larruns.  
De ces deus dames dès ore fineruns,  
De Lazarum sun parent parleruns.

Var. du ms. 19525 (fol. 191 vo). — 1. tel geredon, au sing. — 2. veie. — 3. utlage.

Bons crestiens, si vus<sup>1</sup> volez escuter,  
De Lazaro ja me orrez parler  
Ço que dist li angles<sup>2</sup> qui tant halt pot voler :  
Ço est Johan, bien le vos sai nomer,  
Qui la science but quant dormi al soper  
Sor le piz sum mestre, de tut parla plus cler.  
Or oez del miracle tant bon pur escoter.  
Il le fist en latin, ja l'orrez translater.  
Metez i vostre entente, sin purrez amender.

Oez que dist Johan li sages et li pruz  
Qui de ses compaignons fut le plus merveillus.

Je transcris maintenant un passage qui, dans les textes complets, présente un intérêt particulier, l'auteur y donnant sur sa personne des indications assez précises. Malheureusement, des quatre tirades dont se compose ce passage, la seconde, la plus importante, fait ici défaut, comme en plusieurs autres mss.

Seignurs qui Deu amez, entendez bonement (f. 117)  
Que Dex qi meint el cel e set en Orient  
Vus pardoint vos pecchez tuz communalment!  
Sacez que ne sui pas de molt grant escient :  
Jo l'ai oï jadis e le sai bien verreiment  
Que Deus espant sa grace a muz diversement.  
De cest livre que face delle commencement  
Sacez que nel face pur or ne pur argent :  
Pur amur Deu le faz, pur amender la gent ;  
E lise le romanz qui le latin n'entent.  
De la mort al seignur qui tut le mund comprend

1. vus *manque*. — 2. li egles.

Vus dirrai ço qu'en sai de cest livre brefment ;  
Et il qui mort suffri pur reingdre la gent  
Me doint que jo la die issi reisnablement  
Que ne seie repris en nul parlement <sup>1</sup>.

Seignurs, pur amur Deu, oez que vos dirrai ;  
Jo sui forment pecchere, pas ne vus celerai  
Pus <sup>2</sup> que melz m'en seit quant dit le vus ai.  
Jo ne vus sai a dire cum lunges jo viverai,  
Ne ne sai a dire de quel mort jo murrai.  
De ço requerez Dex quant del mund turnerai  
Que cels prengent m'alme qe jo ci numerai :  
Sain Michel l'angle en ma presence avrai,  
E sein Pere e sein Pol, en lur conduit serrai.  
Del agait al deable ja poür n'en avrai.

Seignurs, mult est feble ceste mortal vie :  
Si tost com li hom nest, primes plure et crie ;  
Ja de lui ne moverat si il nen ad aïe.  
Mult vent de povre chose, ne sai que plus en die.  
Gardez al rei Henri et a sa manantie :  
Il fu reis d'Engeltere e quens de Normundie <sup>3</sup>  
E Guales et Escoce ot tut en sa baillie.  
(Desqu'a Damnedeu u sa mere verrai <sup>3</sup> ;  
E le bon Nicholas pas n'i oblïerai ;

1. Ici manque la tirade où l'auteur nous apprend qu'il fut baptisé en présence du comte Baudouin (Baudouin III, comte de Hainaut, † 1120) et de son épouse Yolant, le jour où un évêque, dont le nom varie selon les mss. (*Dudars, Duard, Dudas, Doutrat, Deudrad*), fut confirmé. C'est la tirade qui commence par : *Signor, por Deu vos pri que .j. pou m'escoutez* (fr 25439 fol. 75 v°, 20039 fol. 95. Elle est omise, comme ici, dans le ms. fr. 19525 et ailleurs. — 2. Corr *Pri vus*. — 3. Après ce vers s'ouvre, dans le ms. 19525, la lacune indiquée plus haut. — 4. Ce vers et les deux suivants ont été copiés ici par erreur. Leur place (comme on le voit par la comparaison avec les autres mss. du poème) est entre les deux derniers vers de la tirade précédente.



Si icels puis aver en bon conduit serrei)  
Fiers fut cum leuns ; mult out grant seigneurie ; (b)  
Princes ot e baruns od grant chevalerie.  
U est ore li pruzdome, u est sa manantie  
E sa grant poesté? jo vei q'ele est faillie.  
Dex li prist sun regné; de cest n'a il mie.  
Mar demenum orgoil, pur nent portum envie.

Le poème finit, ici comme dans le ms. 19525, à une tirade commençant par *Quant li vipains* (vif pain) *fu né en Bethleem Judé*, et dont voici les derniers vers :

Pur ço ne vindrent pas <sup>1</sup> a Herrodes parler.  
E <sup>2</sup> li mal quilvert fu cruelment desvé  
Que les enfanz del regne ad il decolé <sup>3</sup>  
Cent et quarante <sup>4</sup> mile en sunt cunté.  
Entre els quida le fel destrure le fiz Dé,  
Mais nel fist mie, ço est la verité.

La passiun Deu ore finerum ;  
Seinte Marie en depreum  
Qu'ele nus seit en aïe  
Vers Nostre Seignur nuit e die.  
Amen, Amen dium tuit,  
E cil Dex nus aie et ajut  
Qui fist herbe tere et fruit.  
*Explicit passio Domini. Amen.*

**3.** — *Évangile de Nicodème.* — Même version dans le ms. Harleien 2253 (fol. 33 c), qui a été exécuté en

1. 19525 *mie*. — 2. E manque dans 19525. — 3. 19525 *ad fait tuz decoler*.  
— 4. 19525 *Cent e. xl .iiij.* On a d'autres témoignages sur cette singulière légende; voy. ma notice des mss. La Clayette, *Notices et extraits des mss.* XXXIII, première partie, p. 72, note.

Angleterre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XIV<sup>e</sup>. Il existe au moins deux autres versions du même apocryphe. L'une, indiquée ici même, dans la description du ms. 772 de Lyon (*Bulletin*, 1885, p. 48-9) et dont on a d'assez nombreuses copies, l'autre dans le ms. Bibl. Nat. fr. 1850. Celle-ci semble apparentée d'assez près à la version des mss. Harleien et Egerton.

(Fol. 126) Iço avint el quinzime an que Tiberie Cesar avait esté empereur de Rume, el dis et nofime an que Herode le fiz Herode avait esté reis de Galilé et en l'utime kalende d'averil, qui est el vint et unzime (*sic*) jur de marz<sup>2</sup>, et al quart an del cunte Ruffin et Leun, en l'an quant furent evesque Joseph et Cayphas, el quint an après la passion Nostre Seigneur, Nichodemus escrit ceste estoire en ebreu et en latin. Anna et Caphas et Sobna, Datan, Gamaliel, Judas, Levi, Alisandre e Sir e li altre Jueu vindrent a Pilate encontre Jhesu ; si l'acuserent de mult paroles e distrent : « Nus savum que cist est fiz Joseph le fevre, nez de Marie, « et il dist qu'il est fiz Deu e rei, e nent sulement viole le « sabat, mais la lei nos peres volt desfaire. » Dist Pilate : « Que fet il ? » Li Judeu dient : « Sulum nostre lei nuls « ne deit altres guarir d'enfermeté a sabat. Icest acertes « guarist les surz e les clops e les curves e les paralitikes, « les cieus e les leprus e les encumbrez de deable, e ço « par malfez... »

A cette version de l'évangile de Nicodème est annexé un récit de la légende de Véronique, qui se rattache de

1. Dans le latin (Tischendorf, *Evang. apocrypha*, éd. de 1853, p. 314) : .viiij. kal. Aprilis, quod est .xxv. die mensis Martis; dans le ms. Harl. : qui est el vint e neofisme jor de mars. C'est le 25 mars qu'il faut.

plus ou moins près à la *Cura sanitatis Tiberii* (ailleurs de *Tiberio sanato*)<sup>1</sup>. Il y a, dans le ms. Harleien 2253, un récit analogue, non tout à fait semblable, à la suite de la même version de Nicodème.

(Fol. 132 c) Ceste chartre enveiat Pilate a Claudie qui puis fu emperere de Rome après Tyberie, vivant empereur Tyberie, mais Tyberie ert suspris d'une grant enfermetez...

... (Fol. 134 b) Nostre Seignur ad doné salu a cels qui en lui creient, e nus creum qu'il est fiz Deu qui od le Pere e od le seint Espirit vit et regne e regnera per seculorum secula. Amen.

Ici finist la passiuN Nostre Seignur Jesu Crist.

4. — Voici une nouvelle copie du Sermon en sixain, qui a été publiée en 1834 par Jubinal d'après le ms. fr. 19525, et en 1882 par M. Suchier d'après ce même ms. comparé avec un ms. d'Oxford et un autre de Caius College, à Cambridge. C'est à M. Suchier, qu'il appartient d'apprécier la valeur de ce nouveau texte qui m'a paru (et on pouvait le supposer *a priori*) ressembler beaucoup à celui du ms. 19525.

*De Adam nostre premer pere  
Commencent li vers en tel manere.*

- |   |                        |    |                      |
|---|------------------------|----|----------------------|
| I | Grant mal fist Adam    | II | Par l'enticement     |
|   | Qui par le Satan       |    | Del mortel serpent   |
|   | Tel conseil crut.      |    | Fu tost deposez ;    |
|   | Mal conseil lui dona   |    | Mult par fu chaitiff |
|   | Qui ço lui loa,        |    | Quant il de paraïs   |
| 6 | Kar tost l'out suduit. | 12 | Fu desheritez.       |

1. Voy. le *Bulletin* de la Société, 1875, p. 52.

III Mult par pout plorer Quant ne pot entrer La dunt il esteit : Li angles iert devant Od l'espé ardant 18 Ki lui defendeit.	IV Mult fu repentanz : Plus de nos .c. anz Fu le repentir, Mais poi li munta Kar tant travailla, 24 Qu'il l'estot murir.
---	---

⚡. — *L'Assomption Notre-Dame*, par HERMAN DE VALENCIENNES. — On possède de cet ouvrage un grand nombre de copies, soit isolées, comme ici, soit jointes à la *Bible* du même auteur. C'est surtout en Angleterre qu'il a été copié à part<sup>1</sup>. Le titre varie. Ici nous avons « Cum Nostre Dame sainte Marie transi »; ailleurs « de l'assumption Nostre Dame (B. N. fr. 1444, Cambridge, Bibl. de l'Université, Gg. 1. 1; Oxford, Bodley, *e Museo*, 62), ou encore: « Del crucefiement Nostre Seignor et comment il commanda Nostre Dame a S. Johan » (B. N. fr. 818), « la Vie Nostre Dame » (Oxford, Bodleienne, Digby 86). Ce qui est plus digne d'être noté c'est que le nom de l'auteur a été changé en plusieurs copies, sans parler de celles où il a été totalement supprimé. Dans le ms. B. N. fr. 19525, le vers où il se nomme est ainsi conçu :

Jeo ai a nun WILLEMME, n'oblier pas mun nun<sup>2</sup>.

1. J'ai cité, *Romania*, XV, 308, dans ma description des mss. français de Cambridge, plusieurs mss. où *l'Assomption* est copiée à part. Tous sont d'origine anglaise. Il en est de même du ms. B. N. fr. 19525 où ce poème se rencontre (ff. 8 et suiv.) isolé. Toutefois le même fait s'observe aussi, bien que plus rarement, dans des mss. d'origine française, par ex. dans le ms. B. N. fr. 818, écrit dans l'est de la Bourgogne, où *l'Assomption* occupe les ff. 13-7.

2. M. J. Bonnard, qui a consacré un long mais superficiel chapitre à Herman de Valenciennes dans son mémoire intitulé *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, affirme que « le ms. Brit. Mus. reg. 2560 dit *Guil-*

Ailleurs on lit *Hervieu* (ms. de Lille), *Hernaut* (B. N. fr. 25439); *Chermans* (Musée brit. Cott. Domitien A XI), *Thomas* (Musée brit. Harl. 5234). Ici nous avons un nouveau nom : *Richart*. Ces variations sont une preuve de plus de la grande popularité dont a joui le poème d'Herman.

*Cum nostre dame seinte Mârie transi.* (f. 136)

Seignurs, ore escutez, que Deu vus beneïe  
Par sa mort preciose qui nus dona la vie !  
Vus avez bien oï, bien est qe jol vus die,  
Quant Deu fu en croiz mis de cele gent haïe,  
Comanda Dex, seignurs, a son ami sa amie,  
A l'apostle la dame, a saint Johan Marie.  
Mult par fu doleruse icele departie.  
Li bons evangelistes l'ad pris en sa baillie,  
Si l'ad mult bel guardé, mult dolcement servie.  
Sacez qe nostre Sire saint Johan mult amat...

Voici la dernière tirade, où l'auteur s'est nommé :

Ore voil a tei parler que ai fete la chançon : (f. 139)  
Jo ai a nun RICHARD, ne ubliez pas mun nun.  
Jo voil, ma bele dame, qu'entendez ma resun.  
Hum sui espus ', finé ai la chançon.  
Si ren i ai mespris, jo vus en pri pardun.

*laume* » (p. 39). C'est une confusion. Il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de n° 2560 dans le fonds royal du Musée britannique. Le n° 2560 est l'ancien numéro, à Saint-Germain-des-Prés, du ms. actuellement coté à la Bibliothèque nationale fr. 19525 et cité par M. Bonnard dans la même page.

1. La bonne leçon est : *Prestre sui ordenés, tes sers sui et tes hom ; Or ai fait ton comant...*

De mes pecchez que ai fet quer absoluciu.  
A tuz mes bienfaiturs done remissiun :  
De la destre tun fiz aient beneïçun.  
Mi pere et ma mere, pas ne l'ublium,  
Aient tuit ensemble cele ' mansium.  
Cil qui sevent cest livre que de tei fet avum,  
E qui lire nel sevent e lire le frunt,  
Tuit eient herberge la sus en ta maisun.  
Tun livre, Dame, ici definerun ;  
A cels qui l'unt oï donez ta beneïçun.  
Amen.

6. — *Vie de saint Jean l'évangéliste.* — A la suite de ce poème viennent, dans le ms. Egerton, un certain nombre de légendes en prose, dont la première, est la vie de saint Jean l'évangéliste. Elle n'est point identique à celle dont j'ai cité le début, d'après un ms. de Lyon, dans le *Bulletin* de l'année dernière (p. 81), et dont on possède de nombreux manuscrits. C'est une version toute différente qui a été faite en France, comme celle que nous connaissons déjà, mais qui paraît avoir eu cours en Angleterre. Je la retrouve, en effet, dans le ms. de l'Arsenal 3516 (fol. 58) exécuté en France vers 1267 ou 1268, et dans le ms. du Musée Britannique Harleien 2253 (fol. 41 c) <sup>2</sup>.

1. Corr. *el ciel la.*

2. Voici le début de la copie de l'Arsenal, qui offre un texte en général plus correct que le ms. Egerton :

Segnor, le secont travail as crestiens après Noiron l'empereor fist Domisiens li empereres qui après regna, et il fist amener S. Jehan le wangeliste devant lui, si li demanda par qui il faisoit edefier les eglises de Ephese et de aillors. Et il li respondi nient peüroisement, car il ert plains de la vertu del saint Esperit : « Jou », ce dist S. Johans, « le fai edefier en l'onor de Jhesu Crist et de la virge Marie « sa mere. » Dont dist Domiciens li empereres : « Osés vos dont [contre]dire a

*De sain Johan l'apostle dirrum.*

Le secund travail as crestiens aproef Nerun l'empereür fist Domicien l'empereür ki aproef lui regna. Cil fist amener sein Johan l'evangeliste devant sei ' par qui cungé il fe-seit edefier les eglises en Effesie e d'aillurs, et en qui nun ; e il laidement li respundi kar il ert plein de la vertu del saint Espirit...

7. — *Passion de saint Pierre.* — Cette passion est tout à fait distincte des diverses légendes françaises relatives à saint Pierre et à saint Paul qui ont été signalées l'année dernière d'après le ms, 770 de Lyon (*Bulletin*, 1888, pp. 79-80). Elle ne se rencontre à ma connaissance, que dans les deux mss. mentionnés à l'article précédent, le ms. de l'Arsenal 3516 (fol. 65) et le ms. Harleien 2253 fol. 47 d.

*Seignurs freres, od bone chere*

*Dirrai la passiuin sein Pere.*

(f. 142 c)

Al tens Neriro (*sic*) Cesar esteient a Rume dous feeilz maistre as crestiens, sein Pere e sein Pol li apostle, par lesquels la fei nostre Seignur Jhesu Crist fu eshaucé en Rume. E il furent hauz par mestrie e gloriüs par overaigne, par la grace nostre Seignur Jhesu Crist. Nerun, le cruel empereur, par Simun, un enchanteür, contraliout mult les apostlez, kar il aveit issi l'empereür deceü par ses enchantemenz qu'il ne creit nuli si en lui nun, kar il diseit

« moi qui sui empereres et a mes dex que je aor? » Dont respondi S. Johans et « dist : Je ne contredi pas a Deu, car n'i a fors un Deu Jhesu Crist, le fil la bone « eürrée Marie, en qui je croi et pri et acur ; et vos ydles sours et mus, Mars et « Diane, qi el non le diable sunt consacrées, contredi... »

2. Suppl. e lui *demandä*

qu'il esteit fiz Deu e tuit pussant. E li empereur li out fet mestre sur li et sur tut sun empire, mais saint Pere l'apostle descovri tuz ses malveises arz e totes les (d) defist...

8. — *Vie de saint Barthélemi.* — Version différente de celle dont le début a été cité ici même dans la description des mss. de Lyon 772 (*Bulletin*, 1885, p. 56) et 770 (*Bulletin*, 1888, p. 87), et dont on a beaucoup de copies. Celle que je retrouve actuellement dans le ms. Egerton ne m'était connue, jusqu'à présent, que par le ms. Harleien 2253 (fol. 45 d).

*Oe7 la vie sein Berthelmeu  
Qui mult esteit ami Dex.*

Ceo cuntent cels qui seivent deviser les treis parties del mund que treis Indes sunt : la premiere est cele qui s'estent vers Ethiope, la seconde qui s'estent vers Mede, la terce qui est fin de totes les teres, kar de l'un part atuche le regne de Tenebres u onques jur nen est, e de l'autre part fine a la grant mer de l'Oceean, ultre laquele nent de tere nen ad. En ceste derrein Inde vint sein Berthelmeu l'apostle. Si entra en un temple u aveit un idle Astaroth.....

9. — *Le Sermon du siècle*, de Guichart de BEAULIEU. — Nous avons de ce sermon en vers trois autres mss. : Musée Brit. Harl. 4388, voy. Fr. Michel, *Rapports au Ministre*, p. 88; Paris, Bibl. Nat. fr. 19525, texte publié par Jubinal en 1834; Oxford, Bodleienne, Digby 86, voy. la description de ce ms. par M. Stengel, p. 72. La seule copie complète est celle du ms. Harleien, qui a plus de 1900 vers. Le texte de notre ms. n'en a que 659, comme celui du ms. de la Bibliothèque nationale. Quant



au ms. d'Oxford, il est encore plus écourté. Le nom de l'auteur est donné par le ms. Harleien sous la forme *Guischart de Beauliu*. Les autres textes sont anonymes. Ce personnage a été identifié par Th. Wright avec un *Guischardus de Bellojoco*, c'est-à-dire de Beaujeu (Rhône), qui se fit moine à Cluni et y mourut en 1137. Selon le témoignage de Gautier Map (*De nugis curialium* p. 21) ce Guichard de Beaujeu aurait composé des poésies en langue vulgaire. Wright, faisant au texte de Gautier Map une correction malheureuse, a changé *Bellojoco* en *Bello loco*. V. Le Clerc (*Hist. litt.* XXIII, 250), a admis comme probable l'identification proposée par Wright, en faisant toutefois la correction inverse, c'est-à-dire en changeant le *Beauliu* du ms. Harleien en *Beaujeu*. Bien que M. G. Paris se soit prononcé sans réserve dans le même sens<sup>2</sup>, je pense que *Guischardus de Bellojoco* mort en 1137 et *Guischart de Beauliu* auteur de notre sermon, doivent, jusqu'à preuve du contraire, demeurer distincts, d'autant plus que le sermon n'offre pas assez le caractère de l'antiquité pour être attribué à un poète mort en 1137. Notons en passant que les quatre mss. qui nous ont conservé le sermon ont été exécutés en Angleterre.

*Sermun del secle.* (f. 145)

Entendez vers mei li petiz li granz :  
Un deduit vus dirrai, beals [est] et avenanz.

1. Cf. la *Biographia britannica litteraria* du même, II, 132.

2. « Un grand seigneur, Guichard de Beaujeu († 1137), s'étant retiré dans « un cloître y composa un sermon en strophes monorimes... » *La littérature française au moyen-âge*, p. 224 (§ 153).

A tuz cels ert a joie qui Deu sunt desiranz  
E a ces ert a fès ki héhent ses comanz.  
Ço n'est controvure, nen est fable ne chanz :  
En toz lius le puis dire, ja n'i avra tanz.  
Jo larra le latin sil dirrai en romans :  
Cil qui ne sunt gramaire ne seient nent dotant  
De ço que dirrai ; assez en ai garanz...

**10.** — *Vie de saint Laurent.* — On ne connaissait, jusqu'à présent, qu'une seule copie de ce poème. Elle occupe les premiers feuillets du ms. Bibl. Nat. fr. 19525 si souvent cité dans les pages précédentes, et a été récemment éditée par un jeune savant suédois <sup>1</sup>. Les raisons qui ont porté cet éditeur à attribuer le poème au XII<sup>e</sup> siècle ne m'ont pas paru décisives. Je le crois du commencement du XIII<sup>e</sup>.

*Ço est la vie sein Lorenz* (f. 148 d)  
*Ki pur Deu sufri turmenz.*

Maistre, a cest bosuinez vus drescez  
E mei, cum a deciple, aidez.  
Sovenge vus de cel escrit  
Que Jhe. li fiz Sirac dist <sup>2</sup> :

1. *De saint Laurent*, poème anglo-normand du XII<sup>e</sup> siècle, publié pour la première fois d'après le ms. unique de Paris, par Werner SÆDERHJELM. Paris Welter, 1888. Gr. in-8°, xxxv-36-14 pages.

2. ECCLI. XII, 8, 9. L'imitation est très libre, et paraît s'inspirer aussi de PROV. XVII, 17 : « Omni tempore diligit qui amicus est, et frater in angustiis comprobatur, » passage qui a souvent été cité au moyen-âge sous cette forme : « Amicus in angustiis comprobatur ; » d'où le prov. français si fréquent : « Au besoing voit l'on l'amî, » ou « voit l'on qui amis est » ; cf. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.* II, 231-2 et 473.

« Ja en nule prosperité  
N'ert ami verrei esprové ;  
Mais quand il ad de li mester  
Dunc pot sun ami esprover,  
Kar en bosoing n'ert ja celez,  
Ne enemi en adversitez,  
Kar quant le veit en l'ure de mal...

Fin :

En la glorie de paraïs  
Jhesu la u regnes et vis. *Amen.*

---

## TABLE

1. Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament.....	73
2. <i>La Passion</i> , morceau extrait de la <i>Bible</i> d'HERMAN DE VALENCIENNES.....	82
3. Évangile de Nicodème, en prose, suivi de la légende de Véronique.....	87
4. Sermon en sixains ( <i>Grant mal fist Adam</i> ).....	89
5. <i>L'Assomption Notre Dame</i> , par HERMAN DE VALENCIENNES.....	90
6. Vie de saint Jean l'évangéliste, en prose.....	92
7. Passion de saint Pierre, en prose.....	93
8. Vie de saint Barthélemy, en prose.....	94
9. <i>Le sermon du siècle</i> , de Guichart de Beaulieu.....	94
10. Vie de saint Laurent, en vers.....	96

Paul MEYER.

## NOTICE

DU MANUSCRIT 249 DE LA BIBLIOTHÈQUE  
DE CLERMONT-FERRAND.

Ce manuscrit ne figure ni dans le catalogue des manuscrits de Clermont, publié, en 1839, par M. Gonod <sup>1</sup>, ni dans l'exemplaire interfolié de ce catalogue, sur lequel ont été inscrits les manuscrits entrés à la bibliothèque depuis cette date. Aucun numéro ne lui a donc encore été donné. Nous le désignons ici par celui qu'il portera, dans le catalogue des manuscrits de Clermont, qui va être imprimé dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (série in-8°, *Départements*, t. XIV) publié par le Ministère de l'Instruction publique.

Une fiche, placée dans le volume, nous apprend qu'il a été « échangé avec M. Delalo, président du tribunal de Mauriac ». M. Delalo, ayant été président du tribunal de Mauriac de 1847 à 1857, c'est entre ces deux dates que ce manuscrit est entré à la bibliothèque de Clermont. Il est en papier et irrégulièrement composé de cahiers de 14, 10, 20, 16, 24 et 16 feuillets. Il manque un cahier au commencement, et les feuillets qui restent du cahier de la fin sont en partie déchirés et effacés. Les

<sup>1</sup>. *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, Perol, in-8°. Le catalogue des manuscrits occupe les pages 513-544.

deux premiers feuillets du premier cahier ont été entièrement déchirés; il manque d'autres feuillets entre les fol. 5-6, 6-7, 15-16, 37-38, 80-81, 82-83. La pagination actuelle est moderne; une pagination ancienne qui va de 1 à xxxiiii commence au fol. 50 et s'arrête au fol. 82.

Différents filigranes se voient dans le papier. C'est, aux feuillets 1, 3, 7, 8 et 18, une feuille de vigne; au feuillet 9, une tête de léopard; aux feuillets 10, 12 et 13, un gant dentelé au poignet; au feuillet 19, une lettre majuscule qui paraît être un Q; aux feuillets 22-27, 29 et 31, une couronne à trois fleurons; aux fol. 42-45, 50-53, 56-57, 63-64, 66, 69, 70-73 et 76, une tête de bœuf portant, entre les cornes, une croix latine dont le pied est coupé d'une croix de saint André, enfin aux fol. 79, 82, 84 et 85 un lion. Ce manuscrit, en mauvais état, paraît être du commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Il mesure 285 millimètres sur 215, et est couvert en parchemin. Plusieurs feuillets manquent au commencement.

M. E. Picot a bien voulu revoir ce travail et nous lui devons bon nombre de précieuses indications.

**1.** — Ballade d'Eustache Deschamps (cf. Bibl. nat. fr. 840, fol. 431), dont le début manque. Refrain :

(Fol. 1) Quant les sages guoverneront.

**2.** — (Fol. 1 v<sup>o</sup>) « Ballade ».

La nuit de l'an, en dourmant me sembla...

*Refr.* Avoir bon jour, bon an et bonne estraine.

**3.** — (Fol. 2) Ballade qui se retrouve dans le ms.

Bibl. nat. N. acq. fr. 6221, fol. 11 v<sup>o</sup> (ancien Barrois 523). Cf. *Œuvres d'E. Deschamps*, éd. Queux de Saint-Hilaire, II, xxix.

Ce j'aime auqun par bonne intension...

*Refr.* Car priveté cy engendra contans.

4. — (Fol. 2 v<sup>o</sup>) Début des *Dits moraulx des philosophes et des anciens sages* (voir le texte complet dans le ms. fr. 1181, fol. 25):

Mourir convient [c'est chose dure,]  
Nul ne revient [de pourriture,]  
Souvent advient [selon nature,]  
Et n'en souvient [a creature]

Ce quatrain, qui n'est indiqué ici que par les premiers mots des vers 1, 3, 4, se retrouve à la fin des *Ventes d'amour divine* (Montarglon, *Recueil*, VII, 23). Nous ignorons l'origine de la pièce qui suit:

5. — La mort sy n'espargne nulluy,  
Hier preint celle, et puis celluy;  
Mourir m'ensteut, car homme suy  
Fait de neant.

Or suy je mort ensevelliz,  
Et ay perdu tous mes amis,  
Et poudre et cendre sont mes liz,  
Vers et serpent.

Las! j'estoie yer ung jovencel,  
Cointe et jolis, jovent et bel,  
Or suy je mis soubz ung tombel  
Hort et puant.

Homme, garde bien ta meison,  
Mourir t'esteut, c'est ta rayson,  
Mais ne scés en quelle saison,  
Quant ne commant.

**6.** — (Fol. 3) « Ce que s'ensuit est extrait de prophecies de la dezime sibille apellée en grejois Tiburcine, en latin Alburnée, autrement nommée Cassandra, fille qui fut au roy Priant de Troye.

Ou temps d'un roy de Gaulle qui sera nommé Charles, l'onneur du lys sera convertie en deshonneur, car le lis sera deffoulé soubz les piés... » — Fin : « ... car Dieu abregera iceulx jours pour les esleus; adonc Antechrist, par la vertu de Dieu, sera oscis de saint Michel l'ange, ou Mont de Olivet, ouquel il voudra monter ou ciel, ousy comme s'il fust Jesu Crist. »

**7.** — (Fol. 4 v<sup>o</sup>) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. III, 192).

S'Ector le preux, Cezar et Alixandre...  
*Refr.* Du temps qui est seroient merveilleux.

On lit à la suite, au bas du fol. 5, ce proverbe dont Le Roux de Lincy (*Le livre des proverbes français*, 2<sup>e</sup> éd., II, 100) ne donne que la première partie :

Service de seigneur n'est pas heritage,  
Mès ung(e) grant honneur a perillieux usage.

**8.** — (Fol. 5 v<sup>o</sup>) « Ballade » adressée, à l'envoi, à « frere Honourat ».

Que feras tu enffans, riche Montoys...  
*Refr.* En ta vie ne troveras pareille.

**9.** — (Fol. 6) « Balade ».

Le long d'un pré m'aloye esbanoiant...

*Refr.* En atendent tous jours le grant diner.

**10.** — (Fol. 6 v<sup>o</sup>) « Ballade ».

Il a desja un an antier...

*Refr.* Je suys encore an Anglatere.

**11.** — (Fol. 7) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. III, 75).

Jur (*corr.* Sus) a l'antrée de ce mardy le gras...

*Refr.* Maudis soit il, et benoit soit charnage!

**12.** — (Fol. 8) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. III, 365).

Je sçay prier une damme d'amer...

*Refr.* M'amerés vous, ou m'amerés vous mie ?

**13.** — (Fol. 8 v<sup>o</sup>) *Remède contra l'enpedimia* (35 vers).

Prent plain ung grant panier de vent,

Et de lieue d'un mollin a vent...

Que de mort ne d'empedimie

Ne morans ja jour de ta vie.

**14.** — (Fol. 9) « C'est le testament du pelerin qui va et tant a paradiz ; tous sommes pelerins en ceste mortel vie.

Toy pelerin, dispoze ton coratge, car tu moras et ne vivras guyeres. C'est la parole du prophete Yzaie au roy Ezechie. Comme ung homme qui va en longtain pelerinage... »

A la suite d'une courte prière sont indiquées les « .vii. choses a demander pour sa fin. »



**15.** — (Fol. 9 v<sup>o</sup>) *Complainte de France.*

Je qui suy France nomée,  
Renomée  
De bien, d'honneur, de noblesse;  
Par ma dure destinée,  
Ay rimée  
Ceste complainte en tristesse...

Le bas du feuillet étant déchiré, il ne reste plus que le premier vers de la 5<sup>e</sup> strophe :

Je souloy estre reclamée...

**16.** — (Fol. 9 v<sup>o</sup>) *Cy s'anssivent les .iiij. complexsions* (quatre sixains).

Le sanguin est de bon aire,  
Atrampe et de simple affaire...

**17.** — (Fol. 10) Bréviaire des Nobles, d'Alain Chartier.

Noblesse parle :

Je Noblesse, damme de bon voloir,  
Royne des preux, princesse de haux fais...  
Vostre mestier recourdés,  
Nobles hommes, en cest livre.

**18.** — On lit, au bas du fol. 14 v<sup>o</sup> :

.VII. ooooooo partis par mi aulphin,  
.XXX. moins .vij. nasqui le noble dauphin,  
Et de julhet le jour tiers,  
Quant je m'an aloye a Pouytiers.

La date de la batalhe de Pouytiers, le cheval Colin est mort.

Il s'agit de Louis XI qui naquit à Bourges, le 3 juillet 1423. Le premier vers doit sans doute vouloir dire 1400, mais nous ne voyons pas comment. On sait que la bataille de Poitiers eut lieu le 19 septembre 1356.

**19.** — (Fol. 15) « Le lay de pays », d'Alain Chartier.

Pays aüreuse, filhe du Dieu des dieux,  
Engendrée du trone glorieux...  
Leur ame est sauve avec la deïté.  
*Cy faut le lay de paix.*

**20.** — On lit, au fol. 16 v<sup>o</sup>, dix vers dont voici les premiers :

Je suys joly çans raison,  
Je pers mes pas et ma paine,  
Car je voy ma dame plaine  
De trestoute desrayson...

**21.** — (Fol. 17) *Pater noster*, en huitains. Les cinq premiers couplets de cette pièce ont été publiés d'après un ms. de Soissons, par M. de Montaignon, *Recueil de poésies françoises*, IX, 202.

*Pater noster*, qui es la hault,  
*In celis*, hors de nostre voye...

Une autre main a recopié à la suite les six premiers vers de la pièce.

*Pater noster*, qy es la aut,  
*In selys*, hor de nostra voya,  
An veryté, ryen ne nos faut

An se bas, sy se n'est monoya,  
Aus ganty companyos de joya.

**22.** — (Fol. 17 v<sup>o</sup>) Conseils de Guibourt à son époux Guillaume au court nez. Ces vers, tirés d'une rédaction tardive des romans sur Guillaume au court nez, ont été souvent copiés à part.

Guillaume pleure, Guybours le confourta :  
« Sire, » ce dist Guibours, « ne vous esmayés ja,  
« Car tel est povre qu'ancor anrichira,  
« Et tel est riche qu'ancor povre sera ;  
« Tout est muable et tout ce muara,  
« Tout d'autrui fu e tout d'autrui sera.  
« Sy se gouverne le mieulx que il pourra,  
« Tant quant luy homs an ce monde vivra,  
« Car qui plus ha et plus dolant mourra. »

**23.** — (Fol. 17 v<sup>o</sup>)

.VI. choses sont u monde qui n'i aüssent mestier :  
C'est de hardy prestre, de couart chevalier,  
De povre ourgolheux, de rouiegnheus bolangier,  
De famme rieuteuze, de puant barbier.

Ce proverbe est à rapprocher de celui que donne Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 416.

**24.** — (Fol. 17 v<sup>o</sup>)

Quant louyauté sera an toute gant,  
Et l'on n'avra cura d'argant,  
Et chascun pancera desaman,  
Et sera sires de sa famme,  
Et la mer, qui est longue et lée,

An temps d'esté sera gelée,  
Sera bon temps, comme il est a present.

**26.** — (Fol. 17 v<sup>o</sup>)

De femme que demande,  
De varlet que commande,  
De homme sot ou yvre,  
De cheval que requelle,  
Et de vieux chien qui uille,  
Que tantost te delivre.

**28.** — (Fol. 17 v<sup>o</sup>) Quatrain qui paraît être le couplet final d'un poëme sur les femmes, ou plutôt contre les femmes.

Ce je ay dit dez femmes choze que leur enuit,  
Ne le dy pas de toutes, car d'elles sommes tuit,  
Ains le dy dez mauvayses que mal font jour et nuit,  
Car n'est homme en vie que bonnes blasmer puit.

**27.** — (Fol. 17 v<sup>o</sup>) Char eschauffée, et vielhe réparée et vieux estivaus ne retourneront jamais en leur promerain point.

**28.** — (Fol. 27 v<sup>o</sup>)

Dieux nous gart de .vj. empeschemens :  
De nourisses et de mires,  
De clers qui savent les leges,  
De sourssieres laydes ou belles,  
Et d'ira de grant seigneur,  
Et de plait de riche prier.

**29.** — (Fol. 18)

Lever matin et prandre esbatement... (6 vers).

C'est, avec de légères variantes, le proverbe qu'on trouve dans *Le Roux de Lincy, Livre des proverbes*, II, 340.

**30.** — (Fol. 18)

Soy tenir humble, simple et bas,  
Fait homme vivre çans debas.

**31.** — (Fol. 18)

Pourveance de sayson  
Despancée par rayson  
Fait avoir riche maison.

**32.** — (Fol. 18)

Entre les autres obliés,  
Vous soye pour recomandés,  
Ma belle damme, s'il vous plet,  
Et vous souviagne de mon fet,  
Quant autre part ne pancerés.  
Et ne vous en donnés grantment,  
Se par vous hay paine et tourment,  
Mès que vous ayés tousjours bien.  
Et ne croy je que vous ferés,  
Mès ja pourtant vous ne serés  
Que vers vous fasse nul faulx tret,  
Ains vous serviray sans mesfet,  
En tel estat que vous voudrés.

**33.** — (Fol. 18)

Près de ma damme et loing de mon voloir,  
Plain de desir et crainte tout ansamble...

Imprimé dans le *Jardin de plaisance*, éd. de Lyon,  
Olivier Arnoullet, in-fol. goth., fol. 109 v<sup>o</sup>.

**34.** — (Fol. 18) Rondeau.

Ou mon desir s'asouvira  
Ou ma tristesse m'ossira...

**35.** — (Fol. 18 v<sup>o</sup>)

Jadis m'estoit, en sommeillant, advis  
Que le gent corps de ma damme veoye,  
Qui me disoit : « Prent reconfort, amis... (32 vers).

**36.** — (Fol. 19) *Cy commence le congié d'amours.*

Ce fust, en la fin de septembre,  
Et sertes très bien me remembre  
Comment ung samedy au soir...  
Tristez, mourne et panssis,  
Cy me couchay et m'endourmis.  
*Cy fine le congié d'amours* (1350 vers environ).

**37.** — (Fol. 28 v<sup>o</sup>) « Ballade » d'Eustache Deschamps  
(Bibl. nat. fr. 840, fol. 340).

Ung peïsant avoit ung chien...  
*Refr.* Quant fruit fault, deserte s'en va.

**38.** — (Fol. 29) « Ballade » d'Eustache Deschamps  
(éd. I, 204).

Humilité, honeur, larjesse...  
*Refr.* Et pour ce heurent ilz plusieurs biens.

**39.** — (Fol. 29 v<sup>o</sup>)

Pahour, lascheté, doubtansse d'avoir buffes,  
Faintif vouloir et aysaret (*sic*) couratge,  
Acompaignier longues robes et truffes,  
Avoir le cuer trop enclin au pillatge;

Doubter perdre la pille et heritatge,  
Craindre l'assault et le descendre en doha,  
Fait a pluzeurs tel tort et tel domatge  
Que leur honeur en gist mort en la boha.

**40.** — (Fol. 29 v<sup>o</sup>) Rondeau imprimé dans le *Jardin de plaisance*, éd. de Lyon, fol. 65 v<sup>o</sup> .

Quant premierement te tins,  
Tu estoies m'amour principale,  
Et avoies cy ghans tetins ;  
Quant premierement, *etc.*

Et puy cy a cop te teins,  
Dont colleur anprins cy palle.  
Quant premierement, *etc.*

**41.** — (Fol. 30) « Ballade » d'Eustache Deschamps (Bibl. nat. fr. 840, fol. 301).

Je viens tous nus, damme, en vostre pouoir..  
*Refr.* Mere de toux suy nommée fourtune.

**42.** — (Fol. 30 v<sup>o</sup>) « Ballade » d'Eustache Deschamps (Bibl. nat. fr. 840, fol 387).

.VI. poins firent Rome regner..  
*Refr.* Le contraire destruit tout homme.

**43.** — (Fol. 31) « Ballade ».

Fuiés, veillars, ne vous moustrés jamais..  
*Refr.* Hon het partout droit, raison et justisse.

**44.** — (Fol. 31 v<sup>o</sup>)

An prince loyauté,

An cleric humilité,  
An prelat sapience...  
An famme contenance.

Imprimé par M. de Montaignon, *Recueil de poésies françoises*, VI, 196.

**45.** (Fol. 32) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. I, 208).

Amés les bons, donnés aus soffrayteux...  
*Refr.* Aristote au grant roy Alixandre.

Cette ballade a été imprimée avec trois autres, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, sous le titre de *La doctrine des princes et des servans en court*. M. E. Picot en a signalé trois éditions gothiques, *Romania*, XIV (1885), p. 282.

**46.** — (Fol. 32 v<sup>o</sup>) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. III, 113).

Qu'est devenu David et Salemon...  
*Refr.* Ilz sont tous mors, cest monde est chose vaine.

**47.** — (Fol. 33) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. III, 147).

Neiron, Cressus ne Julius Cezar...  
*Refr.* Default d'avis est chose perilleuse.

**48.** — (Fol. 33 v<sup>o</sup>) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd., I, 217).

Je ne sçay qui arra le nom...  
*Refr.* Tous dis vient ung novel langage.



**49.** — (Fol. 34) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd., III, 118).

Demandes vous quelle chiere je fais...

*Refr.* Que trestout va ce que davant darière.

**50.** — (Fol. 35) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. III, 7 et 178).

Una brebis, una chievre, un cheval...

*Refr.* Pour ce vous pri, gardés vous des barbiers.

**51.** — (Fol. 36) « Ballade » d'Eustache Deschamps (Bibl. nat. fr. 840, fol. 339).

Je suys mis hors trop caudemant...

*Refr.* Je suis des premiers escoussés.

**52.** — (Fol. 36 v<sup>o</sup>) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. II, 17).

Dieu nous donna petit [terme] de vie...

*Refr.* Il n'est homme qui ayt point de demain.

**53.** — (Fol. 37) « Ballade » d'Eustache Deschamps (éd. II, 15).

Vous qui avez pour vivre seullement...

*Refr.* Pour ce, dit hon : quant avoir vient, cuer fault.

**54.** — (Fol. 38) *Les beautés des femmes.*

Trois longs : long nés, long bras, long coursatge...

Cette pièce a été publiée par M. de Montaignon, *Recueil de poésies françoises*, VII, 299-300. On ne trouve plus aujourd'hui dans notre manuscrit que les quatre

premiers paragraphes; les autres manquent par suite de la lacération partielle du feuillet 38.

**35.** — (Fol. 39) *Les enseignemens que Christine donne a son filz.*

Filz, je n'ay mie grant tresor  
Pour t'enrichir, pour ce très or...

Fin :

Car biens mondains vont a declin  
Et l'ame durera sanz fin.

**36.** — (Fol. 50)

Pitié de Lombart,  
Labour de Picart,  
Largesse de Fransois,  
Loyauté d'Anglois,  
Çans de Breton,  
Confiance de Bourgougnon,  
Paciansse d'Alemant,  
Humellité de Normant,  
Confession de beguyna,  
Acointansse de povre meschine,  
Tout ce ne vault mie une poytevine.

Une rédaction un peu différente du même dicton a été publiée par Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, I, 382.

**37.** — (Fol. 50)

Belle vertu est soffrance  
Et mal dire povre vangance;  
Bien dire et bien souffrir  
Font souvant a bien venir.

**58.** — (Fol. 50)

Car aussy s'en va la mescheance  
Comme s'en va la bonne chance.  
Car qui de sa puyssance mal uze,  
Plus grant puyssance amprès l'uze <sup>1</sup>.

**59.** — (Fol. 50)

Prince cruel et rapineux d'arjant  
Je tiens a foul, s'il ce fie en sa ghant.

**60.** — (Fol. 50 v<sup>o</sup>) *Le songhe vert.*

Après long temps ce que j'avoye  
Pris congié de trestoute joye...

La fin manque ; derniers vers :

Qui se treveille nuit et jour  
Pour venir a haulte valour.

Un autre texte de ce poème, jusque-là inconnu, a été signalé par M. P. Meyer dans un ms. conservé à Spalding, *Romania*, V, 61.

**61.** — (Fol. 83) Fragment de la supplique adressée par Charles d'Orléans à Charles VI, pour lui demander justice de l'assassinat de son père, et datée de Jargeau-sur-Loire, 14 [juillet] 1411. Le commencement de la pièce manque et la fin est en mauvais état. Elle a été publiée par Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, éd. 1663, t. II, p. 757, et par Th. Godefroy, *Histoire de Charles VI*, éd. 1614, p. 209-221.

1. On lit, en marge de ces deux vers et des deux précédents, le mot « Bouesse ».

**62.** — (Fol. 84 v<sup>o</sup>) « Ballade ».

Tresor de parfaite plaisance...

*Refr.* Beauté de douceur non pareille.

**63.** — (Fol. 85) « Ballade ».

Auqnes gens, sy ce vont mervellant..

*Refr.* Je n'en dis plus : du remenant me tays.

**64.** — (Fol. 85 v<sup>o</sup>) *C'est le dit de la harpe* [de Guillaume de Machault].

Je puis trop bien ma dame comparer...

Ce feuillet et ceux qui suivent sont en partie déchirés et effacés.

C. COUDERC.

---

# TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

POUR L'ANNÉE 1889

---

Statuts.....	3
Règlement.....	9
Liste des membres de la Société au 1 <sup>er</sup> juillet 1889.....	13
Liste des membres du Conseil d'administration.....	35
Procès-verbaux des séances.....	35, 69
Discours de M. Servois, président.....	39
Rapport de M. Paul Meyer, secrétaire.....	49
Rapport de M. E. Picot, trésorier-adjoint.....	59
Séance du Conseil d'administration.....	70
Notice du ms. Egerton 2710 du Musée britannique.....	72
Notice du ms. 249 de la bibliothèque de Clermont Ferrand	98



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES  
FRANÇAIS





BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

# ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

SEIZIÈME ANNÉE



PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

56, RUE JACOB, 56

1890



# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

# ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

## STATUTS

---

### ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oïl ou en langue d'oc.

### ART. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

### ART. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

### ART. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

### ART. 5.

La Société comprend des membres fondateurs, des

membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

ART. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

ART. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

ART. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le Bureau et le Conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du Bureau et du Conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

ART. 9.

Le Bureau de la Société se compose d'un président,

de deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

ART. 10.

Le Conseil se compose de quinze membres, auxquels le Bureau est adjoint de droit.

ART. 11.

Le Conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'Assemblée générale et des séances du Conseil sera publié.

ART. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le Conseil et voté par la Société, détermine les attributions du Bureau et du Conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'Assemblée générale émis sur la proposition du Conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

ART. 13.

L'Assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

ART. 14.

Dans la première séance de janvier, le Conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au Conseil à la séance suivante.

ART. 15.

En ce qui concerne le Bureau et le Conseil, l'année se compte d'une Assemblée générale à l'autre; mais l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

ART. 16.

La première année de la Société part du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

---

## RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

---

### *Des séances.*

#### ARTICLE PREMIER.

La Société se réunit en assemblée générale le premier jeudi du mois de mai.

#### ART. 2.

Le conseil de la Société se réunit le quatrième mercredi de chaque mois.

### *Du président et des vice-présidents.*

#### ART. 3.

Le président de la Société ou, en son absence, l'un des vice-présidents ouvre et lève les séances de l'Assemblée générale et du Conseil, met aux voix les propositions en discussion et, en cas de partage, a voix prépondérante.

#### ART. 4.

Dans toute commission dont il se trouve faire partie, la présidence lui est réservée.

#### ART. 5.

En cas d'absence du président et des deux vice-présidents, ils sont suppléés par un des anciens présidents ou vice-présidents.

#### ART. 6.

Le président convoque d'office et extraordinairement, lorsqu'il le juge nécessaire, les diverses commissions, le Conseil et la Société. Néanmoins il doit, dans ce dernier cas, prendre l'avis du Conseil.

### *Du secrétaire.*

#### ART. 7.

Le secrétaire envoie les convocations, rédige les procès-verbaux

des séances, est chargé de la correspondance et conserve les archives.

ART. 8.

Dans chaque séance du Conseil il prépare l'ordre du jour, fait connaître l'état d'avancement des publications entreprises, le nombre des feuilles tirées et composées, les manuscrits dont l'impression est proposée, etc.

ART. 9.

Il est chargé de la rédaction du Bulletin que publie la Société. Ce Bulletin comprend le résumé des séances et une série de notices.

*De l'administrateur.*

ART. 10.

L'administrateur de la Société est spécialement chargé de la représenter dans ses rapports avec ses imprimeurs ainsi qu'avec les libraires et relieurs.

ART. 11.

Il prépare et soumet au Conseil les projets des traités qui doivent être passés avec eux et en surveille l'exécution.

ART. 12.

Il vise tous les comptes financiers de la Société avant leur paiement par le trésorier.

ART. 13.

Il surveille la conservation, la distribution et la vente des publications, et, à la fin de chaque exercice, rend compte au Conseil du nombre d'exemplaires restant en magasin.

*Des publications de la Société.*

ART. 14.

Les ressources de la Société sont entièrement consacrées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

ART. 15.

Les publications de la Société se composent pour chaque exercice : 1<sup>o</sup> d'un Bulletin ; 2<sup>o</sup> de volumes en nombre indéterminé.



ART. 16.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et nomme pour chacun d'eux un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution. — Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il ne porte le visa du commissaire responsable.

ART. 17.

Le Bulletin est expédié directement par les soins du libraire à tous les membres de la Société, à Paris, en province et à l'étranger. — Les volumes sont remis aux membres de la Société ou à leurs correspondants, par le libraire de la Société en échange d'une lettre d'avis qui leur est adressée par le secrétaire.

ART. 18.

Le prix de vente de chacune des publications de la Société est fixé par le Conseil. — Ce prix pourra toujours être augmenté.

ART. 19.

Chaque publication de la Société portera la marque de la Société, le nom de l'éditeur, la date de l'exercice, le nom et l'adresse du libraire.

ART. 20.

Lorsqu'une publication est acceptée en principe par le Conseil, celui-ci nomme, séance tenante, une commission de trois membres pour examiner le projet de publication et fixer le chiffre du tirage.

ART. 21.

Cette commission fait son rapport dans la séance suivante, et, en cas d'adoption, il est désigné un membre pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

ART. 22.

Les honoraires attribués aux éditeurs sont déterminés par le Conseil pour chaque publication.

ART. 23.

Les éditeurs auront droit à dix exemplaires, dont un en papier Whatman, de chacune de leurs publications. Dans le cas où une publication aurait plusieurs éditeurs, il sera attribué à chacun d'eux

un exemplaire en papier Whatman, imputable sur les dix. Le commissaire responsable recevra deux exemplaires, dont un en papier Whatman.

ART. 24.

La Société n'a pas de bibliothèque.

*Du trésorier et de la commission de comptabilité.*

ART. 25.

Le trésorier a l'administration des fonds de la Société. Il perçoit les cotisations, délivre les quittances, tient le journal de caisse et acquitte les dépenses votées en conseil et visées par l'administrateur.

ART. 26.

Il propose au Conseil les diverses mesures qui lui paraissent utiles pour le placement des fonds de la Société.

ART. 27.

Il a voix consultative dans la commission de comptabilité.

ART. 28.

La commission de comptabilité, nommée dans la première séance de l'année, se compose de trois membres.

ART. 29.

Elle vérifie les comptes de l'exercice précédent, dresse un projet de budget pour l'année qui s'ouvre et le soumet au Conseil dans la séance de février.

ART. 30.

Elle propose, s'il y a lieu, après avoir entendu le trésorier, la radiation des membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

ART. 31.

Ses pouvoirs expirent en mars après approbation donnée par le Conseil à ses propositions.

---

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1890



## MEMBRES FONDATEURS

BONNARDOT (François), [44].	† QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30].
† BORDIER (Henri), [4].	
DIDOT (Alfred), [408].	† RICHARD (Éd.), [237].
LABORDE (marquis J. de), [15].	† RÆDERER (L.), [452].
LAMARLE (A.), [261].	ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112].
LAURENÇON (Léon), [208].	ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113].
LE PILEUR (Dr Louis), [388].	† ROTHSCCHILD (baron James de), [31].
LOWELL (J.-R.), [401].	† SCHEFER (Charles), [466].
MEYER (Paul), [21].	† WAILLY (Natalis de), [2].
† PANNIER (Léopold), [25].	
PARIS (Gaston), [26].	



## MEMBRES PERPÉTUELS

ANDOÛILLÉ (A.), [171].	† BAUDRY (F.), [3].
ANDRÉ (Édouard), [131].	BERNON (baron de), [624].
† ARON-DUPERRET (H.), [147].	† BONNEFONT (L.), [204].
AVRIL (baron Adolphe d'), [556].	Bos (le Dr), [154].
BALSAN (Ch.), [247].	BOURMONT (comte Amédée de), [565].
BATIOUSKOF (Th.), [634].	† BRADSHAW (H.), [343].

- CALDERON (Th.), [284].  
 CHÉVRIER (Maurice), [571].  
 COLMET D'AGE (Gabriel), [118].  
 CORNU (J.), [56].  
 † DIDOT (Ambroise-Firmin), [8].  
 FAGNIEZ (Gustave), [345].  
 † FOURNIÉ (Dr Éd.), [412].  
 FRÉVILLE DE LORME (Marcel de), [596].  
 FURNIVALL (Fr.-J.), [37].  
 GUERLE (de), [533].  
 HAVET (Julien), [45].  
 HAVET (Louis), [46].  
 JEANROY (A.), [635].  
 JORET (Charles), [276].  
 LALLEMENT (J.), [309].  
 LANGLOIS (E.), [607].  
 LELONG (Eug.), [223].  
 LÉVY (Émile), [589].  
 LIMMINGHE (comte de), [486].  
 LISTER (J.-L.), [355].  
 LONGNON (Auguste), [17].  
 LUCE (Siméon), [18].  
 MARCHESOU (Pierre), [410].  
 MARIN, [288].  
 MASSON (Georges), [89].  
 METMAN (Étienne), [371].  
 MEYER (Paul), [21].  
 MOCATTA (Fred.), [637].  
 MONTAIGLON (A. de), [24].  
 MOREL-FATIO (Alfred), [210].  
 MURET (Ernest), [612].  
 † NICOL (H.), [42].  
 OMONT (Henry), [590].  
 PARIS (Gaston), [26].  
 † PARIS (Paulin), [1].  
 PÉLICIER (Paul), [611].  
 PERRET (Michel), [621].  
 PIAGET (Arthur), [632].  
 PICOT (Émile), [29].  
 POINSIGNON (J.), [248].  
 RAJNA (Pio), [296].  
 REUSS (Rod.), [184].  
 RITTER (Eug.), [202].  
 ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111].  
 ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114].  
 † ROUZAUD (Auguste), [525].  
 ROY (Maurice), [583].  
 SAISSET (Paul de), [517].  
 SERVOIS (Gustave), [578].  
 SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459].  
 STIMMING (Dr Albert), [321].  
 SUCHIER (A.), [164].  
 SUNDBY (Thor), [323].  
 TEMPLIER (Armand), [384].  
 THURNEYSSEN (Dr), [585].  
 TOBLER (Adolf), [60].  
 TODD (Henry A.), [613].  
 † URBAIN (Fr.), [217].  
 TOYNBEE (Paget), [608].  
 VAN HAMEL (A. G.), [598].  
 VIENNOT (W.), [591].  
 † VILLEMESSANT (H. de), [307].  
 WAHLUND (C.), [447].  
 WEBER (Dr Alfred), [396].  
 WESSELOFSKI (Alex.), [446].  
 WULFF (Fr.), [569].

## LISTE GÉNÉRALE

### DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ <sup>1</sup>

- AGUILÓ Y FUSTER (M.), [505], conservateur de la bibliothèque provinciale de Barcelone; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- ALGER (Bibliothèque universitaire d'), [588].
- ALTON (J.), [576], professeur au lycée de Josephstadt, à Vienne (Autriche).
- AMOURS (F.), [593], professeur de français, High School, Glasgow (Écosse).
- AMSTERDAM (Bibliothèque de l'Université d'), [340]; correspondant M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.
- AMYOT (L.), [66], de la librairie Bouillon, rue Richelieu, 67.
- ANCONA (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.
- ANDOÛILLÉ (A.), [171], rue du Cirque, 2 (membre perpétuel).
- ANDRÉ (Édouard), [131], ancien député, boulevard Haussmann, 158 (membre perpétuel).
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'), [479], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84.
- ARCHIVES du département du Nord, [431].
- ARMITAGE (Rev. Fr.), [274], Heidelberg.
- ARSENAL (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant M. Chossonery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.
- ASHER, [142], libraire, à Berlin, Unter den Linden; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15 (7 exemplaires).
- ATKINSON (R.), [38], professeur à l'Université de Dublin; correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- AUBINEAU (Joseph), [271], rue Caumartin, 61.

1. Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque ont droit à un exemplaire sur papier Whatman.

- AUBRY-VITET (Eug.), [507], rue Barbet de Jouy, 9.
- AUDRAN (Eug.), [385], professeur au lycée de Belfort.
- AUMALE (duc d'), [205], de l'Académie française, au château de Chantilly (Oise).
- AUTIER DE CAUVRY (M<sup>me</sup>), [568], rue des Écoles, 38.
- AVRIL (baron Adolphe d'), [559], ministre plénipotentiaire, rue Galilée, 27 (membre perpétuel).
- BAILEY (H.-F.), [335]; corresp. MM. Dulau et Cie, libraires à Londres.
- BALE (Bibliothèque de l'Université de), [58]; corresp. M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BALSAN (Ch.), [247], rue de la Baume, 8 (membre perpétuel).
- BALTIMORE (Johns Hopkins University, à), [554]; corresp. M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 bis.
- BARTHÈS et LOWELL [269], libraires à Londres; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- BATIOUSKOF (Th.), [634] à la Bibliothèque de l'Université de Saint-Pétersbourg (membre perpétuel).
- BAUDET (L.), [440], rue des Archives, 14.
- BEAU (Gabriel), [560], boulevard d'Enfer, 207.
- BEAUVOIR DE PRIAULX (O.), [334]; corr. MM. Dulau et Cie, libraires à Londres.
- BELFAST (Queen's College, à), [492].
- BÉMONT (Charles), [298], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès-lettres, rue de Condé, 9.
- BERLIN (Bibliothèque de l'Université de), [155]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- BERNARD (l'abbé Eugène), [527], vice-doyen de Sainte-Geneviève, rue Gay-Lussac, 5.
- BERNE (Bibliothèque cantonale de), [628]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BERNON (baron F. A. de), [624], docteur en droit, rue des Saints-Pères, 3 (membre perpétuel).
- BIBLIOTECA VITTORIO-EMMANUELE, [456], au Collège Romain, Rome; corresp. M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Paris.
- BÔCHER, [252], professeur à l'Université de Boston.

- BODINIER (Guillaume), [329], avocat, rue Tarin, 2, Angers.
- BOHOMOLETZ (M<sup>me</sup> de), [286], boulevard Malesherbes, 142.
- BONN (Bibliothèque de l'Université de), [536] ; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- BONN (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [617] ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- \* BONNARDOT (François), [44], sous-inspecteur du service historique de la ville de Paris, rue des Plantes, 72 (membre fondateur).
- BOS (D<sup>r</sup> Alph.), [154], cours Lieutaud, 19, Marseille (membre perpétuel).
- BOSTON (Bibliothèque publique de), [441] ; corresp. M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 bis.
- BOUCHER (Aug.), [362], avenue Marceau, 28.
- BOUCHERIE (Adhémar), [582], chef de bataillon en retraite, place Saint-Pierre, à Angoulême.
- BOUCHET (Émile), [610], rue des Murlins, 14 bis, Orléans.
- BOULLY (Ém.), [317], professeur, boulevard Montparnasse, 84.
- BOURMONT (comte Amédée de), [565], ancien élève de l'École des Chartes, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1 (membre perpétuel).
- \* BOUTON (V.), [421], rue de Maubeuge, 15.
- BOUTTON (Joseph), [541], rue Ménage, 1, Angers.
- BRÉAL (Michel), [444], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Soufflot, 15.
- BRERA (Bibliothèque nationale de), à Milan, [600] ; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- BROOKE (Th.), [508], Armitage Bridge, Huddersfield, Angleterre.
- BRUN (Félix), [545], rue des Grands-Augustins, 5.
- BRUNOT, [594], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon ; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- CAEN (Bibliothèque universitaire de), [573] ; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- CALDERON (Th.), [284], rue de Bellechasse, 68 (membre perpétuel).

- CAMBRIDGE (Bibliothèque de l'Université de), [367]; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- CANFIELD (Arthur G.), [636], professeur de français à l'Université de Lawrence (Kansas); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- CASATI (Charles), [558], conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Las-Cases, 25.
- CAUSSADE (F. de), [200], conservateur à la bibliothèque Mazarine.
- CAYROU (Paul), [605], rue de Villiers, 43, Neuilly-sur-Seine.
- CHABANEAU (Camille), [91], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Montpellier, villa Marie, Montpellier.
- CHAMPION (H.), [245], libraire, quai Voltaire, 9.
- CHARAVAY (Ét.), [422], libraire, rue de Furstenberg, 4.
- \* CHAVANE (P.), [328], à la manufacture de Bains en Vosges; corresp. M. J. Charnier, rue de Lancry, 50.
- CHAZAL (L.), [233], caissier payeur central du Trésor, boulevard Saint-Michel, 37.
- CHENNEVIÈRES (marquis de), [474], rue Paul-Louis Courier, 3.
- CHETHAM LIBRARY, [639], à Manchester; correspondant M. Nutt, libraire à Londres (par Hachette).
- CHÉVRIER (Maurice), [571], attaché au ministère des affaires étrangères, rue Jacob, 35 (membre perpétuel).
- CHRISTIANIA (Bibliothèque de l'Université de), [618]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- CLAUDIN (A.), [234], libraire, rue Guénégaud, 3.
- CLÉDAT (Léon), [616], professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
- CLERMONT-FERRAND, (Bibliothèque universitaire de), [641]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- COCTEAU, [518], notaire, boulevard Saint-Germain, 242.
- COLMET D'AGE (Gabriel), [118], doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 126 (membre perpétuel).
- \* COMTE (Adolphe), [601], quai Debilly, 46.
- CONSTANS (L.), [173], professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- COPENHAGUE (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant M. Laurens, libraire, rue de Tournon, 6.



- COPPEAUX (Th.), [448], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du général Foy, 6.
- CORMENIN (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.
- CORNU (J.), [56], professeur à l'Université allemande de Prague, Bohême (membre perpétuel).
- COULET (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.
- COURAYE DU PARC (Joseph), [562], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, boulevard Saint-Michel, 79.
- COURCEL (Valentin de), [369], rue de Vaugirard, 20.
- CRANE (J.-F.), [438], professeur à l'Université d'Ithaca (États-Unis d'Amérique); correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- CROUSLÉ, [373], professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue Gay-Lussac, 24.
- \* DAGUIN, [174], ancien président du tribunal de commerce, rue Castellane, 4; corresp. M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- DARESTE (Rod.), [168], membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, 9.
- DASPIT DE SAINT-AMAND, [511], La Réole (Gironde).
- DAVID, [531], avocat, rue des Saints-Pères, 81.
- DELAGARDE (Émile), [574], rue de Courcelles, 10.
- DELAVILLE LE ROULX (Joseph), [300], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès-lettres, rue de Monceaux, 52.
- DELBOULLE (A.) [481], rue de la Paix, 18, Le Havre.
- DELISLE (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8.
- DEMAISON (Louis), [295], ancien élève de l'École des Chartes, archiviste de la ville de Reims, rue Cérés, 21, Reims.
- \* DIDOT (Alfred), [408], libraire-éditeur, rue de Varenne, 61 (membre fondateur).
- \* DOAZAN (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazaille (Indre); correspondant M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- DONNET (M<sup>me</sup> G.), [495]; correspondant M. G. Raynaud, rue de Saint-Pétersbourg, 2.

- DREYFUS (Ferd.), [203], avocat, boulevard de Courcelles, 50.
- DRUJON (Fernand), [219], attaché au cabinet du Préfet de police.
- DUBOIS (Alfred), [152], rue de l'Élysée, 6.
- DUBOIS (Paul), [493], quai des Chartrons, 42, Bordeaux.
- DUFOURMANTELLE (Ch.), [457], ancien archiviste de la Corse, à Ajaccio.
- DYKES (Fred.), [391], Wakefield and Barnsby Union Bank, Wakefield (Angleterre); correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- ÉCOLE normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45; correspondant M. Thorin, libraire, rue de Médecis, 7.
- EICHTHAL (Eugène d'), [207], rue Jouffroy, 57.
- EPHRUSSI (Ch.), [502], rue Galilée, 23.
- FAGNIEZ (Gustave), [345], Meudon (Seine-et-Oise), (membre perpétuel).
- FAVRE (Camille), [47], ancien élève de l'École des Chartes, Vandœuvres, près Genève (Suisse); correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- FÉCAMP (Albert), [449], bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire, Montpellier.
- FÉZENZAC (duc de), [544], rue de la Baume, 5.
- FLACH (Jacques), [414], professeur au Collège de France, rue de Berlin, 37.
- FLAMARE (Henri de), [633], archiviste de la Nièvre, à Nevers.
- FLORENCE (Bibliothèque nationale de), [629]; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- FÆRSTER (Wendelin), [41], professeur à l'Université de Bonn; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- FONTAINE (E.-Jean), [96], libraire, boulevard Haussmann, 30.
- FOULD (Léon), [529], Cours-la-Reine, 38.
- FOURET (René), [289], boulevard Saint-Michel, 22.
- FOURNIER (D<sup>r</sup> Alfred), [90], professeur à la Faculté de Médecine, médecin des hôpitaux, rue Volney, 1.
- FRANQUEVILLE (Gaston de), [549], château de Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées).

- FRÉVILLE DE LORME (Marcel de), [596], auditeur à la Cour des Comptes, rue Cassette, 12 (membre perpétuel).
- FRIBOURG-EN-BRISGAU (Bibliothèque de l'Université de), [580].
- FURNIVALL (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, St-George's Square, Primrose Hill, Londres, N. (membre perpétuel).
- GADALA (Charles), [144], agent de change, boulevard Poissonnière, 21.
- GAUTIER (Léon), [10], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, secrétaire des Archives nationales, rue Vavin, 8.
- GEIJER (Pierre-Adolphe), [358], professeur à l'Université d'Upsal.
- GENÈVE (Bibliothèque publique de), [428]; correspondant M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15.
- GENTIL (Arthur), [550], rue de Laborde, 8.
- GEROLD et Cie, [615], libraires à Vienne (Autriche), (2 exemplaires).
- GEVAERT (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
- GIBERT (Marc), [587], rue Sery, 41, Le Havre.
- GILLIÉRON (J.), [468], répétiteur à l'École des Hautes-Études, rue Saussier-Leroy, 3.
- \* GOLDSCHMIDT (L.), [376], rue Rembrandt, Parc Monceaux.
- GOTHA (Bibliothèque ducal de), Allemagne, [86]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- GRATZ (Styrie) (Bibliothèque de l'Université de), [465]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- GRENOBLE (Bibliothèque publique de), [82]; correspondant M. Chossonery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.
- GRENOBLE (Bibliothèque universitaire de), [595]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- GRÆBER (G.), [485], professeur à l'Université de Strasbourg; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- GUÉNEAU DE MUSSY (Odon), [609], rue Louis-le-Grand, 2.
- GUERLE (de), [533], rue Louis-le-Grand, 17 (membre perpétuel).

- GUIFFREY (J.-J.), [381], archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1.
- GUIZOT (Guillaume), [13], professeur au Collège de France, rue de Monceaux, 42.
- HALLE (Bibliothèque de l'Université de), [567]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- HAMBOURG (Bibliothèque de la ville de), [103]; correspondant M. Lucas Gräfe, libraire, Rathhausmarkt, 15, Hambourg.
- HARVARD COLLEGE (Bibliothèque de), [229], à Cambridge (Etats-Unis); correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- HATZFELD (Ad.), [14], professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, rue de l'Odéon, 7.
- HAVET (Julien), [45], conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de Sèze, 6 (membre perpétuel).
- HAVET (Louis), [46], professeur au Collège de France, place Vendôme, 16 (membre perpétuel).
- HAYEM (Julien), [75], rue du Sentier, 38.
- HEIDELBERG (Bibliothèque de l'Université de), [570]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- HERBET (Félix), [482], ancien élève de l'École des Chartes, docteur en droit, boulevard Saint-Germain, 127.
- HÉRON (A.), [551], rue du Champ-du-Pardon, 20, Rouen.
- HERTZ (Wilhelm), [462], à Munich; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- HOCK (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liège.
- HODGES, FOSTER et C<sup>ie</sup>, [337], libraires à Dublin; correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres (2 *exemplaires*).
- HÆST (Christian), [484], libraire à Copenhague; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- HUET (G.), [630], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue d'Aguesseau, 1.
- JAMAIN (Joseph), [490], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52.
- JAMET (Alph.), [437], avenue de Vaugirard, 1.
- JARNIK (Jean-Urbain), [87], professeur à l'Université tchèque de Prague.

- JEANROY (A.), [635], chargé de cours à la Faculté des Lettres de Toulouse (membre perpétuel).
- JOLIVALD (l'abbé Ph.), [368], à Mandern, par Sierck (Lorraine).
- JONQUIÈRE (J.), [126], rue de Grammont, 1.
- JORET (Charles), [276], correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- JOUBERT (André), [330], boulevard de Saumur, 49, Angers.
- JOUON (Fréd.), [379], rue de Clisson, 2, Rennes.
- \* KERMAINGANT (P. L. de), [389], avenue des Champs-Élysées, 102.
- KIEL (Bibliothèque de l'Université de), [592]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- KING'S COLLEGE (Bibliothèque de), [620], à Cambridge (Angleterre); correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- KING'S Inns Library, [290], Henrietta Street, Dublin.
- KLOTZ (Eugène), [315], négociant, place des Victoires, 2.
- \* LABORDE (marquis J. de), [15], rue d'Anjou, 8 (membre fondateur).
- LA BORDERIE (Arthur de), [427], ancien député, à Vitré; correspondant M. L. Delisle, rue des Petits-Champs, 8.
- LAFENESTRE (Georges), [191], conservateur au Musée du Louvre, rue Jacob, 23.
- LA GERMONIÈRE (Éd. de), [88], place Vendôme, 20.
- LAIR (J.), [74], ancien élève de l'École des Chartes, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris, boulevard de la Villette, 204.
- LALLEMENT (J.), [309], rue du Bac, 63 (membre perpétuel).
- \*LAMARLE (A.), [261], directeur de la compagnie des eaux minérales de la Bourboule (Puy-de-Dôme), rue Chaptal, 26 (membre fondateur).
- LAMÉ (L.), [413], rue de la Grande-Chaumière, 3.
- LAMY (Ernest), [584], boulevard Haussmann, 113.
- LANGLOIS (E.), [607], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, (membre perpétuel).

LA TRÉMOILLE (duc de), [187], avenue Gabriel, 4.

\*LAURENÇON (Léon), [208], député des Hautes-Alpes, rue de Courcelles, 24 (membre fondateur).

LAVISSE (Louis-Ern.), [134], maître de conférences à l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des Lettres, rue de Médicis, 5.

LE BLONDEL, [461], libraire à Meaux (Seine-et-Marne).

LECESNE (Henri), [304], imprimeur à Châteaudun.

LEGOUEZ (E.), [39], professeur, boulevard de Versailles, 17, Saint-Cloud.

LEIPZIG (Bibliothèque de l'Université de), [537].

LELONG (Eug.), [223], archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, (membre perpétuel).

\* LE PILEUR (Dr Louis), [388], rue de l'Arcade, 15 (membre fondateur).

LEROY (A.), [16], membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège.

LEROY-BEAULIEU (Anatole), [150], membre de l'Institut, rue Pigalle, 69.

\* LE SOURD (Dr), [394], directeur de la *Gazette des Hôpitaux*, rue Soufflot, 15.

LEVY (Émile), [589], professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).

LIÈGE (École normale des humanités, à), [51].

LILLE (Bibliothèque des facultés catholiques, à), [382]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

LILLE (Bibliothèque universitaire de), [642]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

LIMMINGHE (comte de), [486], au château de Grèves, par Namur; correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1 (membre perpétuel).

LISIEUX (Bibliothèque de la ville de), [53], (Calvados).

LISTER (J.-L.), [355], Shibden Hall, Halifax (Angleterre), (membre perpétuel).

LIVET (Charles), [209], directeur de l'établissement thermal, à Aix-les-Bains (Savoie).

LONGNON (Auguste), [17], membre de l'Institut, sous-chef

- de section aux Archives nationales, rue de Bourgogne, 50 (membre perpétuel).
- \*LOWELL (J.-R.), [401], Cambridge, Massachusets (États-Unis d'Amérique), (membre fondateur).
- LUCE (Siméon), [18], membre de l'Institut, chef de la section historique aux Archives nationales, professeur à l'École des Chartes, boulevard St-Michel, 95 (membre perpétuel).
- LUND (Bibliothèque de l'Université de), [627]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- LYON (Bibliothèque universitaire de), rue de l'Hôtel-de-Ville, [464]; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- LYON-CAEN, [378], avocat, rue Saint-Marc, 22.
- MAGEN (A.), [179], à Agen.
- MALL (Ed.), [475], professeur à l'Université de Würtzbourg.
- MALLET (D.), [259], rue Mazarine, 19.
- MANDROT (Bernard), [76], ancien élève de l'École des Chartes, rue Pierre Charron, 57.
- MANS (Bibliothèque de la ville du), [257]; corresp. M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- MARANDE (A.), [602], place de l'Hôtel-de-Ville, 28, Le Havre.
- MARBOURG-en-Hesse, (Bibliothèque de l'Université de), [211]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MARBOURG-en-Hesse (Séminaire pour l'étude des langues romanes à l'Université de), [212]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MARCHESSOU (Pierre), [410], imprimeur au Puy (Haute-Loire), (membre perpétuel).
- MARIN, [288], Bühl, par Guebwiller (Alsace), (membre perpétuel).
- MARSEILLE (Bibliothèque de la ville de), [178]; correspondant M. Detaille, libraire, rue des Beaux-Arts, 10.
- MARTY-LAVEAUX (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartes, rue de Passy, 75.
- MASSON (Georges), [89], libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, 120 (membre perpétuel).
- MATHIEU, [282], à Thouars (Deux-Sèvres).
- MÉLY (Fernand de), [606], boulevard Haussmann, 186.

- MENGIN (Paul), [83], 37, rue des Clefs, Colmar.
- METMAN (Étienne), [371], avocat, place Saint-Michel, 25, Dijon (membre perpétuel).
- \*MEYER (Paul), [21], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).
- MEYER-LÜBKE (Willhelm), [631], professeur extraordinaire à l'Université de Vienne; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MICHEL (N.-H.), [532], professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris, rue Monge, 53.
- MOCATTA (Fred.), [637], Connaught Place, 9, Londres (membre perpétuel).
- MONOD (Gabriel), [23], maître de conférences à l'École normale supérieure, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue du Parc de Clagny, 18 bis, Versailles.
- MONTAIGLON (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place des Vosges, 9 (membre perpétuel).
- MOREL-FATIO (Alfred), [210], secrétaire de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 20 (membre perpétuel).
- MORGAND, [98], libraire, passage des Panoramas, 55.
- MOURAVIT (G.), [543], notaire, rue des Prêcheurs, 34, Aix-en-Provence; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- MUNICH (Bibliothèque de la Cour à), [301]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- MUNICH (Bibliothèque de l'Université de), [230].
- MUNICH (Séminaire royal de philologie moderne à l'Université de), [424]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- MUNSTER (Bibliothèque Paulina, à), Westphalie, [333].
- MUQUARDT, [411], libraire rue de la Régence, 15, Bruxelles.
- MURET (Ernest), [612], rue Gay-Lussac, 58 (membre perpétuel).
- MUSSAFIA (Ad.), [84], correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Vienne; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.



- NADAILLAC (marquise de), [470], rue Duphot, 18.
- NAVILLE (Louis), [281], cours des Bastions, 15, Genève; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- NEUMANN (Fr.), [538], professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- NEWCASTLE UPON TYNE (The Literary and Philosophical Society), [349], (Angleterre); correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- NORMAND (Georges), [498], rue du Hâvre, 12.
- NORMAND (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes, rue Rembrandt, 2.
- NOVATI (Francesco), [625], professeur à l'Université de Gènes, via Goito, 14, Gènes.
- NOYER DE NOIRMONT (baron du), [407], rue Royale, 6.
- NUITTER (Ch.), [417], archiviste de l'Opéra, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.
- NUTT (D.), [273], 270, Strand, Londres; correspondant la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain (2 *exemplaires*).
- NYROP (Kr.), [488], professeur à l'Université de Copenhague, gl. Kongevej, 89, Copenhague; correspondants MM. Groux et C<sup>ie</sup>, cour du Commerce, 17.
- OMONT (Henry), [590], bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30, Passy-Paris (membre perpétuel).
- OXFORD (Bibliothèque Bodléienne, à), [305]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- PANGE (comte Maurice de), [604], rue de Lisbonne, 53.
- PARIS (Émile), [181], passage de la Visitation, 11 *bis*.
- \*PARIS (Gaston), [26], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la section d'histoire et de philologie de l'École des Hautes-Études, rue du Bac, 110 (membre fondateur et perpétuel).
- PARKER et C<sup>ie</sup>, [500], libraires, à Oxford (2 *exemplaires*); corresp. M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- PAŠQUIER (l'abbé H.), [406], directeur de l'École des Hautes-Études ecclésiastiques, place du Château, Angers.
- PASSY (Louis), [240], ancien élève de l'École des Chartes, député, rue de Clichy, 45.

- PASTEUR (Adolphe), [435], place Victor Hugo, 3.
- PATALLIER (Victor), [473], rue Saint-Jean, Elbeuf.
- PATINOT (G.), [220], à la direction du *Journal des Débats*,  
rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois.
- PAUFFIN (Henri), [528], rue du Bac, 44.
- PAYNE (W.), [197], Hatchlands, Cuckfield, Sussex (Angleterre).
- PEABODY INSTITUTE (The), [546], Baltimore (États-Unis) ;  
correspondant M. Terquem, libraire, boulevard Hauss-  
mann, 31 bis.
- PECOUL (Auguste), [104], ancien élève de l'École des Chartes,  
rue Boissy-d'Anglas, 12.
- PÉLICIER (Paul), [611], archiviste du département de la  
Marne, Châlons-sur-Marne (membre perpétuel).
- PELLETAN (Camille), [182], ancien élève de l'École des  
Chartes, député, rue du Théâtre, 44.
- \* PÉRIER (Ferdinand), [275], rue de Provence, 59.
- PERRET (Michel), [621], ancien élève de l'École des Chartes,  
attaché aux travaux de l'Académie des Sciences morales et  
politiques, boulevard des Capucines, 19 (membre perpétuel) ;  
correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- PETIT DE JULLEVILLE (L.), [27], professeur à la Faculté des  
Lettres de Paris, rue La Fontaine, 68, Auteuil-Paris.
- PIAGET (A.), [632], à Yverdon (Suisse) ; correspondant  
M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).
- PIAT (A.), [161], rue Saint-Maur, 85.
- PICOT (Émile), [29], consul honoraire, professeur à l'École  
des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 135  
(membre perpétuel).
- PICOT (Georges), [183], membre de l'Institut, rue Pigalle, 54.
- POINSIGNON (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10,  
Le Havre (membre perpétuel).
- PORQUET, [419], libraire, quai Voltaire, 1.
- POUGIN (Paul), [599], rue de Miroménil, 14.
- PRAROND (Ernest), [460], à Abbeville.
- PRAGUE (Bibliothèque de l'Université de), [496].
- PUYMAIGRE (comte de), [354], rue de l'Université, 17.
- RAJNA (Pio), [296], professeur à l'Institut des études supé-

- rieures à Florence, via Cavour, 84, Florence (membre perpétuel).
- RAYNAUD (Gaston), [79], bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Saint-Pétersbourg, 2.
- RENGOGNE (Pierre de), [509], rue du Minage, 47, Angoulême.
- RENNES (Bibliothèque universitaire de), [619].
- REUSS (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg; correspondant M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15 (membre perpétuel).
- RIGG (Herbert A.), [575], 12, Stanhope place, Hyde Park, Londres, W.
- RITTER (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, rue du Mont-de-Sion, 4, Genève; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9 (membre perpétuel).
- ROBERT (Ulysse), [387], inspecteur général des Bibliothèques et Archives, Avenue Quihou, 30, Saint-Mandé (Seine).
- ROBINEAU (C.), [91], rue de Marignan, 25.
- ROI DES BELGES (Bibliothèque de S. M. le), [196], aux soins de M. Scheler, bibliothécaire du Roi, rue Mercelis, Ixelles, banlieue de Bruxelles.
- ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111], rue Saint-Florentin, 2 (membre perpétuel).
- \*ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg Saint-Honoré, 33 (membre fondateur).
- \*ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19 (membre fondateur).
- ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23 (membre perpétuel).
- ROY (Maurice), [583], rue de Villersexel, 4 (membre perpétuel).
- ROYER (Ch.), [352], boulevard de la Madeleine, 17, cité Vindé.
- ROZIÈRE (Eug. de), [32], sénateur, membre de l'Institut, rue Lincoln, 8.
- RUBLE (baron Alphonse de), [186], rue Cambon, 43.
- RUPALLEY (Ern.), [499], rue Lafayette, 13.

- \* SAINTSBURY (J.), [341], Savile Club, 107, Piccadilly, Londres.
- SAISSET (Paul de), [517], avenue d'Eylau, 18 (membre perpétuel).
- SALMON (A.), [640], rue Gracieuse, 1.
- \* SCHEFER (Charles), [466], membre de l'Institut, président de l'École des langues orientales vivantes, rue de Lille, 2 (membre fondateur).
- SCHUCHARDT (Hugo), [139], professeur à l'Université de Gratz (Styrie).
- SEIGNEUR (l'abbé), [432], rue du Colysée, 44.
- SERVOIS (Gustave), [578], garde général des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, 60 (membre perpétuel).
- SIEBER (L.), [57], bibliothécaire de l'Université de Bâle; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459], Park Cottage, 101, Southwood Lane, Highgate, Londres, N. (membre perpétuel).
- SÆDERHJELM (W.), [622], professeur à l'Université de Helsingfors (Finlande); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- SOREL (A.), [409], secrétaire général du Sénat, professeur à l'École libre des sciences politiques, au palais de la Présidence du Sénat.
- STENDEL (Edm.), [213], professeur à l'Université de Marbourg (Hesse); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- STEPHENS (Georges), [351], professeur à l'Université de Copenhague; corresp. M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- STIMMING (Dr Albert), [321], professeur à l'Université de Kiel (Allemagne), (membre perpétuel); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- STOCKHOLM (Bibliothèque royale de), [370]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- STRASBOURG (Bibliothèque de l'Université de), [231]; corresp. M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.
- STRASBOURG (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [404]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.

- STRAUS (Émile), [106], avocat, boulevard Haussmann, 134.
- SUCHIER (A.), [164], professeur à l'Université de Halle (membre perpétuel).
- SUNDBY (Thor), [323], professeur à l'Université de Copenhague, Nørre Farimagsgade, 19, Copenhague (membre perpétuel).
- TALBERT (F.), [107], professeur à La Flèche; corr. M. Thorin, libraire, rue Médecis, 7.
- TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [115], correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Gar.); correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- TAMSON (G.-J.), [516], professeur à Kelvinside Academy, Glasgow (Ecosse).
- TARNEAU (Jules), [306], notaire à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); correspondant M. Billard, place Dauphine, 27.
- TAULIER (L.), [366], Francheville-Lyon (Rhône).
- TEMPIER (D.), [165]<sup>1</sup>, archiviste des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.
- TEMPLIER (Armand), [384], de la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77 (membre perpétuel).
- TEN BRINK (B.), [433], professeur à l'Université de Strasbourg.
- TERRAT (Barthélemy), [250], professeur de droit à l'Institut catholique de Paris, rue Saint-Romain, 18.
- THOMAS (Antoine), [524], chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, rue Friant, 15.
- THOMPSON (E. Maunde), [193], directeur du Musée Britannique, Londres; correspondants MM. Dulau et Cie, libraires à Londres.
- THURNEYSSEN (Dr R.), [585], chargé de cours à l'Université de Iéna (membre perpétuel).
- TOBLER (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Schillstrasse, 11, Berlin W.; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15 (membre perpétuel).
- TODD (H.-A.), [613], John Hopkins University, à Baltimore (États-Unis d'Amérique), (membre perpétuel).
- TORONTO (Bibliothèque de l'Université de), Canada, [638]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- TOULOUSE (Bibliothèque universitaire de), [597].
- TOYNBEE (Paget), [608], Stanhoe Grange, King's Lynn, Norfolk (Angleterre), (membre perpétuel).

- TRIER (Gerson), [54], Kongensgade, 66, Copenhague ; corresp. M. Lebrun, rue Casimir Delavigne, 7.
- TUBINGUE (Bibliothèque de l'Université de), [471] ; corresp. M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, 13.
- TURIN (Bibliothèque nationale de), [566] ; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- ULBRICH (Dr), [491], Lützowstrasse, 68, Berlin ; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- ULRICH (Jacob), [463], professeur à l'Université de Zurich (Suisse).
- UPSAL (Séminaire philologique de l'Université d'), Suède, [501] ; corresp. M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- VANDER HAEGHEN (F.), [360], bibliothécaire de l'Université de Gand (Belgique).
- VAN HAMEL (A.-G.), [598], professeur de langue et littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Groningue (Pays-Bas), (membre perpétuel).
- VENDEUVRE (baron de), [140], rue de Penthièvre, 4.
- VIENNOT (William), [591], boulevard Saint-Germain, 202 (membre perpétuel).
- VILLARD (Th.), [287], conseiller municipal, boulevard Malessherbes, 138.
- VOGÜÉ (le marquis de), [110], membre de l'Institut, rue Fa- bert, 2.
- VOLLMÆLLER (Karl), [363], professeur à l'Université de Göttingen (Prusse).
- WADDINGTON (W.), [436], sénateur, membre de l'Institut, rue Dumont d'Urville, 31.
- WAHLUND (C.), [447], professeur à l'Université d'Upsal (Suède), (membre perpétuel).
- WAROCQUÉ (Raoul), [626], 45, avenue des Arts, Bruxelles.
- WEBER (Dr Alfred), [396], Frauenfeld (Suisse), (membre perpétuel).
- WEIMAR (Bibliothèque de), [153], (Allemagne) ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- WELTER (H.), [623], libraire, rue Bonaparte, 59.

WESSELOFSKY (Alex.), [446], professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg (membre perpétuel).

WHITE (George), [40], Ashley House, Epsom (Angleterre).

WILLEMS (A.), [65], professeur à l'Université de Bruxelles, chaussée de Haecht, 70, Bruxelles.

WULFF (Fr.), [569], professeur agrégé à l'Université de Lund (Suède); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).

YALE COLLEGE, [415], à New-Haven (États-Unis d'Amérique); correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1.

ZURICH (Bibliothèque cantonale de), [553].



LISTE DES MEMBRES  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'ANNÉE 1890-91

---

<p>MM. BONNARDOT. DIDOT. GAUTIER. HUET. LABORDE (marquis de). LONGNON. LUCÉ. MARTY-LAVEAUX. MEYER. MONTAIGLON (de). MOREL-FATIO. MURET.</p>		<p>MM. PARIS. PETIT DE JULLEVILLE. PICOT (É.). RAYNAUD. ROBERT. ROTHSCHILD (baron E. de). ROY. ROZIÈRE (de). RUBLE (baron de). SERVOIS. THOMAS.</p>
---	--	---

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

<i>Président</i> .....	MM. PARIS.
<i>Vice-présidents</i> .....	BARON DE RUBLE, Marquis DE LABORDE.
<i>Administrateur</i> .....	RAYNAUD.
<i>Secrétaire</i> .....	MEYER.
<i>Secrétaire-adjoint</i> ...	HUET.
<i>Trésorier</i> .....	Baron Edm. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i> ...	PICOT (É.).



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des Chartes, le 20 janvier 1890.

---

*Présidence de M. LONGNON, président.*

Nouveaux membres : M. Mocatta, Connaught Place, Londres (membre perpétuel); M. A. Canfield, Lawrence, Kansas (États-Unis).

État des impressions : *Mistère du Viel Testament*, t. VI, six feuilles tirées, feuille 7 en pages. — *Roman de Thèbes*, t. I, dix-neuf feuilles tirées, feuille 20 en pages ; t. II, huit feuilles tirées, feuilles 9 et 10 en pages. — *Christine de Pisan*, t. II, deux feuilles tirées, feuilles 3 et 4 en pages. — *Roman de l'Escoufle*, 29 pages en placards. — *Bulletin*, 1889, n° 2, en pages.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, administrateur de la Société, est mort à Paris, le 29 novembre 1889, à la suite d'une courte maladie. M. le Président fait sa-

voir qu'il a représenté la Société aux obsèques de son dévoué administrateur et prononcé un discours sur sa tombe. Le Conseil désire qu'il soit fait mention au procès-verbal des regrets unanimes que lui inspire la mort prématurée du confrère qui après avoir pris une grande part à la fondation de la Société, en 1875, n'avait cessé, malgré une santé chancelante, de lui apporter en toute occasion le concours le plus actif et le plus dévoué.

Sur la proposition de M. Paris, commissaire responsable pour l'édition d'Eustache Deschamps, M. G. Raynaud est désigné par le Conseil pour continuer le travail laissé interrompu par la mort du regretté éditeur. M. G. Raynaud pense que le volume sous presse peut être achevé en peu de semaines. M. Paris y joindra un avant-propos sur le marquis de Queux de Saint-Hilaire. D'après les renseignements fournis par M. Raynaud, l'édition pourra être terminée, quant au texte, avec trois volumes, auxquels il sera nécessaire de joindre un quatrième volume pour le glossaire, la table des noms et l'introduction. L'édition serait donc complète en dix tomes.

Le volume contenant les *Rondeaux et autres poésies du xv<sup>e</sup> siècle*, publié par M. G. Raynaud est entièrement terminé. Le Conseil décide que cet ouvrage et le t. VI d'*Eustache Deschamps* seront distribués ensemble, aussitôt que ce dernier volume sera prêt.

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des Chartes, le 26 mars 1890.

---

*Présidence de M. LONGNON, président.*

Nouveaux membres : M. A. Salmon; la bibliothèque universitaire de Toronto (Canada), la bibliothèque Chetham (*Chetham Library*) à Manchester.

État des impressions : *Miracles de Nostre-Dame*, t. VIII (vocabulaire), treize feuilles tirées, feuille 14 en pages. — *Eustache Deschamps*, t. VI, texte entier tiré. — *Roman de Thèbes*, t. I, vingt feuilles tirées, feuille 21 en pages; t. II, onze feuilles tirées, feuilles 12 et 13 en pages. — *Christine de Pisan*, t. II, trois feuilles tirées, feuilles 4 à 6 en pages. — *Roman de l'Escoufle*, feuille 1 en pages, feuille 2 en placards.

M. G. Paris donne lecture de l'avant-propos qui doit prendre place en tête du tome VI d'*Eustache Deschamps*.

Le Conseil fixe au 25 juin la date de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil exprime le désir qu'il soit procédé à un recèlement des publications de la Société existant en magasin. M. Raynaud veut bien se charger de surveiller cette opération.

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenu à l'École des Chartes, le 19 juin 1890.

---

*Présidence de M. G. PARIS, vice-président.*

État des impressions : *Miracles de Nostre-Dame*, t. VIII (vocabulaire), quatorze feuilles tirées, feuille 15 en épreuves. — *Roman de Thèbes*, t. I, vingt-deux feuilles tirées, feuille 23 en pages ; t. II, treize feuilles tirées, feuilles 14 et 15 en pages. — *Christine de Pisan*, t. II, dix feuilles tirées, feuilles 11 et 12 en pages. — *Roman de l'Escoufle*, 2 feuilles en pages. — *Mistère du Vieil Testament*, neuf feuilles tirées, feuilles 10 et 11 en pages.

M. le Président fait part au Conseil de la mort de M. H. Michelant, qui appartenait à la Société depuis l'origine, et qui l'avait présidée en 1878. M. Michelant, décédé le 23 mai dernier, était atteint de la maladie qui devait l'emporter lorsque le Conseil décida (27 nov. 1889), la mise sous presse de l'édition du *Roman de l'Escoufle*, qu'il avait proposée à la Société dès 1875, et il lui fut impossible d'en revoir les épreuves.

Le Conseil désigne pour continuer l'édition de *l'Escoufle*, M. Meyer, qui en a déjà revu les premières épreuves comme commissaire responsable. Le travail remis par M. Michelant consistant en une simple copie du manuscrit unique de l'Arsenal, M. Meyer devra collationner les épreuves avec le manuscrit, et faire la préface et le glossaire. M. G. Paris est nommé commissaire responsable pour cette publication.

Le Conseil se préoccupe des choix à faire pour remplacer dans le Conseil MM. de Queux de Saint-Hilaire et Michelant.

M. Picot établit que l'état des finances de la Société ne lui permet pas de publier plus de deux volumes cette année; en conséquence, le Conseil décide que les publications de la Société pour l'année courante seront : le *Roman de Guillaume de Dole*, le t. II des *Poésies de Christine de Pisan*, auxquels s'ajoutera le t. VI et dernier du *Mistère du Viel Testament*, publié aux frais de M<sup>me</sup> la baronne J. de Rothschild.

M. Raynaud donne quelques indications sur l'état de la Société qui comprend actuellement 364 membres seulement, dont 130 membres étrangers.

M. le Président communique au Conseil une lettre émanant du secrétaire de la rédaction de la *Revue des Deux-Mondes*, demandant un exemplaire des publications de la Société pour en rendre compte. Le Conseil décide qu'un exemplaire aussi complet que possible de ses publications (c'est-à-dire sans les *Chansons du xv<sup>e</sup> siècle*, qui sont épuisées), sera adressé au bureau de la *Revue*.

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 25 juin 1890.

---

*Présidence de M. LONGNON, président.*

La Société entend la lecture du discours du Président et les rapports du Secrétaire et du Trésorier.

Sont élus membres du Bureau et du Conseil, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale, les membres de la Société dont les noms suivent :

#### BUREAU

<i>Président</i> .....	MM. PARIS.
<i>Vice-présidents</i> ....	B <sup>on</sup> DE RUBLE, M <sup>is</sup> DE LABORDE.
<i>Administrateur</i> ....	RAYNAUD.
<i>Secrétaire</i> .....	MEYER.
<i>Secrétaire - adjoint</i> .	HUET.
<i>Trésorier</i> .....	B <sup>on</sup> E. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i> ...	PICOT.

#### CONSEIL

MM. BONNARDOT.	MM. MURET.
DIDOT.	PETIT DE JULLEVILLE.
GAUTIER.	ROBERT.
LONGNON.	ROY.
LUCE.	DE ROZIÈRE.
MARTY-LAVEAUX.	SERVOIS.
DE MONTAIGLON.	THOMAS.
MOREL-FATIO.	

M. Raynaud, précédemment secrétaire-adjoint, remplace comme administrateur M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, décédé; M. Huet est nommé secrétaire-adjoint à la place de M. Raynaud, et M. Muret entre dans le Conseil en remplacement de M. Michelant, décédé.

---

*Discours de M. AUG. LONGNON, président.*

MESSIEURS,

Mon premier devoir, en prenant la parole dans cette Assemblée générale, est de vous exprimer tous mes remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de notre association. En portant vos suffrages sur un membre du Conseil cependant assez peu assidu à vos séances et que ses travaux les plus habituels ne désignaient aucunement à votre choix, vous vous êtes souvenus du confrère associé par deux fois déjà à des publications de notre Compagnie, et ce confrère, pour vous témoigner sa gratitude, ne trouvera peut-être rien de mieux que de vous proposer quelque jour la publication d'un de ces vieux textes français vers lesquels, en dépit de la spécialité scientifique qu'il cultive, il s'est toujours senti attiré.

Mais, depuis quinze ans qu'elle existe, ce ne sont point les projets de publication qui ont jamais fait défaut à votre Société qui, en outre de son Bulletin, du magnifique album reproduisant les plus anciens monuments de la langue française et des cinq volumes du *Mistère du Viel Testament*, imprimés aux frais du baron James de Rothschild, n'a pas distribué à ses membres moins de quarante-trois volumes ; quarante-trois volumes offrant d'intéressants spécimens de la plupart des branches de

l'ancienne littérature française. Durant plusieurs années toutefois le progrès de nos publications a été assez irrégulier, et les volumes afférents à chacun de nos exercices étaient assez rarement distribués au cours de l'année dont le millésime était inscrit sur leurs titres. Cet état de choses, grâce surtout au zèle des deux savants distingués qui, depuis son origine, ont le plus fait pour notre association, a fort heureusement cessé, et, il y a deux ans, l'achèvement d'un volume appartenant à l'exercice de 1881, et resté dès lors en souffrance, permettait à l'un de mes honorables prédécesseurs de déclarer que l'ère des irrégularités était close.

Vous recevez donc régulièrement, depuis cette époque, les volumes auxquels chacune de vos cotisations annuelles vous donne droit : vous possédez actuellement les trois volumes composant l'exercice de 1889, c'est-à-dire les *Contes moralisés* de Bozon, le tome VI des *Œuvres d'Eustache Deschamps* et un recueil de poésies du xv<sup>e</sup> siècle. L'impression de ceux qui formeront l'exercice courant s'exécute de manière à assurer leur prochaine distribution.

Je n'entrerai point, Messieurs, dans l'examen de ces diverses publications, et je me conforme ainsi à la tradition établie par les savants qui m'ont précédé au fauteuil de la présidence, et qui tous, sans exception, ont laissé ce soin à notre éminent secrétaire dont le rapport annuel est toujours écouté avec le plus vif intérêt. A l'exemple aussi des présidents auxquels j'ai l'honneur de succéder, je m'acquitterai de la douloureuse mission de vous rappeler la mémoire des confrères que nous avons perdus depuis la dernière Assemblée générale.



Les quatre membres de la Société, que la mort nous a ravis durant l'année qui vient de s'écouler, MM. Paul Bethmont, L. Sellier, le marquis de Queux de Saint-Hilaire et Henri Michelant, appartenaient à notre association dès la première année de son existence.

M. Paul Bethmont était le fils d'un ministre de la Seconde République, et son origine le vouait en quelque sorte à la vie politique. Après de brillantes études de droit et des débuts remarqués au barreau, il fut, en janvier 1865, élu député dans la seconde circonscription électorale du département de la Charente-Inférieure, qui lui renouvela son mandat aux élections générales de 1869. Durant les six dernières années de l'Empire, il siégea sur les bancs de l'opposition. Il représenta également le département de la Charente-Inférieure de 1871 à 1880 à l'Assemblée nationale, puis à la Chambre des Députés qu'il abandonna pour occuper le fauteuil de premier président à la Cour des Comptes. C'est là qu'il a été enlevé le 28 août dernier, à l'affection des siens, âgé de cinquante-six ans seulement, laissant la réputation justement méritée d'un homme de bien, à qui ses adversaires politiques eux-mêmes savaient rendre hommage.

La carrière politique de M. Bethmont est bien connue et pourrait donner lieu à d'intéressants développements. Je ne saurais rien vous dire, au contraire, de M. L. Sellier, sinon qu'il habitait Châlons-sur-Marne, et qu'il était du nombre, sans cesse grandissant, de ces citoyens éclairés qui aiment en silence l'ancienne littérature française et parmi lesquels se recrutent les gros bataillons de nos souscripteurs, si nécessaires pour assurer

l'existence de notre œuvre. M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire et M. Michelant, au contraire, faisaient partie de l'état-major de la Société des anciens textes français, celui-ci en qualité de conseiller, celui-là avec le titre d'administrateur, et l'un et l'autre avaient pris une part active à ses publications.

M. le marquis Auguste de Queux de Saint-Hilaire, que la mort a frappé si inopinément le 29 novembre dernier, appartenait à une vieille famille saintongeaise remontant à la fin du XII<sup>e</sup> siècle; mais il était né le 3 mars 1837 dans la Flandre flamingante, à Hazebrouck, où son père, qu'il perdit dix ans plus tard, était alors sous-préfet. Sa mère, devenue veuve, vint s'établir à Paris pour y diriger l'éducation du seul enfant qui lui restât, et l'un des amis de notre regretté confrère, M. Bikélas, racontait naguère comment cette femme, d'une intelligence vraiment supérieure et d'une rare fermeté de caractère, s'étant imposé la tâche de faire du fils qu'elle chérissait tendrement un homme instruit et accompli, ne lui révéla point l'état de sa fortune et lui laissa croire, durant tout le cours de ses études, qu'il aurait à gagner sa vie en se consacrant soit à l'enseignement, soit au barreau. C'est seulement après avoir victorieusement subi les épreuves de la licence en droit qu'Auguste de Saint-Hilaire apprit que sa fortune, sans être considérable, lui assurait une honnête indépendance. D'accord avec sa mère qui, en développant chez lui le goût des arts et des lettres, l'avait mis à l'abri de l'oisiveté et des dangers qu'offrent trop souvent les distractions mondaines, il ne tarda pas alors à quitter le barreau où il s'était fait inscrire tout d'abord, et compléta son

éducation en visitant avec elle une partie de l'Europe. Il eut le bonheur de conserver jusqu'en 1883 cette mère vénérée, auprès de laquelle il atteignit l'âge mûr sans presque y songer, tant était douce l'intimité entre ces deux natures d'érites qui, pendant près de quarante ans, vécurent l'une pour l'autre.

L'heure de la séparation fut cruelle. Les suites en furent adoucies, chez le marquis de Saint-Hilaire, par les études qui occupaient la meilleure partie de son temps, par les œuvres si diverses auxquelles il s'intéressait et au nombre desquelles notre Compagnie occupait, ainsi que l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, l'une des meilleures places. Je ne vous parlerai pas du rôle important qu'il jouait dans cette dernière Société, ni de sa connaissance profonde du grec moderne, ni de ceux de ses travaux qui eurent pour objet la littérature grecque contemporaine que personne, en France, ne connaissait au même degré que lui. Je me contenterai de vous rappeler les titres qui lui assurent un souvenir parmi les érudits voués à l'étude de notre littérature médiévale.

Le commerce d'un ami plus âgé, l'un des savants qui connaissent le mieux l'époque de Charles VI, — j'ai nommé le comte Albert de Circourt, — et l'enseignement de Paulin Paris au Collège de France initièrent le marquis de Saint-Hilaire à l'étude de la société et de la poésie du xiv<sup>e</sup> siècle ; et cet ardent néophyte, que ses traditions de famille attiraient tout particulièrement vers les souvenirs de la chevalerie, publiait en 1868 une des plus charmantes œuvres de l'ancienne littérature française, *le Livre des cent ballades, contenant des conseils à un chevalier pour*

*aimer loialement*, fort élégamment imprimé par Per-  
rin.

La publication du *Livre des cent ballades*, en assurant à M. de Saint-Hilaire une place distinguée parmi les amis de notre vieille poésie nationale, permit plus tard aux fondateurs de notre Société de compter sur sa chaleureuse adhésion. Il ne trompa pas leur attente et, comme on ne doutait point de son dévouement pour l'œuvre naissante, il fut, dès la première Assemblée générale qui se tint le 15 avril 1875, élu à l'unanimité administrateur de la nouvelle association. Il rendit, dans ces délicates fonctions, tous les services qu'on attendait de lui; de sorte qu'en 1876 d'abord, puis dans chacune des années qui suivirent, nous fûmes heureux de renouveler le mandat de ce zélé confrère dont chaque jour nous apprécions davantage le commerce plein de charmes. Mais le marquis de Saint-Hilaire ne se contenta pas d'apporter à notre œuvre commune un concours pure-administratif : le 24 février 1876, il nous proposait de publier pour la Société des anciens textes français les œuvres complètes d'un poète du XIV<sup>e</sup> siècle, d'un poète des plus intéressants, des plus féconds, et qui jusque là n'avait été l'objet que d'éditions partielles. Les 95,000 vers dont se composait l'œuvre d'Eustache Deschamps annonçaient une entreprise de longue haleine : cette considération n'arrêta ni M. de Saint-Hilaire, ni la Société, et l'impression du sixième volume du vieux poète champenois touchait à sa fin lorsque nous apprîmes presque en même temps la maladie et la mort de son courageux éditeur. Quatre volumes restent à publier ; ils verront le jour, grâce au dévouement de M. Gaston

Raynaud qui a bien voulu se charger de mener à fin l'entreprise de l'excellent et modeste confrère dont nous déplorons tous la perte.

M. Henri Michelant, qui vient de mourir il y a un mois (23 mai 1890), était, bien qu'entré assez tard dans la carrière, un érudit de profession. Il vit le jour le 8 août 1811, à Liège, alors chef-lieu d'un département français, le département de l'Ourthe, et siège d'une cour impériale où son père était conseiller. Quelques années plus tard, la Belgique nous était enlevée, et l'ancien conseiller à la cour impériale se fixait à Metz, où il avait acheté en 1816 la charge de greffier du tribunal de première instance; il y mourut en 1836 et notre futur confrère, l'aîné des trois fils qu'il laissait, lui succéda dans cet office de greffier qui constituait la meilleure part de leur patrimoine commun. Henri Michelant consacrait dès lors ses loisirs à la culture des lettres, et son nom figure en 1837 au bas du programme d'une revue, l'*Austrasie*, qui se fondait à Metz. Le séjour que Jules Quicherat fit dans cette ville en 1841 pour cataloguer les manuscrits de la bibliothèque municipale, acheva de fixer les idées du jeune greffier sur la voie qu'il devait suivre et qui était plus conforme à ses goûts. Il abandonna le greffe et s'engagea résolument dans la carrière de l'érudition. L'Allemagne savante l'attirait; il y fréquente les bibliothèques, il y suit les cours des universités et s'y fait recevoir docteur en philosophie.

De retour en France, vers 1845, il est tout d'abord attaché à la Bibliothèque nationale, au service des acquisitions, où l'on utilise les connaissances qu'il a acquises au-delà du Rhin. A cette époque, il imprimait pour la

Société littéraire de Stuttgart, un des poèmes les plus importants du XII<sup>e</sup> siècle, l'*Alexandre* qui parut en 1846. En 1848 (et non en 1845, comme on l'a imprimé plusieurs fois), il est chargé du cours de littérature étrangère à la Faculté de Rennes; mais il quitte cette nouvelle fonction dès 1851, pour chercher à Paris une position qui lui permette de satisfaire son goût pour l'ancienne littérature française. Il avait publié l'année précédente, pour cette même Société allemande qui lui doit l'édition de l'*Alexandre*, les Mémoires de Philippe de Vigneulles, bourgeois messin contemporain de Charles VIII, de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, dont le livre, plein d'intérêt et assez peu connu en France, mériterait qu'on en fit une nouvelle édition.

La publication de l'*Alexandre* et celle de Philippe de Vigneulles attestaient l'expérience bibliographique de Michelant, aussi bien que l'étendue de ses connaissances en philologie, en bibliographie et en histoire littéraire. Elles durent contribuer à le faire nommer, le 2 décembre 1853, employé au département des manuscrits de notre grande bibliothèque, où il était déjà surnuméraire depuis quelque temps. Il prit sa retraite en 1886 avec le grade de conservateur, Michelant eut aussi une part fort active à la rédaction du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, et il fit de nombreuses publications d'anciens textes français, parmi lesquels je mentionnerai trois poèmes du cycle carolingien, *Gui de Bourgogne*, *Otinél* et *Floovant*, qu'il publia en collaboration avec Guessard en 1858, et qui forment le premier volume de la collection des anciens poètes de la France; une autre « chanson »

du même cycle, *Renaud de Montauban*, la plus ancienne version connue de la légende si populaire des « quatre fils Aymon », mise au jour en 1862 pour la Société littéraire de Stuttgart ; plusieurs romans d'aventure, comme *Blancandin et l'Orgueilleuse d'Amour* (1867), *Meraugis de Portlesgués*, de Raoul de Hodenc (1868), *Guillaume de Palerne* (publié en 1876 pour notre Compagnie), et *Escanor*, de Girard d'Amiens (1886), la *Chronique de Metz*, de Jacomin Husson (1870), les *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre-Sainte rédigés en français aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, publication qu'il exécuta avec la collaboration de M. Gaston Raynaud (1882), et enfin plusieurs anciens traités de vénerie.

Ces publications ne donnent qu'une idée assez imparfaite de l'activité de transcription que déploya Henri Michelant au cours de sa longue carrière. Que de poèmes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle il a copiés, et qui ont été mis au jour par des savants allemands avant qu'il n'eût achevé l'établissement du texte ou pu trouver un éditeur ! L'impression du roman de *l'Escoufle* se poursuit en ce moment d'après sa copie, et M. Paul Meyer, avec ce dévouement auquel il nous a habitué de longue date, s'est chargé de la surveiller aux place et lieu de Michelant.

La succession de notre confrère renferme certainement un grand nombre des transcriptions exécutées par lui : elles n'ont pour la plupart d'autre valeur que le temps qu'elles ont coûté. Peut-être cependant s'en trouve-t-il quelqu'une représentant des manuscrits aujourd'hui disparus. Avec l'autorisation de Madame la comtesse Emery, propriétaire à la fois du manuscrit des Mémoires

de Philippe de Vigneulles et du manuscrit mutilé renfermant encore une importante partie de 110 contes que ce bourgeois messin composa à l'imitation des *Cent nouvelles nouvelles*, Henri Michelant avait du moins exécuté une transcription de ce qui subsistait alors de ce dernier ouvrage, que la comtesse Emmery, sous l'empire d'un scrupule qui vous paraîtra sans doute excessif, a détruit depuis lors. Les amis de la vieille littérature française ont donc tout intérêt à assurer la conservation des papiers du regretté confrère auquel nos études communes doivent la divulgation de tant de textes précieux.

Les deux grandes pertes que je viens de vous rappeler démontrent une fois de plus la nécessité de faire de sérieuses recrues pour notre Société. Je constate avec une sorte d'effroi que la mort nous a enlevé depuis quinze ans, c'est-à-dire depuis notre création, dix membres sur les vingt-deux que comprenait notre premier Conseil. Or, nous avons fait plus d'une fois la fâcheuse expérience que le décès de l'un des fondateurs ou de l'un des officiers de notre association entraînait le retrait de sociétaires qui y étaient entrés un peu par complaisance pour lui. Chacun de nous doit donc redoubler d'efforts pour nous amener, grâce à une propagande discrète, de nouveaux associés qui viendront combler les vides que la mort ou la démission fait chaque année dans nos rangs. C'est là pour l'œuvre qui nous réunit une absolue nécessité.

---



*Rapport sur les travaux de la Société des anciens textes français pendant l'année 1889, par M. Paul MEYER, secrétaire.*

MESSIEURS,

Nos publications se succèdent avec régularité. L'an dernier, à pareille époque, j'annonçais à la Société la prochaine publication de trois volumes affectés à l'exercice en cours. C'étaient les *Contes moralisés de Bozon*, le tome VI d'*Eustache Deschamps* et les *Rondeaux et autres poésies du xv<sup>e</sup> siècle*. Le premier de ces ouvrages a été distribué à la fin de l'année dernière, et si les deux autres se sont fait attendre un peu plus longtemps, ce retard, que nous ne pouvions prévoir, a été causé, vous l'avez bien compris, par un douloureux événement. Le 29 novembre dernier, l'éditeur d'Eustache Deschamps, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, mourait après une courte maladie, laissant inachevé le tome VI de l'édition à laquelle il consacrait, depuis de longues années, la meilleure part de ses loisirs. Grâce au dévouement toujours prêt de notre confrère M. Gaston Raynaud, l'interruption n'a pas été de longue durée. Pourtant il a fallu revoir les épreuves des dernières feuilles, et préparer, conformément aux intentions du premier éditeur, un appendice où sont relevées les variantes que fournissent, pour tout ce qui a paru de l'édition, deux manuscrits récemment découverts, dans lesquels se trouvent un

assez grand nombre de poésies de Deschamps. En même temps M. Raynaud avait à terminer son édition des *Rondeaux du xv<sup>e</sup> siècle*. Les deux publications ont été menées de front, et vous les avez reçues il y a quelques semaines.

Notre distribution de cette année nous conduit sur deux terrains bien différents, que jusqu'à présent nous avions à peu près négligés : ceux de la littérature anglo-normande et de la poésie courtoise du xv<sup>e</sup> siècle.

C'est la destinée de la littérature anglo-normande de ne jamais justifier tout à fait le nom qu'on lui donne. Lorsqu'elle est encore normande, au xii<sup>e</sup> siècle, elle n'est guère anglaise, sinon par son lieu d'origine. Elle est l'œuvre de versificateurs qui composent en Angleterre à peu près comme ils composeraient en Normandie, sans trop se soucier de la population saxonne au milieu de laquelle ils vivent. Peu à peu cependant ils se prennent à traiter des sujets puisés dans l'histoire plus ou moins légendaire des Bretons et des Saxons, et l'on voit même, depuis la fin du xii<sup>e</sup> siècle, des écrivains nés en Angleterre de familles anglaises s'essayer à composer en français. Dès ce moment la littérature romane d'Outre-Manche prend de plus en plus le caractère anglais, mais elle cesse dans la même mesure d'être normande. Elle mériterait plutôt alors le nom de littérature anglo-française, car l'influence extérieure qu'elle continue à subir est bien celle de notre poésie française en général, formée peu à peu par l'absorption graduelle des divers mouvements poétiques qui du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle s'étaient produits indépendamment les uns des autres en diverses parties de l'ancienne France. L'époque où le caractère

proprement normand s'efface est celle où les rois d'Angleterre perdent leurs possessions continentales. C'est le commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. Bozon, qui composait dans la première moitié du suivant, appartient à la deuxième phase de la littérature dont il est l'un des plus modestes, mais aussi des plus intéressants représentants. A ce point de vue, sa langue et son style, qui n'ont rien de recherché ni de pédantesque, qui, dans leur incorrection, ont toute la saveur de la langue parlée, méritent une attention particulière, et se prêtent d'autant mieux à l'étude que notre auteur a écrit en vers tout de même qu'en prose. Nous avons dû toutefois, pour les poésies, nous borner à quelques citations. Le recueil complet des vers de Bozon suffirait à remplir un de nos volumes. Ce frère mineur, resté jusqu'à ce jour inconnu, était à dire vrai, un auteur d'une portée médiocre. Il a quelque esprit, mais ce qu'il dit est peu original. Et cependant il mérite de fixer l'attention, non pas seulement des philologues, mais encore des historiens. Nous nous le représentons comme un de ces prédicateurs ambulants qui foisonnèrent en Angleterre au xiv<sup>e</sup> siècle et au xv<sup>e</sup>, mais dont nous savons peu de chose. Il fréquentait selon toute apparence, les gens de conditions moyenne, les bourgeois; il leur contait dans le mauvais français qui à cette époque était la langue commune de toute l'Angleterre, des histoires plus ou moins édifiantes, des fables, des *exemples*, comme on disait alors, dont il savait tirer une morale souvent bien inattendue. Ces contes ne sont pas de son invention. Ils circulaient déjà avant lui, sur le continent aussi bien qu'outre Manche, et continuèrent après lui, à nourrir les sermons de quelques générations de

prédicateurs. Ils ont retrouvé à notre époque un succès que leurs auteurs inconnus ne pouvaient prévoir. L'étude de leurs origines, de leurs migrations, de leurs infinies variétés, est devenue de nos jours une science nouvelle. Aussi a-t-on cru devoir joindre à l'édition des contes un copieux commentaire faisant connaître, pour chaque conte, sinon la source, qui est ordinairement perdue ou ignorée, du moins les formes variées qu'on en a conservées. Nous avons espéré gagner ainsi à notre publication quelques lecteurs en dehors du cercle trop restreint de ceux qui s'intéressent à notre œuvre.

Eustache Deschamps et les *Rondeaux du xv<sup>e</sup> siècle* nous transportent dans un milieu bien différent. Les personnages à qui Eustache et les poètes de son école s'adressent auraient montré peu de goût pour les sermons de frère Bozon, et les auteurs eux-mêmes ne prétendent point au rôle de réformateurs. Ce sont des poètes de cour, qui cultivent la littérature, sinon toujours pour elle-même, du moins pour certains profits qu'on en peut retirer, et y trouvent en tout cas un agréable passe-temps. Bien que le souci de la forme l'emporte quelque fois sur celui du fonds, il ne faut pas croire que ces poésies soient froides et sans intérêt. Tout au contraire, il me semble que le sixième volume de Deschamps ne contribuera pas peu à augmenter l'intérêt que doit inspirer cet écrivain trop peu apprécié. Le malheur de Deschamps est d'avoir trop écrit, et surtout d'avoir écrit trop de pièces dont le motif nous échappe. Si du moins il avait eu la bonne pensée de joindre à certaines de ses pièces un commentaire, comme Dante l'a fait dans la *Vita nuova*, la monotonie que nous trouvons en un grand

nombre de ses compositions, serait singulièrement atténuée, car on verrait que certaines pièces qui paraissent être des variations exécutées sur le même thème, ont été composées en des occasions très différentes. Mais du moins le volume qui vient de paraître échappe en général à ce reproche. On y trouve beaucoup de poésies qui ne sont point banales, qui ont un caractère très personnel, qui jettent une vive clarté sur les sentiments de l'auteur, vers la fin de sa vie. Ce ne sont plus, en effet, des poésies de jeunesse. Eustache se sent vieillir. Il est goutteux et tousseux, il n'a plus que la peau et les os; il sent ses forces l'abandonner, et il ne peut s'en consoler <sup>1</sup>. Aussi se plaint-il de tout, et du monde qui empire, et du château de Fismes où son office le contraint de résider, et qui est un lieu mal approprié à gens qui sont en maladie <sup>2</sup>. Hélas! il est si malade qu'on le croit mort: sa charge est convoitée et on lui donne de son vivant, un successeur. Il réclame, il invoque ses longs services depuis le temps de Charles V, il demande qu'on lui laisse ses gages sa vie durant <sup>3</sup>. Rien ne lui vaut, et il ne lui reste plus qu'à exhaler ses plaintes dans des ballades sur l'ingratitude des maîtres, ou sur les vicissitudes des choses humaines. Une fois l'édition achevée, on parviendra certainement à grouper les poésies d'Eustache par périodes, sans prétendre toutefois arriver à en déterminer l'ordre chronologique absolu. On aura alors sous les yeux comme l'esquisse d'une autobiographie singulièrement intéressante.

*Les Rondeaux et autres poésies du xve siècle*, publiés

1. Pièces 1225-1228. — 2. Pièce 1202. — 3. Pièces 1255, 1190, 1206, 1248, 1252.

par M. Raynaud, sont une anthologie de courtes pièces formée peu après le milieu du xv<sup>e</sup> siècle pour quelque seigneur ami des lettres. On y trouve un petit nombre de morceaux connus d'ailleurs et beaucoup dont on n'a pas d'autre texte. Les auteurs sont parfois des écrivains d'un certain renom, Martin le Franc par exemple, Vaillant, Guillaume Fredet; d'autres sont des gens de qualité, ou même des personnages de sang royal comme le comte de Clermont. Les uns et les autres se montrent ici poètes médiocres. Ils cultivent la poésie de cour comme Eustache Deschamps, et en une certaine mesure d'après ses préceptes, mais il n'ont pas son talent, et ils restent en général bien au-dessous de leur contemporain Charles d'Orléans. Leurs idées sont banales, leur style est une phraséologie recherchée et conventionnelle. Le petit recueil mis au jour par M. Raynaud n'en sera pas moins le bienvenu. S'il n'a qu'une faible valeur littéraire, il a pour l'histoire de la poésie et des formes poétiques au xv<sup>e</sup> siècle une réelle importance. Chaque pièce y est accompagnée du nom de son auteur, et sur chacun de ces auteurs M. Raynaud a su trouver dans les divers fonds de la Bibliothèque nationale, et principalement au Cabinet des Titres, des informations nouvelles et précises. Nous avons donc ici des éléments chronologiques qui trop souvent, même aux époques les plus récentes du moyen âge, nous font défaut. Ajoutons que M. Raynaud a étudié de près les formes poétiques en usage dans cette petite anthologie, et qu'à ce point de vue sa préface est à consulter pour l'histoire de notre versification.

Nous avons accompli notre tâche pour l'année 1889. Nous n'y sommes point parvenus sans dépasser les limites

de nos modestes revenus, car des trois volumes qui nous ont été distribués, l'un, les *Contes de Bozon*, a été fort coûteux, non seulement à cause de son étendue, mais aussi parce qu'il est en grande partie imprimé en petit texte. Par compensation, cette année nous nous voyons, bien à regret, obligés de limiter notre distribution à deux volumes auxquels se joindra, M. Picot nous le fait espérer, le sixième et dernier tome du *Mistère du Viel Testament*, publié aux frais de Madame la baronne James de Rothschild. Il est nécessaire en effet que nous réduisions nos dépenses dans la mesure où se réduit le nombre de nos adhérents. Nous ne pouvons plus, avec 360 membres environ, faire ce que nous faisons autrefois quand nous étions 400. Nous espérons bien du reste, l'équilibre de notre budget étant rétabli par les économies de cette année, recommencer dès l'an prochain à publier trois volumes, surtout si les auteurs qui nous apportent leurs travaux veulent bien faire remise à la Société de tout ou partie des honoraires auxquels ils ont droit.

Nous ne serons pas en peine de trouver les deux volumes qui, avec ce tome VI du *Mistère* formeront notre distribution de cette année. A cet égard du moins, nous sommes dans des conditions beaucoup meilleures que les années précédentes. Je puis répéter ce que je disais dans mon rapport de l'an dernier, qu'aucun mécompte n'est à craindre, ni pour l'exercice actuel ni pour les suivants. Pour 1890 nous nous proposons de donner le *Roman de Guillaume de Dole*, publié par M. Servois, et le tome II de *Christine de Pisan*. Si par suite de quelque circonstance imprévue, l'un ou l'autre de ces deux ouvrages venait à nous faire défaut, nous le

remplacerions sans peine par le tome I du *Roman de Thèbes*, bien qu'il y ait avantage à publier en une seule fois les deux volumes de cette édition qui ne peuvent guère être utilisés l'un sans l'autre.

Je me réserve de vous entretenir l'an prochain du *Roman de Guillaume de Dole* dont j'ai déjà dit quelques mots dans l'un de mes précédents rapports. Pour *Christine de Pisan*, il me semble que le second volume dépasse en intérêt le premier : non qu'il y ait plus de talent, car il y en avait déjà beaucoup dans les *Cent Ballades*, mais parce que dans les poèmes étendus dont la publication commence avec le tome II, Christine se montre plus personnelle. Parmi les ballades du t. I beaucoup étaient visiblement faites sur commande. Ici c'est bien sa pensée qu'elle exprime et qu'elle développe à loisir, donnant une forme un peu recherchée mais toujours gracieuse, à des idées fines et délicates. Elle fait preuve dans certains de ces poèmes, notamment dans le *Dit de Poissy*, qui est compris dans le volume sous presse, d'un talent de description véritablement remarquable.

En même temps que les ouvrages dont je viens de rappeler les titres, nous avons sous presse depuis quatre ans le t. VIII des *Miracles de Notre-Dame* renfermant le vocabulaire et la table des noms rédigés par M. Bonnardot. L'impression d'un ouvrage tout en citations et en renvois ne peut progresser bien rapidement. Nous espérons toutefois pouvoir publier ce volume en 1891 ou au plus tard, en 1892. L'intention de votre Conseil est d'achever dans le plus bref délai les ouvrages commencés. Nous voudrions, à cet effet, réserver alternativement dans



chacun de nos exercices, une place à Eustache Deschamps, à Christine de Pisan et aux *Miracles* qui, après le vocabulaire de M. Bonnardot, attendront encore le volume d'introduction promis par M. G. Paris. En procédant ainsi, nous réussirons d'ici à peu d'années à terminer nos trois plus volumineuses publications.

L'avenir étant ainsi engagé dans une assez grande mesure, nous ne pouvons guère accepter pour le présent, que des publications complètes en un volume, et nous n'en envoyons pas plus d'une par an à l'impression. L'an dernier ç'a été le tour du *Roman de l'Escoufle* qui nous avait été proposé par notre regretté confrère M. Michelant dès l'origine de la Société <sup>1</sup>. Votre Conseil ayant plus d'une fois constaté à ses dépens combien il est imprudent de mettre sous presse une édition non entièrement préparée, invita l'éditeur à rédiger ou au moins à préparer l'introduction qu'il devait joindre à son édition <sup>2</sup>. M. Michelant ne se pressa point. Cependant sa santé s'affaiblissait. Bientôt il dut renoncer à tout travail. En 1887, il mit de nouveau sa copie du ms. unique de l'*Escoufle* à notre disposition. Deux ans après, le Conseil décida qu'elle serait envoyée à l'impression. Votre secrétaire, qui venait d'achever l'édition des *Contes de Bozon*, se chargea, d'accord avec l'éditeur, de revoir les épreuves. M. Michelant étant décédé récemment, je me trouve maintenant, comme il y a quinze ans, après la mort de Léopold Pannier, obligé de faire une édition pour laquelle je ne me suis point préparé, et que je ne pourrai

1. *Bulletin*, 26 mai 1880. — 2. *Voy. Bulletin*, 28 juillet 1875, 26 mai et 25 décembre 1880.

conduire rapidement à fin. La tâche, d'ailleurs, n'est pas facile car, ainsi que M. Littré l'a déjà remarqué dans l'article qu'il a écrit sur l'*Escoufle* pour l'*Histoire littéraire*, l'unique ms. de l'Arsenal est assez fautif et ne peut être corrigé que par conjecture. Cette nouvelle publication, qui portera le nom de M. Michelant et le mien, ne pourra paraître avant 1892.

Messieurs, il y a quinze ans que la Société des anciens textes français travaille. C'est le 15 avril 1875, dans cette salle même qu'elle s'est assemblée pour la première fois sous la présidence de Paulin Paris. Depuis lors, nous avons subi bien des pertes qui n'ont pas toutes été compensées. Ceux qui sont restés ont fait effort, malgré des conditions de moins en moins favorables, pour que la Société continuât sans fléchir l'œuvre à laquelle elle a été destinée et justifiât les espérances conçues à son origine. En 1876, dans le premier des rapports que j'ai eu l'honneur de vous présenter, je passais en revue nos projets, dont quelques-uns n'ont pas encore été réalisés, rangeant les ouvrages à publier selon leur date dans les divers genres de la littérature du moyen âge. Si actuellement, après ce long intervalle, nous recommencions cette revue, nous aurions à placer dans chaque catégorie un bien plus grand nombre de textes édités par nous, et nous serions tentés de concevoir une certaine fierté à la vue des quarante-neuf volumes (en y comprenant le *Mistère du Viel Testament* et sans parler de notre *Bulletin*) dont se compose notre collection. Mais il est plus utile de considérer, non pas ce qui nous reste à faire, ce serait l'infini, mais ce que nous avons annoncé, afin de ne point paraître abandonner des publications qui ne sont que différées. L'Al-

*bum des plus anciens monuments de la langue française* attend encore son complément que M. Paris nous fait toujours espérer. Nous avons publié plusieurs de nos plus importantes chansons de geste ; les unes étaient restées jusque-là inédites, d'autres avaient été publiées d'une façon tout à fait insuffisante, mais nous n'oublions pas que nous avons promis jadis l'édition princeps de *Doon de la Roche*<sup>1</sup>, dont nous possédons le texte préparé pour l'impression. *L'Entrée de Espagne*, curieux poème franco-italien du xiv<sup>e</sup> siècle, sera mis sous presse lorsque les éditeurs seront en mesure de surveiller l'impression<sup>2</sup>. Les romans de la Table ronde sont déjà représentés dans notre collection par les deux volumes de *Merlin* en prose. C'est peu, eu égard à la place considérable que tiennent les contes de « Bretagne la grant » dans notre vieille littérature ; aussi espérons-nous mettre sous presse quelque jour l'édition du roman d'Yder proposée jadis<sup>3</sup> à votre Conseil. De l'immense littérature des légendes pieuses nous avons tiré les trois versions en vers de l'Évangile de Nicodème (1885), la Vie de saint Gilles (1881), les fragments de la Vie de saint Thomas de Cantorbéry (1885). Nous avons de plus fait connaître dans le *Bulletin*<sup>4</sup> un assez grand nombre de légendes en prose. Peut-être y aura-t-il lieu quelque jour de reprendre le projet de publication de la Vie de saint Grégoire le Grand, qui a une valeur littéraire très grande<sup>5</sup>. Nous n'oublions pas non plus le *Pamphile et Galatée* de Jean Bras-de-fer, qui nous a été proposé il y a quelques années<sup>6</sup>. Nous espérons

1. *Bulletin*, 24 avril 1878. — 2. Voy. le rapport de l'an dernier et celui de 1885 (p. 103). — 3. *Bulletin*, 24 avril 1878. — 4. Années 1885, 1888, 1890. — 5. *Bulletin*, 26 mars 1879, 28 avril 1880. — 6. *Bulletin*, 22 novembre 1882.

mettre prochainement sous presse l'ancienne traduction lorraine de la Lettre au prier du Mont-Dieu, proposée jadis <sup>1</sup> par M. Michelant, et dont le texte a été récemment revu et annoté par M. Bonnardot. Par contre, nous ne croyons pas qu'il soit possible de donner suite à la proposition faite jadis par M. Michelant de publier la version française du Traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II <sup>2</sup>. Le texte devant servir à l'impression n'a pas été déposé entre nos mains, et il y aurait lieu, en tout cas, d'y joindre une introduction et un glossaire qui n'ont jamais été rédigés. Enfin il a été souvent question dans nos séances d'un vaste recueil des Farces, sotties et moralités pour lequel MM. de Montaiglon et Picot devaient associer leurs efforts <sup>3</sup>. L'idée n'en est nullement abandonnée, mais c'est une vaste entreprise à laquelle nous ne pourrions songer que lorsque nous aurons terminé l'une des publications de longue haleine que nous avons actuellement sous presse, soit les *Miracles de Notre Dame*, soit *Eustache Deschamps*.

Il arrive souvent que les associations les mieux organisées et les plus prudentes laissent en suspens des publications annoncées ou même commencées. Les accidents de ce genre sont inévitables. L'État lui-même dont les ressources sont pratiquement illimitées, sinon toujours bien ménagées, n'y échappe pas. Toutefois, si on compare le petit nombre des projets plus ou moins anciens auxquels nous n'avons pu jusqu'à présent donner suite avec le nombre bien plus considérable de ceux que nous avons

1. *Bulletin*, 14 décembre 1876. — 2. *Bulletin*, 13 janvier 1876. — 3. *Bulletin*, 13 juin 1877, 26 juin 1878, 21 juillet et 24 novembre 1880, 27 avril et 12 novembre 1881.

réalisés, on reconnaîtra que notre bilan est en somme satisfaisant, et qu'eu égard à la modicité de nos ressources, nous avons pendant ces quinze années accompli une grande somme de travail utile.

*Rapport sur le compte des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1889, par M. É. PICOT, trésorier-adjoint.*

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler ne diffère pas sensiblement des précédentes; nous avons eu pourtant la bonne fortune de recueillir quelques adhésions nouvelles. Cinq membres perpétuels nous ont versé ensemble 1,250 fr.; les droits d'entrée se sont élevés à 180 fr.; ensemble, 1,430 fr. Le compte capital a été crédité de cette somme, bien que, d'après des errements déjà anciens, nous ayons dû renoncer à la capitaliser et l'employer à couvrir nos dépenses ordinaires.

Notre compte d'intérêts a produit, comme pendant le dernier exercice, 45 fr. pour la rente 3 o/o amortissable, et 909 fr. pour la rente 4 1/2 o/o perpétuelle, soit ensemble 954 fr.

Le compte des souscriptions est un peu plus satisfaisant qu'il ne l'était l'année dernière. Il nous a été versé 4 cotisations ordinaires pour les années 1883, 1884 et

1885, soit 300 fr. ; 5 cotisations pour 1886, soit 125 fr. ; 4 cotisations et la souscription ministérielle pour 1887, soit 850 fr. ; 46 cotisations pour 1888, soit 1,175 fr. 20 c. : ensemble 2,450 fr. 20 c., pour les exercices clos. Les encaissements pour l'année 1889, qui ne se montaient au 29 mai dernier qu'à 350 fr., se sont élevés depuis à 6,100 fr. pour 244 souscriptions ordinaires, et à 350 fr. pour 7 souscriptions à des exemplaires de luxe. Il nous a été payé 43 souscriptions de 25 fr. pour 1890, et une pour 1891, soit ensemble 1,100 fr. 20 c., en tenant compte d'un léger boni réalisé sur le change.

Il résulte de ce qui précède que les rentrées produites par le compte des souscriptions sont à cette heure de 10,000 fr. 40 c. Les publications afférentes aux années 1888 et 1889 ayant été distribuées intégralement, nous avons en outre à recevoir du ministère de l'Instruction publique, pour la souscription à ces deux exercices, une somme de 1,500 fr.

Le produit des ventes effectuées en librairie présente une certaine amélioration sur l'année dernière 1,155 fr. 25 c., au lieu de 981 fr. 30 c. ; mais nous ne devons pas oublier que ce chiffre se rapporte, non plus à une année, mais à une période de treize mois.

Les dépenses que nous avons soldées depuis notre dernière assemblée générale se rapportent aux exercices 1887, 1888 et 1889. Les honoraires de l'éditeur d'*Aymeri de Narbonne*, honoraires qui étaient restés en souffrance, ont absorbé une somme de 1,259 fr. 95 c. Le cartonnage des *Quatre Ages d'hommes* a coûté 510 fr. 85 c. ; celui du *Couronnement de Louis*, 527 fr. 60 c. Les honoraires dus à l'éditeur de ce dernier volume ont

été de 780 fr. Les exercices 1887-1888 ont donc, au total, absorbé une somme de 3,078 fr. 40 c., à laquelle il convient d'ajouter le solde débiteur du compte précédent, soit 1,009 fr. 19.

Pour 1889 nous avons pu réduire nos dépenses dans une proportion assez sensible, grâce àu désintéressement de nos éditeurs. MM. Meyer et Raynaud ont bien voulu renoncer aux honoraires qui leur étaient dus; M<sup>lle</sup> Smith n'a touché en argent qu'une partie de la somme à laquelle elle avait droit, se contentant pour le reste de volumes choisis parmi nos publications. Les honoraires, dont notre compte eût dû se trouver grevé pour les *Contes moralisés* de Bozon, pour les *Rondeaux* et pour le tome VI des *Œuvres de Deschamps*, se seraient élevés, au taux anciennement fixé de 30 fr. par feuille, à la somme de 1,820 fr.; nous n'avons déboursé en argent que 193 fr. 30 c. Comme vous le voyez, Messieurs, l'économie est importante, et je crois être l'interprète du sentiment général en priant nos généreux confrères d'accepter ici l'expression de notre gratitude.

Par suite de l'abandon qui vient de vous être signalé, nous n'avons eu à payer que les dépenses suivantes :

*Contes de Bozon* : impression 2,941 fr. 20 c.; cartonnage, 529 fr. 50 c.; solde d'honoraires, 193 fr. 50 c.; ensemble 3,664 fr. 20 c.

*Rondeaux* : impression, 1,808 fr. 35 c.; cartonnage, 511 fr. 30 c.

*Eustache Deschamps*, tome VI : cartonnage, 602 fr. 25 c. Nous n'avons pas encore acquitté la note de notre imprimeur, qui se monte à 2,417 fr. 80 c.

Le n<sup>o</sup> 1 du *Bulletin* de 1889 nous a coûté 650 fr. 70 c.

Nous avons encore à payer le n<sup>o</sup> 2 de la même année, soit 478 fr. 20 c.

Les versements reçus par nous pour l'expédition franco de nos volumes, versements qui, l'année dernière, nous avaient laissé un bénéfice de 32 fr. 75 c., nous ont, au contraire, donné cette année une perte de 18 fr.

Nos frais généraux diffèrent peu d'une année à l'autre. Ils se sont élevés depuis le mois de mai 1889 à 452 fr. 05 c.; auxquels se sont ajoutés 407 fr. 50 c., de remises faites aux libraires.

En résumé, Messieurs, nous avons en caisse à ce jour une somme de 1,339 fr. 71 c., et il nous reste à payer pour le solde des dépenses de 1889, une somme de 2,896 fr. Si nous pouvions encaisser les deux années échues de la souscription ministérielle, notre budget se trouverait à peu près en équilibre; mais ce résultat relativement satisfaisant n'est dû qu'à des causes tout à fait exceptionnelles. D'une part, le nombre des membres perpétuels qui sont venus se joindre à nous cette année a été plus considérable que de coutume; d'autre part, l'abandon fait à notre profit par nos éditeurs des honoraires qui leur revenaient représente un boni de plus de 1,600 fr. Nous avons pu ainsi ne pas faire usage jusqu'ici de l'autorisation que vous nous avez donnée en 1889 d'aliéner de nouvelles rentes; mais nous n'en perdons pas moins l'espoir de parvenir à reconstituer jamais intégralement notre compte capital.

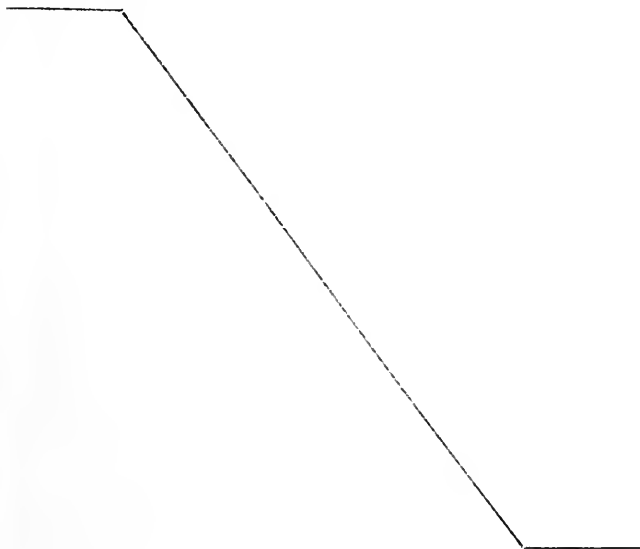
Notre secrétaire vous a fait connaître par avance, Messieurs, le seul moyen auquel nous ayons pu songer pour rétablir une bonne fois l'ordre dans nos finances. Si nous n'attribuons à l'exercice 1890 que deux volumes



publiés aux frais de la Société, en y joignant le dernier volume du *Viel Testament*, publié aux frais de M<sup>me</sup> la baronne James de Rothschild, nous pouvons espérer sortir enfin de l'état de gêne dans lequel nous languissons depuis plusieurs années.

Nous nous réservons du reste, Messieurs, d'user éventuellement de l'autorisation que vous nous avez donnée l'année dernière, de procéder à l'aliénation d'une partie de nos rentes. Vous pouvez être persuadés que nous n'userons de cette faculté qu'en cas de nécessité absolue et au mieux des intérêts que vous nous avez confiés.

J'ai l'honneur, Messieurs, de mettre sous vos yeux un tableau qui vous fera connaître en détail la situation de la Société au 25 juin 1890.



SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS

DOIT

SOLDE débiteur au 29 mai 1889.... fr. 1,009 19

*Bulletin de la Société des anciens Textes :*

N° 1 de 1889..... 650 70

*Aymeri de Narbonne :*

Honoraires de l'éditeur..... 1,257 95

*Les quatre Ages de l'Homme :*

Facture Engel..... 510 85

*Le Couronnement de Louis :*

Facture Engel .....	527 60	} 1,307 60
Honoraires de l'éditeur.....	780 »	

*Contes moralisés de Bozon :*

Facture Marchessou .....	2,941 20	} 3,664 20
Id. Engel.....	529 50	
Honoraires de l'un des éditeurs, non compris divers volumes pris parmi les publications de la Société. ....	193 50	

*Rondeaux et autres Poésies :*

Facture Marchessou .....	1,808 35	} 2,319 65
Id. Engel. ....	511 30	
Honoraires de l'éditeur (mémoire).....	» »	

*Œuvres d'Eustache Deschamps, tome vi :*

Facture Engel..... 602 25  
Honoraires de l'éditeur (mémoire).

---

*A reporter* ..... 11,322 39

## TEXTES FRANÇAIS AU 25 JUIN 1890

### AVOIR

#### COMPTE CAPITAL :

Reçu de cinq membres perpétuels..... fr.	1,250	»	} 1,430	»
Reçu 18 droits d'entrée.....	180	»		

#### COMPTE D'INTÉRÊTS :

Un an d'intérêt sur 45 fr. de rente 3 % amort.	45	»	} 954	»
id. 909 id. 4 1/2 %...	909	»		

#### COMPTE DES SOUSCRIPTIONS :

4 souscriptions pour 1883	25 fr.....	100	»	} 10,000	40
4 id.	1884.....	100	»		
4 id.	1885.. . . . .	100	»		
5 id.	1886.....	125	»		
34 id.	1887.....	850	»		
46 id.	1888.....	1,175	20		
244 id.	1889.....	6,100	»		
7 id.	1889 50 fr.....	350	»		
43 id.	1890 25 fr.....	1,075	20		
1 id.	1891.....	25	»		

#### COMPTE DES VENTES :

1 ex. <i>Album des anciens Monuments</i> .....	15	»
2 — <i>Brun de la Montagne</i> ... .. .	5	»
1 — <i>Miracles de Nostre Dame, tome VII</i> .	5	»
1 — <i>Guillaume de Palerne</i> .....	5	»
4 — <i>Sept Sages de Rome</i> .....	16	»
2 — <i>Débat des Hérauts d'armes</i> .. . . . .	10	»
3 — <i>Œuvres d'Eustache Deschamps, t. I.</i> .	18	»

---

A reporter ..... fr. 74 » 12,384 40

*Report* . . . . . fr. 11,322 39

REMISES AUX LIBRAIRES :

Bonifications diverses. . . . . 407 50

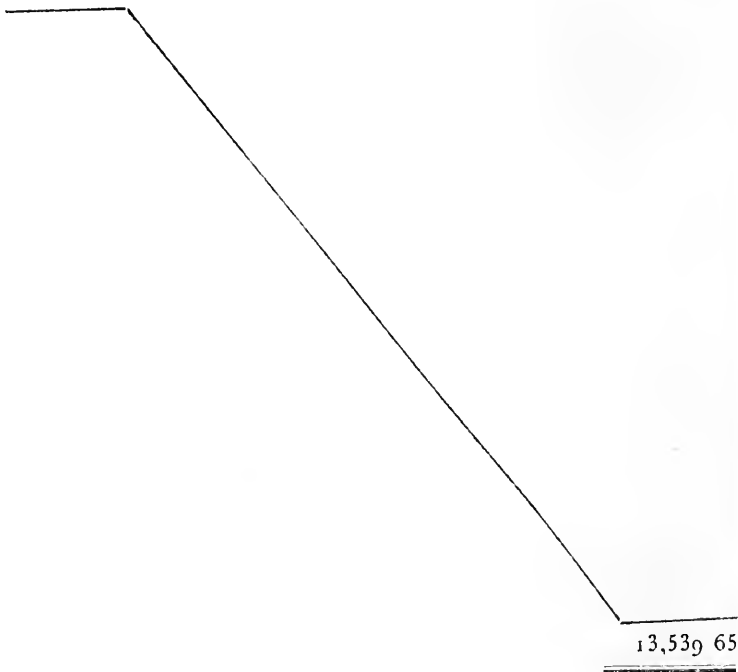
FRAIS GÉNÉRAUX :

Frais divers. . . . . 452 05

VERSEMENT POUR L'EXPÉDITION FRANCO DES VOLUMES :

Frais divers chez MM. Didot et C<sup>ie</sup>. . . . . 18 »

Solde à nouveau. . . . . 1,339 71



	Report. ....	74 »	12,384 40
2 —	<i>Œuvres d'Eustache Deschamps</i> , t. II.	12 »	
2 —	<i>Id.</i> t. III	12 »	
3 —	<i>Id.</i> t. IV	18 »	
7 —	<i>Id.</i> t. V..	42 »	
10 —	<i>Id.</i> t. VI.	60 »	
1 —	<i>Chronique du Mont Saint-Michel</i> , t. II	6 »	
1 —	<i>Élie de Saint-Gilles</i> .....	4 »	
2 —	<i>Vie de saint Gilles</i> .....	10 »	
3 —	<i>L'Amant rendu cordelier</i> .....	15 »	
3 —	<i>Raoul de Cambrai</i> .....	22 50	
1 —	<i>Panthère d'amours</i> .....	3 »	
6 —	<i>Mort d'Aymeri de Narbonne</i> .....	30 »	
3 —	<i>Œuvres de Beaumanoir</i> , tome I.....	37 50	
1	<i>Id.</i> tome II.....	7 50	
4 —	<i>Évangile de Nicodème</i> .....	16 »	1,155 25
7 —	<i>Vie de saint Thomas de Cantorbéry</i> ..	35 »	
16 —	<i>Œuvres de Christine de Pisan</i> , tome I.	80 »	
4 —	<i>Roman de Merlin</i> .....	40 »	
8 —	<i>Aymeri de Narbonne</i> .....	80 »	
24 —	<i>Mystère de saint Bernard de Menthon</i>	90 »	
7 —	<i>Id.</i> grand papier	61 »	
14 —	<i>Quatre âges de l'Homme</i> .....	49 »	
4 —	<i>Id.</i> grand papier	28 »	
12 —	<i>Couronnement de Louis</i> .....	90 »	
12 —	<i>Contes moralisés de Bozon</i> .....	90 »	
14 —	<i>Rondeaux et autres Poésies</i> .....	56 »	
1 —	<i>Id.</i> grand papier	8 »	
	<i>Bulletin</i> .....	72 75	
		<hr/>	
		1,155 25	

Fr. 13,539 65

SOLDE CRÉDITEUR ..... 1,339 71

CHAPTER I

The first part of the book is devoted to a general introduction to the subject. It discusses the scope and objectives of the study, and outlines the main areas of research. The author also provides a brief history of the field, and discusses the current state of knowledge. This section is intended to provide a clear and concise overview of the subject for the reader.

The second part of the book is devoted to a detailed discussion of the various aspects of the subject. It covers the theoretical foundations, the experimental methods, and the results of the research. The author provides a thorough analysis of the data, and discusses the implications of the findings. This section is intended to provide a comprehensive and up-to-date account of the current state of research in the field.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Tenue à l'École des Chartes, le 26 novembre 1890.

---

*Présidence de M. PARIS, président.*

Nouveaux membres : M. Henri de Rothschild (membre fondateur et perpétuel) ; la bibliothèque municipale du Havre.

État des impressions : *Miracles de Notre Dame*, t. VIII (vocabulaire) quinze feuilles tirées, feuille 16 en pages. — *Roman de Thèbes*, t. I, vingt-huit feuilles tirées, feuille 29 en pages ; t. II, dix-neuf feuilles tirées, feuilles 20 et 21 en pages. — *Christine de Pisan*, t. II, seize feuilles tirées, feuilles 17 à 19 en pages. — *Roman de l'Escoufle*, six feuilles tirées, feuilles 7 et 8 en placards. — *Eustache Deschamps*, t. VII, feuilles 1 à 6 en pages, feuille 7 en placards. — *Mistère du Viel Testament*, treize feuilles tirées.

Avis est donné par M. Raynaud, administrateur, que

la souscription ministérielle pour 1889 va être payée à la Société.

M. Raynaud communique au Conseil le récolement des publications de la Société existant en magasin. Il résulte de ce relevé que les exemplaires sur papier Whatman trouvent peu d'acheteurs. Il propose donc que dorénavant le tirage sur ce papier soit diminué, même en ce qui concerne les ouvrages en cours de publication. En conséquence le Conseil décide que dorénavant le tirage sur papier Whatman sera limité, pour toutes les publications, à 50 exemplaires, au lieu de 100. En ce qui concerne Eustache Deschamps, dont le t. VII est sous presse, le tirage sur Whatman est fixé à 60 exemplaires et le tirage sur papier ordinaire à 600.

Le Conseil, informé par le rapport de M. Raynaud qu'il ne reste plus que 21 exemplaires, tous en papier Whatman, des *Chansons du xv<sup>e</sup> siècle*, le premier des volumes publiés par la Société, décide que dix de ces exemplaires seront mis en réserve et ne pourront être vendus qu'avec des collections complètes.

M. le Président adresse à M. l'administrateur les remerciements du Conseil pour son intéressant rapport.

Proposition de publication : Par M. G. Paris et J. Camus d'une rédaction en prose du roman de Perceval, d'après deux manuscrits, l'un récemment signalé à la Bibliothèque d'Este à Modène, l'autre appartenant à la collection de M. A.-F. Didot, et ayant déjà été publié par feu Hucher. — Cette proposition est renvoyée à une commission composée de MM. Meyer, Muret et Raynaud.

---



## NOTICE

DU MS. FR. 1852 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, CONTENANT  
DIVERS OPUSCULES RELIGIEUX EN ROUERGAT.

Ce manuscrit qui ne se recommande à première vue ni par son ancienneté ni par l'intérêt de son contenu, n'a guère attiré l'attention jusqu'ici. La notice que lui a consacrée le catalogue imprimé du fonds français énumère les divers traités qu'il renferme, mais ne fournit aucune indication sur leur caractère ni sur leur origine. Sont-ce des traités originaux ou traduits du latin ? A quelle région du Midi appartient le manuscrit ? Il ne paraît pas, jusqu'à présent qu'on ait cherché à le savoir. Je crois cependant que ce volume de médiocre apparence présente assez d'intérêt pour mériter une notice détaillée.

C'est un ms. en papier in 4° (212 mm. de hauteur sur 142 de largeur). Il se compose de 139 feuillets d'une écriture très soignée et très lisible de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il portait, dans l'ancien fonds de la Bibliothèque du roi, le n<sup>o</sup> 7872, et antérieurement dans le fonds Colbert, le n<sup>o</sup> 4297, Je ne sais rien de son histoire avant l'époque où il a pris place dans la bibliothèque de Colbert. Au dernier feuillet on lit deux signatures du xvi<sup>e</sup> siècle, ARNAUD *presbiter*, et BARBASTA (ou BARBANSTA) qui sont apparemment celles d'anciens possesseurs. Je montrerai plus loin que la langue est celle du Rouergue. Étudions maintenant un à un les opuscules qu'il renferme.

II. — Résumé de la doctrine chrétienne. — Cet opuscule n'a ni titre ni explicit. On l'a intitulé, dans le catalogue imprimé, « Tractat de la conoyssensa del Creator », d'après les premiers mots du texte. Mais ce titre conviendrait tout au plus au premier paragraphe du traité. L'auteur, s'adressant à une dame, car chaque paragraphe commence par *Dama*, parle des diverses espèces de créatures, soit animées, soit inanimées, des anges, de la révolte de Lucifer, de la création de l'homme, du paradis, du péché d'Adam, de la rédemption, des trois lois (loi de nature, loi d'Écriture, loi évangélique), des sept sacrements <sup>1</sup>. Puis il définit (fol. 7) certains termes dont on se sert souvent sans les comprendre, et d'abord ce qu'on entend par Église militante; à ce propos il traite des différents états de ceux qui font partie de l'Église militante (gens d'église soit réguliers, soit séculiers, gens du monde, se divisant en plusieurs classes). Il définit ensuite l'Église triomphante (fol. 8), ce qui l'amène à parler des joies réservées aux bienheureux. Sa conception du paradis est à la fois précise et pleine de contradictions. Les anges étant de purs esprits, n'ont pas de bouche, comment peuvent-ils donc chanter mélodieusement ? Ils n'ont pas de bouches, mais ils ont des instruments qu'ils font chanter. Il ne faut pas croire, nous dit-il, que Dieu soit en un endroit déterminé et que les saints soient plus ou moins rapprochés de lui, selon leur mérite. En paradis il n'y a point d'ordre fixe. Chacun se met où il veut, et la Vierge Marie n'est point placée en plus haut lieu que le moindre des saints. Et cependant il continue (fol. 10) en énumérant les neufs chœurs des

1. Dans la partie relative aux sacrements entre les fol. 6 et 7, un feuillet manque.

anges, et en spécifiant que les bienheureux se subdivisent en catégories qui correspondent à celles des anges. Ainsi au chœur des simples anges (c'est la catégorie la plus basse) sont adjoints les enfants sauvés, en raison de leur âge, non par leurs propres mérites, mais par les mérites de la passion du Christ, et aussi les personnes mortes avec la contrition parfaite mais qui, par un accident quelconque, n'ont pu se confesser, « comme beaucoup qui perdent la parole et voudraient bien se confesser, mais ne le peuvent pas ». Du ciel l'auteur passe naturellement à l'enfer, au purgatoire et à un troisième séjour, celui des enfants morts sans baptême, auxquels sont joints les enfants des juifs et des païens (Sarrazins) morts avant l'âge de raison, et, pour l'époque antérieure à la venue du Christ, les enfants juifs morts avant d'être circoncis. Il est ensuite question de la pénitence et des indulgences. L'auteur vivait en un temps où la valeur de ces indulgences commençait à être révoquée en doute. Il prévoit l'objection fondée sur l'indignité des vendeurs de pardons, et il y répond ainsi (fol. 12 v<sup>o</sup>) :

Dama, vos poyriatz enquaras dire : « Aquestz bullayres<sup>1</sup> « no so que deceptors he malvada gen, he decebo lo mun-  
« de ». Dama, d'alcunas ves de un bon offici se entremeto  
be de malvadas gens : el n'i ha d'uns he d'autres, he en  
ayssi ho ha per los autres officis. Dama, mas que lo avesque  
he lo papa las aio passadas<sup>2</sup>, no nos en deu qualer, quar a  
nos no se aperte pas de anar enquerir se so bonasho malva-  
das.

1. Ce mot qui n'est pas dans Raynouard, désigne les vendeurs d'indulgences qui étaient munis de bulles pontificales.

2. Il faut sous-entendre les bulles.

Enfin le traité se termine par l'explication des heures canoniques.

Cet abrégé de la doctrine chrétienne courante à la fin du moyen-âge ne semble pas traduit du latin. Il a dû être composé en langue vulgaire pour la dame inconnue à qui il est adressé, et probablement par son chapelain. Mais il ne serait pas impossible qu'il fût traduit du français. J'ai fait dans cette direction quelques recherches qui n'ont point abouti. Il faut dire que les traités de ce genre forment, au *xiv<sup>e</sup>* siècle et au *xv<sup>e</sup>*, une littérature considérable dans laquelle il n'est pas facile de s'orienter. A première vue, le traité semble dater du *xv<sup>e</sup>* siècle. Il y a cependant un passage qui pourrait conduire à le croire plus ancien. Au fol. 2 v<sup>o</sup>, on lit ceci :

Dama, vos poyriatz demandar quant ha de temps que Dieu creec lo monde. Dama, el hi ha .v. mila. .cc. he lxxix. [ans] que no hi avia re, ni cel ni terra, ni homes, ni angels, ni altra causa.

Ce nombre 5279 équivaut à l'an 1279 de notre ère. Or cette date est celle de la Somme de frère Laurent, confesseur de Philippe le Hardi, d'où on peut conclure que ce passage du ms. serait tiré de la Somme le Roi. Je dois avouer que je l'y ai vainement cherché. Qu'il y soit ou qu'il n'y soit pas, il est certain que notre traité, est essentiellement différent de la compilation du confesseur de Philippe III.

L'identité de la langue et du style par tout le ms. me porte à croire que tous les opuscules renfermés dans ce volume ont un même auteur. En tout cas il n'y a point de doute que le n<sup>o</sup> 3, également adressé à une dame,

est de la même main que le n<sup>o</sup> 1. Or nous verrons que le n<sup>o</sup> 3 a dû être composé après 1461. Ces divers traités ne peuvent donc être de beaucoup antérieurs à l'époque de la copie, probablement unique, qui nous en est parvenue.

Voici le commencement du n<sup>o</sup> 1 et en même temps du manuscrit :

Dama, coma dis moss<sup>or</sup> sant Paul, per las creaturas hom deve a la conoyssensa del Creator. He per so dizia madama Sancta Katherina al tyran que la martirizava : « Reguarda  
« lo cel he la terra ; lo cel quossi es ornat de tantas belas ste-  
« las he de tantas belas planetas, he quossi fa son move-  
« men, he jamay no falh. He regarda lo solhel quossi se  
« leva lo mati et se colga lo cer, he quossi illumina tota la  
« terra he la scalfa, he fa germinar, florir he fructificar totas  
« causas ; he se tu », disia Madama sancta Katherina, « re-  
« guardas be ayssso, tu conoysseras lo Creator<sup>1</sup> ». Dama, Dieu ha produch bel cop de causas : Dieu lo payre eternalmen ha engenrat Dieu lo filh en una meteyssa essencia amb el, he li ha comunicatz totz sos bes he totas sas riquezas.....

2. — Commentaire sur les six premiers versets du psaume xxx (*In te Domine, speravi*), sur le ps. cxvix (*De profundis*), et sur le *Magnificat*. — Commencement :

(Fol. 15) *In te Domine, speravi ; non confundar in eternum ; in justitia tua libera me*. Non obstan que aquest psalme se expause en diversas manieyras, queque sia, el se pot expausar de cascu chrestia que es en aquest monde he que conoys que es fort expugnat del monde, del dyable he de la carn<sup>2</sup>,

1. Cet argument se trouve, en effet, dans la vie de sainte Catherine d'Alexandrie ; voy. par ex. Jac. a. Voragine, *Legenda aurea*, ed. Græsse, p. 790.

2. Les trois ennemis de l'homme. On a fait bien des compositions sur ce sujet au moyen âge. Voir *Romania*, XVI, 2 et suiv.

he en ayssi lo metriey en lenguatge vulgar : « Mon Dieu, « mon senhor, en lo qual hiey mes tota ma speransa, plassa « vos talamen me guardar en aquesta presen vida affi que « ieu no sia pas confundut al jorn davant los dyables que « me accusaran ni davan vos en me jutjan. . »

3. — Les choses nécessaires pour faire son salut. — Ce traité, adressé à une dame comme le n<sup>o</sup> 1, est sans aucun doute du même auteur. Il n'offre guère d'intérêt en dehors des mentions relevées plus loin, d'où il résulte qu'il a été composé après 1461.

(Fol. 19) Dama, aquo que se ensec es necessari a tota persona que vuelha tener lo cami he la via de salut, apres que el ha usatge de razo :

Primieyramen, que sapia los .x. comandamens de la ley he los articles de la fe ; he, se es prelat, ho que aia guovernamen spiritual de autru, el qual que sapia plus, quar el cove que sapia las Scripturas.

Après avoir exprimé huit préceptes, l'auteur donne quelques règles pour distinguer les péchés mortels d'avec les véniels. Il définit ensuite les diverses lois : à savoir loi divine, loi de nature, loi d'écriture ou de Moyse, loi évangélique, loi canonique, loi civile ou politique, loi de coutume, et indique les obligations qui résultent de chacune d'elles. Je cite quelques lignes du paragraphe consacré à la loi civile :

(Fol. 28) Apres, la ley que es bona per alcun temps no val re per un autre, coma un prince fara tal ley que persona no passe ponch per alcuna vila que no porte letra,

coma el ve de tal vila. Aquesta ley es bona per lo temps de pestilencia, affi que los passans no porto la pestilencia a las vilas ont so sas, mas per lo temps que no hi a pas pestilensa la ley no val re, quar per totas las vilas me qualra letra, he me costara .j. petit blanc ho .j. liard, he los passans serian gravatz.

L'auteur, ayant traité des lois générales, passe aux lois qui ne s'appliquent qu'à certaines classes de personnes, comme sont les règles religieuses. Il cite (ff. 29 v<sup>o</sup> et 30) saint Nicolas de Tolentino, mort en 1305, mais qui ne fut canonisé qu'en 1446, et plus loin (f. 31) sainte Catherine de Sienne, morte en 1380 et canonisée en 1461. Le traité se termine par un certain nombre de règles pour résister à diverses tentations.

4. — Règles tirées de la Somme d'Antonin, archevêque de Florence († 1459). — Commencement :

(Fol. 33) *S'enseguo las reglas que son trachas de sant Thomas, en la segonda de la .ija. partida de la Summa de Anthonini, he may aytant be de la Panthologia, las quals ensenho de ben vieure he de conoysser quant es peccat mortal he quant es venial, en los .vij. peccatz capitals, he primieyramen de superbia.*

#### *La primieyra regla.*

Totas ves que hom en son entendemen ha delectaciou he plazer, en pensan que hom a extimaciou de el, ho en pensan de sos bes he perfectios, coma de esser gran clerc ho de esser devot ho riche, ho de quinha outra causa que sia, que la persona s'i arresta he pren plazer en pensan tals causas non

ordenan pas en Dieu, totas ves he tantas hom pecca mortalmen.....

L'auteur est un casuiste subtil et rigoureux. Citons l'une des règles qu'il donne « per conoisser quant hom pecca per luxuria » :

(Fol. 39) Totas ves que ieu [que] soy maridat hiey tal affectiou a ma molher que enquaras ieu la volria conoysser carnalmen quant ela no seria pas ma molher, ieu pequi mortalmen quant ho fau an deliberaciou de razo.

Citons encore cette règle dans laquelle il y a un mot tout français, *chaut*, qui, du reste, revient plus loin encore dans le même traité :

(Fol. 40 v<sup>o</sup>) Totas ves que ieu hiey tal amor a mos bes, a mos enfans, a mos companhos he a mas companhieyras que ieu volria jamays no mori[r], mas tostemps demorar en lo monde, he no m'en chaut de paradis, ieu pequi mortalmen, quant ho fau an deliberaciou.

On pensait que pour un paysan c'était péché mortel de manger du chapon ou du faisan, et de boire du malvoisie, sauf en des cas exceptionnels. Mais ce devait être un péché rare :

(Fol. 43) Totas ves que ieu mangi trop delicadas viandas, otra mon stat, ieu pequi mortalmen : coma ieu, que soy un laborador, manjariey capos, faysas, lampresas he outras bonas viandas, he beuriey ippocras, marvasi he autre bon vi, ieu pequi mortalmen. Per ne manjar quelque ves l'an, mas que no hi aia trop gran exces, no seria pas peccat,



coma en nossas ho quant hom fa festa a sos amicx, ho quant hom fa revit<sup>1</sup>, ho quant hom es malaute,

Les bonnes manières et la propreté étaient prescrites sous peine de péché mortel :

(Fol. 44) Totas ves que ieu, per trop manjar ho per trop beure hiey vomit, o geti ventositatz he damon he daval, ho quant per una gran ardor de manjar ieu hiey lo visatge he la rauba oncha, he que lo grays me ve juscas a la barba, ieu pequi mortalmen.

Je transcris la règle suivante à cause du mot *ralhar* qui s'y trouve deux fois. C'est le français *railler*, au sens de « dire des balivernes », qui n'apparaît pas avant le xv<sup>e</sup> siècle :

(Fol. 50) Totas ves que ieu me meti en occasiou de peccat, sens causa, ieu pequi mortalmen, coma ieu, bel' cop de ves, m'en soy anat entre las fennas per ralhar he quaquata,<sup>2</sup> amb elas ; ho ieu que soy fenna m'en soy anada entre los homes, he bel cop de ves ieu hiey peccat, al mens de voluntat. Enquaras ieu hi vau sens causa ralhar ; ieu pequi mortalmen, quar ieu me meti en perilh de peccar. En ayssi ieu me

1. Ce mot, qui n'est pas dans Raynouard, n'a rien de commun avec *revist*, subst. formé de *revisder*, que M. Godefroy traduit par « cadeau de nocés ». C'est un subst. formé de *revidar*, « faire revivre », qui s'employait aussi pour « célébrer un anniversaire, un bout de l'an ». Ce dernier sens n'étant pas relevé par Raynouard, il n'est pas inutile de le justifier par un exemple. On lit dans une charte rédigée en 1223 près de Rodez. : « Et eu abadessa ell covens avan dichs... devem cadans, d'an en an, *revidar* lo paire ella maire e son linnatge de na Guillelma avant dicha ». Le *revit* est donc une fête anniversaire. Cf. du Cange, *REVITA*.

2. Le français *caqueter* dont les plus anciens exemples sont du xvi<sup>e</sup> siècle.

meti en perill de peccar quant ieu me meti a danssar, he per so ieu pequi mortalmen.

L'ouvrage se termine par une récapitulation des péchés, en forme d'examen de conscience, et par des modèles de confession.

**§.** — Examen de conscience selon l'ordre des dix commandements. Il n'y a pas de preuve absolue que cet opuscule soit du même auteur que les précédents : c'est cependant fort probable. Que cette casuistique soit du xv<sup>e</sup> siècle, on n'en saurait douter. Pour être récente, elle n'est pas moins intéressante, et à vrai dire, c'est la lecture de ce traité qui m'a donné l'idée de rédiger le présent mémoire. On y trouve, à l'occasion des péchés qu'on peut commettre contre chacun des commandements, l'exposé d'une quantité de superstitions qui, sans doute, ont été, pour la plupart, déjà signalées, mais souvent d'après des témoignages moins anciens. Aussi ai-je, pour cette partie, donné de nombreux extraits, sur lesquels on pourrait disserter longuement. Mon but étant de faire connaître un texte inédit, plutôt que de rédiger un commentaire, je me suis borné à indiquer en note la matière de quelques rapprochements.

L'auteur, qui est un esprit subtil, fait, comme c'est son devoir, tous ses efforts pour distinguer le bien du mal. Il a dû être bien souvent embarrassé. Plus d'une fois il distingue entre des cas que nous grouperions volontiers ensemble. Par exemple, il condamne la croyance aux jours égyptiens (règle v), mais il approuve qu'on consulte les astres avant de s'engager dans une entreprise (règle vi), car il croit à l'astrologie. Cette croyance le

jette dans d'inextricables difficultés, fort analogues, du reste, à celles qui se débattaient jadis entre les jansénistes et les jésuites. Il admet, en effet, qu'un homme né sous telle constellation, a toutes les chances possibles de devenir voleur et de finir par la potence (règle vii), mais il tempère assez arbitrairement cette croyance à la prédestination par l'idée qu'on peut réagir contre l'influence de sa planète ou de sa complexion (règle ix), et il n'hésite pas à dire qu'il y a péché mortel à considérer comme inévitable l'influence des astres, parce que ce serait nier la liberté de l'homme (règle viii). Les herbes de la saint Jean lui fournissent l'occasion de distinctions très fines : « Si je dis que les herbes recueillies en un temps ont plus « de vertu que recueillies en un autre, et cela par l'influence « des astres, je ne pêche pas. Car il se peut que le jour « de la saint Jean, il y ait une conjonction d'astres qui « augmente la vertu des herbes, mais la fête du saint n'y « est pour rien (règle x). Au contraire, si je fais usage de « ces herbes, pour des fumigations, en les mettant à la « porte de la maison ou aux berceaux des enfants, en « disant qu'elles ont plus de vertu à cause de la fête du « saint, alors, il y a péché mortel » (règle xi).

On remarquera les passages (fol. 63 et suiv.) où il est question de l'Université de Toulouse. Il ne s'ensuit pas que l'auteur fût de Toulouse, mais il pouvait y avoir fait ses études.

(Fol. 58) *S'enseguo los .x. comandamens de la ley he las maneyras que hom pecca en los transpassan.*

Lo primier comandamen es : Un solet Dieu tu creyras, he aquel tu amaras he honoraras sus tota causa.

*Regla per conoysser quant hom pecca contra aquest co-*

*mandamen.* Totas ves que ieu soy doptos en la fe ho en qualque article de la fe, ho en qualque passatge de la Scriptura, ho en qualque causa que ha stat ordenat per lo sant conselh de la Gleysa rasonablamen he coma se aperte congreguat, he que ieu no dependi plus en una partida que en outra, ho que dependi plus en crezen que sia fals que veray, se ieu ho fau deliberadamen, ieu pequi mortalmen he soy heretic. Se ieu ho fazia subitamén, davant que razo me remordes, no seria que venial. Quant ieu pensaria quossi se pot far aysso que dis la Scriptura, he ieu ho enserquaria per razos quossi se pot far, ho ademandaria als clercx, ieu no peccaria pas.

*La segonda regla.*

Ieu que soy persona simpla he ignoranta, he lo avesque ho lo curat predica alcuna causa de la fe, enquaras quant aquo seria fals, mas que ieu sapia que lo prelat es asses sufficient, he quez ieu no sapia ponch que aquo sia fals, se ieu non ho crezi ponch, enquaras quant seria fals he contra la fe, ieu pecqui <sup>r</sup> mortalmen.

.....

*La .v<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu observi los jorns que hom apela los jorns de Egipte <sup>2</sup>, en disen que aquels jorns no so pas ben fortunatz he que no qual ponch anar a la fieyra ni far mariatge en aquelsjorns, he en ayssi quant ieu guardi he observi alcun temps a besonhar obras que dependo de la voluntat del home, en dizen : « Per so que lo solhel es mantenen en tal « signe, no qual pas anar sobre cami, que hom me tuaria » ; ho : « No qual pas far camp de batalha, que hom la perdria » ;

1. *Pecqui* est ici en toutes lettres ; ailleurs il y a *pequi* où une abréviation.

2. Voy., sur les jours égyptiens, *Bulletin*, 1883, p. 94.

ho: « Se alcun enfan nayssia en tal hora, el seria pendut ho « layro ho ribaut »; ho quant ieu dizi que las herbas que so amassadas en la vespra de sant Johan an plus gran vertut a razo de la festa que se ero amassadas un autre jorn; totas he quantas ves que ieu ho fau deliberadamen ieu pequi mortalmen. Se ieu, que soy persona ignoranta, crezi aquo per una laugeyretat, que vezi que bel cop d'autres ho fan, he jamays persona no m'en repres, he tot mantenem que gen saja m'en repren ieu ho layssi, no seria pas peccat mortal.

*La .vj<sup>a</sup>. regla.*

Quant ieu guardi lo temps per semenar, ho per empeutar los albres ho per tuar los porcx, ho per penre medecina, ho per se far sagnar, ho per pescaria, ho per podar las vinhas, ho per manjar e beure; he en ayssi quant reguardi lo solhel quant es en tal signe, hola luna, per far algunas obras naturalas, ieu no pequi pas, mas fau obra meritoria, se soy en gracia he se ho fau per bona fi.

*La .vij<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu jutgi tal an hy aura mortalitat, ho tal yvern sera fort gran, ho tal stieu sera fort caut, tal jorn ploura, ho tal jorn fara solhel he bon temps, tal jorn fara gran ven, tal que ha tal complexiou sera enclinat a luxuria, he tal ha pietat, he tal ha ira, he que se el no resis-tis fort a (*fol. 59*) sa complexiou, el sera fort vicios, he tal que es concebut en tal enfluensa he costellaciou de planetas sera enclinat a tal peccat, he no sera ben vertuos, seno que se guoverne be per razo he que batalhe contra sas inclinacios, el sera un home pigre que no volra re far he se metra a raubar, he sera pendut, totas ves que ieu fau aquestz jutjamens, ieu que soy astrolog ho medeci, no pequi pas, mas fau be he podi avisar bel cop de gens.

*La. viija. règla.*

Totas ves que ieu jutgi determinadamen los actes he las obras que so en la libertat del home, en disen : « Tal home « es concebut en tal enfluencia de planetas, her per so el « sera luxurios ho iros ho vicios, so es a dire que cometra lo « peccat de luxuria ho de ira, etc., ho bo ho malvat; en « ayssi quant ieu jutgi : « Aquest home es de tal comple- « xiou, he per so el sera layro ho riche ho paubre, ho be « fortunat, ho mal fortunat »; ho quant ieu dizi : « Qui en « aquesta hora va parlar amb un senhor, el empetrara aquo « que li demandara, he en una outra hora non ho empe- « traria ponch »; quant ieu fau tals jutjamens, ieu pequi mortalmen. Se ieu ho fazia subitamem ho per una simplessa, que jamays non ho agues auzit dire que fos mal fach, he que fos apparellhat de m'en layssar, quant me corregiria, no seria pas mortal.

*La .ix<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu hiey tals jutjamens que ieu dic que en una hora fa melhor parlar amb una persona que en una outra, he que plus tost impetraria hom de qualque persona aquo que demandaria que en una outra hora; *exemple* : d'alcunas ves la persona es corrossada; melhor parlar fa am la persona quant es joyosa que quant es corrossada, he plus tost hom empetraria aquo que hom demandaria, quant la persona es joyosa que quant es corrossada. Apres ve la ayssi un home que es fort malencolic ho coleric; en aquest jorn renha la planeta que augmenta fort la colèra ho la malencolia, es fort (v<sup>o</sup>) triste, he per so un autre jorn, quant la planeta no renhara plus, hi fara melhor anar he plus tost hom empetrara aquo que hom demandara; en fasen aquestz jutjamens hom no pecca pas. Quant ieu diria que lo jorn que la planeta renha hom nullamen ho poyria empe-

trar, adoncas hom peccaria, quar el pot far contra la influensa de la planeta he contra sa complexiou; mas quant ieu dizi que mielhs hom ho empetrara en un autre jorn, ieu no dizi pas mal; he per so bel cop de clercx que penso corregir, devo be guardar que diso, he devo be reguardar que no corregisco plus que no devo.

*La .x. regla.*

Totas ves que ieu dizi que las herbas amassadas en un temps an plus de vertut naturala que en .j. autre, ho en .j. jorn plus que en un autre, he ayso per la vertut de la influensa del cel, ieu no pequí pas; he es possible que lo jorn de sant Johan aio plus de vertut que un autre jorn, per so que en tal jorn las planetas so en tal reguart he en tal costellaciou que aumento la vertut de las erbas, non pas que ayso sia a causa de la festa, mas a causa de las planetas, he que se sant Johan no era pas en tal jorn, mas que las planetas fosso en tal disposiciou, enquaras las herbas aurian tal vertut.

*La .xj<sup>a</sup>. regla.*

Se ieu me fumi an las erbas de sant Johan en dizen que las herbas amassadas aquel vespre an alcuna vertut de hostar la malautia a causa de la festa, he que se ero amassadas un autre jorn no aurian pas tál vertut a causa de la festa, ho quant contra la tempesta ieu cremi aquestas, ho quant ne meti a las portas de las maysos ho als liechs ho sobre mi, ho als bres dels petitz enfans, en disen coma davant, que an plus de vertut aquel jorn que un autre, a causa de la festa, he en ayssi quant ieu culhissi de nozes he dizi que seran si tost maduras coma las autras, he que se ero culhidas l'endemo, no serian pas; ho quant ieu culhissi de una herba que ha grossas fuelhas, he dizi que no secara ponch (*fol. 60*) juscas a Nostra Dona de Aost, he que se era culhida l'en-

dema no seria pas en ayssi, ieu pequi mortalmen, quant ho fau deliberadamen. Se ieu soy simpla persona he ho fau per une laugeyretat davant que hom m'en aia repres, ieu<sup>2</sup> no pequi pas mortalmen.

*La .xija. regla.*

Quant lo vespre de sant Johan ieu amassi de herbas en honor de sant Johan, he per me rejoyr spiritualmen en meten a memoria la joya que la Verges Maria ac an sancta Helizabeth he an Zacharias he an los vezis de Zacharias en la nativitat de sant Johan, ieu no pequi pas, ant (*sic*) es ben fach, mas que no hi aia dissoluciou; he en ayssi se ieu vezia que hy agues scandol, ieu non ho devi pas far, quar per aventura las autras simplas gens volran far coma ieu, he ho faran per malvada entenciou; he d'alcunas ves qual layssar de far be per fugir lo scandol.

*La .xiiij<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu vau en ' aquestz devis ho devinas Boemis<sup>2</sup> ho de autre pays per demandar de mas fortunas ho per saber de las causas perdudas, ho quant ieu meteyz regardi algunas linhas ho protractios en las mas ho en los autres membres, he dizi que per aquo auriey tal fortuna; ho quant ho crezi quant los autres ho dizo, ho a<sup>3</sup> fau regarder als

1. Pour *an*.

2. Nous avons ici un des plus anciens exemples de l'emploi de ce mot pour désigner ceux qu'on appelait plus ordinairement, au xv<sup>e</sup> siècle, *Ægyptiaci*, *Nubiani*, *Sarraceni*, *Cigani*. Voy. Bataillard *De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe*, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. V (1843-4) pp. 438 ss. et 520 ss. — Un document de 1467 cité par Carpentier (Du Cange, *SARRACENI*) parle de Sarraziis ou Bohémiens. Au xvi<sup>e</sup> siècle, l'emploi de ce dernier nom tend à se généraliser en France. J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, 2<sup>e</sup> éd., I, 256 et suiv., a recueilli de nombreux témoignages sur les Bohémiens diseurs de bonne aventure.

3. *Sic*, pour *o*.



autres; he en ayssi quant per algunas malautias de mi ho de mos enfans, ieu vau ad algunas gens que dizo algunas oracions he fan de crozes he meto de fials dedins un drapel, ho quant ieu meteys ho fau, ho quant hy doni fola crezensa; et en ayssi quant per saber quinh mal hiey m'en vau ad algunas gens que fan sautar una pessa d'argen dedins una plena scudela de aygua, he quant sauta defora ha lo mal de tal sant, ho quant ieu meteys ho fau ho quant hy doni fola crezensa; totas he quantas ves ieu pequi mortalmen. Se ieu ho fazia per una ignoransa, he que no saubes pas que fos mal fach ni ho pogues saber, non pecaria pas mortalmen.

*La xiii<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu m'en vau als charmayres, he [crezi] que per algunas paraulas que dizo fan guerir la plagua tost, ho quant ieu meteys [ho] fau, ho doni fola crezensa en tals paraulas, ho quant ieu porti de brevetz al col ho ne fau <sup>1</sup>, he que crezi que aquelas scripturas an tal vertut de ostar la malautia, quinhas orazos que sian he quinhas scripturas que sian; he en ayssi quant ieu (vo) trobi en scrich en qualque taula que tal oraciou ha tal vertut, que qui la dira ho la portara desobre si jamay no morra de mort subitana <sup>2</sup>, ho jamays no veyra las penas de infern; he en ayssi, quant ieu crezi que se ieu dizi totz los jorns tal oraciou ieu auriey tal sciencia, ieu pequi mortalmen. Se ieu ho fazia per una simplessa he

1. J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, 2<sup>e</sup> éd. I, 421: « Éviter et chasser quantité de maladies et détourner quantité de dangers par le moyen de brevets ou billets, qui sont une espèce de préservatifs avec paroles. » Pour divers exemples de ces brevets, voir *ibid.* pp. 410-4, etc; cf. Du Cange, *BREVIA* II, sous *BREVIS*. L'usage de ce genre de talisman, remonte à l'antiquité. Dès les premiers temps du moyen-âge l'Eglise l'a condamné; voir Caspari, *Eine Augustin fälschlich beilegte homilia de sacrilegiis* (Christiania, 1886), pp. 11 et 40.

2. On a bien des prières contre la mort subite: voy. par ex. *Romania*, XIV 528; Ch Nisard, *Hist. des livres populaires*, 2<sup>e</sup> éd., II, 150.

ignoransa, no peccaria pas mortalmen. Quant en los charmes no ha que bonas paraulas he lo signe de la †, he (*corr.* el) no hi a ponch de supersticiou, he semblanmen en los brevetz no hi auria pas mal, seno per aventura que hom daria occasiou de aver fola crezensa als simples.

*La .xv<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu dizi : « Aquest home es stat pendut per so que Dieu lo avia ayssi ordenat, he no podia ponch autramen avenir, he despueys que Dieu ha ordenat que ieu devi esser dampnat, el qual que vengua en ayssi he no pot pas autramen avenir, he fassa ieu mal ho be, aquo avenra en ayssi se Dieu ha ordenat que ieu sia salvat ; fassa ieu mal ho be, aquo avenra ; totas ves que ieu hiey tals crezensas folas he entrecujadas <sup>1</sup> deliberadamen, ieu pequi mortalmen.

*La .xvj<sup>a</sup>. regla*

Totas ves que ieu crezi determinadamen que per guerir de qualque malautia el qual far una novena de candelas he que no valria re seno que n'i agues .ix. ; he en ayssi quant crezi que lo vot de Nostra Dama de Quesac <sup>2</sup>, qualque sia an fermansa <sup>3</sup>, he que no valria re autramen ; he en ayssi quant ieu fau autar ho celebri messa a qualque sant juscás que sia canonizat ; he en ayssi quant ieu vau a conjuradors que dizo algunas oracios sobre los huelhs en crezen que aquelas aio vertut de guerir ; he en ayssi quant ieu dizi que algunas oracios, mas que sian scrichas en pel verges <sup>4</sup>, an tal

1. Faute, pour *otracuadas* ?

2. Quezac, dans la Lozère, arr. de Florac, canton de Sainte-Enimie, qui est encore maintenant un lieu de pèlerinage.

3. La phrase paraît incomplète.

4. J.-B. Thiers mentionne divers charmes écrits sur du parchemin vierge, *Traité des superstitions*, 2<sup>e</sup> éd., I, 410-1.

efficacia, he non pas se ero scrichas en outra pel ; he en aysse quant ieu dizi que algunas cordas fachas de tantz de fials', he se n'i avia plus ho mens no valria re, ho que sia facha tal jorn he en un autre no valria re, ieu pequi mortalmen.

*La .xvij<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu hiey tal crezensa que qui no manja (fol. 61) ponch las testas de las bestias no aura pas mal al cap <sup>2</sup>, he qui no manjara ponch los cranx no aura pas mal als huelhs, ho qui lo dijous apres las temporas no manjara ponch de carn no aura jamay la bossa <sup>3</sup>, ho qui no se banha ponch lo dimars non aura pas las febres, ho que fiala ho femoreja <sup>4</sup> ho se banha ho osta los pels lo dissapde fos mal fach ; ho se ieu crezi que abstenere de carn lo jorn de Paschas ho de Noe ho de Panthacosta ha alguna vertut <sup>5</sup>, ho que las, crozes que hom fa quant se dis la passiou an alguna vertut, que no la aurian pas se ero fachas un autre temps, ho que aquelas crozes que so fachas en lo jorn de sancta † an alguna vertut, que no la aurian pas se ero fachas en autre jorn, he quant ieu porti de fuoc per las possessios <sup>6</sup> en dizen que aquel guardara los fruchs de la terra, sian blatz ho autres

1. Il parait manquer *an tal vertut* ou l'équivalent.

2. « Ne point manger de têtes d'animaux pour n'avoir jamais mal à la tête ». Thiers, *Traité des superstitions*, 2<sup>e</sup> éd., I, 391.

3. *Bossa* n'est enregistré dans Raynouard (*Lex. rom.* I, 242) qu'au sens de « bosse » et de « tumeur » ; mais on sait qu'en anc. fr. *boce*, *bosse*, désignait spécialement le bubon de la peste ; *bosso* avait encore au xvii<sup>e</sup> siècle le même sens en Languedoc ; voy. le Dict. prov. de Mistral.

4. Manque dans Raynouard. Mistral, *femourja*, *foumereja*, etc., avec le sens de « remuer ou enlever le fumier », nettoyer une étable.

5. « Ne point manger de chair ni d'œufs certains jours de fêtes solennelles, comme le jour de Pasques, afin d'être préservés de fièvres le reste de l'année ». Thiers, *Traité des superstitions*, I, 373.

6. Au sens de biens-fonds, propriétés ; voy. Du Cange.

fruchs, de perda ' ; totas he tantas ves ieu pequi mortalmen. Se ieu, per honor de la Verges Maria me voli abstenen de filar ho de femorejar lo dissapde, affi que ieu puesa mielhs vaccar a Dieu, he visitar los malautes,el seria bo.

*La xviiij<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu senchi la fenna que vol enfantar de la sencha de son marit en disen que enfantara plus tost, ho quant ieu dizi que la fenna que morra en enfantan no veyra jamays claramen Dieu ; ho quant ieu dizi que l'enfan, quant mor sens baptisme, non a ponch de arma, ho quant amb un cotel benezesi la fenna que vol enfantar, ho meti la scoba dedins son liech ; ho quant dizi que se una vielha me encontra primieyramen lo mati ieu no auriey pas en aquel jorn bona fortuna ; ho se ieu me caussi primieyramen lo pe senestre,ho se prendi la rauba ho autre abilhamen per la part senestra he dizi que aquel jorn no auriey pas bona fortuna, ieu pequi mortalmen, se no ques ieu ho fezes per una laugeyretat, que non saubes re <sup>2</sup>.

(V<sup>o</sup>) *La .xix<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu me fau portar als dyables de un loc en

1. « S'imaginer qu'en portant des brandons dans les champs le premier dimanche de carême et en conjurant les mulots, on fera mourir ces animaux et on éloignera l'ÿvraie et la nielle ». Thiers, I. 298. Cf. Du Cange, BRANDO, I, fin de l'article

2. On lit dans *Las ordenansas e coustumas del libre blanc*, imprimées à Toulouse, en 1555 :

Lo mati, quand se levaran,  
Lo pe dreyt plus leu caussaran ;  
Si caussavan l'esquer plus leu,  
Poyria ben esse que beleu  
Lor vendria qualque desfortuna.

(V. 701-5 ; réimpression du D<sup>r</sup> Noulet, Montpellier, 1878, p. 55).

un autre, ho quant dic algunas paraulas he conjurs per far venir los dyables, ho quant ieu aprendi algunas sciensas dels dyables, ho quant ieu hiey alguns pactes an los dyables per aver qualque causa, coma richesas ho fennas ho aur ho argen, ho quant ieu fau la ymage de qualque persona he bati aquela ymage, he crezi que per aquo tal persona suffrira he sera tormentada, he en ayssi quant ieu dizi alguns psalmes en crezen que aio vertut de far mal ho de far venir malautia en algunas personas, he en ayssi quant ieu uzi de la art notoria ont ha tantas figuras he de oracios que hy ha de noms scurs, he que manda guardar los ponchz de la luna he regardar las figuras, totas he tantas ves ieu pequi mortalmen, seno que ho fezes per simplessa.

*La .xx<sup>e</sup>. regla.*

Totas ves que ieu crezi que quant los ausels canto sobre la mayso de qualque persona malauta, que la persona morra ho que hi aura qualque gran mal; ho quant ieu crezi que se lo lop ho la lebre me passa lo mati de davant, ieu no auriey pas bona fortuna <sup>1</sup>; ho quant ieu crezi que hi ha alguns conjurs que guardo que los lops ho los cas no fan pas mal <sup>2</sup>, ho que no toco pas las bestias, ho quant ieu

1. Thiers enregistre la rencontre d'un lièvre le matin parmi les mauvais présages (I, 209); cf. Eug. Rolland, *Faune populaire de la France, les Mammifères sauvages*, p. 87, note. Quant au loup, la superstition la plus répandue consistait à croire que si on était vu par le loup avant de l'apercevoir, on perdait la parole. On lit dans les *Leys d'amors* (xiv<sup>e</sup> siècle) : « Et ayssó es « vers quel lops tol lo parlar ad home, cant le lops ve home primieramen, « enans que hom veia luy, segon que dizon alqun natural. Mas, si hom ve lo « lop primieramen, hom pren en si alqun cofort, si que en aquest cas no pert « lo parlar » (III, 272). On trouve des témoignages plus récents sur cette superstition dans l'ouvrage précité de M. Eug. Rolland, p. 117.

2. Allusion à la *patenotte du loup*, prière à laquelle on attribuait la vertu d'éloigner les loups (E. Rolland, ouvr. cité, pp. 124-7).

crezi que el hi a conjurs que an vertut de far arrestar los layros. que no salhiran pas de algunas possessios, ho quant ieu dizi que las armas salhisso de purgatori las festas, ho quant ieu layssi, lo cer, la taula mesa an de viandas, en crezen que los vezis ho autres, apres que hom s'en sera anat jazer, venran he faran la bona chera <sup>1</sup> he donaran las bonas fortunas; ho quant ieu dic que lo dilus es mal fach de se levar mati per besonhar, he que las armas torno en penas quant lo primier comensa de besonhar; totas he tantas ves que ieu hiey aquestas folas crezensas, ieu pequi mortalmen, seno que ignoransa me excuses. Be es veray que bel cop de ves, quant (fol. 62) la persona deu morir ho deu aver alcun gran inconvenien, que el hi ha bel cop de ves alguns signes, coma en bel cop de convens he de abbadias hom auzis alguns cops <sup>2</sup>, he alguns an vist que quant qualque persona moria en una mayso, las agassas he los gorbs cridavo fort. En tals signes no qual pas creyre determenadamen, mas el es bo de doptar he que lo malaute se meta en bon stat.

*La .xxj<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu doni certa crezensa als sompnis, coma ieu hiey sonniat que tal persecuiou venra, se ieu crezi determinadamen que sera en ayssi, ieu pequi mortalmen, seno que me fos revelat he que ieu fos cert de la revelaciou he entendemen. En ayssi dels sompnis que so de las causas

1. Exemple ancien de la locution française « faire bonne chère » dans le sens actuel. *Chera*, au sens de visage, a été employé en rime par A. de Mareuil.

2. On sait qu'il est de tradition dans certaines familles que des mélodies étranges se font entendre lorsque la mort d'un des membres de ces familles est imminente. *Le Daily Telegraph* a publié dans presque tous les nos d'octobre 1881, sous la rubrique *The truth about ghosts*, une série de communications dont plusieurs se rapportent à des faits de ce genre, attestés par des témoins oculaires ou plutôt auriculaires.

que dependo de la voluntat del home, quar per los sompnis hom poyria be conoysser he jutjar de algunas causas naturals. Bel cop de autras causas hom poyria ayssi dire he metre, mas aquestas so las plus principals.

*La .xxij<sup>a</sup>. regla.*

Totas ves que ieu podi empachar los mals sobredichs, ho en amonestan ho en corrigen, ho en denuncian an aquels que ho devo corregir, he ieu non ho fau ponch, ieu pequi mortalmen aven las circumstansas que deu aver la correc-tiou fraternal.

Totas causas sobredichas so contra lo premier comandan-  
men de la ley, he se deu entendre en ayssi : Un solet Dieu tu creyras un en essencia he tres en personas, he aquel tu adora-  
ras he amaras sobre tot ; he tot quant tu faras, tu faras per amor de aquel, he tu no auras pas fola crezensa en cre-  
zen que las creaturas aio algunas vertutz, las quals no an pas, ni faras causa que hi aia supersticiou.

Des règles, au nombre de huit, relatives au second commandement (*Tu no juraras ni penras lo nom de Dieu en va*), j'extrais seulement les lignes qui suivent, à cause de la mention de l'Université de Toulouse :

*La .v<sup>a</sup>. regla.*

(Fol 63) Totas ves que ieu hiey jurat de guardar los statutz de alguna universitat he comunitat, los quals so licitz, he ieu los transpassi, seno que fosso a[b]roguatz he delayssatz per la comunitat, coma ieu juri que totas las ves que lo rec-tor de la universitat de Tholosa me mandara venir a la con-greguaciou ho me mandara que ieu no prengua pas en mon collegi los scolars que s'en van de un autre collegi, ieu que

hiey jurat de tener los statutz, se no fau ayssso, pecqui mortalmen.

Voici encore quelques lignes extraites des règles (au nombre de huit), du troisième commandement (*Tu honoraras las festas he las sanctificaras*) :

*La .vª. regla.*

Ieu que soy scolar a Paris ho a Tholosa, podi he scrivre (fol. 65) ma leysso que ausiriey aquel jorn (*le dimanche*), mas que no me laysse pas per aquo de auzir messa, he de pensar en ma consciensa que no scriva pas .j. casern ont me qualria ocupar tot lo jorn ho la plus gran partida del jorn. En ayssi ieu que soy maestre podi ben far leysso als scolars una ves lo jorn...

**6.** — Brève exposition des psaumes et des cantiques. — Je me borne pour ce traité, dont l'intérêt est fort médiocre, à transcrire l'exposition du premier et du dernier psaume.

(Fol. 72) *Beatus vir qui, etc.* En aquest psalme, que es exordi he comensamen de totz los autres psalmes, Hedras lo propheta nos exorta de estudiar en la ley de Dieu he de fugir lo conselh dels malvatz ; he hom lo canta en la gleysa per nos exercitar he commoyre a pensar en Dieu, he a fugir malvadas cogitacios.

.....

(Fol. 99). *Laudate Dominum in sanctis, etc.* Aquest psalme conte .iiij. causas : la .jª. que lo propheta exorta los salvatz apres lo jutjamen que lauso Dieu en la bela companhia dels santz ont fo Jhesucrist he la Verges Maria en lo cel imperial ; la .ijª. es que lo propheta exorta los angels de lauzar



Dieu ; la .iij<sup>a</sup>. es que lo propheta met bel cop de strumens musicals a denotar la gran gloria que auran los salvatz en paradís, non pas que en paradís aia strumens, mas no podem pas entendre las causas spiritualas seno per las causas corporalas he vesíblas en aquesta vida presenta.

A la suite des cantiques, ont pris place :

Fol. 101, un commentaire avec traduction, (plus détaillé que celui que contient, fol. 84, l'exposition des psaumes) sur le ps. xciv (*Venite, exultemus Domino*).

Fol. 101 v<sup>o</sup> — 103, un commentaire avec traduction des hymnes *Veni creator spiritus* et *Christe qui lux es et dies*.

7. — Traité de la profession religieuse. — Je ne sais si ce traité est traduit du latin : s'il l'est, je n'ai pas su en trouver l'original. Mais il est à tout le moins inspiré de quelque instruction sur la règle de saint Benoît, qui s'y trouve fréquemment citée. Début :

(Fol. 104) *Ensec se lo tractat de la professiou dels monges he de las monjas.*

Tres causas conte la professiou dels monges he de las monjas ; so es assaber : stabilitat de loc, conversiou he mudamen de costumás he obediencia segon la regla. En la stabilitat del loc, coma dis sant Bernat, so exclusidas doas causas : tot remes despartimen, he tot vagabon he curios descormen. Remes despartimen apela la enconstancia d'aquelles que de lor meteysses soven mudo lo cosselh, et menats non pas del sperit de libertat, mas de la aura de laugeyretat, van en autras regios, he laysso scandol als lors he an aquels als quals se transporto. Vage he curios descors apela sens causa he sens necessitat eviden tornejar las vilas e las cieutatz he

frequentar los hostals de lors amicx. La quel causa contradis totalmen a la professioun monacal, coma es dich en la regla en lo .lxvj. capitol, ont stablis talamen esser ordenat lo monestier que aia dedins se totas causas necessarias, per so que no sia necessitat als monges ho monjas de vagar deforas, he tant mens per las causas enutials'. . . .

A la suite sont énumérés les cas de dispense prévus par la règle :

(Fol. 108) En tantes de capitols, segon la regla, pot lo abbat he la abbadesa dispensar coma se ensec.

Quar els podo davant mettre los darriers als primiers, he aquels que no so nobles als nobles, en lo .iiij. c.

Item, que en las causas plus grandas, agut lo cosselh dels frayres ho de las sors, els elegisso so que mielhs lor semblara, en lo .xj. capitol. . . .

**S.** — Suit, sans rubrique, un court traité sur la prédestination, que l'auteur s'efforce, on imagine avec quel succès, de concilier avec le libre arbitre. Cet opuscule est, comme les n<sup>os</sup> 1 et 3, adressé à une dame. Il commence ainsi :

(Fol. 109) Dama, per las obras de vertut que hom fa, las quals Dieu ha vistas eternalmen, Dieu predestina he ordena la persona a gloria, he per las malvadas obras Dieu ordena la persona a las penas de infern. He per so ieu vos voli aysi metre algunas causas de predestinacioun he de reprobacioun.

1. On lit, en effet, dans la règle de saint Benoît, au chap. 66 : « Monasterium autem, si potest fieri, ita debet constitui ut omnia necessaria, id est aqua, molendinum, hortus, pistrinum vel artes diversæ intra monasterium exercentur, ut non sit necessitas monachis vagandi foras. »

Dama, aquesta materia de predestinaciou es tant auta he tant difficila que a gran pena troba hom dos doctors que aio una manieyra de dire : mas los uns dizo en una manieyra he los autres en una outra. Que que sia, ieu vos en metriey una manieyra fort facila a compenre, he es aytala coma s'ensec. Dama, el qual suppausar que Dieu eternalmen conoyssia totas causas que jamay serian ni poyrian esser. El conoyssia que Judas vendria Nostre Senhor he que sant Peyre reneguaria Jhesu Crist.....

Ce traité se termine par de curieuses informations sur le jugement dernier. On verra dans les dernières lignes, ci-après transcrites, qu'à ce moment les anges auront à accomplir une besogne assez ardue :

(Fol. 111) Veray es que en lo jutjamen particular totas obras seran examinadas. He per so, davant que se fassa aquest jutjamen, Dieu comandara als angels que amasso totz los osses he totas las polveras dels corces dels mortz, he, amassatz que sian, Dieu unira las armas am los corces he los resuscitara [los bos ?] en gloria de cors he de arma, los malvatz en pena he en tormen.

Viennent ensuite deux paragraphes ayant respectivement pour rubriques : *S'ensec regla per conoysser alcuna multiplicaciou dels peccatz*, et *Regla per conoysser la multiplicaciou dels merit*z (fol. 111 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>). L'auteur qui est un théologien subtil autant que rigoureux, exprime l'opinion que toutes les fois que nous avons l'intention de commettre un péché ou d'accomplir une œuvre méritoire, nous péchons ou nous acquerrons un mérite, alors même que cette intention ne serait pas suivie d'exécution.

9. — ALBERT, *de la perfection de la religion*. C'est la traduction ou paraphrase d'un petit traité publié sous le nom d'Albert le Grand, mais qui ne paraît pas être de lui <sup>1</sup>. Voici le début du texte latin, transcrit d'après une édition peu correcte qui paraît avoir été imprimée à Ulm, entre 1473 et 1480 par Joh. Zainer <sup>2</sup> :

INCIPIIT LIBER ALBERTI MAGNI ORDINIS PREDICATORUM, DE  
ADHERENDO DEO, NUDATO INTELLECTU ET AFFECTU, ET ULTIMA  
ET SUPREMA PERFECTIONE HOMINIS QUANTUM POSSIBILE EST.

Cogitanti michi aliquid ultimate, in quantum possibile est in hujus exilii et peregrinationis inmortatione, depingere scriptitando de et super ab omnibus plena et possibili abstractione, et cum solo Domino Deo expedita segura et nuda firmaque adhesionem, presertim cum ipse cristiane perfectionis finis sit caritas qua Domino Deo adheretur. Ad quam quoad <sup>3</sup> adhesionem caritativam omnis homo de necessitate salutis tenetur quod sit preceptorum observantia, et divine voluntatis conformitate <sup>4</sup>, quorum observantia excludit omne quod repugnat caritatis essentie et habitui, cujusmodi sunt peccata mortalia. . . .

Voici maintenant le début de la version :

(Fol. 112) *Ayssi comensa hun petit tractat que compausec Albert, de la perfectio de religio he de la manieyra de sovenir a Dieu en aquesta vida, he que la fi de tot bon crestia es adherar a Dieu per veraya caritat.*

1. Voy. *Histoire littéraire*, XIX, 370.

2. Voy. Hain, *Repertorium*, n° 429; Panzer, *Annales*, III, 544.

3. Corr. *quidem*?

4. Il est visible que le texte, depuis *quod sit* est corrompu et incomplet.

An la ajuda de nostre senhor Dieu hiey entencio de dire he scrieure alcuna causa, en tant que es possible en lo exilh he peregrinatge d'aquesta paubra he breva vida mortal, quossi l'arma devota de tota sa poyssansa deu esser astrecha, desunada he expedida de las affectios, ymaginacios he fantasias de totas las causas creadas, afi que fermamen, puramen he vivamen ela puesca adherar he esser conjuncta he unida an nostre senhor Dieu solamen, coma el sia en ayssi que caritat per la quala l'arma es perfechamen unida he conjuncta a Dieu, so es la fi he perfectio de tot bon crestia. A la quala adhesio he unio caritabla tot hom es tengut de necessitat de salut, he aquesta adhesio caritativa, quant an aquels que so enquaras en la occupacio de las causas temporals, es sufficienmen complida en guardan lealmen los comandamens de Dieu he en se de tot conforman a la voluntat divina, quar la observansa dels comandamens forclaus e met foras totas las causas que so directamen contrarias a caritat coma so los peccatz mortals...

**10.** — Série de préceptes religieux. Il me paraît suffisant de transcrire les deux premiers.

(Fol. 129) Tres causas so las quals hom deu exercir e continuar he ambrassar : Primieyramen, de menespresar si meteys he aver consideracio propria he special de sa miseria he fragilitat he de sa miserabla condicio he vilitat.

Segondamen, de aver memoria he consideracio am tres granda compassio de la mort he de la passio de Jhesu Christ nostre redemptor, lo qual es estat mes en la † per nos autres peccadors he ha preza he suffertada la dita sua mort he passio virtuosamen he am gran victoria per redemptio de nostres peccatz he de tot humanal linatge.

**11.** — Des moyens d'arriver à la perfection. Cette

courte instruction dépourvue de titre a probablement été rédigée d'après quelque traité latin. En voici les premières lignes :

(Fol. 130) Tot home he tota fenna que vol prestamen venir a perfectio deu saber he considerar que la plus laugieyra via he manieyra per venir a la dita perfectio de vida he de vertutz es que aia quelque instructor he ensehador, sia home ho fenna, que sia de bona he sancta vida he honesta, he que se governe segon aquela, prenen bon exemple he bona doctrina. He ayso val plus que no faria si avia totz los libres que podon esser de vertutz davant si, he los legia cascun jorn per si meteys, non obstan que bona causa sia, qui no pot aver quelque un ho home ho fenna que lo ensehe ho li mostre per exemple he per doctrina he bona vida, de legir he de se ocupar en legen las obras de vertutz he los libres en que son scrichas las vertutz he las vidas dels santz he dels santz payres, mas que hom meta en obra so que legis.

**12.** — Division de la Bible. — Nous trouvons ici d'abord la division de l'Ancien Testament en livres légaux, historiques, sapientiaux, prophétiques; puis vient l'énumération détaillée des livres avec une brève indication de l'objet de chacun d'eux et du nombre de chapitres qu'il contient.

(Fol. 134) *S'ensec la divisiou dels libres de la Vibla que compren lo antic he lo novel Testamen.*

Lo Genesis es lo primier libre del antiq Testamen, he tracta quossi lo primier home, so es assaber Adam, ha stat format del limo de la terra, he Eva ha stat formada de la costa del home. . . .

Il ne me reste plus qu'à présenter quelques observa-

tions sur la langue de ce manuscrit. Je n'ai nullement l'intention de noter toutes les formes grammaticales qu'on y pourrait recueillir. Ces traités étant maintenant signalés à l'attention, il se trouvera bien quelque amateur en quête d'une publication facile pour les éditer en totalité ou en partie dans une revue du Midi ou d'Allemagne. Ce sera l'occasion d'une étude linguistique développée. Actuellement il suffira d'indiquer quelques particularités à l'aide desquelles on peut déterminer la région où le ms. a été composé. Et, selon toutes les apparences, les mêmes conclusions pourront être appliquées à l'auteur ou aux auteurs, car ces opuscules, peu répandus, ont du être composés dans le pays et vers le temps où ils ont été copiés.

L'une des particularités notables de ces textes est l'usage assez fréquent de représenter par *o* l'*a* tonique latin suivi d'une *n*<sup>1</sup>; ainsi *po* (lat. *panem*), fol. 6 v<sup>o</sup>, *mo* (*manum*) f. 9, *demo* (*de mane*), f. 59 v<sup>o</sup>. Ce passage de l'*a*, que les grammairiens provençaux appelaient *a estreït* ou *semisonan*, au son *o*, n'est pas constant : à trois lignes de distance on lit l'*endemo* et l'*endema* (ci-dessus, au bas de la p. 89); mais il suffit qu'elle se rencontre quelquefois pour attester la prononciation de l'écrivain. Quant celui-ci écrivait par *a* les mêmes finales il se conformait, non à sa propre prononciation, mais à la tradition écrite.

La mutation d'*a* en *o*, dans les conditions sus indiquées, n'a point été, à ma connaissance, constatée jus-

<sup>1</sup> D'une *n*, mais non pas d'une seconde consonne. Là où il y a position l'*a* subsiste : *an* (*annum*), *Johan*, *passans*, *quant*, etc.

qu'ici à une date aussi ancienne, mais on l'observe actuellement dans une région assez vaste, toute d'un tenant, qui correspond en gros au Limousin, à la Marche, à l'Auvergne, au Velai, au nord du Rouergue, du Quercy et du Périgord. En outre le même fait s'observe dans la partie supérieure de la vallée de la Drôme. Il est facile, à l'aide d'autres caractères linguistiques, de préciser davantage. Ainsi *c* initial ou seconde consonne d'un groupe se conserve pur devant *a* : *cami*, *carn*, *causa*, *peccat*, etc.,<sup>1</sup> ce qui limite notre recherche à la partie la plus méridionale de la région sus indiquée. Mais voici un caractère plus local encore. Nous trouvons ici plusieurs exemples d'un pluriel marqué par l'addition de la syllabe atone *es* à un pronom ou adjectif pluriel déjà terminé par *s*. Ainsi *aquelses*, fol. 104 (ci-dessus p. 99), pour *aquels*; de même *tantses*, fol. 108, pour *tants*. Cela est proprement rouergat; voir l'*Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue* de M. L. Constans, p. 79. Le plus ancien des exemples de cette bizarre redondance est fourni par un texte non daté copié à Milhau au xv<sup>e</sup> siècle, où on lit *elces* pour *els*<sup>2</sup>. D'autres caractères viennent à l'appui de celui-là. Ainsi la finale latine *-ionem* est le plus souvent rendue par *iou* : *affectiou*, *delectatiou*, *occasiou*, *passiou*, *temptatiou*, ce qui est encore rouergat<sup>3</sup>. La terminaison latine *-ant* des troi-

1 *Charmayres* (f. 60, p. 91) a subi l'influence française; *chaut* (ci-dessus p. 82) est purement français, mais il y a ailleurs *qualer*, *qual*. (pour *caler*, etc.)

2. Constans, ouvr. cité. p. 231. Je trouve *aquelses* à Rodez en 1437 (*Ann. du Midi*, II, 229). De même *totses*, *elses*, dans les mystères rouergats récemment découverts par M. Thomas (*Ibid.*, II, 393, 403, 406, 410, 418).

3. *Ibid.* 216.



sièmes personnes du pluriel, est rendue par *an* lorsqu'un *i* précède : ainsi dans les imparfaits *avian*, *devian*, *fazian*, *volian*; dans les conditionnels *farian*, *volrian*; dans le subj. *sian*. Autrement la finale est *o* : *ero*, *cremavo*, *demandavo*, *amesso*, *crezesso*. Exceptionnellement, on trouve *humiliavan* (fol. 23) à côté de *demandavo*. La même différence de traitement de la finale -ant, selon qu'elle est ou non précédée d'*i*, s'observe dans les textes rouergats jusque vers le xvi<sup>e</sup> siècle, époque où la terminaison en -o (pron. *ou*) se généralise. — Les troisièmes pers. sing. des prétérits sont en *c*, *creec*, *declarec*, *hédifiquéc*; pour *esser* la forme habituelle est *foc*, mais il y a aussi *forec* (f. 136 r<sup>o</sup>, dern. ligne), qui se trouve, au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, en Rouergue et ailleurs <sup>1</sup>.

Il est remarquable que dans tout le ms. l'*e* d'appui est omis au devant des groupes *sc*, *sp*, *st*; voir ci-dessus, pp. 79, 80, *stelas*, *scalfa*, *speransa*, *scripturas*. Je suis porté à voir dans ces formes une orthographe littéraire plutôt que la notation exacte de la prononciation. Quoiqu'il en soit il est certain que plusieurs textes rouergats offrent le même phénomène <sup>2</sup>.

J'arrête ici ces observations, faisant remarquer en terminant que la langue de ce ms. est très imprégnée de français. Outre *quaquata* (caqueter), *chaut*, déjà relevés pp. 82 et 83, on peut encore citer *asses* (assez) p. 86, *saja* (sage) p. 87, *rejoyr* (réjouir) p. 90, *joya* (joie) *ibid.*, *Noe* (Noël) p. 93, et *dama* (dame) qui est très fréquent.

Paul MEYER.

1. Constans, ouvr. cité, p. 248. Elle subsiste encore en Toulousain et en Quercy (voy le dict, de Mistral, sous ESTRE).

2. Constans, ouvr. cité, pp. 211, 245,

# TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

POUR L'ANNÉE 1890

---

Statuts.....	5
Règlement.....	9
Listes des membres de la Société au 1 <sup>er</sup> juillet 1890.....	13
Liste des membres du Conseil d'administration.....	34
Procès-verbaux des séances.....	35, 73
Assemblée générale de la Société.....	39
Discours de M. Longnon, président.,.....	41
Rapport de M. Paul Meyer, secrétaire.....	51
Rapport de M. E. Picot, trésorier-adjoint.....	63
Notice du ms. Fr. 1852 de la bibliothèque nationale, contenant divers opuscles religieux en rouergat, par M. P. Meyer.....	75

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES  
FRANÇAIS



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

# ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS



DIX-SEPTIÈME ANNÉE



PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

56, RUE JACOB, 56

1891



# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

# ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

## STATUTS

---

### ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oïl ou en langue d'oc.

### ART. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

### ART. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

### ART. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

### ART. 5.

La Société comprend des membres fondateurs, des

membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

ART. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

ART. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

ART. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le Bureau et le Conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du Bureau et du Conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

ART. 9.

Le Bureau de la Société se compose d'un président,



de deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

ART. 10.

Le Conseil se compose de quinze membres, auxquels le Bureau est adjoint de droit.

ART. 11.

Le Conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'Assemblée générale et des séances du Conseil sera publié.

ART. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le Conseil et voté par la Société, détermine les attributions du Bureau et du Conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'Assemblée générale émis sur la proposition du Conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

ART. 13.

L'Assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

ART. 14.

Dans la première séance de janvier, le Conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au Conseil à la séance suivante.

ART. 15.

En ce qui concerne le Bureau et le Conseil, l'année se compte d'une Assemblée générale à l'autre; mais l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

ART. 16.

La première année de la Société part du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

---

## RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

---

### *Des séances.*

#### ARTICLE PREMIER.

La Société se réunit en assemblée générale le premier jeudi du mois de mai.

#### ART. 2.

Le conseil de la Société se réunit le quatrième mercredi de chaque mois.

### *Du président et des vice-présidents.*

#### ART. 3.

Le président de la Société ou, en son absence, l'un des vice-présidents ouvre et lève les séances de l'Assemblée générale et du Conseil, met aux voix les propositions en discussion et, en cas de partage, a voix prépondérante.

#### ART. 4.

Dans toute commission dont il se trouve faire partie, la présidence lui est réservée.

#### ART. 5.

En cas d'absence du président et des deux vice-présidents, ils sont suppléés par un des anciens présidents ou vice-présidents.

#### ART. 6.

Le président convoque d'office et extraordinairement, lorsqu'il le juge nécessaire, les diverses commissions, le Conseil et la Société. Néanmoins il doit, dans ce dernier cas, prendre l'avis du Conseil.

### *Du secrétaire.*

#### ART. 7.

Le secrétaire envoie les convocations, rédige les procès-verbaux

des séances, est chargé de la correspondance et conserve les archives.

ART. 8.

Dans chaque séance du Conseil il prépare l'ordre du jour, fait connaître l'état d'avancement des publications entreprises, le nombre des feuilles tirées et composées, les manuscrits dont l'impression est proposée, etc.

ART. 9.

Il est chargé de la rédaction du Bulletin que publie la Société. Ce Bulletin comprend le résumé des séances et une série de notices.

*De l'administrateur.*

ART. 10.

L'administrateur de la Société est spécialement chargé de la représenter dans ses rapports avec ses imprimeurs ainsi qu'avec les libraires et relieurs.

ART. 11.

Il prépare et soumet au Conseil les projets des traités qui doivent être passés avec eux et en surveille l'exécution.

ART. 12.

Il vise tous les comptes financiers de la Société avant leur paiement par le trésorier.

ART. 13.

Il surveille la conservation, la distribution et la vente des publications, et, à la fin de chaque exercice, rend compte au Conseil du nombre d'exemplaires restant en magasin.

*Des publications de la Société.*

ART. 14.

Les ressources de la Société sont entièrement consacrées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

ART. 15.

Les publications de la Société se composent pour chaque exercice : 1° d'un Bulletin ; 2° de volumes en nombre indéterminé.

ART. 16.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et nomme pour chacun d'eux un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution. — Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il ne porte le visa du commissaire responsable.

ART. 17.

Le Bulletin est expédié directement par les soins du libraire à tous les membres de la Société, à Paris, en province et à l'étranger. — Les volumes sont remis aux membres de la Société ou à leurs correspondants, par le libraire de la Société en échange d'une lettre d'avis qui leur est adressée par le secrétaire.

ART. 18.

Le prix de vente de chacune des publications de la Société est fixé par le Conseil. — Ce prix pourra toujours être augmenté.

ART. 19.

Chaque publication de la Société portera la marque de la Société, le nom de l'éditeur, la date de l'exercice, le nom et l'adresse du libraire.

ART. 20.

Lorsqu'une publication est acceptée en principe par le Conseil, celui-ci nomme, séance tenante, une commission de trois membres pour examiner le projet de publication et fixer le chiffre du tirage.

ART. 21.

Cette commission fait son rapport dans la séance suivante, et, en cas d'adoption, il est désigné un membre pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

ART. 22.

Les honoraires attribués aux éditeurs sont déterminés par le Conseil pour chaque publication.

ART. 23.

Les éditeurs auront droit à dix exemplaires, dont un en papier Whatman, de chacune de leurs publications. Dans le cas où une publication aurait plusieurs éditeurs, il sera attribué à chacun d'eux

un exemplaire en papier Whatman, imputable sur les dix. Le commissaire responsable recevra deux exemplaires, dont un en papier Whatman.

ART. 24.

La Société n'a pas de bibliothèque.

*Du trésorier et de la commission de comptabilité.*

ART. 25.

Le trésorier a l'administration des fonds de la Société. Il perçoit les cotisations, délivre les quittances, tient le journal de caisse et acquitte les dépenses votées en conseil et visées par l'administrateur.

ART. 26.

Il propose au Conseil les diverses mesures qui lui paraissent utiles pour le placement des fonds de la Société.

ART. 27.

Il a voix consultative dans la commission de comptabilité.

ART. 28.

La commission de comptabilité, nommée dans la première séance de l'année, se compose de trois membres.

ART. 29.

Elle vérifie les comptes de l'exercice précédent, dresse un projet de budget pour l'année qui s'ouvre et le soumet au Conseil dans la séance de février.

ART. 30.

Elle propose, s'il y a lieu, après avoir entendu le trésorier, la radiation des membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

ART. 31.

Ses pouvoirs expirent en mars après approbation donnée par le Conseil à ses propositions.

---

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1891



## MEMBRES FONDATEURS

BONNARDOT (François), [44].	† RICHARD (Éd.), [237].
† BORDIER (Henri), [4].	† RÆDERER (L.), [452].
DIDOT (Alfred), [408].	ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112].
LABORDE (marquis J. de), [15].	ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113].
LAMARLE (A.), [261].	ROTHSCHILD (Henri de), [643].
LAURENÇON (Léon), [208].	† ROTHSCCHILD (baron James de), [31].
LE PILEUR (D <sup>r</sup> Louis), [388].	SCHEFER (Charles), [466].
† LOWELL (J.-R.), [401].	† WAILLY (Natalis de), [2].
MEYER (Paul), [21].	
† PANNIER (Léopold), [25].	
PARIS (Gaston), [26].	
† QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30].	



## MEMBRES PERPÉTUELS

ANDOÛILLÉ (A.), [171].	BERNON (baron de), [624].
ANDRÉ (Édouard), [131].	† BONNEFONT (L.), [204].
† ARON-DUPERRET (H.), [147].	BOS (le D <sup>r</sup> ), [154].
AVRIL (baron Adolphe d'), [556].	BOURMONT (comte Amédée de), [565].
BALSAN (Ch.), [247].	† BRADSHAW (H.), [343].
BATIOUSKOF (Th.), [634].	CALDERON (Th.), [284].
† BAUDRY (F.), [3].	CHÉVRIER (Maurice), [571].

- COLMET D'AGE (Gabriel), [118].  
CORNU (J.), [56].  
† DIDOT (Ambroise-Firmin), [8].  
FAGNIEZ (Gustave), [345].  
† FOURNIÉ (Dr Éd.), [412].  
FRÉVILLE DE LORME (Marcel de), [596].  
FURNIVALL (Fr.-J.), [37].  
GUERLE (de), [533].  
HAVET (Julien), [45].  
HAVET (Louis), [46].  
JEANROY (A.), [635].  
JORET (Charles), [276].  
LALLEMENT (J.), [309].  
LANGLOIS (E.), [607].  
LELONG (Eug.), [223].  
LÉVY (Émile), [589].  
LIMMINGHE (comte de), [486].  
LISTER (J.-L.), [355].  
LONGNON (Auguste), [17].  
LUCE (Siméon), [18].  
† MARCHESOU (Pierre), [410].  
MARCHESOU (Régis), [649].  
MARIN, [288].  
MASSON (Georges), [89].  
METMAN (Étienne), [371].  
MEYER (Paul), [21].  
MOCATTA (Fred.), [637].  
MONTAIGLON (A. de), [24].  
MOREL-FATIO (Alfred), [210].  
MURET (Ernest), [612].  
† NICOL (H.), [42].  
OMONT (Henry), [590].  
PARIS (Gaston), [26].  
† PARIS (Paulin), [1].  
PÉLICIER (Paul), [611].  
PERRET (Michel), [621].  
PIAGET (Arthur), [632].  
PICOT (Émile), [29].  
POINSIGNON (J.), [248].  
RAJNA (Pio), [296].  
REUSS (Rod.), [184].  
RITTER (Eug.), [202].  
ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111].  
ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114].  
ROTHSCHILD (Henri de), [643].  
† ROUZAUD (Auguste), [525].  
ROY (Maurice), [583].  
SAISSET (Paul de), [517].  
SERVOIS (Gustave), [578].  
SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459].  
STIMMING (Dr Albert), [321].  
SUCHIER (A.), [164].  
SUNDBY (Thor), [323].  
TEMPLIER (Armand), [384].  
THURNEYSSEN (Dr), [585].  
TOBLER (Adolf), [60].  
TODD (Henry A.), [613].  
† URBAIN (Fr.), [217].  
TOYNBEE (Paget), [608].  
VAN HAMEL (A. G.), [598].  
VIENNOT (W.), [591].  
† VILLEMESANT (H. de), [307].  
WAHLUND (C.), [447].  
WEBER (Dr Alfred), [396].  
WESSELOFSKI (Alex.), [446].  
WULFF (Fr.), [569].



## LISTE GÉNÉRALE

### DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ <sup>1</sup>

- AGUILÓ Y FUSTER (M.), [505], conservateur de la bibliothèque provinciale de Barcelone; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- ALGER (Bibliothèque universitaire d'), [588].
- ALTON (J.), [576], professeur au lycée de Josephstadt, à Vienne (Autriche).
- AMOURS (F.), [593], professeur de français, High School, Glasgow, Écosse
- AMSTERDAM (Bibliothèque de l'Université d'), [340]; correspondant M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.
- ANCONA (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.
- ANDOÛILLÉ (A.), [171], rue du Cirque, 2 (membre perpétuel).
- ANDRÉ (Édouard), [131], ancien député, boulevard Haussmann, 158 (membre perpétuel).
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'), [479], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84.
- ARCHIVES du département du Nord, [431].
- ARMITAGE (Rev. Fr.), [274], Heidelberg.
- ARSENAL (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant M. Chossonery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.
- ASHER, [142], libraire, à Berlin, Unter den Linden; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15 (7 exemplaires).
- ASTOR LIBRARY, [458], à New-York; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saint-Pères, 15.
- AUBINEAU (Joseph), [271], rue du Cherche-Midi, 23.
- AUBRY-VITET (Eug.), [507], rue Barbet de Jouy, 9.
- AUDRAN (Eug.), [385], professeur au lycée de Belfort.

1. Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque ont droit à un exemplaire sur papier Whatman.

- AUMALE (duc d'), [205], de l'Académie française, au château de Chantilly, Oise.
- AUTIER DE CAUVRY (M<sup>me</sup>), [568], rue des Écoles, 38.
- AVRIL (baron Adolphe d'), [559], ministre plénipotentiaire, rue Galilée, 27 (membre perpétuel).
- BALE (Bibliothèque de l'Université de), [58]; corresp. M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BALSAN (Ch.), [247], rue de la Baume, 8 (membre perpétuel).
- BALTIMORE (Johns Hopkins University, à), [554]; corresp. M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 bis.
- BARTHÈS et LOWELL [269], libraires à Londres; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- BATIOUSKOF (Th.), [634] à la Bibliothèque de l'Université de Saint-Petersbourg (membre perpétuel); correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- BAUDET (L.), [440], rue des Archives, 14.
- BEAU (Gabriel), [560], boulevard Raspail, 207.
- BEAUVOIR DE PRIAULX (O.), [334]; corr. MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- BELFAST (Queen's College, à), Irlande [492].
- BÉMONT (Charles), [298], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès lettres, rue de Condé, 9.
- BERLIN (Bibliothèque de l'Université de), [155]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- BERNARD (l'abbé Eugène), [527], vice-doyen de Sainte-Geneviève, rue Gay-Lussac, 5.
- BERNE (Bibliothèque cantonale de), [628]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BERNON (baron J. A. de), [624], docteur en droit, rue des Saints-Pères, 3 (membre perpétuel).
- BIBLIOTECA VITTORIO-EMMANUELE, [456], au Collège Romain, Rome; corresp. M. Loescher, libraire à Rome.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Paris.
- BÔCHER, [252], professeur à l'Université de Boston.
- BODINIER (Guillaume), [329], avocat, rue Tarin, 2, Angers.
- BOHOMOLETZ (M<sup>me</sup> de), [286], boulevard Malesherbes, 142.

- BONN (Bibliothèque de l'Université de), [536] ; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- BONN (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [617] ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- \* BONNARDOT (François), [44], sous-inspecteur du service historique de la ville de Paris, rue des Plantes, 72 (membre fondateur).
- BORDEAUX (Bibliothèque universitaire de), [646] ; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- BOS (Dr Alph.), [154], cours Lieutaud, 19, Marseille (membre perpétuel).
- BOSTON (Bibliothèque publique de), [441], Etats-Unis ; corresp. M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 bis.
- BOUCHER (Aug.), [362], ancien élève de l'École normale supérieure, rue du Pré-aux-Clercs, 6.
- BOUCHERIE (Adhémar), [582], chef de bataillon en retraite, place Saint-Pierre, à Angoulême.
- BOUCHET (Émile), [610], rue des Murlins, 26, Orléans.
- BOULLY (Ém.), [317], professeur, boulevard Montparnasse, 84.
- BOURMONT (comte Amédée de), [565], ancien élève de l'École des Chartes, rue de Las-Cases, 24 (membre perpétuel).
- \* BOUTON (V.), [421], rue de Maubeuge, 15.
- BOUTTON (Joseph), [541], rue Ménage, 1, Angers.
- BRERA (Bibliothèque nationale de), à Milan, [600] ; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- BROOKE (Th.), [508], Armitage Bridge, Huddersfield, Angleterre.
- BRUN (Félix), [545], rue des Grands-Augustins, 5.
- BRUNOT, [594], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon ; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- CAEN (Bibliothèque universitaire de), [573] ; correspondant M. Massif, libraire à Caen.
- CALDERON (Th.), [284], rue Royale, 24 (membre perpétuel).
- CAMBRIDGE (Bibliothèque de l'Université de), [367] ; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- CANFIELD (Arthur G.), [636], professeur de français à l'Uni-

- versité de Lawrence (Kansas); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- CASATI (Charles), [558], conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Las-Cases, 25.
- CAUSSADE (F. de), [200], conservateur à la bibliothèque Mazarine.
- CAYROU (Paul), [605], rue de Villiers, 43, Neuilly-sur-Seine.
- CHABANEAU (Camille), [94], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Montpellier, villa Marie, Montpellier.
- CHAMPION (H.), [245], libraire, quai Voltaire, 9.
- CHARAVAY (Ét.), [422], libraire, rue de Furstenberg, 4.
- \* CHAVANE (P.), [328], à la manufacture de Bains en Vosges; corresp. M. J. Charnier, rue de Lancry, 50.
- CHAZAL (L.), [233], caissier payeur central du Trésor, boulevard Saint-Michel, 37.
- CHENNEVIÈRES (marquis de), [474], rue Paul-Louis Courier, 3.
- CHETHAM LIBRARY, [639], à Manchester; correspondant M. Nutt, libraire à Londres (par Hachette).
- CHÉVRIER (Maurice), [571], attaché au ministère des affaires étrangères, rue Jacob, 35 (membre perpétuel).
- CHRISTIANIA (Bibliothèque de l'Université de), [618]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- CLAUDIN (A.), [234], libraire, rue Guénégaud, 3.
- CLÉDAT (Léon), [616], professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, rue Saint-Maurice, 20.
- CLERMONT-FERRAND, (Bibliothèque universitaire de), [641]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- COLMET D'AGE (Gabriel), [118], doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 126 (membre perpétuel).
- \* COMTE (Adolphe), [601], quai Debilly, 46.
- CONSTANS (L.), [173], professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- COPENHAGUE (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant M. Lemoigne, rue Bonaparte, 12.
- COPPEAUX (Th.), [448], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du général Foy, 6.

- CORMENIN (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.
- CORNU (J.), [56], professeur à l'Université allemande de Prague, Bohême (membre perpétuel).
- COULET (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.
- COURAYE DU PARC (Joseph), [562], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, boulevard Saint-Michel, 79.
- COURCEL (Valentin de), [369], rue de Vaugirard, 20.
- CRANE (J.-F.), [438], professeur à l'Université d'Ithaca (États-Unis d'Amérique); correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- CROUSLÉ, [373], professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue Gay-Lussac, 24.
- DARESTE (Rod.), [168], membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, 9.
- DASPIT DE SAINT-AMAND, [511], La Réole, Gironde.
- DAVID, [531], avocat, rue des Saints-Pères, 81.
- DELAGARDE (Émile), [574], rue de Courcelles, 10.
- DELAVILLE LE ROULX (Joseph), [300], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès-lettres, rue de Monceaux, 52.
- DELBOLLE (A.) [481], professeur honoraire de l'Université, à Grandcourt, par Londinières, Seine-Inférieure.
- DELISLE (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8.
- DEMAISON (Louis), [295], ancien élève de l'École des Chartes, archiviste de la ville de Reims, rue Cérés, 21, Reims.
- \* DIDOT (Alfred), [408], libraire-éditeur, rue de Varenne, 61 (membre fondateur).
- \* DOAZAN (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazelle, Indre; correspondant M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- DONNET (M<sup>me</sup> G.), [495]; correspondant M. G. Raynaud, rue de Saint-Pétersbourg, 2.
- DREYFUS (Ferd.), [203], avocat, boulevard de Courcelles, 50.
- DRUJON (Fernand), [219], attaché au cabinet du Préfet de police.
- DUBOIS (Alfred), [152], rue de l'Élysée, 6.

- DUBOIS (Paul), [493], quai des Chartrons, 42, Bordeaux.
- DUFOURMANTELLE (Ch.), [457], ancien archiviste de la Corse, à Ajaccio.
- DYKES (Fred.), [391], Wakefield and Barnsby Union Bank, Wakefield (Angleterre); correspondants MM. Dulau et Cie, libraires à Londres.
- ÉCOLE normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45; correspondant M. Thorin, libraire, rue de Médicis, 7.
- EICHTHAL (Eugène d'), [207], rue Jouffroy, 57.
- EPHRUSSI (Ch.), [502], rue Galilée, 23.
- FAGNIEZ (Gustave), [345], Meudon, Seine-et-Oise, (membre perpétuel).
- FÉCAMP (Albert), [449], bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire, Montpellier.
- FÉZENZAC (duc de), [544], rue de la Baume, 5.
- FLACH (Jacques), [414], professeur au Collège de France, rue de Berlin, 37.
- FLAMARE (Henri de), [633], archiviste de la Nièvre, à Nevers.
- FLORENCE (Bibliothèque nationale de), [629]; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- FØRSTER (Wendelin), [41], professeur à l'Université de Bonn; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- FOULD (Léon), [529], Cours-la-Reine, 38.
- FOURET (René), [289], boulevard Saint-Michel, 22.
- FOURNIER (Dr Alfred), [90], professeur à la Faculté de Médecine, médecin des hôpitaux, rue Volney, 1.
- FRANQUEVILLE (Gaston de), [549], château de Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées).
- FRÉVILLE DE LORME (Marcel de), [596], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue Cassette, 12 (membre perpétuel).
- FRIBOURG-EN-BRISGAU (Bibliothèque de l'Université de), [580].
- FURNIVALL (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, St-George's Square, Primrose Hill, Londres, N. (membre perpétuel).
- GADALA (Charles), [144], agent de change, boulevard Poissonnière, 21.

- GAUTIER (Léon), [10], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, secrétaire des Archives nationales, rue Vavin, 8.
- GEIJER (Pierre-Adolphe), [358], professeur à l'Université d'Upsal.
- GENÈVE (Bibliothèque publique de), [428]; correspondant M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15.
- GENTIL (Arthur), [550], avenue Hoche, 18 bis.
- GEROLD et Cie, [615], libraires à Vienne (Autriche), (2 exemplaires).
- GEVAERT (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
- GIBERT (Marc), [587], rue Claude Bernard, 47.
- GILLIÉRON (J.), [468], répétiteur à l'École des Hautes-Études, place de la République, 2, à Levallois-Perret.
- \* GOLDSCHMIDT (L.), [376], rue Rembrandt, Parc Monceaux.
- GOTHA (Bibliothèque grand-ducale de), Allemagne, [86]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- GOTHEMBOURG (Bibliothèque de l'Université de), Suède [645]; correspondant, M. Brokhaus, rue Malebranche, 13.
- GRATZ (Styrie) (Bibliothèque de l'Université de), [465]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- GRENOBLE (Bibliothèque publique de), [82]; correspondant M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.
- GRENOBLE (Bibliothèque universitaire de), [595]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- GRÆBER (G.), [485], professeur à l'Université de Strasbourg; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- GUÉNEAU DE MUSSY (Odon), [609], rue Louis-le-Grand, 2.
- GUERLE (de), [533], rue Louis-le-Grand, 17 (membre perpétuel).
- GUIFFREY (J.-J.), [381], archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1.
- GUIZOT (Guillaume), [13], professeur au Collège de France, rue de Monceaux, 42.
- HALLE (Bibliothèque de l'Université de), [567]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.

- HAMBOURG (Bibliothèque de la ville de), [103]; correspondant M. Lucas Gräfe, libraire, Rathhausmarkt, 15, Hambourg.
- HARVARD COLLEGE (Bibliothèque de), [229], à Cambridge, Etats-Unis; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- HATZFELD (Ad.), [14], professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, rue de l'Odéon, 7.
- HAVET (Julien), [45], conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de Sèze, 6 (membre perpétuel).
- HAVET (Louis), [46], professeur au Collège de France, avenue de l'Opéra, 5 (membre perpétuel).
- HAVRE (La bibliothèque de la ville du), [644]; correspondant M. Bourdignon fils, libraire, place Gambetta, 19, Le Havre.
- HAYEM (Julien), [75], rue du Sentier, 38.
- HEIDELBERG (Bibliothèque de l'Université de), [570]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- HERBET (Félix), [482], ancien élève de l'École des Chartes, docteur en droit, boulevard Saint-Germain, 127.
- HÉRON (A.), [551], rue du Champ-du-Pardon, 20, Rouen.
- HERTZ (Wilhelm), [462], à Munich; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- HOCK (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liège.
- HODGES, FOSTER et C<sup>ie</sup>, [337], libraires à Dublin; correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres (2 *exemplaires*).
- HØST (Christian), [484], libraire à Copenhague; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- HUET (G.), [630], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue d'Aguesseau, 1.
- JAMAIN (Joseph), [490], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52.
- JAMET (Alph.), [437], avenue de Vaugirard, 1.
- JARNIK (Jean-Urbain), [87], professeur à l'Université tchèque de Prague.
- JEANROY (A.), [635], chargé de cours à la Faculté des Lettres



- de Toulouse (membre perpétuel), rue Saint-Joseph, 43, Toulouse.
- JOLIVALD (l'abbé Ph.), [368], à Mandern, par Sierck, Lorraine.
- JONQUIÈRE (J.), [126], rue Spontini, 1.
- JORET (Charles), [276], correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, Bouches-du-Rhône.
- JOUON (Fréd.), [379], rue de Clisson, 2, Rennes.
- \* KERMAINGANT (P. L. de), [389], avenue des Champs-Élysées, 102.
- KIEL (Bibliothèque de l'Université de), [592]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- KING'S COLLEGE (Bibliothèque de), [620], à Cambridge, Angleterre; correspondant M. Borranî, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- KING'S INNS LIBRARY, [290], Henrietta Street, Dublin.
- KLOTZ (Eugène), [315], négociant, place des Victoires, 2.
- \* LABORDE (marquis J. de), [15], quai d'Orsay, 25 (membre fondateur).
- LA BORDERIE (Arthur de), [427], ancien député, à Vitry; correspondant M. L. Delisle, rue des Petits-Champs, 8.
- LAFENESTRE (Georges), [191], conservateur au Musée du Louvre, rue Jacob, 23.
- LA GERMONIÈRE (Éd. de), [88], place Vendôme, 20.
- LAIR (J.), [74], ancien élève de l'École des Chartes, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris, boulevard de la Villette, 204.
- LALLEMENT (J.), [309], rue du Bac, 63 (membre perpétuel).
- \*LAMARLE (A.), [261], directeur de la compagnie des eaux minérales de la Bourboule, rue Chaptal, 26 (membre fondateur).
- LAMÉ (L.), [413], rue de la Grande-Chaumière, 3.
- LAMY (Ernest), [584], boulevard Haussmann, 113.
- LANGLOIS (E.), [607], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, (membre perpétuel).
- \*LAURENÇON (Léon), [208], député des Hautes-Alpes, rue de Courcelles, 24 (membre fondateur).

- LAVISSE (Louis-Ern.), [134], maître de conférences à l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des Lettres, rue de Médicis, 5.
- LE BLONDEL, [461], libraire à Meaux, Seine-et-Marne.
- LECESNE (Henri), [304], imprimeur à Châteaudun.
- LEGOUEZ (E.), [39], professeur, boulevard de Versailles, 17, Saint-Cloud.
- LEIPZIG (Bibliothèque de l'Université de), [537].
- LELONG (Eug.), [223], archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, (membre perpétuel).
- \* LE PILEUR (D<sup>r</sup> Louis), [388], rue de l'Arcade, 15 (membre fondateur).
- LEROY (A.), [16], membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège.
- LEROY-BEAULIEU (Anatole), [150], membre de l'Institut, rue Pigalle, 69.
- \* LE SOURD (D<sup>r</sup>), [394], directeur de la *Gazette des Hôpitaux*, rue Soufflot, 15.
- LEVY (Émile), [589], professeur à l'Université de Fribourg-en-Brigau; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).
- LIÈGE (École normale des humanités, à), [51].
- LILLE (Bibliothèque des facultés catholiques, à), [382]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- LILLE (Bibliothèque universitaire de), [642]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- LIMMINGHE (comte de), [486], au château de Grèves, par Namur; correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1 (membre perpétuel).
- LISIEUX (Bibliothèque de la ville de), [53], Calvados.
- LISTER (J.-L.), [355], Shibden Hall, Halifax, Angleterre, (membre perpétuel).
- LIVET (Charles), [209], directeur de l'établissement thermal, à Aix les-Bains, Savoie.
- LONGNON (Auguste), [17], membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales, rue de Bourgogne, 50 (membre perpétuel).
- LUCE (Siméon), [18], membre de l'Institut, chef de la section

- historique aux Archives nationales, professeur à l'École des Chartes, boulevard St-Michel, 95 (membre perpétuel).
- LUND (Bibliothèque de l'Université de), [627]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- LYON (Bibliothèque universitaire de), rue de l'Hôtel-de-Ville, [464]; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- MAGEN (A.), [179], à Agen, Lot-et-Garonne.
- MALLET (D.), [259], rue Mazarine, 19.
- MANDROT (Bernard), [76], ancien élève de l'École des Chartes, rue Pierre Charron, 57.
- MANS (Bibliothèque de la ville du), [257].
- MARANDE (A.), [602], place de l'Hôtel-de-Ville, 28, Le Havre.
- MARBOURG-en-Hesse (Bibliothèque de l'Université de), [211]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MARBOURG-en-Hesse (Séminaire pour l'étude des langues romanes à l'Université de), [212]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MARCHESSOU (Régis), [649], imprimeur, au Puy, Haute-Loire (membre perpétuel).
- MARIN, [288], Bühl, par Guebwiller (Alsace), (membre perpétuel).
- MARTY-LAVEAUX (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartes, rue de Passy, 75.
- MASSON (Georges), [89], libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, 120 (membre perpétuel).
- MATHIEU, [282], à Thouars (Deux-Sèvres).
- MÉLY (Fernand de), [606], au Mesnil-Germain, par Fervacques, Calvados.
- MENGIN (Paul), [83], rue Neuve, 10, Versailles.
- METMAN (Étienne), [371], avocat, place Saint-Michel, 25 Dijon (membre perpétuel).
- \*MEYER (Paul), [21], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).
- MEYER-LÜBKE (Willhelm), [631], professeur extraordinaire à

- l'Université de Vienne ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MICHEL (N.-H.), [532], professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris, boulevard Saint-Michel, 79.
- MIDDLETOWN (The library of Wesleyan University), Connecticut [647] ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MOCATTA (Fred.), [637], Connaught Place, 9, Londres (membre perpétuel).
- MONOD (Gabriel), [23], maître de conférences à l'École normale supérieure, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue du Parc de Clagny, 18 bis, Versailles.
- MONTAIGLON (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place des Vosges, 9 (membre perpétuel).
- MOREL-FATIO (Alfred), [210], secrétaire de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 20 (membre perpétuel).
- MORGAND, [98], libraire, passage des Panoramas, 55.
- MOURAVIT (G.), [543], notaire, rue des Prêcheurs, 34, Aix-en-Provence ; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- MUNICH (Bibliothèque de la Cour à), [301] ; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- MUNICH (Bibliothèque de l'Université de), [230].
- MUNICH (Séminaire royal de philologie moderne à l'Université de), [424] ; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- MUNSTER (Bibliothèque Paulina, à), Westphalie, [333].
- MUQUARDT, [411], libraire rue de la Régence, 15, Bruxelles.
- MURET (Ernest), [612], professeur à l'Université de Genève, (membre perpétuel).
- MUSSAFIA (Ad.), [84], correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Vienne ; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- NADAILLAC (marquise de), [470], rue Duphot, 18.
- NAVILLE (Louis), [281], cours des Bastions, 15, Genève ; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

- NEUMANN (Fr.), [538], professeur à l'Université de Heidelberg; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- NEWCASTLE UPON TYNE (The Literary and Philosophical Society), [349], (Angleterre); correspondants MM. Dulau et Cie, libraires à Londres.
- NORMAND (Georges), [498], rue du Hâvre, 12.
- NORMAND (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes, rue Rembrandt, 2.
- NOVATI (Francesco), [625], professeur à l'Université de Gènes, via Goito, 14, Gènes.
- NOYER DE NOIRMONT (baron du), [407], rue Royale, 6.
- NUITTER (Ch.), [417], archiviste de l'Opéra, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.
- NUTT (D.), [273], 270, Strand, Londres; correspondant la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain (2 exemplaires).
- NYROP (Kr.), [488], professeur à l'Université de Copenhague, gl. Kongevej, 89, Copenhague; correspondants MM. Groux et Cie, cour du Commerce, 17.
- OMONT (Henry), [590], bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30, Passy-Paris (membre perpétuel).
- OXFORD (Bibliothèque Bodléienne, à), [305]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- PANGE (comte Maurice de), [604], rue de Lisbonne, 53.
- PARIS (Émile), [181], Avenay (Marne).
- \*PARIS (Gaston), [26], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la section d'histoire et de philologie de l'École des Hautes-Études, rue de Longchamp, 134, Passy, (membre fondateur et perpétuel).
- PARKER et Cie, [500], libraires, à Oxford (2 exemplaires); corresp. M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- PASQUIER (l'abbé H.), [406], directeur de l'École des Hautes-Études ecclésiastiques, place du Château, Angers.
- PASSY (Louis), [240], ancien élève de l'École des Chartes, député, rue de Clichy, 45.
- PASTEUR (Adolphe), [435], place Victor Hugo, 3.
- PATINOT (G.), [220], à la direction du *Journal des Débats*, rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois.
- PAUFFIN (Henri), [528], rue du Bac, 44.

- PAYNE (W.), [197], Hatchlands, Cuckfield, Sussex, Angleterre.
- PEABODY INSTITUTE (The), [546], Baltimore, États-Unis ; correspondant M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 *bis*.
- PÉLICIER (Paul), [611], archiviste du département de la Marne, Châlons-sur-Marne (membre perpétuel).
- PELLETAN (Camille), [182], ancien élève de l'École des Chartes, député, rue du Théâtre, 44.
- \* PÉRIER (Ferdinand), [275], rue de Provence, 59.
- PERRET (Michel), [621], ancien élève de l'École des Chartes, attaché aux travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, boulevard des Capucines, 19 (membre perpétuel) ; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- PETIT DE JULLEVILLE (L.), [27], professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue La Fontaine, 68, Auteuil-Paris.
- PIAGET (A.), [632], à Yverdon (Suisse) ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).
- PIAT (A.), [161], rue Saint-Maur, 85.
- PICOT (Émile), [29], consul honoraire, professeur à l'École des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 135, (membre perpétuel).
- PICOT (Georges), [183], membre de l'Institut, rue Pigalle, 54.
- POINSIGNON (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, Le Havre (membre perpétuel).
- PORQUET, [419], libraire, quai Voltaire, 1.
- POUGIN (Paul), [599], rue de Miroménil, 14.
- PRAROND (Ernest), [460], à Abbeville.
- PRAGUE (Bibliothèque de l'Université de), [496].
- PUYMAIGRE (comte de), [354], rue de l'Université, 17.
- RAJNA (Pio), [296], professeur à l'Institut des études supérieures à Florence, via Cavour, 84, Florence (membre perpétuel).
- RAYNAUD (Gaston), [79], bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Saint-Pétersbourg, 2.
- RENCOGNE (Pierre de), [509], rue du Minage, 47, Angoulême.
- RENNES (Bibliothèque universitaire de), [619].

- REUSS (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg; correspondant M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15 (membre perpétuel).
- RIGG (Herbert A.), [575], 12, Stanhope place, Hyde Park, Londres, W.
- RITTER (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, rue du Mont-de-Sion, 4, Genève; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9 (membre perpétuel).
- ROBERT (Ulysse), [387], inspecteur général des Bibliothèques et Archives, Avenue Quihou, 30, Saint-Mandé, Seine.
- ROBINEAU (C.), [91], rue de Marignan, 25.
- ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111], rue Saint-Florentin, 2 (membre perpétuel).
- \*ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg Saint-Honoré, 33 (membre fondateur).
- \*ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19 (membre fondateur).
- ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23 (membre perpétuel).
- ROTHSCHILD (Henri de), [643], avenue de Friedland, 38, (membre fondateur et perpétuel).
- ROY (Maurice), [583], rue de Villersexel, 4 (membre perpétuel).
- ROYER (Ch.), [352], boulevard de la Madeleine, 17, cité Vindé.
- ROZIÈRE (Eug. de), [32], sénateur, membre de l'Institut, rue Lincoln, 8.
- RUBLE (baron Alphonse de), [186], rue Cambon, 43.
- RUPALLEY (Ern.), [499], rue Lafayette, 13.
- SAISSET (Paul de), [517], avenue d'Eylau, 18 (membre perpétuel).
- SALMON (A.), [640], rue Gracieuse, 1.
- \*SCHEFER (Charles), [466], membre de l'Institut, président de l'École des langues orientales vivantes, rue de Lille, 2 (membre fondateur).
- SEIGNEUR (l'abbé), [432], rue du Colysée, 44; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- SERVOIS (Gustave), [578], garde général des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, 60 (membre perpétuel).

- SHELDON (E. S.), [648], Hudbert Street, 27, Cambridge Massachusetts; correspondant M. Bouillon, libraire, rue Richelieu, 67.
- SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459], Park Cottage, 101, Southwood Lane, Highgate, Londres, N. (membre perpétuel).
- SJØDERHJELM (W.), [622], professeur à l'Université de Helsingfors (Finlande); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- SOREL (A.), [409], secrétaire général du Sénat, professeur à l'École libre des sciences politiques, au palais de la Présidence du Sénat.
- STENDEL (Edm.), [213], professeur à l'Université de Marbourg (Hesse); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- STEPHENS (Georges), [351], professeur à l'Université de Copenhague; corresp. M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- STIMMING (Dr Albert), [321], professeur à l'Université de Kiel (Allemagne), (membre perpétuel); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- STOCKHOLM (Bibliothèque royale de), [370]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- STRASBOURG (Bibliothèque de l'Université de), [231]; corresp. M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.
- STRASBOURG (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [404]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- STRAUS (Émile), [106], avocat, boulevard Haussmann, 134.
- SUCHIER (A.), [164], professeur à l'Université de Halle (membre perpétuel).
- SUNDBY (Thor), [323], professeur à l'Université de Copenhague, Krystalgade, 22, Copenhague (membre perpétuel).
- TALBERT (F.), [107], professeur à La Flèche; corr. M. Thorin, libraire, rue Médicis, 7.
- TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [115], correspondant de l'Institut, Gontaud, Lot-et-Gar.; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- TAMSON (G.-J.), [516], professeur à Kelvinside Academy, Glasgow, Écosse.



- TARNEAU (Jules), [306], notaire à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme ; correspondant M. Billard, place Dauphine, 27.
- TAULIER (L.), [366], Francheville-Lyon, Rhône.
- TEMPIER (D.), [165]<sup>1</sup>, archiviste des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.
- TEMPLIER (Armand), [384], de la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77 (membre perpétuel).
- TEN BRINK (B.), [433], professeur à l'Université de Strasbourg.
- TERRAT (Barthélemy), [250], professeur de droit à l'Institut catholique de Paris, rue Saint-Romain, 18.
- THOMAS (Antoine), [524], chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, boulevard Raspail, 213.
- THOMPSON (E. Maunde), [193], directeur du Musée Britannique, Londres ; correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- THURNEYSSEN (D<sup>r</sup> R.), [585], chargé de cours à l'Université de Fribourg-en-Brigau ; correspondant M. Bouillon, libraire, rue Richelieu, 67.
- TOBLER (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Schillstrasse, 11, Berlin W. ; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15 (membre perpétuel).
- TODD (H.-A.), [613], Leland Stanford Junior University, Menlo Park, Californie, États-Unis d'Amérique, (membre perpétuel).
- TORONTO (Bibliothèque de l'Université de), Canada, [638] ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- TOULOUSE (Bibliothèque universitaire de), [597].
- TOYNBEE (Paget), [608], Stanhoe Grange, King's Lynn, Norfolk, Angleterre, (membre perpétuel) ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- TRIER (Gerson), [54], Kongensgade, 66, Copenhague ; corresp. M. Lebrun, rue Casimir Delavigne, 7.
- TUBINGUE (Bibliothèque de l'Université de), [471] ; corresp. M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, 13.
- TURIN (Bibliothèque nationale de), [566] ; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- ULBRICH (D<sup>r</sup>), [491], Lützowstrasse, 68, Berlin ; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

- ULRICH (Jacob), [463], professeur à l'Université de Zurich, Suisse.
- UPSAL (Séminaire philologique de l'Université d'), Suède, [501]; corresp. M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- VANDER HAEGHEN (F.), [360], bibliothécaire de l'Université de Gand, Belgique.
- VAN HAMEL (A.-G.), [598], professeur de langue et littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Groningue, Pays-Bas, (membre perpétuel).
- VENDEUVRE (baron de), [140], rue de Penthièvre, 4.
- VIENNOT (William), [591], boulevard Saint-Germain, 202 (membre perpétuel).
- VILLARD (Th.), [287], conseiller municipal, boulevard Malessherbes, 138.
- VOGÜÉ (le marquis de), [110], membre de l'Institut, rue Fabert, 2.
- VOLLMÖLLER (Karl), [363], Werderstrasse, 36, à Dresde; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- WAHLUND (C.), [447], professeur à l'Université d'Upsal (Suède), (membre perpétuel).
- WAROCQUÉ (Raoul), [626], 45, avenue des Arts, Bruxelles.
- WEBER (D<sup>r</sup> Alfred), [396], Frauenfeld, Suisse, (membre perpétuel).
- WEIMAR (Bibliothèque de), [153], Allemagne; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- WELTER (H.), [623], libraire, rue Bonaparte, 59.
- WESSELOFSKY (Alex.), [446], professeur à l'Université de Saint-Petersbourg (membre perpétuel).
- WHITE (George), [40], Ashley House, Epsom, Angleterre.
- WILLEMS (A.), [65], professeur à l'Université de Bruxelles, chaussée de Haecht, 70, Bruxelles.
- WULFF (Fr.), [569], professeur agrégé à l'Université de Lund, Suède; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).
- YALE COLLEGE, [415], à New-Haven, États-Unis d'Amérique; correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1.
- ZURICH (Bibliothèque cantonale de), Suisse, [553].

LISTE DES MEMBRES  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'ANNÉE 1890-91

---

MM. BONNARDOT. DIDOT. GAUTIER. HUET. LABORDE (marquis de). LONGNON. LUCE. MARTY-LAVEAUX. MEYER. MONTAIGLON (de). MOREL-FATIO. MURET.		MM. PARIS. PETIT DE JULLEVILLE. PICOT (É.). RAYNAUD. ROBERT. ROTHSCHILD (baron E. de). ROY. ROZIÈRE (de). RUBLE (baron de). SERVOIS. THOMAS.
---	--	---

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

<i>Président</i> .....	MM. PARIS.
<i>Vice-présidents</i> .....	BARON DE RUBLE, Marquis DE LABORDE.
<i>Administrateur</i> .....	RAYNAUD.
<i>Secrétaire</i> .....	MEYER.
<i>Secrétaire-adjoint</i> ...	HUET.
<i>Trésorier</i> .....	Baron Edm. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i> ...	PICOT (É.).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des chartes le 11 février 1891.

---

*Présidence de M. PARIS, président.*

État des impressions : *Miracles de Notre Dame*, t. VIII (vocabulaire), seize feuilles tirées, feuille 17 en placards. — *Roman de Thèbes*, t. I, trente feuilles tirées, feuille 31 en pages, feuille 32 en placards ; t. II, vingt et une feuilles tirées, feuille 22 en placards. — *Christine de Pisan*, t. II, dix-neuf feuilles tirées, feuille 20 et titres en pages. — *Roman de l'Escoufle*, huit feuilles tirées, feuille 9 en pages. — *Eustache Deschamps*, t. VII, huit feuilles tirées, feuilles 9 à 12 en pages, feuilles 13 à 15 en placards. — *Mistère du Vieil Testament*, t. VI, quatorze feuilles tirées, feuille 15 en placards. — *Bulletin*, 1890, le n° 2 est à la composition.

Le conseil est informé que l'édition du roman de Guillaume de Dole sur laquelle on avait cru compter pour l'exercice 1890 (voir séance du 19 juin dernier) ne pourra

être achevée en temps opportun. Il décide que ce volume sera remplacé par le t. I du *Roman de Thèbes*, dont l'impression est à peu près achevée. L'exercice sera complété par le t. II de *Christine de Pisan*, ou à défaut, par le second volume du *Roman de Thèbes*. M. Servois s'engage à terminer l'édition de *Guillaume de Dôle* pour l'exercice de 1891.

M. P. Meyer fait un rapport sur le projet de publication du roman de Perceval en prose (voir la séance précédente) et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées et M. Meyer est nommé commissaire responsable pour cette publication. Le tirage est fixé à 650 exemplaires dont 50 sur papier Whatman.

Proposition de publication : Par MM. P. Meyer et G. Raynaud d'une édition en fac similé phototypique, avec transcription, du recueil de chansons françaises conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 20050 du fonds français (ancien S.-Germain 1989). La reproduction phototypique serait exécutée par MM. Aron, frères. Renvoi à une commission composée de MM. E. Muret, G. Paris et Picot.

---

#### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des chartes le 6 mai 1891.

---

*Présidence de M. PARIS, président.*

Membres nouveaux : La Bibliothèque de l'université de Gothembourg (Suède); la Bibliothèque du Havre.

État des impressions : *Miracles de Notre Dame*, t. VIII (vocabulaire), dix-sept feuilles tirées, feuilles 18

et 19 en pages. — *Roman de Thèbes*, t. I, le texte entier tiré ; t. II, vingt-trois feuilles tirées, feuille 24 en pages, le commencement de l'introduction en placards. — *Christine de Pisan*, t. II, dix-neuf feuilles tirées, feuille 20 et introduction en placards. — *Roman de l'Escoufle*, dix feuilles tirées, feuille 11 en pages. — *Eustache Deschamps*, t. VII, douze feuilles tirées, feuilles 13 à 16 en pages. — *Mistère du Vieil Testament*, quatorze feuilles tirées, feuille 15 en pages, feuilles *a b c* (introduction) tirées.

Aucune des publications destinées à l'exercice de 1890 n'étant prête, le conseil remet l'assemblée générale de la Société au mois de novembre.

M. G. Paris fait un rapport sur le projet de publication du chansonnier de Saint-Germain (voir la séance précédente) et conclut à son admission. M. G. Paris est nommé commissaire responsable pour cette publication. Le tirage est fixé à 650 exemplaires dont 50 sur papier Whatman.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des Chartes le 26 novembre 1891.

---

*Présidence de M. PARIS, président.*

Nouveaux membres : La bibliothèque universitaire de Bordeaux ; The Middletown Wesleyan University Library, Connecticut (États-Unis d'Amérique) ; M. Régis Marchessou, au Puy (Haute-Loire) ; M. E.-S. Sheldon, Cambridge, Massachusetts (États-Unis d'Amérique).

État des impressions : *Miracles de Nostre-Dame* t. VIII (vocabulaire), dix-huit feuilles tirées, feuille 19 en pages, feuille 20 en placards. — *Roman de l'Escoufle*, quinze feuilles tirées, feuilles 16 et 17 en pages. — *Mistère du Viel Testament*, t. VI, texte, quinze feuilles tirées, feuilles 16 et 17 en pages ; introduction, feuilles *a*, *b*, *c* tirées ; la suite en placards.

Le tome VII des œuvres d'Eustache Deschamps est achevé et sera cartonné sous peu de jours.

Les deux volumes du *Roman de Thèbes*, affectés à

l'exercice 1890, ont été mis en distribution le mois dernier. M. Picot rappelle que le Conseil, en limitant à deux volumes les publications afférentes à cet exercice, avait entendu faire une économie rendue nécessaire par l'état des finances de la Société<sup>1</sup>; que toutefois cet espoir n'a pu être réalisé, les deux volumes du *Roman de Thèbes* dépassant en étendue le nombre de feuilles dont se composent en moyenne les distributions annuelles de la Société. Il propose donc de réduire à deux volumes moins forts les publications destinées à 1891. Il se déclare du reste en mesure d'y joindre le tome VI<sup>e</sup> et dernier du *Mistère du Viel Testament* dont l'impression s'achève. Cette proposition est approuvée. Le Conseil décide que les publications de l'exercice 1891 se composeront du tome VII des *Œuvres d'Eustache Deschamps* et du tome II des *Poésies de Christine de Pisan*. Le premier de ces ouvrages est déjà prêt; M. Roy assure que le second ne tardera pas à l'être.

Le Conseil fixe au jeudi 17 décembre la prochaine assemblée générale.

Sur la proposition de M. Picot, il est décidé qu'une circulaire sera adressée à plusieurs membres dont les souscriptions sont en retard, avant de procéder à leur radiation. Cette circulaire indiquera les exercices pour lesquels les cotisations n'auront pas été payées.

1. Voir la séance du 19 juin 1890.

---



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à l'École des Chartes, le 17 décembre 1891.

---

*Présidence de M. PARIS, président.*

La Société entend la lecture du discours du Président et les rapports du Secrétaire et du Trésorier.

Sont élus membres du Bureau et du Conseil, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale, les membres de la Société dont les noms suivent :

### BUREAU

<i>Président</i> . . . . .	MM. le baron DE RUBLE.
<i>Vice-présidents</i> . . . . .	M <sup>is</sup> DE LABORDE, PARIS.
<i>Administrateur</i> . . . . .	G. RAYNAUD.
<i>Secrétaire</i> . . . . .	P. MEYER.
<i>Secrétaire-adjoint</i> . . . . .	G. HUET.
<i>Trésorier</i> . . . . .	B <sup>on</sup> E. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i> . . . . .	È. PICOT.

### CONSEIL

MM. BONNARDOT.	MM. MURET.
DIDOT.	PETIT DE JULLEVILLE.
GAUTIER.	ROBERT.
LONGNON.	ROY.
LUCE.	ROZIÈRE (de).
MARTY-LAVEAUX.	SERVOIS.
MONTAIGLON (de).	THOMAS.
MOREL-FATIO.	

*Discours de M. PARIS, président.*

MESSIEURS,

Vous m'avez fait si souvent l'honneur de m'appeler à la présidence de notre société que mon embarras est plus grand chaque fois que revient l'obligation de vous adresser les quelques paroles que vous attendez à la fin de l'année. Je n'ai pas sur la littérature du moyen âge, sur l'utilité qu'il y a d'en publier les monuments, et sur les services que rend la Société des anciens textes une provision d'idées inépuisable, d'autant plus que celles que j'ai déjà exprimées à cette place n'avaient pour vous rien de nouveau, étant les vôtres, comme l'a prouvé votre adhésion à la Société. D'autre part, les événements qui pourraient donner lieu à des commentaires de la part de votre président sont rares dans une année de notre vie de sociétaires; ils consistent à peu près exclusivement dans les publications que nous concevons, entreprenons ou achevons, et là-dessus vous allez entendre le rapport annuel, toujours si substantiel de fond et si personnel de forme, de notre secrétaire. L'état de nos finances n'est pas, il s'en faut, tel que nous le souhaiterions, et je pourrais vous présenter à ce sujet des réflexions assez mélancoliques, bien que pour ma part je sois plus optimiste que plusieurs de mes confrères du Conseil; mais je laisse sans regret à notre dévoué trésorier-adjoint le soin de

s'acquitter dans son rapport d'une tâche qui, j'en ai peur, ne lui sera pas cette année fort agréable. Il ne nous arrive pas assez de membres nouveaux, et trop de nos anciens patrons nous abandonnent ; je pourrais adresser un chaleureux appel aux nouvelles recrues possibles, et infliger un blâme sévère aux déserteurs ; mais ni l'appel ni le blâme ne seraient entendus par des gens qui ne font pas encore ou ne font plus partie de la Société ; ce seraient donc des paroles inutiles. Quant à stimuler votre zèle de propagande, ce n'est pas non plus ma voix qui le fera efficacement, si votre amour pour la Société et pour le noble objet qu'elle poursuit n'y suffit pas. Je n'ai donc pas, en dehors du triste hommage que je devrai rendre en votre nom à nos morts de cette année, grande matière pour mon discours.

Il y a bien cependant un sujet qui éveillerait sans doute votre intérêt et sur lequel je l'appellerais volontiers, si j'en étais moi-même mieux informé : on parle vaguement d'une renaissance effective du vrai moyen âge, de celui que nous étudions et que nous aimons, dans notre art le plus contemporain. Le romantisme, vous le savez, s'est contenté en général de cette fin du moyen âge qui plaisait par son incohérence même à des imaginations éprises surtout d'étrangeté pittoresque, et il n'en a reproduit que l'aspect éclatant et bigarré ; il a laissé à peu près intacte la grande mine de poésie que lui fournissait notre vieille épopée, et le filon très différent, si habilement exploité en Angleterre, que pouvaient lui offrir les romans de la Table Ronde. C'est à peine si Alfred de Vigny a fait retentir, assez faiblement, le cor de Roncevaux, et si Victor Hugo a reproduit, en les

agrandissant jusqu'à les rendre démesurées, une ou deux belles scènes de nos chansons de geste, qu'il avait entrevues, comme on vous l'a montré dans une de nos meilleures publications, à travers des arrangements modernes. Aujourd'hui, on remonte plus haut dans l'étude poétique des siècles passés, et ce n'est plus seulement le décor extérieur du vieux monde qu'on essaie de faire revivre ; on tente de ressusciter l'âme de nos pères, et on apporte même à quelques-uns de nos poètes d'antan une admiration qui ne laisse pas de nous surprendre parfois, nous qui les pratiquons depuis plus longtemps. Un jeune Hellène, qui annonce l'intention éminemment louable de retremper la poésie française à ses sources vraiment nationales, M. Papadiamantopoulo, plus connu en France sous le nom de Jean Moréas, a donné trois vers d'Adenet le Roi — fort bien choisis, ma foi ! — pour épigraphe à un recueil dont il empruntait le titre à Shakespeare :

L'estoire ert si rimee, par foi le vos plevi,  
Que li mesentendant en seront abaubi,  
Et li bien entendant en seront esjoï.

Je n'ai malheureusement guère lu que la page de titre du *Pèlerin passionné* ; j'ai rencontré des lecteurs qui étaient fort *abaubis* de la façon dont les *histoires* en sont rimées, et l'un d'eux me faisait remarquer que l'auteur ne semblait pas avoir lu un autre poème d'Adenet le Roi où il aurait trouvé ces sages conseils :

Car qui estoire veut par rime ordener,  
Il doit son sens a mesure acorder  
Et a raison, sans point de descorder,  
Ou il n'i puet ne ne doit assener.

Mais il faut croire que d'autres lecteurs ont été *éjouis*, puisqu'on a cru devoir célébrer par un banquet le succès de ce petit volume, fait, a dit un poète, aussi heureux que nouveau dans l'histoire littéraire : « une poésie ayant pour conséquence une nourriture. » Quoi qu'il en soit, M. Jean Moréas a lu des chansons de geste, et j'espère que son succès donnera à d'autres le goût d'en lire et amènera par conséquent des membres à notre Société.

Je n'ai pas assisté non plus, il y a quelques jours, à la représentation du « Théâtre d'Art », où l'on a entendu trois récitateurs, dont une récitatrice, dire des fragments de la « Geste du Roy ». Une jeune artiste a soupiré les lamentations de Berte aux grands pieds perdue au fond du bois ; elle les a interprétées, nous assure un spirituel critique, non seulement « avec un sérieux de tous les diables », mais avec une conviction de « prêtresse ». Décidément Adenet le Roi a du bonheur ; après avoir vu son meilleur poème, il y a soixante ans, inaugurer la série des publications de nos vieux textes épiques, fournir à M. Jean Moréas l'épigraphe de son volume, prêter à notre savant confrère M. le baron d'Avril le thème d'un aimable arrangement pour une *Bibliothèque bleue* ressuscitée, figurer cette année au programme de l'agrégation, le ménestrel du duc de Brabant ne s'attendait pas sans doute à entendre, en cette fin de siècle, ses innocents alexandrins, muets depuis si longtemps, se réveiller et vibrer dans la voix, charmante, nous dit-on, et religieusement émue, d'une « jongleresse » comme il n'en a certes jamais eu de son vivant. Les deux récitateurs ont paru au critique que je cite moins pénétrés de ce qu'il y avait de sacré dans leur fonction : ils s'en sont acquittés avec « trop

de cris, trop de gestes, trop de crispations de sourcils»; rien ne ressemble moins à coup sûr à ce que devait être la mélopée des vieux jongleurs. L'un a dit « la mort de Roland » : si c'est dans le texte d'Oxford, et que les auditeurs aient compris, j'admire la diffusion toute récente de la connaissance du français du XI<sup>e</sup> siècle dans le public parisien. L'autre a récité un fragment de *Fierabras*, « la mort de l'émir » : c'est sans doute la scène finale du poème : l'*amirant* Balan, père de Fierabras et de Floripas qui se sont tous deux convertis, refuse de se faire baptiser comme eux, il crache dans la cuve où il est entré, et veut même y précipiter un archevêque, sur quoi Oger le Danois lui tranche la tête sous les yeux de Charlemagne, avec l'adhésion attristée de son fils et à la joie non dissimulée de sa fille. Pour un théâtre « idéaliste », ce n'était peut-être pas le morceau qu'il était le plus indiqué de choisir, et ce même poème de *Fierabras* en eût offert d'autres où l'esprit de la vieille France chevaleresque se serait montré sous des aspects plus nobles et plus délicats. Mais enfin, si l'exécution de l'idée des fondateurs du « Théâtre d'Art » a pu laisser à désirer par quelque endroit, cette idée elle-même ne peut nous être que sympathique; si elle réussit et se propage, comme certains le prédisent, parmi la jeunesse lettrée, nous pouvons être rassurés sur notre avenir : les champions un peu imprévus qui rompent si hardiment des lances en l'honneur de notre vieille poésie voudront sans doute quelque jour la connaître, et ils ne pourront mieux faire que de s'enrôler dans notre Société, qui, si elle peut continuer à vivre et surtout si elle se développe, mettra peu à peu au jour tous les trésors enfouis dans les profondeurs souterraines du

passé et recouverts depuis des siècles par tant d'alluvions successives.

Ce n'est pas seulement, d'ailleurs, dans la littérature de l'avenir que l'on voit poindre une sorte de renaissance de notre vieille poésie. La collection des « grands écrivains français », que dirige si habilement M. Jusserand, a accueilli parmi ses élégants volumes, destinés au grand public, une intéressante étude sur Rutebeuf, dû à notre savant confrère M. Léon Clédat. L'an dernier, l'Académie française avait proposé comme sujet du prix de poésie « une légende du moyen âge », et l'un des concurrents entre lesquels le prix a été partagé, M. le vicomte de Borrelly, s'est inspiré d'une des plus délicieuses productions de la naïve et touchante piété de nos pères, le *Tombeor Notre Dame*, et l'a interprétée avec un grand bonheur d'expression et une virtuosité de facture dont les adresses peuvent lutter avec les tours les mieux exécutés du héros du conte. Cette diffusion dans un grand cercle de lecteurs, soit des récits sérieux ou légers, soit des productions morales et satiriques des auteurs dont nous publions les textes, ne peut que profiter à notre Société, qui verra certainement ses rangs grossir au fur et à mesure qu'on connaîtra mieux le but qu'elle se propose et l'excellente méthode qu'elle emploie pour l'atteindre.

Elle a bien besoin de nouveaux renforts, notre petite phalange, que déciment sans relâche et la désertion et la mort. Cette année encore nous avons perdu trois membres ordinaires, un membre perpétuel et un membre fondateur : ces deux derniers au moins ne périssent pas pour nous tout entier ; le capital qu'ils nous ont versé collabore encore pour eux à notre œuvre ; aussi leurs noms

resteront toujours sur nos listes. M. Bouilly, professeur de l'Université, venu à nous dès les premiers jours, ne dédaignait pas, à côté des œuvres classiques qu'il avait pour mission de commenter, les productions plus humbles de nos vieux auteurs. M. André Joubert, membre ordinaire, enlevé prématurément aux études historiques qu'il cultivait avec passion, laisse de nombreux travaux dont quelques-uns conserveront sa mémoire et rendront toujours des services; je citerai surtout son *Étude sur la vie privée au xv<sup>e</sup> siècle en Anjou*, d'après les comptes inédits de Jean Tual, receveur de Jean Bourré (Angers, 1884), où l'on trouve un grand nombre de ces documents menus et précis qu'on recherche avec grande raison aujourd'hui et qui permettent à notre imagination de reconstituer le décor et les habitudes quotidiennes de la vie de nos pères. M. Sieber, membre ordinaire également, était bien connu de tous les travailleurs qui s'occupent du moyen âge et de la Renaissance par son érudition curieuse et variée et par l'obligeance infinie qu'il apportait à l'accomplissement de ses fonctions de préposé à la garde de la riche bibliothèque de Bâle. M. Marchessou, le père des habiles imprimeurs auxquels nous avons confié presque toutes nos publications, y avait souscrit comme membre perpétuel; son fils reprend la place qu'il laisse vide.

Le membre fondateur que nous avons perdu, — c'est, hélas! sur vingt, le huitième que la mort nous enlève, — a droit à une mention particulièrement reconnaissante. M. James Russell Lowell s'était placé depuis longtemps au premier rang des poètes, des *essayistes* et des critiques non seulement des États-Unis, sa patrie, mais de ce vaste domaine, distribué entre les cinq parties du globe, où se



parle la langue anglaise. Les satires en vers, inspirées par les sentiments les plus élevés et étincelantes de l'*humour* le plus primesautier et le plus savoureux, qu'il publia, en 1846 et dans les années suivantes, sous le titre de *Bigelow Papers*, ont surtout rendu son nom célèbre et lui assurèrent, de l'avis de bons juges, une gloire qui lui survivra. Il y fait parler sur les affaires du temps trois personnages, dont le plus original et le plus loquace est un certain Hosea Bigelow, qui s'exprime en pur *yankee* et représente avec un admirable relief le fond même du caractère américain tel qu'il était il y a cinquante ans. « Le Yankee des temps antérieurs à la guerre civile était à beaucoup d'égards, dit un critique anglais (*Morning Post* du 13 août 1891), un être différent de l'Américain d'aujourd'hui; depuis lors le flot envahissant de l'immigration européenne a recouvert la vieille civilisation américaine et effacé plusieurs de ses traits les plus caractéristiques et les plus pittoresques. Mais le bon vieux dialecte yankee, et les sentiments et les idées auxquels il servait d'expression, sont impérissablement embaumés dans l'œuvre de l'auteur des *Bigelow Papers* ». M. Lowell n'avait pas seulement conquis la réputation littéraire; il s'était attiré, par ses qualités d'homme privé et le charme exquis de son commerce la sympathie et le respect de tous ses compatriotes, et il sut, chose rare, éveiller chez les Anglais les mêmes sentiments lorsqu'il fut pendant cinq ans, de 1880 à 1885, ministre des États-Unis à Londres. Sa mort, survenue le 12 août dernier, a été un deuil public pour son pays et a causé une profonde impression de ce côté de l'Atlantique; notre Société, dont le nom de Lowell honorerait la liste, s'y associe bien sincèrement. On se demandera

peut-être comment un écrivain aussi « moderne » avait pu s'intéresser à la Société des anciens textes assez vivement pour en devenir un des membres fondateurs, — le seul qui ne fût pas Français. C'est que Lowell n'avait pas borné son attention au monde contemporain ; il avait composé des poèmes inspirés de nos vieilles légendes, et parmi ses œuvres de critique figurent, peut-être au premier rang, ses *Essais sur Dante*, qui témoignent d'une sérieuse et très intelligente étude du moyen âge. Esprit net et positif, quoique poète, Lowell ne se contentait pas, pour parler du passé ou pour le faire revivre dans une œuvre d'art, de le connaître vaguement à travers des résumés ou des imitations : il voulait remonter directement aux sources, et c'est pour cela qu'il s'était adressé à notre Société, qui a précisément pour but de mettre à la portée de tous les travailleurs, aussi pures, aussi claires, aussi facilement abordables que possible, ces sources vives où il y a encore tant à puiser pour la science et pour la poésie. C'est l'œuvre que nous poursuivons sans défaillance, et avec un absolu désintéressement ; notre seule récompense est dans la pensée que nous faisons une besogne utile, et dans l'adhésion d'hommes capables d'apprécier l'intérêt et la portée des travaux auxquels nous nous consacrons.

---

*Rapport sur les travaux de la Société des Anciens textes français pendant l'année 1890, par M. Paul MEYER, secrétaire.*

Les publications annoncées pour l'exercice 1890 ont subi un retard qui toutefois n'aura pas de conséquences pour l'avenir. Dans le rapport qui vous a été présenté au mois de juin de l'an dernier, votre secrétaire s'exprimait ainsi : « Pour 1890 nous nous proposons de donner le *Roman de Guillaume de Dole*, publié par M. Servois, et le « tome II de *Christine de Pisan*. Si, par suite de quelque « circonstance imprévue, l'un ou l'autre de ces deux « ouvrages venait à nous faire défaut, nous le rempla- « rions sans peine par le tome I du *Roman de Thèbes*, « bien qu'il y ait avantage à publier en une seule fois les « deux volumes de cette édition qui ne peuvent guère « être utilisés l'un sans l'autre. »

L'imprévu, qu'il faut toujours prévoir, est arrivé. Aucun des deux ouvrages annoncés n'a été terminé dans les délais fixés. Il nous a été possible, heureusement, de parer à ce contre-temps. Dès le commencement de l'année, nous aurions pu mettre en distribution le tome I du *Roman de Thèbes*, mais nous avons préféré en retarder la publication afin de compléter l'exercice 1890, par le second tome du même ouvrage. M. Constans a bien voulu hâter l'achèvement de ce volume, et depuis quelques semaines l'édition entière du *Roman de Thèbes* est entre nos mains.

Nous ne donnerons donc pour l'année 1890 que deux

volumes. Mais ces deux tomes, par l'étendue, en valent bien trois. Ils contiennent, en effet, soixante-huit feuilles, tandis que la moyenne de nos publications annuelles ne dépasse pas soixante feuilles. En outre, ils renferment une proportion peu ordinaire de petit texte et de plus une photogravure. Ces diverses conditions réunies ont grevé nos finances, de sorte que, par compensation, votre Conseil a décidé de réduire pour l'année courante notre distribution à deux volumes de dimensions moyennes, qui sont dès maintenant entièrement imprimés et pourront être publiés aussitôt que le cartonnage en sera fait, c'est-à-dire dans les premières semaines de l'année 1892. A ces deux volumes se joindra le tome VI et dernier du *Mystère du Viel Testament*, édité par M. Picot aux frais de M<sup>me</sup> la baronne de Rothschild.

Le *Roman de Thèbes*, forme avec les romans de Troie et d'Énéas un groupe de poèmes qu'unissent d'évidentes analogies. Tous trois mettent en œuvre des récits antiques et les traduisent, ou plutôt les transposent, par des procédés fort semblables, de façon à les rendre acceptables aux personnes qui composaient la société polie, mais peu cultivée, du temps. Ils ont une forme commune, celle du vers octosyllabique à rimes appariées, et se distinguent ainsi du roman d'Alexandre qui traite en forme de chanson de geste d'autres traditions antiques. Enfin, s'ils ne sont pas tous trois exactement du même temps, ils appartiennent du moins à une même phase de notre littérature, à cette période féconde qui correspond à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les ressemblances entre ces trois romans sont si frappantes qu'on a eu l'idée, maintenant abandonnée, de les attribuer à un même poète, à

Benoît de Sainte-Maure, l'auteur incontesté du roman de Troie.

Le roman de Troie est facilement accessible aux érudits depuis une vingtaine d'années. L'édition qu'on en possède est assez imparfaite; elle suffit toutefois aux principales recherches d'ordre littéraire. Par une coïncidence dont nous devons nous féliciter, le roman d'Énéas a paru en Allemagne, avec une préface écrite en français, par les soins d'un jeune érudit hollandais, au moment même où la Société mettait au jour l'édition de *Thèbes*. Les philologues sont maintenant en mesure de comparer trois ouvrages qui, s'ils sont d'auteurs différents, comme on est porté à le croire actuellement, sont cependant apparentés de près. Les questions qui touchent chacun d'eux en particulier apparaissent désormais plus clairement et dans des conditions propres à en faciliter la solution.

Ces trois poèmes ont obtenu un succès qui, de prime abord, nous étonne. Du roman de Troie nous avons plus de vingt copies complètes, sans compter plusieurs fragments, débris de manuscrits dépecés à une époque où nos vieux poèmes, n'étaient pas appréciés à la valeur du parchemin sur lequel ils étaient écrits. Du roman d'Énéas il reste neuf manuscrits; de celui de Thèbes, six seulement; en y comprenant un fragment assez court, mais ces manuscrits attestent la grande popularité de l'œuvre, car ils se groupent en deux familles très différentes, peut-être même en trois, ce qui suppose l'existence de bien des copies maintenant perdues. En outre, *Thèbes* et *Troie* ont été mis en prose dès le XIII<sup>e</sup> siècle, et ces rédactions en prose ont obtenu une circulation très étendue.

Cette grande popularité de récits qui n'avaient aucun

intérêt direct pour le public français du XII<sup>e</sup> siècle, a de quoi surprendre, malgré la transformation que les auteurs (ceux surtout de *Thèbes* et de *Troie*) leur ont fait subir en les adaptant aux goûts de leur public. A la rigueur, on pourrait soutenir que les fables troyennes avaient pour les Français d'alors une sorte d'intérêt national ; toutefois les légendes qui couraient sur l'origine troyenne des Francs n'étaient pas véritablement populaires, et d'ailleurs Benoît de Sainte-Maure ne paraît pas s'en être préoccupé. Les éternels combats des Grecs et des Troiens, des partisans d'Étéocle et de ceux de Polynice nous paraissent monotones. Les aventures de ces lointains personnages nous semblent moins amusantes que celle des héros de la Table ronde. Le style, à la vérité, n'est pas sans mérite. Il est facile et même élégant. Mais les mêmes qualités s'observent en d'autres poèmes, à notre avis plus attachants, et qui cependant sont loin d'avoir atteint à la même popularité.

Si je ne me trompe, la cause du grand succès obtenu par ces trois poèmes antiques est à chercher dans leur sujet même. Ils ont paru à une époque où les écoles de Paris, d'Orléans, de la France septentrionale et centrale, en général, étaient florissantes, où les clercs lisaient avec ardeur Virgile, Stace, Ovide, où toutes les bibliothèques possédaient des récits latins, plus ou moins fabuleux, sur Troie et sur Alexandre, où, en un mot, tout ce qui touchait aux anciens héros excitait une vive curiosité. Nos trois romans, comme aussi celui d'Alexandre, ont eu le bénéfice de cette disposition des esprits ; ils ont été accueillis comme une sorte de vulgarisation de l'histoire antique. De là leur succès.

Ils n'ont sans doute point été composés simultanément. Il est à croire que le succès du premier paru aura suscité les deux autres. Quel est donc le premier en date? Ici les opinions diffèrent. M. Constans pense que le roman de Thèbes est plus ancien que le roman de Troie. Je le pense aussi, bien que pour d'autres raisons. La versification du premier de ces poèmes présente, en effet, une particularité archaïque, jusqu'ici non remarquée, qui ne s'observe point dans le roman de Troie ni surtout dans celui d'Énéas. Je classerais donc ces trois poèmes dans cet ordre : *Thèbes*, *Troie*, *Énéas*, le dernier étant, comme du reste on l'a remarqué depuis longtemps, la continuation du second.

Si ces vues sont justes, le roman de Thèbes acquiert dans le développement de notre littérature une valeur considérable. Mais il soulève dans sa composition même bien d'autres questions difficiles à résoudre. M. Constans répartit les manuscrits qu'on possède en trois familles dont deux au moins sont solidement établies. Selon que l'on choisit comme base du texte l'une ou l'autre de ces trois familles, on se trouve en présence de divergences qui consistent dans l'admission ou dans le rejet de plusieurs milliers de vers. Et les conséquences ne sont pas moindres quant à la langue même du poème. Avec telle famille le poème est en français du centre ou du nord, avec telle autre il paraît être en français de l'ouest. Le système pour lequel M. Constans s'est décidé et qui consiste essentiellement à accorder une valeur décisive aux leçons du manuscrit de Spalding, l'a amené à nous donner du roman de Thèbes une sorte de reconstitution relativement brève, le second volume étant en grande partie occupé par de longs fragments rejetés hors du texte comme

interpolés. Était-ce le meilleur parti à prendre? C'est ce que je n'ai pas à examiner ici.

L'exercice de 1890 étant définitivement clos, votre Conseil a dû se préoccuper de l'exercice courant. Cette fois, comme je le disais en commençant, aucun mécompte n'est à craindre. Grâce à l'activité de M. G. Raynaud, le tome VII des *Œuvres d'Eustache Deschamps*, s'est trouvé prêt avant l'époque où nous en avons besoin. Il est depuis plusieurs semaines chez le relieur de la Société. Le tome II des *Poésies de Christine de Pisan* vient d'être terminé. Ces deux volumes seront cartonnés en même temps, dès les premiers jours de janvier. Entre tant, le tome VI et dernier du *Mistère du Viel Testament*, dont les dernières feuilles sont en épreuves, s'achèvera, et ces trois ouvrages pourront être mis en distribution en janvier ou en février. J'aurai l'honneur de vous en entretenir dans mon rapport de l'an prochain.

L'exercice 1891 terminé, il nous restera en cours d'impression trois volumes, le *Roman de Guillaume de Dole*, le vocabulaire des *Miracles de Nostre Dame* et l'*Escoufle*. Dans l'état précaire où se trouve la Société, alors que la diminution du nombre de nos souscripteurs nous oblige à réduire notre production annuelle, nous avons dû nous montrer très réservés dans l'acceptation de nouvelles propositions. Nous avons cependant entrepris une publication qui peut-être nous amènera quelques nouveaux adhérents. Nous avons fait reproduire en phototypie l'un des plus connus et des plus curieux entre nos vieux chansonniers français, le ms. 20050 du fonds français de la Bibliothèque nationale, jadis 1989 du fonds



de Saint-Germain-des-Prés. C'est un petit volume que son format prédisposait à faire partie de nos publications et qui d'ailleurs méritait ce choix par certaines particularités sur lesquelles j'aurai l'occasion de m'expliquer plus amplement dans mon prochain rapport. Le texte reproduit en phototypie est dès maintenant prêt. Nous le ferons cartonner, et il constituera probablement notre distribution pour 1892. Il sera accompagné d'une transcription exacte, des notes et des tables que le sujet comporte. Mais nous craignons que l'état de nos finances nous oblige de reporter à l'année 1893 la publication de ce volume de texte. En outre, votre Conseil a accepté en principe une proposition de MM. G. Paris et J. Camus ayant pour objet la publication d'une rédaction en prose du roman de Perceval d'après deux manuscrits très dissemblables, l'un conservé à Modène, l'autre faisant partie de la bibliothèque de notre regretté confrère M. A.-F. Didot.

Il semble que la Société des anciens textes français devrait rencontrer actuellement des circonstances plus favorables qu'il y a seize ans, lors de sa fondation. L'étude de notre ancienne langue et de notre ancienne littérature ont maintenant une large place dans notre haut enseignement, et ont même accès, en une mesure suffisante, dans l'enseignement secondaire. Toutefois la triste vérité est que chaque année le nombre de nos adhérents va diminuant. Les bibliophiles nous quittent peu à peu, la mode actuelle les attirant vers les livres à gravure et les premières éditions princeps d'œuvres littéraires très modernes. Les vides qu'ils laissent ne sont pas comblés par les personnes, cependant plus nombreuses qu'autrefois, à qui

une certaine connaissance de l'ancien français est nécessaire. Nous constatons avec regret que nos adhérents les plus fidèles sont hors de notre pays. Nous continuerons cependant notre œuvre, jusqu'à extinction complète de nos faibles ressources, la restreignant pour lui assurer une plus longue durée, et nous attachant surtout à terminer les œuvres commencées. La tâche que nous avons entreprise est presque infinie. Elle est d'une si évidente importance, elle intéresse de si près notre histoire qu'il n'est point à supposer qu'elle soit définitivement abandonnée. Si nous étions obligés de la laisser interrompue, d'autres assurément, après un intervalle plus ou moins court, la reprendraient, et nous voulons espérer qu'ils réussiraient mieux que nous à la mener à bonne fin.

*Rapport sur le compte des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1890-91. par M. É. PICOT, trésorier-adjoint.*

MESSIEURS,

Je dois, dès le début de ce rapport, attirer votre attention sur la situation critique dans laquelle se trouve notre Société. Nos rangs s'éclaircissent chaque jour, sans que de nouvelles adhésions viennent, en nombre suffisant, combler les vides causés par la mort ou par les démissions volontaires. Si vous désirez que notre Société

subsiste, il faut, non seulement vous efforcer de propager notre œuvre, mais encore vous résigner, pendant quelques années, à restreindre le nombre de nos publications. C'est ce que prouve jusqu'à l'évidence l'examen de nos derniers exercices, aussi bien que nos prévisions pour 1892.

#### EXERCICE 1889.

Le 25 juin dernier, nous avons à notre actif une somme de 1,339 fr. 71, tout à fait insuffisante pour payer le solde des dépenses de 1889. Nous avons cependant fait figurer dans nos ressources ordinaires des souscriptions de membres perpétuels qui régulièrement eussent dû être capitalisées, et le désintéressement de plusieurs de nos éditeurs avait allégé dans une forte proportion nos frais de publication. Nous avons, depuis lors, encaissé pour les exercices antérieurs une somme de 325 fr., savoir : 25 fr. pour 1878, 50 fr. pour 1885, 25 fr. pour 1886, 100 fr. pour 1887 et 125 fr. pour 1888. Les retardataires de 1889 nous ont, de leur côté, versé : 350 fr. 75 pour 14 souscriptions ordinaires et 50 fr. pour une souscription à un exemplaire de luxe; enfin, nous avons touché la souscription ministérielle, soit 750 fr. Nous avons donc encaissé au total 1,475 fr., 75. Nous avons, d'autre part, payé l'impression d'un numéro du *Bulletin*, soit 478 fr. 20, et l'impression du tome VI des *Œuvres d'Eustache Deschamps*, soit 2,417 fr. 80; ensemble 2,896 fr., chiffre indiqué dans notre dernier rapport. L'insuffisance de nos recettes s'est ainsi trouvée réduite à 80 fr. 54; mais, répétons-le, ce résultat n'a été atteint que grâce à un emprunt de 1,430 fr.

au compte capital et grâce à l'abandon d'une somme d'environ 1,600 fr. consenti par nos éditeurs. L'insuffisance réelle de nos ressources a donc dépassé 3,000 fr.

#### EXERCICE 1890.

Nous avons encaissé au compte de cet exercice : de M. le baron Henri de Rothschild, une somme de 1,000 fr. pour une souscription de membre fondateur et une souscription de membre perpétuel ; de M. H. Naville, 250 fr., et, de M. Régis Marchessou, également 250 fr. pour des souscriptions perpétuelles ; enfin 9 droits d'entrée à 10 fr. ; soit une somme de 1,590 fr. qui, d'après nos statuts, aurait dû être capitalisée. Un titre de 15 fr. de rente 3 o/o amortissable nous a été remboursé au pair et le rachat que nous en avons fait nous a laissé un boni de 23 fr. 20. Le produit de nos rentes pendant une année a été de 954 fr. Quant aux cotisations, 201 souscriptions ordinaires ont produit 5,025 fr. ; 7 souscriptions à des exemplaires de luxe ont donné 350 fr. ; un reliquat de 11 fr. nous a été versé par MM. d'Escrivan et C<sup>ie</sup> par suite d'une rectification de compte ; enfin la souscription ministérielle de 750 fr. a pu être régulièrement encaissée.

A ce total de 8,703 fr. 20 est venu s'ajouter le produit de nos ventes en librairie. C'est ici, Messieurs, que nous éprouvons le plus sérieux mécompte. Du 25 juin 1890 au 17 décembre 1891, c'est-à-dire en dix-huit mois, nos ventes ne se sont élevées qu'à 988 fr., 25. Lors de notre dernière assemblée nous constatons que, en treize mois, nos ventes nous avaient rapporté 1,155 fr., 25.

Ainsi, Messieurs, en empruntant 1,590 fr. au compte

capital, en attribuant à l'exercice 1890 la totalité des ventes faites pendant une période de trois semestres, nos recettes ne s'élèvent qu'à 9,691 fr. 45. Quelles ont été par contre nos dépenses? Comme nous avons attribué à l'exercice 1890 l'intégralité des souscriptions perpétuelles reçues depuis le mois de juin 1890, nous lui imputerons par contre les frais généraux, soit 443 fr. 70, et les bonifications diverses faites aux libraires, soit 372 fr. 50; ensemble 816 fr. 20. Le *Bulletin* de 1890 nous a coûté 1,085 fr. 50; le *Roman de Thèbes* a coûté pour l'impression 6,995 fr. 80; pour la planche gravée 159 fr. 50; pour le cartonnage, 1,126 fr. 85; ensemble 8,282 fr. 15. Il nous reste encore à payer les honoraires de l'éditeur. En calculant ces honoraires au taux réduit de 15 fr. par feuille, c'est une somme de 1,020 fr. qui vient s'ajouter à nos dépenses. Le coût total du *Roman de Thèbes* est ainsi de 9,302 fr. Cet ouvrage a été tiré à 600 exemplaires sur papier ordinaire et à 100 exemplaires sur papier Whatman. Le prix net d'un exemplaire, défalcation faite de la remise de 50 o/o, est respectivement de 15 et de 30 fr. Les acheteurs ont sans doute trouvé ce prix trop élevé, puisque nous n'avons vendu jusqu'ici que 3 exemplaires; il est en réalité trop faible. Le produit total des 600 exemplaires ordinaires, si l'on pouvait supposer que l'édition fût entièrement vendue en librairie, qu'aucun exemplaire n'eût été donné ni perdu, et qu'il n'en restât pas un seul en magasin, serait seulement de 9,000 fr. Nous ne tenons pas compte dans ce calcul des exemplaires de luxe. L'impression de 100 exemplaires sur papier Whatman a été une erreur qui pèse sur nos finances depuis la fondation de la Société.

Les souscriptions à ces volumes se réduisent chaque jour davantage et la vente en est à peu près nulle. C'est donc avec raison que votre Conseil a décidé récemment que dorénavant ce tirage serait abaissé à 50 exemplaires, et peut-être y aurait lieu de le réduire encore.

La somme prévue pour l'affranchissement de nos volumes est également inférieure à nos débours. Nous avons de ce chef une insuffisance de 10 fr. 55

#### EXERCICE 1891.

Nos encaissements pour 1891 se bornent à deux trimestres d'intérêts sur nos rentes, soit 477 fr., à 48 cotisations ordinaires, soit 1,200 fr., 40, et à un acompte de 3,000 fr. versé par MM. d'Escrivan et Cie. Un assez grand nombre de quittances impayées nous sont déjà revenues, et nous n'avons plus à espérer que des rentrées sans importance.

Nous n'avons payé jusqu'ici que l'impression du tome VII des *Œuvres de Deschamps*, soit 2,371 fr. 20. Il nous reste à solder les frais d'impression du tome II des *Poésies de Christine de Pisan* et du *Bulletin*; plus le cartonnage des deux volumes. Bien que MM. Raynaud et Roy, fidèles aux habitudes de désintéressement dont ils nous ont donné des preuves, veuillent bien renoncer à leurs honoraires, nous devons nous demander où nous puiserons les ressources nécessaires pour faire face aux publications engagées.

#### EXERCICE 1892.

Votre Conseil a entrepris, tandis que s'achevait l'impression des volumes destinés à l'exercice 1891, une publi-

cation exceptionnelle. La reproduction intégrale du *Chansonnier Saint-Germain* par le procédé phototypique absorbera seule plus que les ressources dont nous pourrons disposer pour 1892. La note de MM. Aron frères pour la confection et le tirage des planches monte à 8,112 fr., sur lesquels nous n'avons payé qu'un premier acompte de 2,000 fr. Outre les menus frais qu'entraînera l'impression du titre et d'une courte notice préliminaire, nous devons acquitter encore le prix du cartonnage. Toutefois, comme cette publication ne comportera point d'honoraires, le prix total restera inférieur à la dépense de nos exercices ordinaires. Nous avons encore à payer l'impression du *Bulletin* de l'année 1891.

En résumé, Messieurs, pendant les dix-huit mois qui viennent de s'écouler nous avons reçu 17,697 fr. 01 et nous avons payé 17,974 fr. 30. Notre solde débiteur chez MM. de Rothschild frères s'élève ainsi à ce jour à 277 fr. 29. Les dettes immédiatement ou prochainement exigibles se montent à 1,020 fr. pour les honoraires dus à l'éditeur du *Roman de Thèbes*, 2,400 fr. environ pour l'impression du tome II des *Œuvres de Christine de Pisan*, 2,100 environ pour l'impression des *Bulletins* de 1891 et 1892, 6,112 fr. pour le solde de la note de MM. Aron frères, 1,750 fr. environ pour le cartonnage de trois volumes. Ces 13,659 fr. 29 représentent un minimum de dépense qui sera très probablement dépassé et auquel il convient, en tout cas, d'ajouter certains frais généraux. Nous n'aurons pour les balancer que le solde dont MM. d'Escrivan et C<sup>ie</sup> sont encore nos débiteurs pour 1891, c'est-à-dire au plus quelques centaines de

francs, puis le maigre revenu de nos rentes, la vente d'un certain nombre de nos volumes, environ 5,000 fr. de cotisations pour 1892, et la souscription ministérielle. Le déficit à prévoir pour l'année prochaine peut donc s'élever à 6,000 fr. ou 6,500 fr. Le seul moyen d'y faire face c'est encore une fois de recourir à notre capital. Je ne songe pas sans une vive inquiétude aux inconvé-

## SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS

### DOIT

RENTE 3 o/o AMORTISSABLE.

Achat de 15 fr. de rente à 95. . . . . 476 80

*Bulletin de la Société des anciens Textes :*

N° 2 de 1889. Facture Marchessou . . . . .	478 20	}	1,563 70
N° 1 de 1890. Id. . . . .	687 65		
N° 2 de 1890. Id. . . . .	397 85		

*Œuvres d'Eustache Deschamps, tome VI :*

Facture Marchessou . . . . . 2,417 80

*Roman de Thèbes (2 vol.) .*

Facture Marchessou . . . . .	6,995 80	}	8,282 15
Id. Dujardin . . . . .	159 50		
Id. Engel . . . . .	1,126 85		

*Œuvres d'Eustache Deschamps, tome VII :*

Facture Marchessou . . . . . 2,371 20  
Honoraires de l'éditeur (mémoire):

*Chansonnier Saint-Germain :*

Acompte à MM. Aron frères . . . . . 2,000 »

*A reporter* . . . . . fr. 17,111 65



nients que présente une aliénation de ces rentes qui étaient pour la Société la meilleure garantie de durée; mais nous n'avons pas le choix des moyens à employer, et je viens solliciter de votre confiance l'autorisation d'y recourir. J'ai à peine besoin d'ajouter que nous n'userons de cet expédient que dans les limites du strict nécessaire.

## TEXTES FRANÇAIS AU 17 DÉCEMBRE 1891

### AVOIR

En caisse le 25 juin 1890..... 1,339 71

#### COMPTE CAPITAL :

Reçu de 1 membre fondateur.....	500 »	}	1,590 »
Reçu de 3 membres perpétuels..... fr.	750 »		
Reçu 9 droits d'entrée.....	90 »		
Reçu de M. le baron H. de Rothschild...	250 »		

REMBOURSEMENT de 15 fr. de rente 3 % amortissable... 500 »

#### COMPTE D'INTÉRÊTS :

Un an et 1/2 d'int. sur 45 fr. de rente 3 % amort.	67 50	}	1,431 »
id. 909 id. 4 1/2 %...	1,363 50		

#### COMPTE DES SOUSCRIPTIONS :

1 souscription pour 1878 25 fr.....	25 »	}	11,812 15
2 id. 1885.....	50 »		
1 id. 1886.. . . . .	25 »		
4 id. 1887.....	100 »		
5 id. 1888.....	125 »		
14 id. 1889 .. . . . .	350 75		
1 id. 1889 50 fr.....	50 »		
Souscription ministérielle.....	750 »		
201 souscriptions pour 1890 25 fr.....	5,025 »		
7 id. 1890 50 fr.....	350 »		
Souscription ministérielle.....	750 »		
48 souscriptions pour 1891 25 fr.....	1,200 40		
Acompte reçu de MM. d'Escrivan et Cie pour 1891... . . . .	3,000 »		
Reçu des mêmes, reliquat de 1890 .....	11 »		

---

*A reporter* ..... fr. 16,672 86

*Report* ..... fr. 17,111 65

REMISES AUX LIBRAIRES :

Bonifications diverses.. . . . . 372 50

FRAIS GÉNÉRAUX :

Frais divers. . . . . 443 70

VERSEMENTS POUR L'EXPÉDITION FRANCO DES VOLUMES :

Frais divers chez MM. Didot et C<sup>ie</sup> . . . . . 46 45



Report. . . . .

16,672 86

VERSEMENTS POUR L'EXPÉDITION FRANCO DES VOLUMES :

Reçu de divers . . . . .

35 90

COMPTE DES VENTES :

1 ex.	<i>Chansons du xve siècle</i> , pap. Whatm.	18	75
3 —	<i>Album des anciens Monuments</i> .....	45	»
1 —	<i>Miracles de Nostre Dame</i> , t. II, p. W.	10	»
4 —	<i>Id.</i> t. VII.	20	»
10 —	<i>Guillaume de Palerne</i> .....	50	»
1 —	<i>Id.</i> pap. Whatm.	10	»
3 —	<i>Sept Sages de Rome</i> .....	12	»
1 —	<i>Id.</i> pap Whatm.	8	»
2 —	<i>Aiol</i> .....	12	»
1 —	<i>Débat des Hérauts d'armes</i> .....	5	»
2 —	<i>Œuvres d'Eustache Deschamps</i> , t. I. .	12	»
3 —	<i>Id.</i> t. II..	18	»
3 —	<i>Id.</i> t. III.	18	»
11 —	<i>Id.</i> t. IV.	66	»
7 —	<i>Id.</i> t. V...	42	»
8 —	<i>Id.</i> t. VI..	48	»
4 —	<i>Chronique du Mont Saint-Michel</i> , t. I.	24	»
6 —	<i>Id.</i> t. II.	36	»
4 —	<i>Vie de saint Gilles</i> .....	20	»
1 —	<i>Amant rendu cordelier</i> .....	5	»
3 —	<i>Raoul de Cambrai</i> .....	22	50
2 —	<i>Panthère d'amours</i> .....	6	»
2 —	<i>Mort d'Aymeri de Narbonne</i> .....	10	»
5 —	<i>Œuvres de Beaumanoir</i> , t. I et II ...	62	50
1	<i>Id.</i> pap. Whatm.	25	»
3 —	<i>Evangile de Nicodème</i> .....	12	»
5 —	<i>Vie de saint Thomas de Cantorbéry</i> ..	30	»
13 —	<i>Œuvres de Christine de Pisan</i> , tome I.	65	»
1 —	<i>Roman de Merlin</i> t. I et II.....	10	»
5 —	<i>Mystère de saint Bernard de Menthon</i>	20	»
3 —	<i>Quatre âges de l'Homme</i> .....	10	50
14 —	<i>Couronnement de Louis</i> .....	105	»
7 —	<i>Contes moralisés de Bozon</i> .....	52	50
7 —	<i>Rondeaux et autres Poésies du xve s.</i>	28	»
3 —	<i>Roman de Thèbes</i> , t. I et II.....	45	»
3 —	<i>Bulletin</i> .....	4	50

988 25

17,697 01

SOLDE DÉBITEUR au 17 décembre..... 277 29

Fr.

17,974 30

## UN BREF

SUPERSTITIEUX DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE EN VERS FRANÇAIS.

On désignait au moyen âge, sous le nom de *brevia*, des formules magiques, souvent de simples prières, inscrites sur des feuillets de parchemin ou sur des lames métalliques, que l'on portait sur soi en des circonstances spéciales, ou même d'une façon permanente. On faisait des *brevia* contre toutes sortes de maladies : il y en avait que l'on dissimulait dans ses vêtements lorsqu'on devait se battre en duel. On trouvera dans Du Cange, à BREVIA (SOUS BREVIS), une assez grande variété de témoignages sur l'usage de ces talismans écrits et sur les prohibitions dont ils furent l'objet à diverses époques et en des cas déterminés. Quant aux *brevia* eux-mêmes, nous en possédons beaucoup sans être toujours en état d'en reconnaître le véritable caractère. Parmi les prières et les invocations pieuses que nous ont conservées en si grand nombre les manuscrits du moyen âge, il y en a certainement auxquelles on attribuait une vertu surnaturelle et que l'on devait porter écrites sur soi. On trouve souvent aussi des pièces de ce genre mêlées à des recettes médicales. Elles sont désignées sous des noms assez variés, et le terme *breve* paraît ne s'être généralisé qu'assez tard. Il faut assurément reconnaître des *brevia* dans les *Salomoniacæ scripturæ* et dans les *characteria* que proscrit en ces termes un sermon de l'époque mérovingienne faussement attribué à saint Augustin :

Quicumque ad friguras <sup>1</sup> non solum incantat, sed etiam scribit; qui angelorum vel Salamonis <sup>2</sup> aut caracteres suspendit, aut lingua serpentis ad collum hominis suspendit... non christianus, sed paganus est.

Quicumque Salomonicas scripturas facit, et qui characteria in carta, sive in bergamena, sive in laminas æreas, ferreas, plumbeas.... scribi[t], [et] hominibus vel animalibus mutis ad collum aligat, iste non christianus, sed paganus est <sup>3</sup>.

Je n'ai pas, du reste, l'intention d'écrire une dissertation sur les *brevia* ni même de renvoyer aux nombreux ouvrages où il est parlé de cette superstition. Je me bornerai à signaler en passant un ouvrage peu connu en France où on trouvera beaucoup de formules de cette espèce, destinées soit à être prononcées en certains cas, soit à être portées, écrites sur un morceau de parchemin, par la personne qu'on voulait guérir d'une maladie ou protéger contre un danger; c'est le recueil publié par feu le Rev. O. Cockayne dans la collection du Maître des Rôles, sous le titre de *Leechdoms, Wortcunning and Starcraft of Early England, being a collection of documents for the most part never before printed, illustrating the history of science in this country before the Norman Conquest* (Londres, 3 vol. gr. in-8°, 1864-1866). Voir surtout I, 384 et suiv., III, 286 et suiv.

Le talisman écrit qu'on appelait *breve* en latin était

1. Fièvre, accompagnée de frissons; voy. Du Cange, FRIGOR.

2. Il doit manquer ici un mot; *scripturas*, comme dans le passage cité après, ou *nomina*.

3. *Eine Augustin folschlich beilegte Homilia de sacrilegiis, aus einer Einsiedeler Handschrift des achten Jahrhunderts hgg....* von C. P. CASPARI, Christiania, 1886; §§ 15 et 19. Voir sur ces deux passages les commentaires de l'éditeur, pp. 29-30 et 39-40.

nommé en français *brief*, en provençal et en catalan *breu*. Du Cange, dans l'article cité plus haut, rapporte un exemple français <sup>1</sup> et un exemple catalan. Il n'est pas douteux qu'en provençal *breu* devait s'employer dans le même sens, bien que le *Lexique roman* de Raynouard n'en fournisse aucun exemple. Mais Mistral enregistre *breu* au sens de « sachet ou nouet que l'on porte sur soi comme talisman; amulette tracée sur un billet préservatif ». C'est à peu près l'explication que donne l'abbé de Sauvages dans son *Dictionnaire languedocien*. Le même mot (écrit *brèou*) figure dans le *Dictionnaire patois-français de l'Aveyron* de l'abbé Vayssier, au sens de « sort, maléfice, possession diabolique ».

En français, on disait aussi *brevet* dans le même sens. Littré en cite des exemples tirés de Montaigne et de La Fontaine. Il y en a un autre, tiré de Corneille, dans le *Dictionnaire* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Mais cet emploi du mot *brevet* est sans doute plus ancien, puisqu'on le trouve dans le manuscrit rouergat de la fin du x<sup>e</sup> siècle dont j'ai donné récemment des extraits ici même <sup>2</sup>; et ce manuscrit contient beaucoup de mots empruntés au français.

Si on possède d'abondants renseignements sur les *breffs* ou *brevets*, il n'est pas à ma connaissance qu'on ait jamais signalé un de ces documents en sa forme origi-

1. L'exemple français est tiré de la Coutume d'Amiens. Il est cité aussi par M. Godefroy qui n'en cite aucun autre du mot *brief*, en ce sens. — Littré, sous *BREF*, subst., cite un exemple tout pareil tiré des Assises de Jérusalem.

2. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1890, p. 91 : « Quant ieu porti de brevetz al col ho ne fau, he que crezi que aquelas scripturas an tal vertut de ostar la malantia. »

nale, j'entends à l'état de feuillet de parchemin destiné à être porté par un malade ou du moins placé sur lui. Je crois avoir trouvé un bref français véritablement original, et je vais le publier dans la mesure où je puis le faire.

La pièce dont il s'agit appartient à la Bibliothèque nationale. Elle a été réunie à deux autres documents consistant chacun en quelques feuillets, pour former un recueil qui a reçu le n<sup>o</sup> 4267 des Nouvelles acquisitions françaises. Le premier morceau est un cahier de huit feuillets en parchemin, contenant le texte provençal, incomplet de la fin (c'est probablement une traduction du latin) de la coutume accordée par Philippe-le-Bel aux habitants de Negrepelisse (arrondissement de Montauban) <sup>1</sup>.

1. Je suppose du moins que cette coutume n'est pas différente de la coutume accordée par Philippe IV en février 1286, et que Devais a analysée (sans indiquer sa source) dans sa notice intitulée *Negrepelisse*, publiée en 1862 (*Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse*, 5<sup>e</sup> série, VI, 238-60; ou pp. 11-13 du tirage à part). Quoiqu'il en soit, voici le début du texte conservé par le ms. 4167 :

Philipps, per la gracia de Dieu, reis dels Franxs, conoycent fam a totz tant als prezens quant als venidors que nos, als abitans e per aenant habitadors en la bastida nostra o vila que es apelada Mota de S. Peyre, dicha de Negrapelissa, del avesquat de Caerci perdurablament donam et autregam las costumaz e las libertatz que apres se sego.

*De camps e de plassas publicas.*

Primeirament, volem et autregam que en la dicha bastida o vila e de veïre sio treis camps e plassas publicas de las quals quasquna contenga una sestairada de terra a mezura del dig loc, als us de la universitat de la dicha bastida e de las apertenensas d'aquela e a mayo cominal e a public profeig. .

Fin (fol. 8 v<sup>o</sup>):

*De penhoras rescostas.*

Item, volem, e autregam que si al bayle predig o a son sirvent algunas penh-

Le second, composé de six feuillets en parchemin, est la fin de la chronique anglo-normande connue sous le nom de *Brut*, sur laquelle j'ai publié ici même, en 1878, un mémoire. C'est la première rédaction, s'arrêtant à 1272 <sup>1</sup>.

Le troisième enfin est notre *bref*.

Les trois parties de ce volume factice ont été décrites par M. Delisle, dans son récent ouvrage intitulé *Manuscripts latins et français ajoutés aux fonds des Nouvelles acquisitions, pendant les années 1875-1891* (Paris, 1891), pp. 11, 437, 505. M. Delisle a parfaitement reconnu le caractère du *bref* qu'il décrit en ces termes (p. 505) : « Feuille  
« de parchemin, haut de 552 millimètres et large de 164,  
« sur lequel ont été écrites au XIII<sup>e</sup> siècle des prières en  
« vers français. Il servait d'amulette. » M. Delisle transcrit ensuite les cinq derniers vers, qui indiquent le nom

oras ero toutas o lor era per alqu o per alguna fags empangs, que no las puosco penre, pague .lx. s. de caor., e redo las penhoras.

*Del forgetament de jueus*

Item, volem que degus juzeus o juzeua en la dicha vila non habite.

(Le reste manque).

1. Premiers mots du fragment :

...mere seinte eglise, e pur ceo avoms nous mestier de la merci nostre Seigneur se nous ne pooms nule chose offrir pur competent satisfaction faire a Dieu e a la seinte eglise, s'il ne soit nostre corps e noz regnes d'Engleterre e d'Irlande. Idonques, par la grace del seint Esprit, nous voillant humilier pur l'amour celi qi se humilia a la mort en la croiz...

Fin (cf. *Bulletin*, 1878, p. 116) :

E taunt come sire Edward demora en la terre seinte, son pere le rei Henri se lessa morir a Loundres, quant il avoit regné ben et noblement .lvj. aunz e .xix. jours. Si morust le jour seynt Edmond l'ercevesque de Canterbure, et fust enterré noblement a Westmouster le jour seint Edmond le roi e martir, l'an del incarnation nostre Seignour Jhesu Crist .M. e .CC. e soixante e duzze; de qi alme Dieu eit merci ! *Amen*.



(*brief*) qu'on donnait à cette composition, et son objet, qui était de faciliter la délivrance des femmes en travail d'enfant. On avait recours à bien d'autres recettes pour atteindre le même but, et entre autres à la lecture de la vie de sainte Marguerite.

La pièce se compose de deux laisses monorimes d'étendue fort inégale. La première, en *a*, devait compter, selon mon estime, 44 vers; la seconde en *a* 17. De la première il ne reste plus que les six premiers vers : le reste a été barbouillé d'une façon si efficace que c'est à peine si on peut lire çà et là quelques mots qui ne forment pas un sens suivi et que je n'ai pas jugé utile de transcrire. Peut-être l'auteur de ce méfait a-t-il cru trouver à cette partie de la prière un caractère particulièrement superstitieux.

L'écriture paraît dater de la fin du *xiii*<sup>e</sup> siècle. Elle est grossière, et dénote une main peu exercée. Les mots sont souvent mal coupés. Certaines formes de langage (*apriès*, vv. 3, 51, *pucielle* 3, *mamielles* 47, *merci* 55, *canterent* 50, *car* 45, *escapera* 58), semblent indiquer une région assez septentrionale. Mais d'autre part on a *char* au v. 49, et le *c* suivi d'*e* ou d'*i* ne devient pas *ch* (*reçut*, *çou* 5, *ciel* 47, *ciaus* 55, *celle* 58). Il y a là un mélange de formes dont les unes peuvent appartenir à l'auteur de notre copie et les autres à un copiste antérieur. Le texte est peu correct, mais se laisse en général corriger assez facilement.

J'ignore qui est le pape de qui se réclame l'auteur de cette prière (v. 59).

I

- De celle sainte bouce dont Damedius parla  
Et de sainte Marie ki .ix. mois le porta,  
Et apriès les .ix. moi (*sic*) pucielle en delivra,  
Et coume <sup>1</sup> pure et neitte a joie l'enfanta,  
5 Et doucement reçut çou k'elle mieus ama ;  
Et de la Mazelaine ke <sup>2</sup> Jhesus pardouna <sup>3</sup>.

*Suivent environ 38 vers illisibles.*

II

- 45 Sainte car presieus (*sic*), je vous aour et pri ;  
La wirge glorieuse vous porta et nori  
Dou lait de ses mamielles ki du ciel descendì ;  
En Beliant nasqui[stes] sans douleur et sans crit,  
Char et sanc i presistes, celli sacrement ci ;  
50 Li saint angle en canterent, se furent esjoit ;  
Et apriès <sup>4</sup> .xxx. ans, .ij. ans et .j. demi  
Souffrites mort en crois au boin venredi ;  
Si coume c'est <sup>5</sup> voirs e je le croi de fi,  
Si desfendés d'infer <sup>6</sup> l'ame et le cors de mi,

1. Ms. *gme* ; je transcris *coume* parce que cette forme se trouve en toutes lettres au v. 53.

2. Corr. *cui*.

3. Il est probable que la phrase se terminait par le souhait d'une bénédiction comme dans la *Pleure-chante* :

De celui haut seigneur qui en la croiz fu mis,  
Qui les portes d'infer brisa pour ses amis  
Soient cil beneoit. . . . .

(*Bulletin*, 1883, p. 101).

4. Suppéez, [çou]?

5. Corr. *Çou est*.

6. La forme *infer* au lieu d'*enfer* n'est pas sans exemple ; on vient de la rencontrer dans le texte cité ci-dessus (d'après un ms. de Rouen) de la *Pleure-chante*.

- 55 Et [tres]tous ciaus, wrais Dius, ki vous prient mierci.  
Wrai Dius, woelliés k'il soit ensi<sup>1</sup> ;  
Quant fame enfantera metés ces brief sour lui ;  
Celle escapera vive et ses frus autresi.  
Li papes fu de Roume ki le trata et fist ;  
60 Jhesucris en ait l'ame en son saint paradis  
Et nos pechiés pardoinst et nos doinst boinne fin !

*Amen.*

A la suite, on lit quinze des noms de Dieu écrits sur trois colonnes. On possède d'autres listes du même genre, mais beaucoup plus étendues. J'ai groupé sur ce sujet divers renseignements dans la préface de *Daurel et Beton*, p. CI, et dans la *Romania*, XIV, 528.

† Messyas,	† Sother,	† Emanuel,
† Sabaoth,	† Adonay,	† Agyas,
† Otheos,	† Atanatos,	† Yskiros,
† Eleison,	† Aymas,	† Ely,
† Eloy,	† Patheon,	† Yssus.

Enfin le bas du feuillet est occupé par les vers célèbres sur les Trois rois mages, qui passaient pour préserver de l'épilepsie. Ils sont assez peu correctement transcrits.

Des .iij. rois.

Jaspart fert mirram, thus Melcio, Ba[l]tasar aurum.  
Hec tria qui secum portabit nomina regum  
Solvi secundum pietate caduco.

Le dernier vers doit être corrigé : *Solvitur a morbo Christi pietate caduco.*

Il n'est pas hors de propos de rappeler que mon savant confrère M. E. Le Blant a récemment publié et étudié une médaille d'argent, du temps de Charles VII où se

1. Il manque quatre syllabes à ce vers.

lisent les deux premiers de ces vers, suivis d'un troisième ainsi conçu: *Tunc mors est capta dum dicitur ananizapta* <sup>1</sup>. Ce mot mystérieux *ananizapta* se rencontre en diverses formules du moyen âge citées par M. Le Blant. Je note en passant qu'il faut le rétablir dans un passage du manuscrit d'après lequel j'ai publié *Daurel et Beton*. J'ai lu (p. cxix de l'édition) ce passage comme suit :

Omnia venena sunt capta azanan (?) juzata.

Il faut évidemment restituer, au lieu des deux derniers mots, *ananizapta*.

Paul MEYER.

1. Sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale, dans la *Revue numismatique*, 1891.

---

# TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

POUR L'ANNÉE 1891

---

Statuts.....	3
Règlement.....	9
Listes des membres de la Société au 1 <sup>er</sup> juillet 1891.....	13
Liste des membres du Conseil d'administration.....	33
Procès-verbaux des séances.....	34
Assemblée générale de la Société.....	39
Discours de M. Paris, président.....	40
Rapport de M. Paul Meyer, secrétaire.....	49
Rapport de M. E. Picot, trésorier-adjoint.....	56
Un bref superstitieux du XIII <sup>e</sup> siècle en vers français, par M. P. Meyer.....	66



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS





BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

# ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS



DIX-HUITIÈME ANNÉE



PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

56, RUE JACOB, 56

—

1892



# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

## ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

### STATUTS

---

#### ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oïl ou en langue d'oc.

#### ART. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

#### ART. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

#### ART. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

#### ART. 5.

La Société comprend des membres fondateurs des

membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

ART. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

ART. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

ART. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le Bureau et le Conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du Bureau et du Conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

ART. 9.

Le Bureau de la Société se compose d'un président,

de deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

ART. 10.

Le Conseil se compose de quinze membres, auxquels le Bureau est adjoint de droit.

ART. 11.

Le Conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'Assemblée générale et des séances du Conseil sera publié.

ART. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le Conseil et voté par la Société, détermine les attributions du Bureau et du Conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'Assemblée générale émis sur la proposition du Conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

ART. 13.

L'Assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

ART. 14.

Dans la première séance de janvier, le Conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au Conseil à la séance suivante.

ART. 15.

En ce qui concerne le Bureau et le Conseil, l'année se compte d'une Assemblée générale à l'autre; mais l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

ART. 16.

La première année de la Société part du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

---

## RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

### *Des séances.*

#### ARTICLE PREMIER.

La Société se réunit en assemblée générale le premier jeudi du mois de mai.

#### ART. 2.

Le Conseil de la Société se réunit le quatrième mercredi de chaque mois.

### *Du président et des vice-présidents.*

#### ART. 3.

Le président de la Société ou, en son absence, l'un des vice-présidents ouvre et lève les séances de l'Assemblée générale et du Conseil, met aux voix les propositions en discussion et, en cas de partage, a voix prépondérante.

#### ART. 4.

Dans toute commission dont il se trouve faire partie, la présidence lui est réservée.

#### ART. 5.

En cas d'absence du président et des deux vice-présidents, ils sont suppléés par un des anciens présidents ou vice-présidents.

#### ART. 6.

Le président convoque d'office et extraordinairement, lorsqu'il le juge nécessaire, les diverses commissions, le Conseil et la Société. Néanmoins il doit, dans ce dernier cas, prendre l'avis du Conseil.

### *Du secrétaire.*

#### ART. 7.

Le secrétaire envoie les convocations, rédige les procès-verbaux

des séances, est chargé de la correspondance et conserve les archives.

ART. 8.

Dans chaque séance du Conseil il prépare l'ordre du jour, fait connaître l'état d'avancement des publications entreprises, le nombre des feuilles tirées et composées, les manuscrits dont l'impression est proposée, etc.

ART. 9.

Il est chargé de la rédaction du Bulletin que publie la Société. Ce Bulletin comprend le résumé des séances et une série de notices.

*De l'administrateur.*

ART. 10.

L'administrateur de la Société est spécialement chargé de la représenter dans ses rapports avec ses imprimeurs ainsi qu'avec les libraires et relieurs.

ART. 11.

Il prépare et soumet au Conseil les projets des traités qui doivent être passés avec eux et en surveille l'exécution.

ART. 12.

Il vise tous les comptes financiers de la Société avant leur paiement par le trésorier.

ART. 13.

Il surveille la conservation, la distribution et la vente des publications, et, à la fin de chaque exercice, rend compte au Conseil du nombre d'exemplaires restant en magasin.

*Des publications de la Société.*

ART. 14.

Les ressources de la Société sont entièrement consacrées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

ART. 15.

Les publications de la Société se composent pour chaque exercice : 1° d'un Bulletin ; 2° de volumes en nombre indéterminé.



ART. 16.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et nomme pour chacun d'eux un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution. — Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il ne porte le visa du commissaire responsable.

ART. 17.

Le Bulletin est expédié directement par les soins du libraire à tous les membres de la Société, à Paris, en province et à l'étranger. — Les volumes sont remis aux membres de la Société ou à leurs correspondants, par le libraire de la Société en échange d'une lettre d'avis qui leur est adressée par le secrétaire.

ART. 18.

Le prix de vente de chacune des publications de la Société est fixé par le Conseil. — Ce prix pourra toujours être augmenté.

ART. 19.

Chaque publication de la Société portera la marque de la Société, le nom de l'éditeur, la date de l'exercice, le nom et l'adresse du libraire.

ART. 20.

Lorsqu'une publication est acceptée en principe par le Conseil, celui-ci nomme, séance tenante, une commission de trois membres pour examiner le projet de publication et fixer le chiffre du tirage.

ART. 21.

Cette commission fait son rapport dans la séance suivante, et, en cas d'adoption, il est désigné un membre pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

ART. 22.

Les honoraires attribués aux éditeurs sont déterminés par le Conseil pour chaque publication.

ART. 23.

Les éditeurs auront droit à dix exemplaires, dont un en papier Whatman, de chacune de leurs publications. Dans le cas où une publication aurait plusieurs éditeurs, il sera attribué à chacun d'eux

un exemplaire en papier Whatman, imputable sur les dix. Le commissaire responsable recevra deux exemplaires, dont un en papier Whatman.

ART. 24.

La Société n'a pas de bibliothèque.

*Du trésorier et de la commission de comptabilité.*

ART. 25.

Le trésorier a l'administration des fonds de la Société. Il perçoit les cotisations, délivre les quittances, tient le journal de caisse et acquitte les dépenses votées en Conseil et visées par l'administrateur.

ART. 26.

Il propose au Conseil les diverses mesures qui lui paraissent utiles pour le placement des fonds de la Société.

ART. 27.

Il a voix consultative dans la commission de comptabilité.

ART. 28.

La commission de comptabilité, nommée dans la première séance de l'année, se compose de trois membres.

ART. 29.

Elle vérifie les comptes de l'exercice précédent, dresse un projet de budget pour l'année qui s'ouvre et le soumet au Conseil dans la séance de février.

ART. 30.

Elle propose, s'il y a lieu, après avoir entendu le trésorier, la radiation des membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

ART. 31.

Ses pouvoirs expirent en mars après approbation donnée par le Conseil à ses propositions.

---

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1892

## MEMBRES FONDATEURS

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| BONNARDOT (François), [44].                  | † RICHARD (Éd.), [237].               |
| † BORDIER (Henri), [4].                      | † RÆDERER (L.), [452].                |
| DIDOT (Alfred), [408].                       | ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112].  |
| LABORDE (marquis J. de), [15].               | ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113].  |
| LAMARLE (A.), [261].                         | ROTHSCHILD (Henri de), [643].         |
| LAURENÇON (Léon), [208].                     | † ROTHSCCHILD (baron James de), [31]. |
| LE PILEUR (Dr Louis), [388].                 | SCHEFER (Charles), [466].             |
| † LOWELL (J.-R.), [401].                     | † WAILLY (Natalis de), [2].           |
| MEYER (Paul), [21].                          |                                       |
| † PANNIER (Léopold), [25].                   |                                       |
| PARIS (Gaston), [26].                        |                                       |
| † QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30]. |                                       |

---

## MEMBRES PERPÉTUELS

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| † ANDOÛILLÉ (A.), [171].         | † BONNEFONT (L.), [204].           |
| ANDRÉ (Édouard), [131].          | Bos (le Dr), [154].                |
| † ARON-DUPERRET (H.), [147].     | BOURMONT (comte Amédée de), [565]. |
| AVRIL (baron Adolphe d'), [556]. | † BRADSHAW (H.), [343].            |
| BALSAN (Ch.), [247].             | CALDERON (Th.), [284].             |
| BATIOUSKOF (Th.), [634].         | CHÉVRIER (Maurice), [571].         |
| † BAUDRY (F.), [3].              | COLMET D'AGE (Gabriel), [118].     |
| BERNON (baron de), [624].        |                                    |

- CORNU (J.), [56].  
† DIDOT (Ambroise-Firmin), [8].  
FAGNIEZ (Gustave), [345].  
† FOURNIÉ (Dr Éd.), [412].  
FRÉVILLE DE LORME (Marcel de), [596].  
FURNIVALL (Fr.-J.), [37].  
GUERLE (de), [533].  
HAVET (Julien), [45].  
HAVET (Louis), [46].  
JEANROY (A.), [635].  
JORET (Charles), [276].  
LALLEMENT (J.), [309].  
LANGLOIS (E.), [607].  
LELONG (Eug.), [223].  
LÉVY (Émile), [589].  
LIMMINGHE (comte de), [486].  
LISTER (J.-L.), [355].  
LONGNON (Auguste), [17].  
LUCE (Siméon), [18].  
† MARCHESOU (Pierre), [410].  
MARCHESOU (Régis), [649].  
MARIN, [288].  
MASSON (Georges), [89].  
METMAN (Étienne), [371].  
MEYER (Paul), [21].  
MOCATTA (Fred.), [637].  
MONTAIGLON (A. de), [24].  
MOREL-FATIO (Alfred), [210].  
MURET (Ernest), [612].  
NAVILLE (Louis), [281].  
† NICOL (H.), [42].  
OMONT (Henry), [590].  
PARIS (Gaston), [26].  
† PARIS (Paulin), [1].  
PÉLICIER (Paul), [611].  
PERRET (Michel), [621].  
PIAGET (Arthur), [632].  
PICOT (Émile), [29].  
POINSIGNON (J.), [248].  
RAJNA (Pio), [296].  
REUSS (Rod.), [184].  
RITTER (Eug.), [202].  
ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111].  
ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114].  
ROTHSCHILD (Henri de), [643].  
† ROUZAUD (Auguste), [525].  
ROY (Maurice), [583].  
SAISSET (Paul de), [517].  
SERVOIS (Gustave), [578].  
SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459].  
STIMMING (Dr Albert), [321].  
SUCHIER (A.), [164].  
SUNDBY (Thor), [323].  
TEMPLIER (Armand), [384].  
THURNEYSSEN (Dr), [585].  
TOBLER (Adolf), [60].  
TODD (Henry A.), [613].  
† URBAIN (Fr.), [217].  
TOYNBEE (Paget), [608].  
VAN HAMEL (A. G.), [598].  
VIENNOT (W.), [591].  
† VILLEMESSANT (H. de), [307].  
WAHLUND (C.), [447].  
WEBER (Dr Alfred), [396].  
WESSELOFSKI (Alex.), [446].  
WULFF (Fr.), [569].

## LISTE GÉNÉRALE

### DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ <sup>1</sup>

- AGUILÓ Y FUSTER (M.), [505], conservateur de la bibliothèque provinciale de Barcelone; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- ALGER (Bibliothèque universitaire d'), [588]; correspondant M. Ruff, libraire, à Alger.
- ALTON (J.), [576], professeur au lycée de Josephstadt, à Vienne (Autriche).
- AMOURS (F.), [593], professeur de français, High School, Glasgow, Ecosse.
- AMSTERDAM (Bibliothèque de l'Université d'), [340].
- ANCONA (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.
- ANDRÉ (Édouard), [131], ancien député, boulevard Haussmann, 158 (membre perpétuel).
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'), [479], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84.
- ARCHIVES du département du Nord, [431]; aux soins de M. Jules Finot, archiviste.
- ARSENAL (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- ASHER, [142], libraire, à Berlin, Unter den Linden; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15 (7 exemplaires).
- ASTOR LIBRARY, [458], à New-York; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saint-Pères, 15.
- AUBINEAU (Joseph), [271], rue du Cherche-Midi, 23.
- AUBRY-VITET (Eug.), [507], rue Barbet de Jouy, 9.
- AUDRAN (Eug.), [385], professeur au lycée de Belfort.

1. Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque ont droit à un exemplaire sur papier Whatman.

- AUMALE (duc d'), [205], de l'Académie française, au château de Chantilly, Oise.
- AUTIER DE CAUVRY (M<sup>me</sup>), [568], rue des Écoles, 38.
- AVIGNON (Bibliothèque municipale et Musée Calvet, à), [650].
- AVRIL (baron Adolphe d'), [559], ministre plénipotentiaire, rue Galilée, 27 (membre perpétuel).
- BALE (Bibliothèque de l'Université de), [58]; corresp. M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BALE (Séminaire des langues romanes à l'Université de), [651]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BALSAN (Ch.), [247], rue de la Baume, 8 (membre perpétuel).
- BALTIMORE (John Hopkins University, à), [554]; corresp. M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 bis.
- BARTHÈS et LOWELL [269], libraires à Londres; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- BATIOUSKOF (Th.), [634] à la Bibliothèque de l'Université de Saint-Pétersbourg (membre perpétuel); correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- BAUDET (L.), [440], rue des Archives, 14.
- BEAU (Gabriel), [560], boulevard Raspail, 207.
- BELFAST (Queen's College, à), Irlande [492].
- BÉMONT (Charles), [298], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès lettres, rue de Condé, 9.
- BERLIN (Bibliothèque de l'Université de), [155]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- BERNARD (l'abbé Eugène), [527], vice-doyen de Sainte-Genève, rue Gay-Lussac, 5.
- BERNE (Bibliothèque cantonale de), [628]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- BERNON (baron J. A. de), [624], docteur en droit, rue des Saints-Pères, 3 (membre perpétuel).
- BIBLIOTECA VITTORIO-EMMANUELE, [456], au Collège Romain, Rome; corresp. M. Loescher, libraire à Rome.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Paris.
- BÔCHER, [252], professeur à l'Université de Boston.
- BODINIER (Guillaume), [329], avocat, rue Tarin, 2, Angers.

- BOHOMOLETZ (M<sup>me</sup> de), [286], boulevard Malesherbes, 142.
- BONN (Bibliothèque de l'Université de), [536]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- BONN (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [617]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- \* BONNARDOT (François), [44], sous-inspecteur du service historique de la ville de Paris, avenue de la République, 106, Montrouge (Seine), (membre fondateur).
- BORDEAUX (Bibliothèque universitaire de), [646]; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- Bos (D<sup>r</sup> Alph.), [154], cours Lieutaud, 19, Marseille (membre perpétuel).
- BOSTON (Bibliothèque publique de), [441], Etats-Unis; corresp. M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 bis.
- BOUCHER (Aug.), [362], ancien élève de l'École normale supérieure, rue du Pré-aux-Clercs, 6.
- BOUCHERIE (Adhémar), [582], chef de bataillon en retraite, place Saint-Pierre, à Angoulême.
- BOUCHET (Émile), [610], rue des Murlins, 26, Orléans.
- BOURDILLON (F. W.), Buddington, Midhurst (Sussex); correspondant, M. Nutt, libraire à Londres.
- BOURMONT (comte Amédée de), [565], ancien élève de l'École des Chartes, rue de Las-Cases, 24 (membre perpétuel).
- \* BOUTON (V.), [421], rue de Maubeuge, 15.
- BOUTON (Joseph), [541], rue Ménage, 1, Angers.
- BRERA (Bibliothèque nationale de), à Milan, [600]; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- BROOKE (Th.), [508], Armitage Bridge, Huddersfield, Angleterre.
- BRUN (Félix), [545], rue des Grands-Augustins, 5.
- BRUNOT, [594], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- CAEN (Bibliothèque universitaire de), [573]; correspondant M. Massif, libraire à Caen.
- CALDERON (Th.), [284], rue Royale, 24 (membre perpétuel).
- CAMBRIDGE (Bibliothèque de l'Université de), [367]; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

- CANFIELD (Arthur G.), [636], professeur de français à l'Université de Lawrence (Kansas); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- CASATI (Charles), [558], conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Las-Cases, 25.
- CAUSSADE (F. de), [200], conservateur à la bibliothèque Mazzarine.
- CAYROU (Paul), [605], rue de Villiers, 43, Neuilly-sur-Seine.
- CHABANEAU (Camille), [94], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Montpellier, villa Marie, Montpellier.
- CHAMPION (H.), [245], libraire, quai Voltaire, 9.
- CHARAVAY (Ét.), [422], libraire, rue de Furstenberg, 4.
- \* CHAVANE (P.), [328], à la manufacture de Bains-en-Vosges; corresp. M. J. Charnier, rue Louis Blanc, 22.
- CHAZAL (L.), [233], caissier payeur central du Trésor, boulevard Saint-Michel, 37.
- CHENNEVIÈRES (marquis de), [474], rue Paul-Louis Courier, 3.
- CHEATHAM LIBRARY, [639], à Manchester; correspondant M. Nutt, libraire à Londres (par Hachette).
- CHÉVRIER (Maurice), [571], attaché au ministère des affaires étrangères, rue Jacob, 35 (membre perpétuel).
- CHRISTIANA (Bibliothèque de l'Université de), [618]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- CLAUDIN (A.), [234], libraire, rue Dauphine, 16.
- CLÉDAT (Léon), [616], professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, rue Saint-Maurice, 20.
- CLERMONT-FERRAND, (Bibliothèque universitaire de), [641]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- COLMET D'AGE (Gabriel), [118], doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 126 (membre perpétuel).
- \* COMTE (Adolphe), [601], quai Debilly, 46.
- CONSTANS (L.), [173], professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- COPENHAGUE (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant M. Lemoigne, rue Bonaparte, 12.
- COPPEAUX (Th.), [448], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du général Foy, 6.



- CORMENIN (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.
- CORNU (J.), [56], professeur à l'Université allemande de Prague, Bohême (membre perpétuel).
- COULET (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.
- COURAYE DU PARC (Joseph), [562], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, boulevard Saint-Michel, 79.
- COURCEL (Valentin de), [369], rue de Vaugirard, 20.
- CRANE (J.-F.), [438], professeur à l'Université d'Ithaca (États-Unis d'Amérique); correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- CROUSLÉ, [373], professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue Gay-Lussac, 24.
- DARESTÉ (Rod.), [168], membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, 9.
- DASPIT DE SAINT-AMAND, [511], La Réole, Gironde.
- DELAGARDE (Émile), [574], rue de Courcelles, 10.
- DELAVILLE LE ROULX (Joseph), [300], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès-lettres, rue de Monceaux, 52.
- DEBOUTLE (A.) [481], professeur honoraire de l'Université, à Grandcourt, par Londinières, Seine-Inférieure.
- DELISLE (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8.
- DEMAISON (Louis), [295], ancien élève de l'École des Chartes, archiviste de la ville de Reims, rue Cérés, 21, Reims.
- \* DIDOT (Alfred), [408], libraire-éditeur, rue de Varenne, 61 (membre fondateur).
- \* DOAZAN (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazeille, Indre; correspondant M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- DONNET (M<sup>me</sup> G.), [495]; correspondant M. G. Raynaud, rue de Saint-Pétersbourg, 2.
- DREYFUS (Ferd.), [203], avocat, boulevard de Courcelles, 50.
- DRUJON (Fernand), [219], attaché au cabinet du Préfet de police.
- DUBOIS (Alfred), [152], rue de l'Élysée, 6.
- DUBOIS (Paul), [493], quai des Chartrons, 42, Bordeaux.

- DUFOURMANTELLE (Ch.), [457], ancien archiviste de la Corse, à Ajaccio.
- DYKES (Fred.), [391], Wakefield and Barnsby Union Bank, Wakefield (Angleterre); correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.
- ÉCOLE normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45; correspondant M. Thorin, libraire, rue de Médecis, 7.
- EICHTHAL (Eugène d'), [207], rue Jouffroy, 57.
- FAGNIEZ (Gustave), [345], Meudon, Seine-et-Oise, (membre perpétuel).
- FÉCAMP (Albert), [449], bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire, Montpellier.
- FÉZENZAC (duc de), [544], rue de la Baume, 5.
- FLACH (Jacques), [414], professeur au Collège de France, rue de Berlin, 37.
- FLAMARE (Henri de), [633], archiviste de la Nièvre, à Nevers.
- FLORENCE (Bibliothèque nationale de), [629]; correspondant M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
- FÆRSTER (Wendelin), [41], professeur à l'Université de Bonn; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- FOULD (Léon), [529], Cours-la-Reine, 38.
- FOURNIER (D<sup>r</sup> Alfred), [90], professeur à la Faculté de Médecine, médecin des hôpitaux, rue Volney, 1.
- FRANQUEVILLE (Gaston de), [549], château de Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées).
- FRÉVILLE DE LORME (Marcel de), [596], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue Cassette, 12 (membre perpétuel).
- FRIBOURG-EN-BRISGAU (Bibliothèque de l'Université de), [580].
- FURNIVALL (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, St-George's Square, Primrose Hill, Londres, N. (membre perpétuel).
- GADALA (Charles), [144], agent de change, boulevard Poissonnière, 21.
- GAUTIER (Léon), [10], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, secrétaire des Archives nationales, rue Vavin, 8.

- GEIJER (Pierre-Adolphe), [358], professeur à l'Université d'Upsal.
- GENÈVE (Bibliothèque publique de), [428]; correspondant M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15.
- GENTIL (Arthur), [550], avenue Hoche, 18 bis.
- GEROLD et Cie, [615], libraires à Vienne (Autriche), (2 exemplaires).
- GEVAERT (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
- GIBERT (Marc), [587], rue Saint-André-des-Arts, 40.
- GIessen (Bibliothèque de l'Université de), [654]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- GILLIÉRON (J.), [468], répétiteur à l'École des Hautes-Etudes, place de la République, 2, à Levallois-Perret.
- \* GOLDSCHMIDT (L.), [376], rue Rembrandt, Parc Monceaux.
- GOTHA (Bibliothèque grand-ducale de), Allemagne, [86]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- GOTHEMBOURG (Bibliothèque de l'Université de), Suède [645]; correspondant, M. Brokhaus, rue Malebranche, 13.
- GRATZ (Styrie) (Bibliothèque de l'Université de), [465].
- GRENOBLE (Bibliothèque municipale de), [82].
- GRENOBLE (Bibliothèque universitaire de), [595]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- GRÆBER (G.), [485], professeur à l'Université de Strasbourg; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- GUÉNEAU DE MUSSY (Odon), [609], rue Louis-le-Grand, 2.
- GUERLE (de), [533], rue Louis-le-Grand, 17 (membre perpétuel).
- GUIFFREY (J.-J.), [381], archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1.
- GUIZOT (Guillaume), [13], professeur au Collège de France, rue de Monceaux, 42.
- HALLE (Bibliothèque de l'Université de), [567]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- HAMBOURG (Bibliothèque de la ville de), [103]; correspondant M. Lucas Gräfe, libraire, Rathhausmarkt, 15, Hambourg.
- HARVARD COLLEGE (Bibliothèque de), [229], à Cambridge,

- Etats-Unis ; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- HATZFELD (Ad.), [14], professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, rue de l'Odéon, 7.
- HAVET (Julien), [45], conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de Sèze, 6 (membre perpétuel).
- HAVET (Louis), [46], professeur au Collège de France, avenue de l'Opéra, 5 (membre perpétuel).
- HAVRE (Bibliothèque municipale du), [644] ; correspondant M. Bourdignon fils, libraire, place Gambetta, 19, Le Havre.
- HAYEM (Julien), [75], rue du Sentier, 38.
- HEIDELBERG (Bibliothèque de l'Université de), [570] ; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- HERBET (Félix), [482], ancien élève de l'École des Chartes, docteur en droit, boulevard Saint-Germain, 127.
- HÉRON (A.), [551], rue du Champ-du-Pardon, 20, Rouen.
- HERTZ (Wilhelm), [462], à Munich ; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- HOCK (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liège.
- HODGES, FOSTER et Cie, [337], libraires à Dublin ; correspondants MM. Dulau et Cie, libraires à Londres (2 *exemplaires*).
- HÆST (Christian), [484], libraire à Copenhague ; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- HUET (G.), [630], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue d'Aguesseau, 1.
- JAMAIN (Joseph), [490], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52.
- JARNIK (Jean-Urbain), [87], professeur à l'Université tchèque de Prague.
- JEANROY (A.), [635], chargé de cours à la Faculté des Lettres de Toulouse, rue Saint-Joseph, 43, Toulouse (membre perpétuel).
- JOLIVALD (l'abbé Ph.), [368], à Mandern, par Sierck, Lorraine.
- JONQUIÈRE (J.), [126], rue Spontini, 1.

- JORET (Charles), [276], correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, Bouches-du-Rhône.
- JOUON (Fréd.), [379], rue de Clisson, 2, Rennes.
- \* KERMAINGANT (P. L. de), [389], avenue des Champs-Élysées, 102.
- KIEL (Bibliothèque de l'Université de), [592]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- KING'S COLLEGE (Bibliothèque de), [620], à Cambridge, Angleterre; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- KING'S INNS LIBRARY, [290], Henrietta Street, Dublin.
- KLOTZ (Eugène), [315], négociant, place des Victoires, 2.
- \* LABORDE (marquis J. de), [15], quai d'Orsay, 25 (membre fondateur).
- LA BORDERIE (Arthur de), [427], ancien député, à Vitré; correspondant M. L. Delisle, rue des Petits-Champs, 8.
- LAFENESTRE (Georges), [191], membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Jacob, 23.
- LA GERMONIÈRE (Éd. de), [88], place Vendôme, 20.
- LAIR (J.), [74], ancien élève de l'École des Chartes, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris, boulevard de la Villette, 204.
- LALLEMENT (J.), [309], rue du Bac, 63 (membre perpétuel).
- \* LAMARLE (A.), [261], directeur de la compagnie des eaux minérales de la Bourboule, rue Chaptal, 26 (membre fondateur).
- LAMY (Ernest), [584], boulevard Haussmann, 113.
- LANGLOIS (E.), [607], maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, (membre perpétuel).
- \* LAURENÇON (Léon), [208], député des Hautes-Alpes, rue de Courcelles, 24 (membre fondateur).
- LAUSANNE (Bibliothèque cantonale de), [655]; correspondant M. Payot, libraire à Lausanne (Suisse).
- LAVISSE (Louis-Ern.), [134], de l'Académie française, professeur à la Faculté des Lettres, rue de Médicis, 5.
- LE BLONDEL, [461], libraire à Meaux, Seine-et-Marne.
- LECESNE (Henri), [304], imprimeur à Châteaudun.

- LEGOUEZ (E.), [39], professeur, boulevard de Versailles, 17, Saint-Cloud.
- LEIPZIG (Bibliothèque de l'Université de), [537].
- LELONG (Eug.), [223], archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, (membre perpétuel).
- \* LE PILEUR (D<sup>r</sup> Louis), [388], rue de l'Arcade, 15 (membre fondateur).
- LEROY (A.), [16], membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège.
- LEROY-BEAULIEU (Anatole), [150], membre de l'Institut, rue Pigalle, 69.
- \* LE SOURD (D<sup>r</sup>), [394], directeur de la *Gazette des Hôpitaux*, rue Soufflot, 15.
- LEVY (Émile), [589], professeur à l'Université de Fribourg-en-Brigau; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).
- LIÈGE (Bibliothèque de l'Université de), [51] : correspondant M. Demarteau, libraire à Liège.
- LILLE (Bibliothèque des facultés catholiques, à), [382]; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- LILLE (Bibliothèque universitaire de), [642]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- LIMMINGHE (comte de), [486], au château de Grèves, par Namur; correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1 (membre perpétuel).
- LISIEUX (Bibliothèque municipale de), [53], Calvados.
- LISTER (J.-L.), [355], Shibden Hall, Halifax, Angleterre, (membre perpétuel).
- LIVET (Charles), [209], directeur de l'établissement thermal, à Aix-les-Bains, Savoie.
- LONGNON (Auguste), [17], membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales, rue de Bourgogne, 50 (membre perpétuel).
- LUCE (Siméon), [18], membre de l'Institut, chef de la section historique aux Archives nationales, professeur à l'École des Chartes, boulevard St-Michel, 95 (membre perpétuel).
- LUND (Bibliothèque de l'Université de), [627]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- LYON (Bibliothèque universitaire de), rue de l'Hôtel-de-Ville,

- [464]; correspondant M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- MAGEN (A.), [179], à Agen, Lot-et-Garonne.
- MALLET (D.), [259], rue Mazarine, 19.
- MANDROT (Bernard), [76], ancien élève de l'École des Chartres, rue Pierre Charron, 57.
- MANS (Bibliothèque municipale du), [257].
- MARANDE (A.), [602], place de l'Hôtel-de-Ville, 28, Le Havre.
- MARBOURG-en-Hesse, (Bibliothèque de l'Université de), [211]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MARBOURG-en-Hesse (Séminaire pour l'étude des langues romanes à l'Université de), [212]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- MARCHESSOU (Régis), [649], imprimeur, au Puy, Haute-Loire (membre perpétuel).
- MARIN, [288], Bühl, par Guebwiller (Alsace), (membre perpétuel).
- MARTY-LAVEAUX (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartres, rue Pelletan, 19, Vitry-sur-Seine.
- MASSON (Georges), [89], libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, 120 (membre perpétuel).
- MATHIEU, [282], à Thouars (Deux-Sèvres).
- MÉLY (Fernand de), [606], au Mesnil-Germain, par Fervacques, Calvados.
- MENGIN (Paul), [83], rue Neuve, 11, Versailles.
- METMAN (Étienne), [371], avocat, place Saint-Michel, 25, Dijon (membre perpétuel).
- \*MEYER (Paul), [21], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'École des Chartres, rue de Boulainvilliers, 26, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).
- MEYER-LÜBKE (Willhelm), [631], professeur extraordinaire à l'Université de Vienne.
- MICHEL (N.-H.), [532], professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris, boulevard Saint-Michel, 79.
- MIDDLETOWN (The library of Wesleyan University), Connecticut [647]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.

- MOCATTA (Fred.), [637], Connaught Place, 9, Londres (membre perpétuel).
- MONOD (Gabriel), [23], maître de conférences à l'École normale supérieure, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue du Parc de Clagny, 18 bis, Versailles.
- MONTAIGLON (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place des Vosges, 9 (membre perpétuel).
- MOREL-FATIO (Alfred), [210], secrétaire de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 20 (membre perpétuel).
- MORGAND, [98], libraire, passage des Panoramas, 55.
- MOURAVIT (G.), [543], notaire, rue des Prêcheurs, 34, Aix-en-Provence; correspondant M. Alph. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- MUNICH (Bibliothèque de la Cour à), [301]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- MUNICH (Bibliothèque de l'Université de), [230].
- MUNICH (Séminaire royal de philologie moderne à l'Université de), [424]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- MUNSTER (Bibliothèque Paulina, à), Westphalie, [333].
- MUQUARDT, [411], libraire rue de la Régence, 15, Bruxelles.
- MURET (Ernest), [612], professeur à l'Université de Genève, (membre perpétuel).
- MUSSAFIA (Ad.), [84], correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Vienne; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- NAVILLE (Louis), [281], cours des Bastions, 15, Genève; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9 (membre perpétuel).
- NEUMANN (Fr.), [538], professeur à l'Université de Heidelberg; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- NEWCASTLE UPON TYNE (The Literary and Philosophical Society), [349], (Angleterre); correspondants MM. Dulau et Cie, libraires à Londres.
- NORMAND (Georges), [498], rue du Hâvre, 12.
- NORMAND (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes, rue Rembrandt, 2.



- NOVATI (Francesco), [625], professeur à l'Université de Milan, Fiori Oscuri, 7, Milan.
- NUITTER (Ch.), [417], archiviste de l'Opéra, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.
- NUTT (D.), [273], 270, Strand, Londres; correspondant la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain (2 exemplaires).
- NYROP (Kr.), [488], professeur à l'Université de Copenhague, gl. Kongevej, 89, Copenhague; correspondants MM. Groux et Cie, cour du Commerce, 17.
- OMONT (Henry), [590], bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30, Passy-Paris (membre perpétuel).
- OXFORD (Bibliothèque Bodléienne, à), [305]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- PANGE (comte Maurice de), [604], rue de Lisbonne, 53.
- \*PARIS (Gaston), [26], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la section d'histoire et de philologie de l'École des Hautes-Études, rue de Longchamp, 134, Passy-Paris, (membre fondateur et perpétuel).
- PARKER et Cie, [500], libraires, à Oxford (2 exemplaires); corresp. M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- PAÑQUIER (l'abbé H.), [406], directeur de l'École des Hautes-Études ecclésiastiques, place du Château, Angers.
- PASSY (Louis), [240], ancien élève de l'École des Chartres, député, rue de Clichy, 45.
- PASTEUR (Adolphe), [435], place Victor Hugo, 3.
- PATINOT (G.), [220], à la direction du *Journal des Débats*, rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois.
- PEABODY INSTITUTE (The), [546], Baltimore, États-Unis; correspondant M. Terquem, libraire, boulevard Haussmann, 31 bis.
- PÉLICIER (Paul), [611], archiviste du département de la Marne, Châlons-sur-Marne (membre perpétuel).
- \*PÉRIER (Ferdinand), [275], rue de Provence, 59.
- PERRET (Michel), [621], ancien élève de l'École des Chartres, attaché aux travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, boulevard des Capucines, 19 (membre perpétuel); correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
- PETIT DE JULLEVILLE (L.), [27], professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue La Fontaine, 68, Auteuil-Paris.

- PIAGET (A.), [632], boulevard Saint-Michel, 109 (membre perpétuel).
- PIAT (A.), [161], rue Saint-Maur, 85.
- PICOT (Émile), [29], consul honoraire, professeur à l'École des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 135, (membre perpétuel).
- PICOT (Georges), [183], membre de l'Institut, rue Pigalle, 54.
- POINSIGNON (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, Le Havre (membre perpétuel).
- PORQUET, [419], libraire, quai Voltaire, 1.
- PRAROND (Ernest), [460], à Abbeville.
- PRAGUE (Bibliothèque de l'Université de), [496] ; correspondant M. Koehler, libraire, à Leipzig.
- PUYMAIGRE (comte de), [354], rue de l'Université, 17.
- RAJNA (Pio), [296], professeur à l'Institut des études supérieures à Florence, via Cavour, 84, Florence (membre perpétuel).
- RAYNAUD (Gaston), [79], bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Saint-Pétersbourg, 2.
- RENCOGNE (Pierre de), [509], rue du Minage, 47, Angoulême.
- RENNES (Bibliothèque universitaire de), [619].
- REUSS (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg ; correspondant M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15 (membre perpétuel).
- RITTER (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, rue du Mont-de-Sion, 4, Genève ; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9 (membre perpétuel).
- ROBERT (Ulysse), [387], inspecteur général des Bibliothèques et Archives, Avenue Quihou, 30, Saint-Mandé, Seine.
- ROBINEAU (C.), [91], rue de Marignan, 25.
- ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111], rue Saint-Florentin, 2 (membre perpétuel).
- \*ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg Saint-Honoré, 33 (membre fondateur).
- \*ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19 (membre fondateur).

ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23 (membre perpétuel).

\*ROTHSCHILD (Henri de), [643], avenue de Friedland, 38, (membre fondateur et perpétuel).

ROY (Maurice), [583], rue de Villersexel, 4 (membre perpétuel).

ROYER (Ch.), [352], boulevard de la Madeleine, 17, cité Vindé.

ROZIÈRE (Eug. de), [32], sénateur, membre de l'Institut, rue Lincoln, 8.

RUBLE (baron Alphonse de), [186], rue Cambon, 43.

RUPALLEY (Ern.), [490], rue Lafayette, 13.

SAISSET (Paul de), [517], avenue Victor Hugo, 18 (membre perpétuel).

SALMON (A.), [640], rue Gracieuse, 1.

\*SCHEFER (Charles), [466], membre de l'Institut, président de l'École des langues orientales vivantes, rue de Lille, 2 (membre fondateur).

SEIGNEUR (l'abbé), [432], rue du Colysée, 44 ; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

SERVOIS (Gustave), [578], garde général des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, 60 (membre perpétuel).

SHELDON (E. S.), [648], Hudbert Street, 27, Cambridge Massachusetts ; correspondant M. Bouillon, libraire, rue Richelieu, 67.

SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459], 101, Southwood Lane, Highgate, Londres, N. (membre perpétuel).

SÆDERHJELM (W.), [622], professeur à l'Université de Helsingfors (Finlande) ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.

SOREL (A.), [409], membre de l'Institut, secrétaire général du Sénat, professeur à l'École libre des sciences politiques, au palais de la Présidence du Sénat.

STENDEL (Edm.), [213], professeur à l'Université de Marbourg (Hesse) ; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.

STEPHENS (Georges), [351], professeur à l'Université de Copenhague ; corresp. M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

STIMMING (Dr Albert), [321], professeur à l'Université de Kiel

(Allemagne), (membre perpétuel); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.

STOCKHOLM (Bibliothèque royale de), [370]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.

STRASBOURG (Bibliothèque de l'Université de), [231]; corresp. M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.

STRASBOURG (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [404]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.

STRAUS (Émile), [106], avocat, boulevard Haussmann, 134.

SUCHIER (A.), [164], professeur à l'Université de Halle; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).

SUNDBY (Thor), [323], professeur à l'Université de Copenhague, Krystalgade, 22, Copenhague (membre perpétuel).

TALBERT (F.), [107], professeur à La Flèche; corr. M. Thorrin, libraire, rue Médicis, 7.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [115], correspondant de l'Institut, Gontaud, Lot-et-Gar.; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

TAMSON (G.-J.), [516], professeur à Kelvinside Academy, Glasgow, Écosse.

TARNEAU (Jules), [306], notaire à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme; correspondant M. Billard, place Dauphine, 27.

TAULIER (L.), [366], Francheville-Lyon, Rhône.

TEMPIER (D.), [165], archiviste des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

TEMPLIER (Armand), [384], de la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77 (membre perpétuel).

TEN BRINK (B.), [433], professeur à l'Université de Strasbourg.

TERRAT (Barthélemy), [250], professeur de droit à l'Institut catholique de Paris, rue Saint-Romain, 18.

THOMAS (Antoine), [524], chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, boulevard Raspail, 213.

THOMPSON (E. Maunde), [193], directeur du Musée Britannique, Londres; correspondants MM. Dulau et C<sup>ie</sup>, libraires à Londres.

THURNEYSSEN (D<sup>r</sup> R.), [585], chargé de cours à l'Université

- de Fribourg-en-Brisgau; correspondant M. Bouillon, libraire, rue Richelieu, 67 (membre perpétuel).
- TOBLER (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Schillstrasse, 11, Berlin W.; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15 (membre perpétuel).
- TODD (H.-A.), [613], Leland Stanford Junior University, Menlo Park, Californie, États-Unis d'Amérique, (membre perpétuel).
- TORONTO (Bibliothèque de l'Université de), Canada, [638]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- TOULOUSE (Bibliothèque universitaire de), [597].
- TOYNBEE (Paget), [608], Stanhoe Grange, King's Lynn, Norfolk, Angleterre, (membre perpétuel); correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- TRIER (Gerson), [54], Kongensgade, 66, Copenhague.
- TUBINGUE (Bibliothèque de l'Université de), [471]; corresp. M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, 13.
- TURIN (Bibliothèque nationale de), [566]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- ULBRICH (Dr), [491], Lützowstrasse, 68, Berlin; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.
- ULRICH (Jacob), [463], professeur à l'Université de Zurich, Suisse.
- UPSAL (Séminaire philologique de l'Université d'), Suède, [501]; corresp. M. Per Lamm, libraire, rue Saint-Honoré, 338.
- VANDER HAEGHEN (F.), [360], bibliothécaire de l'Université de Gand, Belgique.
- VAN HAMEL (A.-G.), [598], professeur de langue et littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Groningue, Pays-Bas (membre perpétuel).
- VENDEUVRE (baron de), [140], rue de Penthièvre, 4.
- VIENNOT (William), [591], boulevard Saint-Germain, 202 (membre perpétuel).
- VILLARD (Th.), [287], conseiller municipal, boulevard Malessherbes, 138.
- VOGÜÉ (le marquis de), [110], membre de l'Institut, rue Fabert, 2.

- VOLLMÖLLER (Karl), [363], Werderstrasse, 36, à Dresde; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- WAHLUND (C.), [447], professeur à l'Université d'Upsal (Suède), (membre perpétuel).
- WAROCQUÉ (Raoul), [626], 45, avenue des Arts, Bruxelles.
- WEBER (D<sup>r</sup> Alfred), [396], Frauenfeld, Suisse, (membre perpétuel).
- WEIMAR (Bibliothèque de), [153], Allemagne; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59.
- WELTER (H.), [623], libraire, rue Bonaparte, 59.
- WESSELOFSKY (Alex.), [446], professeur à l'Université de Saint-Petersbourg (membre perpétuel).
- WESTENDORP-JUT DE BREUKELERWAARD (P. N.), [652], avenue de Ségur, 11 bis.
- WHITE (George), [40], Ashley House, Epsom, Angleterre.
- WILLEMS (A.), [65], professeur à l'Université de Bruxelles, chaussée de Haecht, 70, Bruxelles.
- WULFF (Fr.), [569], professeur agrégé à l'Université de Lund, Suède; correspondant M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59 (membre perpétuel).
- YALE COLLEGE, [415], à New-Haven, États-Unis d'Amérique correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1.
- ZURICH (Bibliothèque cantonale de), Suisse, [553].
-

# LISTE DES MEMBRES

DU

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR L'ANNÉE 1891-92

---

MM. BONNARDOT.

DIDOT.

GAUTIER.

HUET.

LABORDE (marquis de).

LONGNON.

LUCE.

MARTY-LAVEAUX.

MEYER.

MONTAIGLON (de).

MOREL-FATIO.

MURET.

MM. PARIS.

PETIT DE JULLEVILLE.

PICOT (É.).

RAYNAUD.

ROBERT.

ROTHSCHILD (baron E.  
de).

ROY.

ROZIÈRE (de).

RUBLE (baron de).

SERVOIS.

THOMAS.

### BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

*Président*..... MM. Baron DE RUBLE.

*Vice-présidents*..... Marquis DE LABORDE, PARIS.

*Administrateur*..... RAYNAUD.

*Secrétaire*..... MEYER.

*Secrétaire-adjoint*... HUET.

*Trésorier*..... Baron Edm. DE ROTHSCHILD.

*Trésorier-adjoint*... PICOT (É.).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des chartes le 30 mars 1892.

---

*Présidence de M. le baron de RUBLE, président.*

Nouveaux membres : la bibliothèque municipale et musée Calvet, à Avignon ; le séminaire des langues romanes à l'Université de Bâle ; la bibliothèque universitaire de Giessen ; la bibliothèque cantonale de Lausanne ; M. P.-N. Westendorp-Jut de Breukelerwaard, à Paris.

M. Bourdillon, à Londres, qui souscrivait à l'un des trois exemplaires portés sur la liste des membres au nom de M. Nutt, figurera désormais en son propre nom sur cette liste. M. L. Naville devient membre perpétuel.

État des impressions : *Roman de l'Escoufle*, dix-sept feuilles tirées, formant le texte complet. — *Mistère du Viel Testament*, t. VI et dernier ; ce volume est achevé et va être envoyé à Paris. — *Chansonnier Saint-Germain* ; la reproduction phototypique de ce manuscrit exécutée



dans les ateliers de MM. Aron frères et d'après des clichés pris à la Bibliothèque nationale, est terminée. — Bulletin n° 2 de 1891, en épreuves.

Le tome VII d'Eustache Deschamps et le tome II de Christine de Pisan ont été mis en distribution le mois dernier. Le Conseil décide que le dernier volume du *Mistère du Viel Testament* sera distribué le plus tôt possible. Ainsi sera complété l'exercice 1891. Un titre et un avant-propos seront imprimés chez MM. Marchessou pour être joints à la reproduction phototypique du Chansonnier Saint-Germain, qui constituera la distribution afférente à l'exercice 1892.

M. U. Robert écrit au Président de la Société pour rappeler la proposition qu'il a faite en 1888, tant en son nom qu'en celui de M. Fœrster, professeur à l'Université de Bonn, de publier pour la Société la version en vers du *de re militari* de Végèce, par Priorat de Besançon. Il annonce que M. Fœrster aura fini aux environs de Pâques l'introduction qui devra être jointe à cet ouvrage, et demande à ne remettre le glossaire que lorsque l'impression de l'ouvrage sera terminée. Le Conseil, se référant à la délibération du 26 décembre 1888, fera répondre à M. Robert qu'une commission chargée d'examiner ce projet sera nommée aussitôt que le texte et l'introduction auront été déposés.

La circulaire dont l'envoi avait été décidé à la dernière séance, a été adressée le 16 janvier aux membres dont les cotisations étaient en retard. L'administrateur donne au Conseil le détail des recouvrements qui ont été par suite opérés.

Le Conseil procède à la radiation de quelques mem-

bres qui, depuis plusieurs années, ne paient pas leurs cotisations.

Sur la proposition de l'administrateur, le tirage sur papier Whatman du Bulletin est réduit à 25 exemplaires.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des chartes le 23 novembre 1892.

---

*Présidence de M. le baron DE RUBLE, président.*

État des impressions : *Miracles de Nostre Dame*, t. VIII (vocabulaire), vingt feuilles tirées, feuille 21 en placards. — *Eustache Deschamps*, t. VIII, 8 feuilles en pages.

Depuis la dernière séance le Bulletin n<sup>o</sup> 1 de 1892 et le t. I du *Chansonnier Saint-Germain*, contenant la reproduction phototypique du manuscrit, ont été distribués.

Le Conseil décide que l'exercice de 1893 se composera de *Guillaume de Dole*, du t. VIII des *Miracles de Nostre Dame* et de l'*Escoufle*.

Le conseil autorise la mise sous presse du t. III des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*.

Sur la proposition de M. l'administrateur le tirage du

Bulletin sera désormais fixé à 500 exemplaires en papier ordinaire, au lieu de 600.

M. le trésorier-adjoint fait savoir qu'il a été fait à la Société, par un de ses membres, un don de 500 francs.

Le Conseil décide la radiation de divers membres qui depuis plusieurs années n'ont pas payé leurs cotisations. M. le trésorier-adjoint fait remarquer à ce propos que non seulement ces membres ne sont d'aucun secours à la Société, mais que même ils constituent pour elle une charge, puisqu'ils reçoivent le Bulletin, et que d'ailleurs la présentation à domicile des quittances entraîne certains frais.

Le Conseil établit l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale qui est fixée au 22 décembre.

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à l'École des Chartes, le 22 décembre 1892.

*Présidence de M. le baron DE RUBLE, président.*

La Société entend la lecture du discours du Président et les rapports du Secrétaire et du Trésorier.

Sont élus membres du Bureau et du Conseil, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale, les membres de la Société dont les noms suivent :

### BUREAU

<i>Président</i> . . . . .	MM. le marquis de LABORDE.
<i>Vice-présidents</i> . . . .	PARIS, BONNARDOT.
<i>Administrateur</i> . . . .	G. RAYNAUD.
<i>Secrétaire</i> . . . . .	P. MEYER.
<i>Secrétaire-adjoint</i> . . .	G. HUET.
<i>Trésorier</i> . . . . .	B <sup>on</sup> E. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i> . . .	E. PICOT.

### CONSEIL

MM. AVRIL (baron d')	MM. MURET.
BONNARDOT.	PETIT DE JULLEVILLE.
DIDOT.	ROBERT.
GAUTIER.	ROY.
LONGNON.	ROZIÈRE (de).
MARTY-LAVEAUX.	RUBLE (baron de).
MONTAIGLON (de).	SERVOIS.
MOREL-FATIO.	THOMAS.

M. le baron d'Avril est élu en remplacement de M. S. Luce, décédé.

*Discours de M. le baron DE RUBLE, président.*

MESSIEURS,

Je monte pour la dernière fois à ce fauteuil où j'ai occupé pendant une année une place qui appartenait de droit à des médiévistes, et je ne veux pas en descendre sans remercier la Société de l'honneur qu'elle m'a fait. Elle a voulu prouver que rien de ce qui touche à l'histoire de notre littérature ancienne ne lui est étranger, et que, si le cercle de vos publications n'embrasse dans le présent que les auteurs antérieurs à l'invention de l'imprimerie, vous ne renoncez pas à l'étendre dans l'avenir. Le monument dont vous posez les bases, le Dictionnaire historique de notre ancienne langue depuis le serment de Charles le Chauve, trouvera son couronnement dans les poètes de la Pléiade, dans les grands prosateurs de la Renaissance et du règne de Henri III. J'aurai alors l'honneur de vous offrir mes services et peut-être la gloire d'apporter une pierre au majestueux édifice que vous élevez.

Avant de vous communiquer mes impressions sur l'ensemble de vos travaux, je dois payer un tribut d'hommages aux collègues que nous avons perdus. M. Andouillé, membre perpétuel, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, M. Beauvoir de Préaulx, français établi en Angleterre, dont la mort remonte à 1890, MM. Georges Normand, historien et bibliophile, frère d'un ancien élève de l'école des Chartes, qui s'est fait un nom dans la littérature dramatique, M. David, avocat, dont la veuve a repris la succession sur le tableau

de nos confrères, M. Lamé, étaient des amateurs que le goût de l'érudition et des études philologiques avait rattachés de bonne heure à notre Société. MM. Ten Brink et Legouez étaient de vrais philologues. Le premier, professeur à Munster, à Marbourg, puis à Strasbourg depuis 1873, a publié en allemand, de 1877 à 1889, les deux premiers volumes d'une Histoire de la littérature anglaise, où se révèle la connaissance approfondie des sources françaises de la poésie anglaise. M. Legouez, professeur au lycée Condorcet, a donné un glossaire des œuvres littéraires et poétiques d'Agrippa d'Aubigné, dans lequel il a reproduit, avec une abondance judicieuse, les néologismes, les acceptions nouvelles et jusqu'aux tours de phrase de cet écrivain. Je loue ce travail avec d'autant plus de désintéressement que j'avais moi-même projeté d'ajouter un glossaire à l'édition de l'*Histoire universelle* que je publie pour la Société de l'Histoire de France.

M. Guillaume Guizot, le condisciple de plusieurs d'entre nous, le fils d'un de nos plus grands ministres, était né en 1833. A vingt ans, à l'âge où la plupart des hommes sont encore indécis sur le choix d'une carrière, il prit part à un concours ouvert à l'Académie française sur Ménandre et remporta le premier prix. Il entra au Collège de France, en 1866, comme suppléant de M. de Loménie dans la chaire de langue et de littérature françaises modernes, et fut nommé, en 1874, professeur titulaire des langues et littératures d'origine germanique. Esprit ouvert, curieux de toutes les manifestations littéraires, il ne lisait pas seulement, il étudiait les publications de la Société des Anciens Textes. Il consacra

jadis plusieurs leçons à la comparaison du poème de Guillaume de Palerme, que M. Michelant nous a donné, avec le poème anglais, *William and the Werwolf* qui, en est imité, et, l'an dernier, son cours avait pour objet l'histoire de la prose anglaise comparée à l'histoire de la prose française. Absorbé par la préparation de ses leçons, trop modeste devant les ressources d'un talent qui lui aurait permis de porter sans défaillance, dans le monde des lettres, le poids d'un des plus grands noms de ce siècle, M. Guizot n'a publié, depuis son début sur Ménandre, que de rares ébauches et une traduction des *Essais d'Histoire et de littérature* de Macaulay. Il préparait, sur Michel Montaigne et sur d'Aubigné, des études qui ne sont peut être pas assez avancées pour être imprimées. Ne le blâmons pas de ce silence. Il appartenait au clan des écrivains qui honorent assez leurs lecteurs pour ne leur offrir que des ouvrages parfaits. Qui des deux, dit Alfred de Musset, un moderne qui mériterait d'être un ancien,

Qui des deux est stérilité?  
Ou l'antique sobriété,  
Qui n'écrit que quand elle pense,  
Ou la moderne intempérance,  
Qui croit penser dès qu'elle écrit?

J'espérais, Messieurs, clore sur le nom de M. Guizot cette liste funèbre, quand nous est arrivée la nouvelle de la mort d'un de nos plus zélés confrères. M. Siméon Luce avait passé la journée entière du mercredi, 14 de ce mois, aux Archives nationales, et avait prolongé son travail bien au-delà de l'heure réglementaire. Le soir, en



reprenant le chemin de son logis, il tomba en pleine rue, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, qui ne laissa pas aux inconnus qui le relevèrent le temps de lui donner leurs soins. Est-ce un excès d'application qui a causé cette crise fatale? Luce, malgré les avertissements d'une congestion menaçante, avait-il abusé de ses forces? C'est le secret de Dieu. Quoi qu'on puisse répondre, il est mort presque la plume à la main, au sortir de son cabinet, avant que l'encre de la dernière page qu'il venait d'écrire fut séchée sur le papier. C'est la mort glorieuse d'un soldat sur le champ de bataille.

L'œuvre de M. Siméon Luce est considérable. Auteur élégant et fécond, doué des dons de l'historien, il a beaucoup écrit. Travailleur élevé aux fortes leçons de l'école des Chartes, il a donné des éditions savantes. Le hasard des premiers pas dans la carrière de la vie le jeta dans une administration préfectorale. Mais la Providence prit bientôt en pitié cet esprit d'élite et l'arracha aux tâches souvent louches et toujours décevantes de la politique pour le rendre à l'étude du moyen âge. Il publia successivement, en 1859, une *Histoire de la Jacquerie*, travail consciencieux qui lui avait servi de thèse à l'école des Chartes, en 1876, une *Histoire de Duguesclin et de son époque*, malheureusement inachevée, puis de savantes recherches sur la famille et l'enfance de Jeanne d'Arc à Domrémy, enfin, dans ces dernières années, plusieurs mémoires détachés, réunis en un volume sous le titre de *La France pendant la guerre de Cent ans*, qui méritent d'être considérés comme les membres encore disjointes d'une histoire de France de Philippe de Valois à Charles VII.

Comme éditeur, M. Siméon Luce a publié en 1862, en collaboration avec M. Guessard, la chanson de geste de *Gaydon*, qu'il avait déjà étudiée, en 1859, dans sa thèse de doctorat ès lettres, et la même année, pour la Société de l'Histoire de France, une *Chronique inédite des premiers Valois* ; enfin, de 1879 à 1883, pour la Société des Anciens Textes, la *Chronique du Mont Saint-Michel*, suivie d'un copieux recueil de pièces inédites du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècles, relatives à l'histoire de la Basse-Normandie. Mais son œuvre la plus considérable est cette magnifique édition de Froissart, qui avait fait naître tant d'espérances et déjà mérité tant d'éloges. Les huit premiers volumes ont paru. Malheureusement l'éditeur, distrait par d'autres travaux, laisse, au grand regret des amis de l'histoire du moyen âge, son ouvrage encore incomplet.

La chronique du grand écrivain de Valenciennes joue de malheur avec les érudits français. Préparée, abandonnée, reprise plusieurs fois depuis un demi-siècle par les plus savants paléographes, la nouvelle édition est encore compromise par la mort de Siméon Luce. La Société de l'Histoire de France a depuis longtemps donné place dans ses publications à trois de nos principaux historiens : Villehardouin, grand seigneur du xii<sup>e</sup> siècle, auteur grave et austère, le reflet de la grande chevalerie, narrateur d'une des aventures les plus merveilleuses de notre vie nationale ; Joinville, le peintre du plus grand de nos rois, le moraliste en action, d'autant plus attachant qu'il parle d'après un modèle ayant vécu sous ses yeux ; Commines, le premier pour la profondeur et la sagacité politiques. Espérons que Froissart,

le plus éloquent historien du xiv<sup>e</sup> siècle, sinon toujours le plus véridique, le premier de tous les conteurs, l'inventeur de cette langue imagée dont il a gardé le secret, ne manquera pas éternellement à notre collection.

Je reviens, Messieurs, à la Société des Anciens textes. Étudiée dans son ensemble, votre œuvre frappe l'esprit du lecteur par son originalité. Les érudits qui ont consacré leurs veilles à des époques plus rapprochées sont bien placés pour la juger. Retenus à distance par leur spécialité, ils ont le recul nécessaire pour apprécier la hauteur, les proportions, l'harmonie de l'ensemble. Après l'admiration naît, suivant une pente naturelle à l'esprit humain, le désir de tirer de ces élégants volumes les enseignements qu'ils comportent. Les philologues se demandent quel est le genre littéraire qui a rendu les plus grands services à notre idiome. On s'étonne de l'oubli qui, pendant plusieurs siècles, a enveloppé de son linceuil tant de poètes doués d'une inspiration véritable. On voudrait apprendre comment les temps qui nous ont immédiatement précédés et dont nous sommes les élèves, ont apprécié le mouvement littéraire du moyen âge.

Pourquoi l'heure de la justice à l'égard de nos vieux écrivains a-t-elle été si tardive ? Le poète et l'historien auraient dû, ce semble, comme les héritiers des grandes races féodales, se montrer plus curieux de leurs ancêtres. Voilà plus de quatre cents ans que l'imprimerie remplit le monde, et, sauf quelques chroniqueurs qui avaient échappé à un oubli complet grâce à la valeur de leur témoignage, la plupart des auteurs du moyen âge n'ont été publiés que de nos jours. Comment étaient-ils donc goûtés par les maîtres de notre jeunesse ?

Le propre des grands siècles littéraires est de dédaigner les âges précédents. Les auteurs du siècle de Périclès méprisaient leurs devanciers et les poètes de la cour d'Auguste n'avaient pas assez d'épigrammes pour ceux de la République. La France a vu les mêmes injustices. Le xvi<sup>e</sup>, le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècles n'ont pas seulement dédaigné la littérature du moyen âge, ils ont méconnu ses services et, pour ainsi dire, lutté d'ingratitude vis-à-vis d'elle. Le xvi<sup>e</sup> siècle fut le premier et le plus coupable. Fils du moyen âge, il complète et parfait l'œuvre de son père. Viennent les grands écrivains de la Renaissance et la langue française approche de sa perfection. On y trouve encore des inégalités et des empreintes de rusticité gauloise, mais la phrase a pris l'ampleur dont on fait honneur aux contemporains de Corneille; les mots ont un sens sévèrement délimité; les verbes se conjuguent sans confusion; l'orthographe obéit à des règles déjà presque fixées; d'heureux emprunts à l'Italie et à l'Espagne enrichissent notre idiome sans lui faire perdre son originalité. Voici dans quels termes l'un des plus illustres, le plus grand peut-être, des prosateurs du règne de Henri III, Michel Montaigne, constate les progrès accomplis :

« En nostre langage je trouve assez d'estoffe, mais un  
« peu faulte de façon : car il n'est rien qu'on ne feist du  
« jargon de nos chasses et de nostre guerre, qui est un  
« genereux terrein à emprunter; et les formes de parler,  
« comme les herbes, s'amendent et fortifient en les trans-  
« plantant Je le trouve suffisamment abundant, mais  
« non pas maniant et vigoureux suffisamment; il suc-  
« combe ordinairement à une puissante conception. Si

« vous allez tendu, vous sentez souvent qu'il languit  
« sous vous et fleschit, et qu'à son default le latin se  
« présente au secours et le grec à d'autres. » (*Essais*,  
liv. III, chap. v.)

Ainsi Montaigne fait ses réserves sur cette langue chaude et colorée dont il usait si heureusement. Il a cependant prouvé qu'il n'avait pas besoin du grec et du latin pour donner à ses idées les plus capricieuses un relief immortel. Les autres critiques sont plus sévères. D'Aubigné, l'un des plus audacieux, le plus primesautier peut-être des poètes dans un âge qui en a tant fait naître de hardis, regarde comme indigne de son examen « tout ce  
« qui a esté escript en France », dit-il, « auparavant le roy  
« François premier, à cause de leur barbare grosserie ». Son arrêt final est absolu : « J'ay cogneu, dit-il, plusieurs  
« esprits assez cognoissants qui faisoyent profession de  
« tirer de belles et doctes inventions du Roman de la  
« Rose et de livres pareils. Je me mis à leur exemple à  
« essayer d'en faire mon profit. Certes je trouvoy à la fin  
« que c'estoit *aurum legere ex stercore Ennii*. » Pour lui la poésie ne commence qu'à Ronsard, qui, dit-il encore, « a coupé le filet que la France avait sous la lan-  
« gue ». (*Œuvres complètes de d'Aubigné*, t. I, p. 457, édit. Lemerre.)

Le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècles, absorbés par l'étude de l'antiquité ont encore plus mal traité la littérature du moyen âge; ils ne l'ont pas seulement discutée; ils ne l'ont pas connue; ils n'ont pas voulu la connaître. Ils l'ont si bien refoulée dans l'ombre qu'elle n'en est sortie que de nos jours et que le commun des lecteurs a dû croire que la langue de Corneille et de Bossuet avait été

forgée de toutes pièces par les grammairiens de Port-Royal. Rollin, le créateur de la pédagogie, Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours, les premiers qui se soient occupés de philologie, parlent du moyen âge comme d'une époque obscure, aussi peu étudiée qu'indigne de l'être.

Le xviii<sup>e</sup> siècle s'est efforcé d'épaissir les ombres. Pour les Encyclopédistes tout doit être nouveau ; l'homme ne date que d'hier et toute sa science d'aujourd'hui. Voltaire lui-même, qui résume dans son œuvre immense tout le savoir de son temps, n'a rien lu, ou, s'il a entrevu les précurseurs de la *Henriade*, il les ridiculise par des railleries. C'est avec la même légèreté qu'il écrit l'histoire et qu'il déprécie par une compassion méprisante les longues recherches et les in-folio des Bénédictins. La Harpe seul, obligé d'être ou au moins de paraître complet dans son cours de littérature universelle, feint de connaître les troubadours, qu'il représente comme des chevaliers damerets « courant le monde en chantant l'amour « et les dames ». Après les avoir loués d'avoir importé la rime, il se lamente sur leur jargon « aussi dur à goûter « que difficile à entendre ». Il excuse la scolastique de ne s'être expliquée qu'en latin parce que « aucun peuple « ne se fiait encore assez à sa propre langue pour la « croire capable de faire vivre les productions de l'es- « prit ». Sa conclusion mérite d'être relevée comme l'exemple de l'aveuglement où la prévention peut retenir un esprit distingué : « La poésie seule, dit-il, plus auda- « cieuse (que la scolastique), avait hasardé quelques essais « informes (dans sa propre langue), qui ressemblaient au « bégaiement de l'enfance. Deux hommes pourtant, « avant que l'imprimerie fut connue, furent assez heu-

« reux pour produire dans leur idiome naturel des ou-  
« vrages qui contribuèrent à le fixer..... Ces deux  
« hommes furent le Dante et Pétrarque. L'un, dans un  
« poème d'ailleurs monstrueux et rempli d'extravagances,  
« que la manie paradoxale de notre siècle a pu seule jus-  
« tifier et préconiser, a répandu une foule de beautés de  
« style et d'expression, qui devaient être vivement sen-  
« ties par ses compatriotes, et même quelques morceaux  
« assez généralement beaux pour être admirés par toutes  
« les nations. » La langue de Joinville « un jargon aussi  
« dur à goûter que difficile à entendre » ! L'Enfer de Dante  
« un poème monstrueux et rempli d'extravagances » !  
Voilà le dernier mot de la critique littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pendant, quelques érudits tentèrent des reconnaissances dans les anciens manuscrits. En 1756, Barbazon publia des *Fabliaux et contes*, dont Méon devait, un demi siècle plus tard, donner une édition revue et augmentée. Legrand d'Aussy en donna une version accommodée au goût du temps. Lacurne de Sainte-Palaye voulut faire plus et mieux, mais il n'arriva point à mettre en œuvre les immenses travaux de copie et de compilation qu'il avait faits ou dirigés. Les travaux d'érudition en général subirent un temps d'arrêt pendant la période révolutionnaire, et le XIX<sup>e</sup> siècle, en ses premières années, ne se montra pas plus favorable à l'étude de notre vieille langue et de notre vieille littérature que l'époque précédente. L'école classique était composée de fils de Voltaire ou de Rousseau, dont la généalogie littéraire ne remontait pas au-delà de Malherbe. Un petit nombre de bibliophiles se disputait obscurément dans les arrièreboutiques des bouquinistes les beaux exemplaires du

Roman de la Rose, les éditions originales des œuvres de Christine de Pisan, d'Alain Chartier, de François Villon, de Gringore, des poètes de la Pléiade, et les faisaient relier, sans les lire, par les artistes à la mode. Il faut arriver à Raynouard et à Roquefort pour trouver, en faveur des anciens monuments de notre langue, un essai d'exploration sérieuse, mais gâtée par des hypothèses, qui prouvent combien l'éducation des savants, et à plus forte raison du grand public, contenait de lacunes. Après 1830 les publications de Paulin Paris, qui vécut assez pour être l'un des fondateurs et le premier président de notre Société, de Francisque Michel, de Le Roux de Lincy, marquent un progrès très sensible dans l'appréciation et l'étude critique de nos anciens auteurs; mais les tentatives si méritoires de ces savants ne dépassèrent pas les limites des cabinets des curieux et furent découragées par l'indifférence générale. C'est à peine si la collection des anciens poètes de la France, commencée et poursuivie avec ardeur pendant quelques années par Guessard, obtint plus de faveur. Je fais appel aux souvenirs des hommes de ma génération, qui ont commencé ou terminé leurs études vers le milieu de ce siècle. Ont-ils jamais entendu parler dans leurs classes d'humanités des chansons de geste, des romans d'Arthur, de l'épopée carolingienne, des chansons des trouvères, de cette immense littérature, éclosée à l'ombre des cloîtres ou des donjons?

C'est à vous, Messieurs, c'est à la société des Anciens textes qu'appartient l'honneur d'avoir repris ces études, qui trouvaient plus de faveur hors de notre pays. Guidés par de savants philologues, vous avez feuilleté avec courage les manuscrits des bibliothèques de France et de l'étran-



ger. Vous en avez tiré des romans en prose et en vers, des chansons de geste, des fabliaux, des mystères, qui transportent le lecteur dans un monde inconnu à force d'avoir été oublié et qui le font vivre de la vie du moyen âge. Plus heureux que vos prédécesseurs, vous avez pu procéder avec méthode, dédaigner la faveur des éditeurs intéressés, donner dans vos recherches la première place à la science, planer au-dessus de cette popularité vaine qui s'attache souvent aux sottises imprimées, suivant le mot de Beaumarchais, et jamais aux bons ouvrages. Votre œuvre nous infuse un sang nouveau. Est-ce trop dire qu'elle nous fait espérer le rajeunissement de notre production intellectuelle ? L'avenir donnera peut-être raison à ces espérances. Quoi qu'il en soit, vous avez bien mérité d'autre part la gratitude de vos contemporains. Vous avez initié les indifférents à un mouvement littéraire dont ils ne soupçonnaient pas l'existence, et démontré, par des exemples, les origines diverses de la langue française. Enfin vous nous avez donné les moyens de juger, depuis le règne de Charles le Chauve jusqu'à celui de Louis XII, les progrès de cet idiome qui, en servant à l'interprétation de tant de sentiments héroïques, a rendu d'aussi grands services à la gloire de la France que les victoires de nos armées.

---

*Rapport sur les travaux de la Société des Anciens Textes français pendant l'année 1891. par M. Paul MEYER, secrétaire.*

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société, il y a précisément un an, annonçait la publication à très brève échéance des trois volumes affectés à l'exercice de 1891, à savoir du tome VII des *Œuvres d'Eustache Deschamps*, du t. II des *Poésies de Christine de Pisan*, du t. VI et dernier du *Mistère du Viel Testament*. Tous trois vous ont été distribués au commencement de cette année. Depuis lors, au mois d'octobre, vous avez reçu le fac-similé phototypique du *Chansonnier Saint-Germain*, qui constitue notre distribution pour 1892, de sorte que la Société est entièrement en règle, et, n'ayant plus à souffrir du retard qui, pendant si longtemps, a été pour son administration une cause de désordre, parviendra, désormais sans peine, à faire coïncider l'apparition de ses volumes avec la date marquée sur chacun d'eux.

J'ai à vous entretenir encore une fois, et ce sera la dernière, du *Mistère du Viel Testament* dont nous devons l'édition à la généreuse initiative du baron James de Rothschild, à la libéralité de sa veuve, à l'active collaboration de notre savant trésorier-adjoint, M. Picot. C'est seulement lorsqu'une publication de cette étendue est terminée qu'on en peut apprécier tout l'intérêt. Sans la table alphabétique jointe à ce sixième volume on se rendrait malaisément compte de tout ce que l'édi-

tion renferme de renseignements littéraires et bibliographiques utiles et précis. Les introductions mises par M. Picot en tête de chacun des six volumes devront être consultées par quiconque aura à traiter de l'histoire du drame religieux, non pas seulement en France, mais dans toute l'Europe. L'intérêt philologique du mystère lui-même est très grand. Les 49,386 vers de cette singulière compilation présentent des spécimens assez divers de la langue du xv<sup>e</sup> siècle : les différences de style y sont sensibles. Ce drame composite est de diverses mains, je l'ai déjà dit en mes précédents rapports, d'après M. Picot. Toute la fin (depuis le tome V) est formée de mystères primitivement indépendants et imprimés à la suite les uns des autres sous le titre commun de *Mistère du Viel Testament*. En outre, dans telle ou telle des parties de cette vaste compilation, le langage peut changer selon les interlocuteurs. Ainsi, dans le mystère d'Ester, qui occupe la plus grande partie du tome VI, certains rôles sont rédigés presque entièrement en jargon et fournissent ainsi des éléments nouveaux à l'étude de l'ancien argot qui, en ces derniers temps, et principalement à l'occasion de Villon, a attiré l'attention des philologues. Le glossaire très étendu et très exact que M. Picot a joint à l'édition met à notre portée toutes les richesses lexicographiques que renferment ces six gros volumes. Des trois grandes publications entreprises à l'origine de la Société, les *Miracles de Notre Dame*, les *Œuvres d'Eustache Deschamps* et le *Mistère du Viel Testament*, celle-ci est la première achevée. Elle n'a pas coûté un centime à la Société, et, plus d'une fois, l'an dernier notamment, elle a servi à compenser l'insuffisance de nos publications régulières. Elle

perpétuera parmi nous et partout où on étudiera notre vieille littérature, le nom du bien regretté confrère qui a conçu l'idée de notre société et qui, pendant les trop courtes années où il a été un des nôtres, n'a cessé de travailler à l'affermir et à la développer.

Les deux autres publications que je rappelais tout à l'heure approchent peu à peu de leur terme, il serait avantageux pour notre Société qu'elles fussent achevées le plus tôt possible. Les ouvrages en plusieurs tomes sont ordinairement plus onéreux qu'un même nombre de volumes formant autant d'ouvrages séparés. On achète peu les publications de textes dont l'achèvement est encore éloigné et qui ne sont facilement utilisables que lorsque la table finale a paru. Le compte des ventes inséré chaque année dans notre rapport financier en donne la preuve. Ce n'est pas une raison pour ne point entreprendre de longues publications, mais c'en est une pour les pousser activement. Grâce au zèle de M. Raynaud, nous pouvons espérer que dans peu d'années nous aurons la fin de l'édition d'Eustache Deschamps dont le premier volume date de 1878. Le dernier tome, probablement le dixième, contiendra une table munie de renseignements biographiques, où seront relevés les nombreux personnages du temps de Charles V et de Charles VI qui figurent dans cette longue suite de poésies, dont l'intérêt historique n'a pas été, jusqu'ici, assez apprécié. Eustache Deschamps n'est pas un grand poète. Il est inférieur par le style et par la délicatesse des sentiments à Christine de Pisan, mais il nous fait pénétrer plus profondément dans la connaissance de la société de son temps. Il n'est aucun des volumes de notre édition d'où on ne puisse tirer de cu-

rieuses notions sur l'auteur lui-même et sur le milieu dans lequel il vivait. A cet égard, le tome VII, paru au commencement de cette année, ne le cède en intérêt à aucun des précédents. On y remarquera un éloge chaleureux de la France : *Tel païs n'est qu'en royaume de France* (n° 1317), et, par contraste, des plaintes amères, résultat d'observations personnelles, sur les mœurs grossières de l'Allemagne et de la Bohême (nos 1318, 1325, 1326). Les plaintes surtout abondent ici : plaintes contre la mauvaise administration des finances (n° 1368), contre la corruption et l'injustice du temps présent (nos 1371, 1386), contre les médecins, chirurgiens et maréchaux, « car ils tuent gens et chevaux » (n° 1392); contre les cuisiniers, qui ne sont pas assez propres (p. 185), contre le vin de l'année, qui est trop vert (n° 1374). Ces pièces, dont plusieurs appartiennent visiblement à la vieillesse d'Eustache, croîtront en intérêt, lorsqu'il sera possible de les classer à leur ordre chronologique dans une biographie du poète. Notons encore, parmi les compositions qui sortent du commun, la « farce de maître Trubert et d'Antrognart » (n° 1359), qui, malgré son titre, n'est pas tout à fait une farce; la série des « chartes et commissions » (nos 1398-1405) où sont imitées les formules de la chancellerie royale, tout comme dans l'*Épître au dieu d'amour* de Christine de Pisan. Notons enfin l'*Art de dictier et de faire chansons, balades, virelais et rondeaux*, daté de 1392, qui est le plus ancien traité de poésie en langue française. Ce morceau avait déjà été publié par Crapelet. Il reparait ici purgé d'un certain nombre d'erreurs.

Le deuxième tome des *Œuvres poétiques de Chris-*

*tine de Pisan*, publiées par M. Maurice Roy, complète l'exercice 1891. J'ai déjà eu l'occasion, dans le rapport présenté à la Société en 1890, d'annoncer par avance cet intéressant volume. Le talent fin et gracieux de Christine s'y épanouit. Le *Dit de la pastoure* est une des plus charmantes compositions que nous ait laissées le moyen âge. L'*Épître au dieu d'amour*, le *Dit de la Rose*, le *Débat des deux amants* sont, à des points de vue différents, d'un grand intérêt pour notre histoire littéraire. Quant au *Dit de Poissy*, c'est, sans parler du mérite poétique, une source à consulter pour l'histoire de l'abbaye royale des dominicaines de Poissy. Qu'il nous soit permis de remarquer en passant que ce deuxième volume des poésies de Christine est arrivé fort à propos pour apporter un utile concours à la Société des Anciens Textes anglais (*Early english Text Society*), notre sœur aînée d'outre Manche. Le tome I<sup>er</sup> de l'édition des poésies de Hoccleve, tout récemment mis au jour par cette Société, contient un texte assez incorrect de l'imitation anglaise de l'*Épître au dieu d'amour*. Grâce au texte original, l'éditeur de Hoccleve, notre confrère M. Furnivall, a pu, dans un appendice, rétablir l'ordre primitif du poème anglais, plusieurs fois troublé par des erreurs de copie. On voit que nous ne travaillons pas pour notre pays seulement.

Avec Eustache Deschamps, Christine de Pisan et le recueil des *Miracles de Notre Dame*, la littérature si riche et encore trop peu étudiée de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle est dignement représentée parmi nos publications.

J'aurai, dans mon rapport de l'an prochain, à vous parler du *Chansonnier de Saint-Germain-des-Prés*, dont

le tome premier a été mis récemment en distribution. Présentement, il me reste à indiquer brièvement les ouvrages que nous tenons en réserve pour l'exercice 1893. Trois des volumes sous presse sont à un degré d'avancement qui permet d'en espérer la publication pour l'an prochain. Le plus avancé des trois est le tome huitième des *Miracles de Notre Dame*, contenant le glossaire et la table de cet important recueil. Ce volume, surveillé de près par M. G. Paris, est l'œuvre de M. Bonnardot. L'impression en a été commencée en 1886. Elle sera achevée sous peu. Ce glossaire et cette table augmenteront considérablement la valeur d'une publication qui, jusqu'à présent, consistait en un texte nu ; mais le recueil ne sera pas encore complet. Il ne le sera que lorsque nous posséderons l'introduction dont M. G. Paris rassemble patiemment les éléments. Ensuite, et pour le même exercice, nous pouvons compter sur le *Roman de l'Escoufle*, mis sous presse dans les derniers jours de l'année 1889, peu de mois avant la mort de M. Michelant qui nous en avait proposé l'édition, et sur le *Roman de Guillaume de Dole*, dont le texte est entièrement composé depuis 1884, mais qui depuis lors n'a pas fait de progrès appréciables. Je ne puis, pour ce dernier ouvrage, que vous transmettre la promesse, périodiquement renouvelée par l'éditeur, d'en finir à bref terme. Pour l'*Escoufle*, aucun mécompte n'est à redouter. Le texte est imprimé et tiré depuis longtemps ; le glossaire est en partie rédigé, les éléments de l'introduction sont réunis, et si je ne me suis pas hâté de terminer cette publication, c'est qu'il était impossible de lui donner place dans l'exercice de cette année. *Guil-*

*laume de Dole* et *l'Escoufle* sont des romans intéressants à des titres bien divers : ils ont en commun le rare avantage de pouvoir être datés avec une assez grande certitude, ce qui leur assure à tous deux, en dehors de leur mérite littéraire, une réelle valeur pour les études philologiques.

Une prévoyance bien entendue nous commande d'assurer d'avance, et au-delà même du strict nécessaire, le service des exercices futurs. Pour 1894, nous pouvons compter sur le tome VIII d'Eustache Deschamps, dont l'impression est déjà avancée, et sur le tome III de Christine de Pisan, qui va être mis sous presse. Nous pensons aussi donner cette même année la transcription du chansonnier dont vous avez reçu, il y a quelques semaines, le fac-similé, si toutefois l'état de nos finances, toujours inquiétant, nous permet de mettre au jour trois volumes. Bien des projets, soit récents, soit anciens, attendent leur tour et nous ne serons jamais en peine de donner du travail à notre imprimeur ; mais la prudence et l'intérêt de notre association nous commandent de hâter avant tout l'achèvement des publications en cours.

---

*Rapport sur le compte des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1891-1892, par M. É. PICOT, trésorier-adjoint.*

MESSIEURS,

La mesure que votre Conseil s'est vu contraint d'adopter, la diminution du nombre des volumes mis en distri-



bution, n'a pas suffi à rétablir l'ordre dans notre budget, car nous n'avons pu équilibrer nos recettes et nos dépenses qu'en aliénant une portion de nos rentes. Cette ressource aurait elle-même été insuffisante si nous n'avions été soutenus par une libéralité de notre secrétaire et si les auteurs de nos publications n'avaient fait preuve du désintéressement le plus complet. L'avenir de la Société ne pourrait être assuré que si nous parvenions à recruter cent cinquante ou deux cents adhérents nouveaux.

Avant de vous faire connaître le règlement des comptes de 1891, nous devons noter certaines dépenses et certaines recettes qui se rapportent aux exercices antérieurs.

Nous avons reçu de divers retardataires une souscription de 25 fr. pour chacune des années 1883, 1884, 1885 et 1886, soit 100 fr. ; quatre souscriptions pour 1887, soit 100 fr. ; trois souscriptions pour 1888 et 1889, soit 150 fr. ; douze souscriptions ordinaires et une souscription à un exemplaire de luxe pour 1890, soit 350 fr. ; ensemble 700 fr. Nous avons par contre réglé les honoraires dus à l'éditeur du *Roman de Thèbes*. Au taux ancien de 30 fr. par feuille. M. Constans devait toucher 2,040 fr. ; au taux réduit que nous avons été dans la nécessité de fixer, il avait droit encore à 1,020 fr. ; il a bien voulu, avec un désintéressement dont vous tiendrez à le remercier, se contenter d'une somme de 500 fr. A cette dépense se sont ajoutés deux petits reliquats dus à notre relieur : 5 fr. 50, sur le *Roman de Thèbes*, et 8 fr. 75, sur le tome I<sup>er</sup> des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*.

EXERCICE 1891.

Au 17 décembre dernier, nous n'avions encore encaissé pour cet exercice que 477 fr. d'intérêts sur nos rentes et 4,200 fr. 40, sur nos cotisations; nous avons reçu depuis lors : deux cent deux souscriptions ordinaires, soit 2,050 fr. 50, sept souscriptions à 50 fr., soit 350 fr., plus la souscription ministérielle, 750 fr.; ensemble : 3,150 fr. 50. Nous avons payé par contre : 755 fr. 30, pour l'impression du *Bulletin*; 2,469 fr. 50 pour l'impression du tome II des *Œuvres de Christine de Pisan*; 525 fr. pour le cartonnage de ce même volume, et 469 fr. 25, pour le cartonnage du tome VII de *Œuvres de Deschamps*; ensemble 4,219 fr. 05, auxquels il convient d'ajouter le solde débiteur précédent, soit 277 fr. 29. Nous n'avons pu faire face à cette dépense qu'en usant de l'autorisation que vous nous aviez donnée d'aliéner une portion de nos rentes. Nous avons vendu 65 fr. de rente 4 1/2 o/o, qui, au cours de 105 fr. 80, ont produit 1,525 fr. 50. Nous vous rappellerons que nos dépenses pour 1891 eussent été sensiblement plus élevées si MM. Raynaud et Roy n'avaient bien voulu renoncer à leurs honoraires d'éditeurs.

EXERCICE 1892.

En tête des recettes de l'année 1892 nous tenons à faire figurer une somme 500 fr. qui a été offerte à la société par M. Paul Meyer. Vous voyez, Messieurs, que notre éminent secrétaire ne nous consacre pas seulement son temps et ses peines, et que de toutes les manières il contribue au développement de notre œuvre.

Le produit de nos rentes pour l'année qui vient de s'écouler a été de 889 fr. Ce produit, déjà si modeste, va se trouver réduit dans une proportion relativement considérable par la conversion désormais imminente de la rente 4 1/2 0/0.

Nous n'avons encaissé, à titre de droit d'entrée, qu'une somme de 30 fr.

Le produit des cotisations a été, pour les souscriptions ordinaires, de 5,925 fr. 15 ; pour les souscriptions à des exemplaires de luxe, de 300 fr. ; enfin il nous a été payé d'avance deux souscriptions ordinaires pour 1893, soit 50 fr.

Le produit de la vente de nos publications en librairie a été un peu plus satisfaisant que pendant les années précédentes. Il s'est élevé à 1,429 fr. 25, y compris 27 fr. 50, provenant de volumes du *Viel Testament* abandonnés à notre Société par M<sup>me</sup> la baronne James de Rothschild. En vue de favoriser la vente, votre conseil n'a pas hésité à concéder à une bibliothèque publique qui désirait acquérir une collection de nos publications des conditions exceptionnellement favorables.

Nos recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, s'élèvent ainsi pour 1893 à 12,913 fr. 90. En regard de cette somme nous avons à placer les dépenses suivantes : Frais généraux : 592 fr. 75 ; solde de compte dû à MM. d'Esquivan et C<sup>ie</sup>, 11 fr. ; remises aux libraires, 577 fr. 50 ; impression du n<sup>o</sup> 1 du *Bulletin*, 344 fr. 50 ; solde de la facture de MM. Aron frères pour la reproduction du *Chansonnier Saint-Germain*, 6,112 fr. ; impression des titres de ce même volume, 123 fr. 25 ; cartonnage, 477 fr. ; différence en moins entre les sommes payées pour l'expé-

dition franco de nos volumes et nos dépenses réelles, o fr. 75 ; ensemble : 8,238 fr. 30.

Nous avons en ce moment un solde actif de 1,250 fr. 06, et nous avons encore à recevoir la souscription ministérielle de 1892, soit 750 fr. ; mais, si nous déduisons les frais d'impression du n° 2 de notre *Bulletin*, le solde actif ne dépassera guère le montant de la dernière somme prélevée sur notre capital.

Comme, d'autre part, nous ne pouvons compter tou-

### SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS

DOIT

SOLDE au 16 décembre 1891... .. fr. 277 29

*Bulletin de la Société des anciens Textes :*

N° 1 de 1891. Facture Marchessou.....	363 30	} 1,099 80
N° 2 de 1891. Id.	392 »	
N° 1 de 1892. Id.	344 50	

*Roman de Thèbes (2 vol.) :*

Facture supplémentaire d'Engel.....	5 50	} 505 50
Honoraires de l'éditeur.....	500 »	

*Œuvres d'Eustache Deschamps, tome VII :*

Facture Engel.....	469 25
--------------------	--------

*Œuvres de Christine de Pisan, tome I :*

Facture supplémentaire d'Engel.....	8 75
-------------------------------------	------

*Œuvres de Christine de Pisan, tome II :*

Facture Marchessou.....	2,469 50	} 2,994 50
Facture Engel. . . . .	525 »	

*A reporter*..... fr. 5,355 09

jours sur des dons ni sur un désintéressement aussi absolu de la part de nos éditeurs, nous devons vous recommander une extrême prudence.

En mettant sous vos yeux, la situation détaillée de notre société au 22 décembre 1892, je vous prierai, Messieurs, de vous associer aux remerciements que je crois devoir exprimer aux donateurs généreux qui nous ont aidés à traverser des moments difficiles.

## TEXTES FRANÇAIS AU 22 DÉCEMBRE 1892

### AVOIR

#### COMPTE CAPITAL :

Reçu de M. Paul Meyer.....	500 »	}	530 »
Reçu 3 droits d'entrée.....	30 »		

#### RENTE 4 1/2 % :

Vente de 65 fr. de rente, à 105, 80, plus frais.....	1,525 50
--	----------

#### COMPTE D'INTÉRÊTS :

Un an d'int. sur 45 fr. de rente 3 % amort.	45 »	}	889 »
id. 844 id. 4 1/2 %...	844 »		

#### COMPTE DES SOUSCRIPTIONS :

1 souscription pour 1883 25 fr.....	25 »	}	10,125 65		
1 id. 1884.....	25 »				
1 id. 1885.. . . . .	25 »				
1 id. 1886.....	25 »				
4 id. 1887.... . . . .	100 »				
3 id. 1888 .. . . . .	75 »				
3 id. 1889.....	75 »				
12 id. 1890.....	300 »				
1 id. 1890 50 fr.....	50 »				
202 id. 1891 25 fr. 5,050 50	}			2,400 50	
7 id. 1891 50 fr. 350 »					
5,400 50					

A déduire : Somme portée sur le compte précédent ..... 3,000 »

Souscription ministérielle pour 1891....	750 »
237 souscriptions pour 1892 25 fr.....	5,925 15
6 id. 1892 50 fr.....	300 »
2 id. 1893 25 fr.....	50 »

*A reporter*..... fr. 13,070 15

Report..... fr. 5,355 09

*Chansonnier saint-Germain :*

Solde de la facture Aron frères.....	6,112 »	}	6,712 25
Facture Marchessou.....	123 25		
Facture Engel.....	477 »		

REMISES AUX LIBRAIRES :

Bonifications diverses..... 577 50

FRAIS GÉNÉRAUX :

Frais divers.....	592 75	}	603 75
Rectification sur le compte précédent de MM. d'Escrivan et Cie.....	11 »		

VERSEMENTS POUR L'EXPÉDITION FRANCO DES VOLUMES :

Différence entre les recettes et les dépenses..... 75

13,249 34

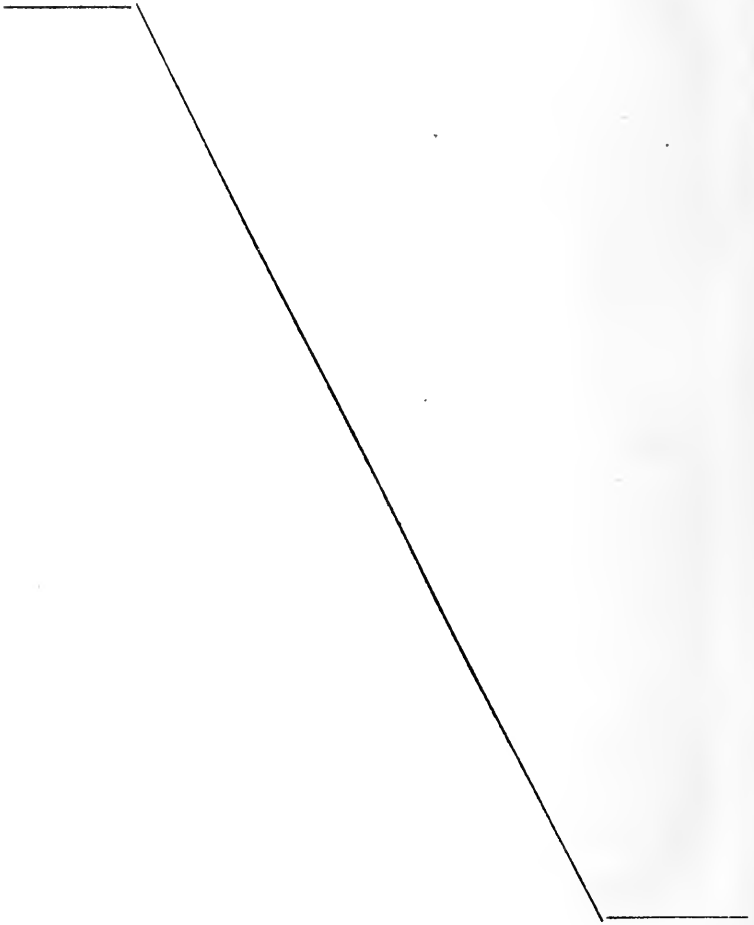
COMPTE DES VENTES :

1 ex.	<i>Chansons du xye siècle</i> , pap. Whatm.	18 75
1 —	<i>Album des anciens Monuments</i> ... ..	15 »
1 —	<i>Id</i> prix réd..	10 50
3 —	<i>Brun de la Montagne</i> ... ..	7 50
1 —	<i>Id.</i> prix réd..	1 75
2 ex.	<i>Miracles de Nostre Dame</i> , t. I. ....	10 »
1 —	<i>Id.</i> t. I, prix réd..	3 50
2 —	<i>Id.</i> t. II. ....	10 »
1 —	<i>Id.</i> t. II, prix réd..	3 50
2 —	<i>Id.</i> t. III. ....	10 »
1 —	<i>Id.</i> t. III, prix réd.	3 50
2 —	<i>Id.</i> t. IV. ....	10 »
1 —	<i>Id.</i> t. IV, prix réd.	3 50
1 —	<i>Id.</i> t. V. ....	5 »
1 —	<i>Id.</i> t. V, prix réd.	3 50
1 —	<i>Id.</i> t. VI. ....	5 »
1 —	<i>Id.</i> t. VI, prix réd.	3 50
7 —	<i>Id.</i> t. VII. ....	35 »
1 —	<i>Id.</i> t. VII, prix réd.	3 50
2 —	<i>Guillaume de Palerne</i> ... ..	10 »
1 —	<i>Id.</i> prix réd..	3 50
1 —	<i>Sept Sages de Rome</i> .....	4 »
1 —	<i>Id</i> prix réd..	2 80
1 —	<i>Aiol</i> .....	4 20
1 —	<i>Débat des Hérauts d'armes</i> , pap. What.	10 »
1 —	<i>Id</i> prix réd..	3 50
7 —	<i>Mistère du Viel Testament</i> , vol. divers.	27 50
2 —	<i>Œuvres d'Eustache Deschamps</i> , t. I. .	12 »
1 —	<i>Id.</i> t. I, prix réd.	4 20
2 —	<i>Id.</i> t. II. ....	12 »
1 —	<i>Id.</i> t. II, prix réd..	4 20
2 —	<i>Id.</i> t. III. ....	12 »
1 —	<i>Id.</i> t. III, prix réd.	4 20
2 —	<i>Id.</i> t. IV. ....	12 »
1 —	<i>Id.</i> t. IV, prix réd.	4 20
5 —	<i>Id.</i> t. V. ....	30 »
1 —	<i>Id.</i> t. V, prix réd.	4 20
6 —	<i>Id.</i> t. VI. ....	30 »
1 —	<i>Id.</i> t. VI, prix réd.	4 20
10 —	<i>Id.</i> t. VII.....	60 »
2 —	<i>Voyage à Jérusalem</i> .....	10 »
1 —	<i>Id.</i> prix réd. ....	3 50

A reporter..... 441 20 13,070 15

Report.....fr. 53 50 13,070 51

Solde au 22 décembre 1892..... 1,250 06



fr. 14,499 40



	Report . . . . . fr.		
2 —	<i>Chronique du Mont Saint-Michel</i> , t. I.	441	20
1 —	<i>Id.</i> t. I, prix réd.	12	»
4 —	<i>Id.</i> t. II. . . . .	24	»
1 —	<i>Id.</i> t. II, prix réd.	4	20
1 —	<i>Élie de Saint Gilles</i> . . . . .	4	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	2	80
2 —	<i>Daurel et Beton</i> . . . . .	8	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	2	80
1 —	<i>Vie de saint Gilles</i> . . . . .	5	«
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	3	50
3 —	<i>Amant rendu cordelier</i> . . . . .	15	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	3	50
6 —	<i>Raoul de Cambrai</i> . . . . .	45	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	5	25
2 —	<i>Panthère d'amours</i> . . . . .	6	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	2	10
1 —	<i>Œuvres de Beaumanoir</i> , t. I et II . . .	12	50
1 —	<i>Id.</i> t. I, II, prix réd.	8	75
2 —	<i>Mort d'Aymeri de Narbonne</i> . . . . .	5	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	3	50
2 —	<i>Évangile de Nicodème</i> . . . . .	8	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	2	80
2 —	<i>Vie de saint Thomas de Cantorbery</i> .	10	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	3	50
1 —	<i>Œuvres de Chr. de Pisan</i> , t. I. pap. W.	10	»
1 —	<i>Id.</i> t. I, prix réd. . . . .	3	50
14 —	<i>Id.</i> t. II. . . . .	70	»
5 —	<i>Roman de Merlin</i> , t. I et II. . . . .	50	»
1 —	<i>Id.</i> t. I et II, prix réd. . . . .	7	»
6 —	<i>Aymeri de Narbonne</i> , t. I et II. . . . .	60	»
1 —	<i>Id.</i> t. I, II, prix réd.	7	»
2 —	<i>Mystère de saint Bernard de Menthon</i> .	8	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	2	80
3 —	<i>Quatre Ages de l'Homme</i> . . . . .	10	50
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	2	45
39 —	<i>Couronnement de Louis</i> . . . . .	292	50
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	5	25
3 —	<i>Contes moralisés de N. Bozon</i> . . . . .	22	50
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	5	25
2 —	<i>Rondeaux et autres Poésies</i> . . . . .	8	»
1 —	<i>Id.</i> prix réd. . . . .	2	80
5 —	<i>Roman de Thèbes</i> , t. I et II . . . . .	75	»
1 —	<i>Id.</i> t. I et II, prix réd.	10	50
6 —	<i>Chansonnier Saint-Germain</i> . . . . .	120	»
	<i>Bulletin de la Société</i> . . . . .	13	60

13,070 15

1,429 25

Fr. 14,499 40

SOLDE au 22 décembre 1892. . . . . 1,250 06

## NOTICE

SUR LE MANUSCRIT 27 DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ALENÇON

(SOMME LE ROI. — VIES DES SAINTS, EN PROSE).

Ce ms. n'est point inconnu. Il a été décrit sommairement dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. II de la série des départements, p. 501-2. Mais, sans parler de quelques inexactitudes <sup>1</sup>, cette description ne donne pas les premiers mots des vies des saints. Or, comme de plusieurs de ces légendes on possède deux ou trois rédactions indépendantes, il est impossible de les identifier d'après la rubrique seule. La présente notice est conçue de manière à donner, à ce point de vue, des indications précises, sans entrer dans des recherches d'histoire littéraire qui ne seraient point ici à leur place. Toutes les vies de saints que renferme le ms. d'Alençon se retrouvent en d'autres copies. Plusieurs ont été signalées dans les notices que j'ai publiées, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* ou ailleurs, sur des recueils du même genre <sup>2</sup>. Autant que possible, je renverrai à ces notices, où on

1. Diverses légendes de saints ont été omises, et au fol. 151, on a lu *S. Tristan* au lieu de *S. Crisant*. En outre, le ms. est en parchemin et non en papier, et les dimensions indiquées sont inexactes.

2. Les mss. contenant des légendes en prose que j'ai décrits en détail sont les suivants :

ARRAS, 307, dans la *Romania*, XVII, 366 et suiv.

CAMBRIDGE, S. John's College B 9, dans la *Romania*, VIII, 320 et suiv.

CHELTENHAM, Bibliothèque Phillipps 3660, dans mes *Notices sur quelques*

trouvera des annotations bibliographiques que je puis me dispenser de reproduire ici.

Quant à la *Somme le Roi*, composée, ou plutôt compilée, en 1279, par frère Laurent, pour le roi de France Philippe III, je me suis attaché à en distinguer les diverses parties, en donnant des références à quelques-uns des nombreux mss. qu'on possède de ce curieux ouvrage, à la version provençale<sup>1</sup> et à la version anglaise<sup>2</sup>. Certaines des parties de la *Somme le Roi* ont été copiées à part, comme autant de traités distincts. J'ai indiqué quelques-unes de ces copies, qui ne sont pas toujours des extraits de la *Somme*, mais qui, au moins en certains cas, représentent des traités originairement indépendants, que frère Laurent a jugé bon d'incorporer à son travail. Il y aurait — je l'ai dit ici même en une autre occasion<sup>3</sup> — bien des recherches à faire sur la composition de la *Somme le*

*mss. français de la Bibliothèque Phillipps* (1891, in-4<sup>o</sup>) publiées dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, première partie. Je cite d'après les *Notices et extraits* et non d'après le tirage à part.

LYON, 770, dans le *Bulletin de la Société*, année 1888.

LYON, 772, dans le même *Bulletin*, année 1885.

1. Il existe trois mss. de cette version provençale : dans les mss. Bibl. nat. fr. 1049, 1745 et 2427. Un morceau en a été publié par M. Bartsch dans sa *Chrestomathie provençale*, 4<sup>e</sup> édition, col. 345-350, sous le titre de « traduction du livre des vices et des vertus », d'après le premier de ces trois manuscrits. — Le même ouvrage a été aussi traduit en catalan (Bibl. nat. esp. 247, n<sup>o</sup> 24 du catalogue de M. Morel-Fatio) et en italien (*Hist. littér.*, XIX, 401). Une version sicilienne vient d'en être publiée à Palerme sous le titre de *Il libro dei vizii e delle vertu*.

2. *Dan Michel's Ayenbite of inmyt, or Remorse of conscience, in the Kentish dialect, 1340 A. D.*, edited from the autograph ms. in the British Museum ....by Richard MORRIS, esq. London. Published for the Early English Text Society, 1866, in-8<sup>o</sup>.

3. *Bulletin* de 1881, p. 48.

*Roi*, pour déterminer les éléments de cette curieuse compilation et en distinguer les parties vraiment originales<sup>1</sup>. Les remarques et comparaisons qui prendront place dans la présente notice serviront, je l'espère du moins, à préparer une investigation plus approfondie.

On a souvent confondu la *Somme le Roi* avec une compilation analogue, et en certaines parties identique, qui a pour titre *le Miroir* (*Mireour* ou *Miraour*) *du Monde*. Cette compilation, dont il existe plusieurs manuscrits qui ne sont pas tous absolument pareils<sup>2</sup>, a été publiée il y a près d'un demi-siècle<sup>3</sup>, mais n'a pas été étu-

1. Ce point n'a pas été touché dans l'article de l'*Histoire littéraire*, XIX, 397 et suiv.

2. Le meilleur me paraît être le ms. B. N. fr. 14939, orné de jolies miniatures et daté à la fin (fol. 160 b) comme suit : « Escript a Paris l'an .M. ccc lxxij. la veille de l'ascension Nostre Seigneur. Deo gracias. » Il commence, comme l'édition indiquée à la note suivante, par : « Le premier commandement que Dieu commanda est tels : Tu n'avras divers dieus... » L'explicit de l'ouvrage est ainsi conçu : « Ce livre compila et parfist un frere de l'ordre des prescheurs a la requeste du roy de France. »

D'autres manuscrits commencent par un prologue dont les premiers mots sont : « *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* MATH. XIX. On dit communément que, qui bien voit et mal prent, a bon droit s'en repent. Et c'est ce que dit Salomon en un livre que nous appellons Ecclesiastique... » Tels sont les manuscrits Vatican, Reg. 1448, 2055 (voir E. Langlois, dans les *Notices et extraits des mss.*, XXXII, 2<sup>e</sup> partie, 152 et 248) ; Arsenal 2124, 2156 ; B. N. fr. 459, etc. — C'est très vraisemblablement de cet ouvrage qu'a été traduit en provençal le traité des sept péchés mortels qui se trouve dans le ms. 162 du fonds Douce à la Bodléienne (xv<sup>e</sup> siècle). Lorsque j'ai publié des extraits de ce manuscrit en 1868, dans mon troisième rapport sur ma mission en Angleterre, je ne connaissais pas le *Miroir*, et j'ai rattaché à tort ce traité à la *Somme le Roi* ; voy. *Documents mss. sur l'ancienne littérature de la France*, pp. 163 et 265).

3. *Le Mireour du monde*, manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle découvert dans les archives de la commune de la Sarra et reproduit avec des notes par F. Chavannes. Lausanne, 1845 (tome IV des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*).

diée de près jusqu'à présent, non plus que la *Somme le Roi*. Ce qui explique, et excuse jusqu'à un certain point la confusion des deux ouvrages, c'est que le *Miroir* se termine par la mention qu'on trouve ordinairement à la fin des manuscrits de la *Somme*, mention portant que l'ouvrage a été composé en 1279 à la requête du roi de France Philippe le Hardi. En effet le compilateur du *Miroir* a fait usage de la *Somme* et s'en est approprié la dernière partie (ci-après n° 6, *Des .vij. dons dou Saint Esperit*), avec la mention finale. On serait presque tenté de considérer le *Miroir* comme une seconde édition, très remaniée par places, de la *Somme*. Mais cette conclusion ne serait pas entièrement exacte. Sans entrer dans un examen approfondi qui serait ici un hors d'œuvre, je puis dire du moins que le *Miroir* dont je viens de signaler en note quelques manuscrits et une édition partielle, est formé à l'aide de deux éléments : 1° un *Miroir du monde* plus ancien, dont nous avons dans le ms. Bibl. nat. 1109 (ff. 188-234) écrit en 1310 ou peu après<sup>1</sup>, un bon texte, et qui paraît antérieur à la *Somme le Roi*; 2° la *Somme le Roi*. La question des rapports de l'ancien *Miroir*, du nouveau *Miroir* et de la *Somme* est fort compliquée. Il me paraît probable que frère Laurent, auteur de la *Somme*, a fait usage de l'ancien *Miroir* : à tout le moins a-t-il utilisé en partie les mêmes éléments que l'auteur de l'ancien *Miroir*. Puis est venu le compilateur du nouveau *Miroir* qui a employé l'ancien *Miroir* et la *Somme*. Mais on comprend qu'il y a là une recherche minutieuse à entreprendre. Cette recherche, qui trou-

1. La date 1310 se trouve à la fin d'une copie du *Trésor* de Brunet Latin que renferme ce ms. (fol. 143 b). Le reste du ms. est sensiblement du même temps.

verait sa place naturelle dans la préface d'une édition de l'ancien *Miroir*, ne saurait être introduite ici d'une façon incidente. J'aurai occasion, dans les pages qui suivent de citer l'ancien *Miroir* et aussi le nouveau.

Le ms. 27 de la Bibliothèque d'Alençon est un livre en parchemin, sans miniatures, contenant en son état actuel 187 feuillets, dont quelques-uns sont transposés. Il est incomplet de la fin, où il doit manquer un feuillet, sinon plus. Les feuillets ont deux colonnes par page et 40 ou 41 lignes par colonne. Leur hauteur moyenne est de 278 millimètres sur 195 de largeur. L'écriture paraît appartenir aux premières années du xiv<sup>e</sup> siècle.

Ce ms. provient de l'abbaye de Saint-Évrout, où il est entré en 1711, selon une note écrite au haut du premier feuillet. A côté de cette note, s'en trouve une autre, un peu plus ancienne et barrée, ainsi conçue : *Ex bibliotheca Castellana*. J'ignore quelle est la bibliothèque ainsi désignée ; mais je puis ajouter que la même mention est écrite au haut du manuscrit du Musée britannique Add. 20697, et a été, comme ici, raturée. C'est un manuscrit qui provient, comme celui d'Alençon ; de Saint-Évrout : « Ex monasterio S. Ebrulphi, 1711. » Comme la description qu'en donne le catalogue imprimé<sup>1</sup> est assez imparfaite, je le décrirai sommairement en appendice.

1. *Catalogue of additions to the mss. in the British Museum in the years MDCCCLIV-MDCCCLX* (add mss. 19720-24026. [London], printed by order of the Trustees, 1875.

I

■ . — (Fol. 1). *Ci est devisée la beste que s. Jehans vit.*

Mes sircs sains Jehans, ou livre de ses revelacions qui est apelez l'Apocalypse, si dist que il vit une beste qui issoit de la mer merveilleusement <sup>1</sup> et trop espouventable, car li cors de la beste estoit de liepart, les piez estoient d'ours, la gueule de lyon, et si avoit .vij. chiés et .x. corones; et vit sains Jehans que cele crueuse beste avoit pouoir de soi combatre as sains et d'aus vaintre et conquerre. Ceste beste si diverse et si contrefaite et si espouventable senefie li (*sic*) deable qui vient de la mer d'enfer qui est plains de toute douleur et de toute[s] amertumes. Li cors de la beste, si comme dist sains Jehans, estoit semblab[l]es a lyepart, car aussi com li liepars a diverses couleurs, anssint a li dyables diverses manieres d'aguez, d'angin et de baraz a decevoir et a tempter les genz...

Ainsi commencent quelques mss., notamment B. N. fr. 409 (fol. 33) qui est du xiv<sup>e</sup> siècle, et 22932 (fol. 2) qui pourrait bien être de la fin du xiii<sup>e</sup>. Mais la plupart des copies de la *Somme le Roi* placent l'allégorie sur la bête de l'Apocalypse plus loin, après le n<sup>o</sup> 3. — Ms. B. N. fr. 938 fol. 9; version provençale, fr. 1745 fol. 6 *b*; *Ayenbite*, p. 14. Ce morceau a été parfois copié à part, ainsi dans le ms. 2082 de l'Arsenal (xv<sup>e</sup> siècle).

Le texte se poursuit dans le ms. d'Alençon jusqu'au fol. 2 inclusivement, d'où il faut passer au fol. 6, qui est détaché de la reliure, puis aux fol. 183 à 187. Les derniers mots du fol. 187 appartiennent au chapitre de la gloutonie, vice qui est figuré par le septième chef de la bête de

1. Le copiste a omis (comme le ms. B. N. fr. 22932) le mot *desguisée*.

l'Apocalypse. Ce chapitre se trouve au fol. 49 du ms. fr. 409; mais on n'en a pas la fin dans le ms. d'Alençon, où deux feuillets, selon mon estime, font défaut à la suite du fol. 187. Le texte reprend, après cette lacune, au fol. 3 à un endroit qui correspond au fol. 53 *d* du ms. 409. Le texte se suit, sans interruption, au fol. 4, puis aux fol. 7 et suiv. Le fol. 5 est déplacé, il appartient à la vie de saint Julien et devrait être relié après le fol. 182.

Ce chapitre se termine ainsi (fol. 7 *b*) :

Or doit dont cil qui en ce livre list regarder se il est coupables en nus de ces pechiez devant diz, et se il se sent coupables, si s'en doit repentir et bien confesser a son pouoir. Des autres dont il n'est coupables doit Diex loer et mercier humblement qui l'en a gardé.

Dans le ms. 22932 (fol. 21 *c*) cette partie est suivie de cet explicite : *Ci fine li livres des .vij. pechiez mortex*. De même dans la version provençale, ms. fr. 1745 fol. 27 : *Ayssi feniss lo tractat dels .vij. pecatz mortals. Gratiàs ne aia nostre Senhor. Amen*.

Cette partie de la *Somme le Roi* est presque semblable au traité des sept péchés mortels qui constitue le second des traités dont se compose le *Miroir du monde* (pp. 23 à 208) de l'édition. La différence principale est que, dans la *Somme*, les sept péchés sont symbolisés par les sept têtes de la bête de l'Apocalypse, allégorie qui fait défaut au *Miroir* aussi bien au premier qu'au second. De plus, les subdivisions ne sont pas les mêmes de part et d'autre, et le texte du *Miroir* est beaucoup plus développé. Mais il est certain que les deux ouvrages contiennent un fonds



commun, soit que tous deux aient puisé à une même source, soit plutôt que la *Somme* ait fait des emprunts à l'ancien *Miroir*. Voici, à titre d'exemple, quelques phrases sur l'orgueil qui sont à peu près semblables dans les deux ouvrages. Je citerai dans la colonne de droite, le nouveau *Miroir*, d'après l'édition, mais l'ancien *Miroir* (ms. 1109 fol. 199 *b c*) présente identiquement le même texte, en un langage un peu plus ancien :

*Somme*, ms. d'Alençon,  
fol. 1 c.

Orgueux est l'ainsnée  
fille au dyauble <sup>1</sup>. Qui  
ceste a, il a grant part en  
son heritage. Orgueux  
guerroe Dieu deses biens,  
et Diex abat orgueill et le  
guerroe. Orguex est li  
roys des vices : c'est li  
lyons qui tout deveure.  
Orguex destruit touz les  
biens et toutes les graces  
et toutes les bones oevres  
qui sont en l'onme, car

*Miroir*, p. 31.

La premiere branche dela male  
rachine dont j'ai premier parlé  
si est orguel. Orguel si est l'ais-  
née fille au deable. Qui ceste fille  
a, grant part a en l'eritage au  
deable. Orguel het Dieu et le  
guerroe de tous les biens que  
Dieu li a donnés; et Dieu abat  
Orguel et het, et tous les sains  
le héent. Orguel est royne des  
vices et mere et nourrice; quer  
ele garde, nourrist et deffent tous  
les autres vices. Quer nul pechié

1. Il peut sembler singulier qu'*orgueil*, qui est du genre masculin, soit ici qualifié de *fille* du diable. C'est que l'auteur, quel qu'il soit, s'est inspiré de la légende latine si répandue sur les filles du diable et sur leurs mariages. En latin, *orgueil* est *superbia*, du féminin. Les rédactions de cette légende varient beaucoup. Il y a tantôt neuf filles, tantôt sept. Dans celle que M. Hauréau a publiée dans les *Notices et Extraits des mss.*, XXXIII, 1, 291, elles sont au nombre de sept, et *superbia* est la sixième. Dans la version provençale publiée par M. Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, 3e série, XII, 218, l'orgueil (*erguelth*) est aussi rangé parmi les filles du diable. Il est la sixième fille sur neuf.

Orguex fait d'aumosne pechié et de vertu vice, et des biens dont l'en devroit aquerre le ciel fait enfer gaaignier. Cis pechiez est li premiers qui assaut le chevalier nostre Seigneur, et qui daerrains le laisse, car quant il a touz autres vices vaincuz, adont l'assaut Orguex plus forment.

n'est du tout sans orguel ou sans irreverence ou sans despit. Orguel destruit trestous les biens que li homs a, et toutes les graces et toutes les bonnes euvres; quer elle fait d'aumosne pechié et de vertu vice; et des biens Dieu, dont on devroit aquerre le chiel, elle fait aquerre l'enfer. L'esprit d'Orguel est le premier qui assaut le chevalier Dieu et cheli qui derrain le laisse. Quer, quant il a tous autres vices vaincus, adont l'assaut Orguel de ce meïsme.

Il me paraît évident que l'auteur de la *Somme* a simplement abrégé ici le texte du *Miroir*, de l'ancien *Miroir*, bien entendu. Mais bientôt après les deux ouvrages s'écartent considérablement, l'ancien *Miroir* et le nouveau restant d'accord jusqu'à la page 172 de l'édition, qui correspond au fol. 228 *d* du ms. 1109.

Cette partie de la *Somme* se termine au fol. 7 *b* par le passage cité ci-dessus p 74. La fin est la même dans le nouveau *Miroir* (édition, p. 195), qui a dû l'emprunter à la *Somme*. L'ancien *Miroir* n'a point ce passage.

☛. — (Fol. 7 *b*). *Ci commencent les .xij. articles de la foy selonc la credo.*

(Fol. 7 *b*). Ce sont les .xij. articles de la foy crestienne que chascuns crestiens doit croire fermement, car autrement il

ne puet estre saus, puis que il a sens et raison; et sont .xij. selonc le nombre des .xij. apostres qui les establirent a tenir et a garder a touz ceus qui vuelent estre sauvé. Dont li premiers appartient au pere, li .vij. au fill, li .iiij. au Saint Esperit, car c'est (*fol. 7 c*) li fondemenz de la foy croire en la Sainte Trenité, ce est ou Pere et ou Fill et ou Saint Esperit, .j. Dieu en .iiij. persones; touz ces articles sont contenu en la credo que li .xij. apostres firent, dont chascuns mist le suen.

*Li .j. articles.*

Li premiers est tex : « Je croi en Dieu le pere tout puis-  
sant, creator dou ciel et de la terre. » Cest article mist sains  
Pierres en la credo.....

Fr. 409, fol. 59; 938 fol. 5 v<sup>o</sup>; 22932 fol. 24 b<sup>1</sup>;  
*Miroir du monde*, édition, pp. 13-21; version provençale,  
fr. 1745 fol. 4 b; *Ayenbite*, p. 11.

3. — (Fol. 8). *Ce sont les dis conmandemenz nostre  
seigneur Jhesu Crist.*

Li premiers conmandemens que Diex conmanda c'est ces-  
tui : « Tu n'avras mie divers Diex », c'est a dire : « Tu n'avras  
Dieu fors moi, ne n'aoureras ne ne serviras et ne metras  
mie t'esperance fors en moi », car cil qui met s'esperance  
principalement en creature peche mortelment et fet contre  
ce conmandement. Tel sont cil qui aurent les ydoles et  
font lor Dieu de creature, quele qu'ele soit. Contre ce con-  
mandement pechent cil qui trop aiment leur tresor, or ou  
argent ou autres choses terriennes...

1. Le ms. 22932 présente ce chapitre et le suivant dans l'ordre inverse.

Ce morceau est celui par lequel commencent la plupart des mss. <sup>1</sup>. C'est aussi le début du nouveau *Miroir* (pp. 1-11). — Ms. fr. 409, fol. 60 *d*; 22932, fol. 22 *c*.

1. — (Fol. 9 *c*). *Ci coumance li traitiez des vertuȝ, coument on aprent a bien morir.*

Anvis muert qui apri ne l'a; apren a morir, si savras vivre, car nus bien vivre ja ne savra qui a morir apri n'avra; et cil est a droit apelez chaitis qui ne set vivre ne n'ose morir. Se tu veus vivre franchement, apren a morir liement. — Or me di dont coument on l'aprent. — Je le te dirai maintenant. Tu doiz savoir que ceste vie n'est que mors, car mors est uns trespas, ce set chascuns. Dont l'en dist d'un home quant il muert que il trespasse, et quant il est mors que il est trespassez. Ceste vie tout ensemment n'est fors uns trespassemenz, voire un trespas mout briés, car toute la vie d'un home, s'il vivoit, mil ans, ce ne seroit pas uns seuls momenz au regart de l'autre vie qui tout (*sic*) jours durra sanz fin, ou en torment ou en joie, pardurablement.....

Bibl. nat. 409, fol. 63 *b*; 938, fol. 36 *v*<sup>o</sup>, 22932, fol. 26; version provençale, fr. 1745, fol. 27; *Ayenbite*, p. 70; *Miroir*, pp. 209-249.

Ce « traité », selon l'expression de la rubrique (rubrique qui se trouve aussi en d'autres mss.), a sûrement existé par soi avant d'être introduit dans la *Somme*. On le trouve, sous le titre de « livre de vraie sapience », dans un ms. de Nancy. Il y est suivi d'un traité des sept

1. Bibl. nat. fr. 938, 939, 940, 942, 943, 959, 1010, 1134, 1824, 1865, 1895, etc. De même dans la version provençale, fr. 1745 et dans la version anglaise.

péchés capitaux commençant par : « La première branche d'orgueil... » qui doit correspondre aux pages 34 et suivantes de l'édition du *Miroir* <sup>1</sup>. Je ne connais ce ms. de Nancy que par le catalogue, et ne puis par conséquent en déterminer bien sûrement le contenu. Mais nous avons à la Bibliothèque Nationale au moins deux copies isolées du même traité, l'une dans le ms. fr. 24431 (anc. Compiègne 62), de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et l'autre dans l'ancien *Miroir* du ms. fr. 1109. Je vais donner les premières et les dernières phrases du traité, tel qu'il se présente dans le ms. 24431 avec les variantes principales du ms. 1109. On verra que c'est le texte même qui, un peu abrégé, a pris place dans la *Somme*. On remarquera aussi (ce que le passage cité d'après la *Somme* laissait déjà reconnaître) que le début est la mise en prose d'un poème. Les rimes ont été généralement supprimées et modifiées, mais pourtant il en reste encore quelques-unes.

BIBL. NAT. 24431, FOL. 157.

*Cy commence moralités.*

On sieut dire que a envis muert qui apris ne l'a. Apren a morir, si savras vivre, que ja nus bien vivre ne savra qui a morir apris n'avra. Et cil et cele sont a droit apelé chaitis et chaitive qui ne sevent vivre et n'osent morir. Voirs, n'est pas vie, ainz est lancements : estre touz jours en servage

1. N° 70 du catalogue imprimé dans le tome IV du *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France*, p. 138. Le ms. est du XIV<sup>e</sup> siècle. A la suite des deux traités ci-dessus indiqués, il y en a deux autres, l'un qui commence par : « Le comancement de sapience est doubter Dieu... » Le second est un manuel de confession.

et em pour ; en servaige de son cors garder, em poor de morir ; fuir qui eschapper ne puet et garder ce que perdre estuet <sup>1</sup>. Dont, se tu viex vivre franchement, apren a morir liement. Se tu demandes comment, je le te dirai, or m'entent, Ceste vie n'est fors que mors, car mors n'est fors que .j. trespas, ce set chascuns. Dont on dit de celui qui est mors : « il est trespassez » ; et ceste vie ensement n'est fors que uns trespasemens ; voire, uns trespas mout briés, car toute la vie d'un home <sup>2</sup>, se il vivoit mil ans, ne seroit ce mie .j. seul momens. C'est la quarantisme partie d'une heure de jour au regart de l'autre vie qui touzjours dure ou en joie ou en tourment...

Ce morceau se termine ainsi dans le ms. 24431, au fol. 159 (cf. ms. d'Alençon fol 10 *cd*) :

Et certes il n'est deduiz ne preuz ne honnours que de servir son douz <sup>3</sup> seignour. Ceste vie est bonne et honneste et franche, car (fol. 159 *d*) c'est la vie as fins amanz, as cuers gentieus et afaitiez qui tant ainment vertus et héent pechiez que, se il estoient tuit certains que homs ne le deüst savoir ne Dieus ne le deüst vengier, ne daingneroient il pas faire .j. pechiet. Toute <sup>4</sup> lor pensée est de lor cuers garder et appareilliez (*lis. appareillier*) a ouvrer <sup>5</sup> qu'il seroient dou nombre des fins cuers esliz qui seür sont de <sup>6</sup> paradys, en quoi vilains cuers fel et orgueilleus n'enterra ja, car pis en vauroit la compaingnie.

1. Ms. 1109 : *se il fuit chose que eschaper ne puet et garde chose que perdre li estuet.*

2. 1109 ajoute : *tant vive longement, ne outre eage.*

3. Ms. 1109 (fol. 189 *d*) : *si boin.*

4. Ms. 1109 : *Tous leurs sens et toute.*

5. Ms. 1109 : *et aourner.*

6. Ms. 1109 : *qui seul sont digne d'avoir.*

Dans le ms. 1109 ce morceau se continue ainsi, après un simple alinéa, sans que rien annonce le début d'une nouvelle composition (fol. 189 d) :

Il n'est sous ciel si boine clergie comme d'apprendre a morir et savoir vivre. Il n'est sous chiel si grans courtoisie comme de vertu aquerre et fuir de vanité les visces; il n'est sous ciel si biaux roialmes comme estre rois et sires de soi. Il n'est sous ciel si biaux mestiers comme de Diu servir et merchier et loer; il n'est sous ciel si grans frankise comme d'estre sous Dieu tant seulement.....

La *Somme le Roi* se poursuit tout autrement; mais un peu plus loin elle se rattache au texte du ms. 1109 qu'elle abrège.

*Somme* (Ms. d'Alençon.  
fol. 11 b).

Bibl. Nat. fr. 1109, fol. 191.

Li moyen bien sont bien de nature et de doctrine. De nature comme biautez de cors, prouece, force, vistece, debonairété, cler sens, engin, memoire, et touz tiex biens que nature aporte. De doctrine, comme grant clergie et touz autres biens que on aquiert ou par estuide ou par bone acoustumance, comme sont bones meurs et aucunes vertuz. Mais ce ne sont pas oncore

Li moijen bien que Dieus nous doune sunt li bien qui aournent l'oume, qui le font estre gracieus et amé. Et sont li bien de nature et de doctrine, biautés, deboinairétés, courtoisie, largeche, bien canter, bien parler, atempranche, patience, et les autres vertus et les boines meurs que li hom conquiert par nature u par boine doctrine u par boine estude u par boine acoustumanche; et ce sont li droit aournement del houme, ne mie li bien Dame Fortune, car que vaut au fol houneurs ne hautece? Com plus est haus plus a de honte, comme cil qui est haut levés en l'eskiele. Que vaut ricoise

vera bien adroit, quant il ne font celui qui les a parfaitement bon. Car mult de philosophes et de granz clers et de roys et d'empereurs qui mult orent de tiels biens sont dampné en enfer. Et après tels biens donne nostre Sires ausi a ses anemis com il fait a ses amis, as Sarrazins et as faus crestiens, aussi comme as bons ...

a l'aver? Loués en est, non mie aournés. Que vaut aparaus a fole feme ki est communaus? Sa honte comporte ne mie s'ouneur. Que valent vin ne viandes a gloutons? Le sens li tolent, le cors et l'ame....

De ces biens desputerent soutieument et parlerent hautement li boin cler et li grant philosophe qui les biens du monde despisoient et toute leur paine metoient et leur estude a celes vertus et as boines meurs aquerre. Mais encore ne sont ce mie vrai bien, car il ne font par nécessité nul bien a celui qui les a, car li philosophe et li autre qui mout eurent de ces biens, et roi et empereour et li cevaliers qui or sont infer, et nous veons apertement toute jour que tels biens doune nostre Sires a ses amis et a ses anemis et as Sarrasins et as faus crestiens qui mout sont au siecle courtois et preu et hardi et deboinaire, et dou vrai bien n'a point en aus....

Le texte nouveau du *Miroir* est ici identique à celui de la *Somme*; voy. l'édition, p. 221, ou le ms. 14939 fol. 78. Mais plus loin les deux *Miroirs*, l'ancien et le nouveau, concordent, et par suite diffèrent de la *Somme*. Au fol. 198 du ms. 1109 commence, sans rubrique, un morceau qu'on retrouvera tout au commencement de ce dernier. C'est celui qui débute ainsi : « Qui ne donne que  
« aime ne prent que desire. Joie, leece et boine vie vaur-



« roit cascuns avoir... » Cf. l'édition, p. 33 et ms. 14939 fol. 8 *d*. On y trouve (fol. 199 *d c*) le morceau sur l'orgueil cité plus haut (p. 75), et il est conforme, comme je l'ai constaté, au texte du nouveau *Miroir*.

**3.** — (Fol. 16). *Comment on espont la paternostre.*

Quant on met .j. enfant a letre, au commencement on li aprent sa paternostre. Qui de ceste clergie veut savoir devienigne humbles com enfes, car a tiex escolliers aprent nostre bons maistres Jhesucris ceste clergie qui est la plus bele et la plus profitable qui soit, qui bien l'entent et qui bien la retient, car tiex la cuide bien savoir et entendre qui onques n'en sot fors que l'escorce par defors, c'est la leitre qui bone est, mais petit vaut au regart dou noel qui est par dedenz si dolz....

Fin (fol. 21 *b*) :

Or as tu oï les notes que l'en seult noter seur ceste chançonete que Dieu fist, c'est la paternostre. Ore garde que tu les saches bien chanter en ton cuer, car granz bien t'en venra se ainssi le fais.

B. N. fr. 409, fol. 76; 938, fol. 54; 22932, fol. 40 *b*; version provençale, fr. 1745, fol. 37 *d*; *Ayenbite*, p. 38; *Miroir*, p. 250.

Ce morceau a été copié à part en divers mss., par ex. dans le ms. Egerton 945, voir *Bulletin*, 1881, p. 48.

**6.** — (Fol. 21 *b*). *Des .vij. dons dou Saint Esperit.*

Après les .vij. petitions qui sont contenues en la paternostre nous estuet parler o grant reverence de si haute matere

comme des très saintimes dons dou Saint Esperit, si comme il meïsme nous ensaignera; et diron premierement que sont cist don; après pour quoi il sont apelé don, et pour quoi don dou Saint Esperit; après pour quoi il sont .vij., ne plus ne mains, et après des biens que il nous font....

Bibl. nat. fr. 409, fol. 86 *d*; 938, fol. 64 *v*<sup>o</sup>; 22932, fol. 50 *b*; version provençale, fr. 1745, fol. 45 *c*; *Ayenbite*, p. 118.

Ce traité se trouve aussi dans le nouveau *Miroir*, à la même place qu'ici, c'est-à-dire à la suite de l'exposition du *pater*. Seulement on ne le trouvera pas dans l'édition, qui est faite d'après un manuscrit incomplet. Mais il se trouve dans les manuscrits, par exemple, fr. 14939, fol. 94 *d*.

Cette partie me paraît être, jusqu'à plus ample informé, ce qu'il y a de plus original dans la *Somme*, au moins en tant que rédaction, car le fonds est sûrement puisé en des traités théologiques du moyen âge.

C'est ici que se trouve la citation des *Vers de la mort* qui m'a servi jadis à restituer à Helinant ce poème célèbre, conservé sans nom d'auteur dans les nombreuses copies qu'on en possède <sup>1</sup>.

Derechief li pechierres est aussi com cil (*fol. 24 b*) qui cuide estre fors et sains, et il a <sup>2</sup> ja la mort desouz ses draps, car il a les humeurs mauvaises et corrompues ou cors, dont il morra deden .j. mois, qui cuide vivre oncore .xl. ans; si com dist Helinans es vers de la mort :

1. Voy. *Romania* I (1872) 364; cf. le *Bulletin* de la Société, 1878, p. 50.

2. Ms. *il la*, et de même à la ligne suivante.

Ostés vos chufles et vos gas,  
Car tel me couve ' souz ces dras  
Qui bien cuide estre fors et sains.

L'ouvrage se termine ainsi (fol. 71 d) :

Car cuers ne porroit penser ne langue deviser quele est cele pais que Diex estoie a ses amis, et pour ce je ne saroié fors baubiër ne dire chose soufisant, dont je n'en veill ore plus dire, mès ci finera ma matire, a la gloire nostre Seigneur, a cui en soit toute l'amour qui nous maint en sa compaignie la ou est pardurable vie. Amen.

Ce livre compila et fist .j. frere de l'ordre des prescheurs a la requeste dou roy de France Phelippe, en l'an de l'incarnacion nostre seigneur Jhesu Crist mil .cc. lxxix. Explicit <sup>2</sup>.

## II

Au feuillet suivant commencent les vies des saints.

1. — (Fol. 72). *Ci coumance la conversion mon seigneur saint Pol li beneoiïz apostres nostre seigneur Jhesu Crist, si coume il fu convertiïz et li meesmes converti pluseurs.*

Après ce que sainz Estienes fu lapidez, li juvenciaux qui gardoit les robes de cels qui le lapiderent, qui avoit a non Saules, fu grant partie de tans en sa perversité et demora en sa mescreantise....

*Notices et Extraits, XXXIV, 1, 186.*

1. M. Godefroy a lu *meconne*, ce qui lui a donné occasion de créer un verbe *meconner* qu'il interprète de la façon la plus originale.

2. Cet explicit est celui qu'on trouve à peu près dans tous les manuscrits de la *Somme*, sauf que la date, qui est ici exacte, a parfois été modifiée. Dans le manuscrit de sainte Geneviève, H. f. 4, l'explicit contient le nom de l'auteur ou compilateur : « Cest livre compila et fist frere Lorens d'Orliens, de l'ordre < des prescheurs, a la requeste... » Le reste comme ci-dessus.

2. — (Fol. 72 d). *Ci coumance la chaiere mon seignor  
S. Peres, si com il fu apostoilles.*

Sainte Yglise fet feste en remembrance de l'aneur que sainz Peres ot quant il fu le premiers evesques qui onques eüst esté en Antioche la cité. Après ce que il fu faiz evesques, il tint l'evesquié .viij. anz, puis se departi de la et vint a Rome et fu apostoiles .xxv. anz...

*Bulletin* de 1885, p. 54-5; *Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 186.

3. — (Fol. 73). *Ci coumance la mort nostre dame  
sainte Marie mere Jhesu Crit.*

Quant sainz Pols fu venus a Rome, tuit li Juïf vindrent a lui et li distrent : « Desfen nostre loi en la quele tu es nez...

Le véritable titre de ce morceau est celui que fournissent diverses copies, et entre autres le ms. d'Arras (*Romania*, XVII, 370) : *Li estris de saint Pere et de saint Pol encontre Simon Mague devant l'empereour Noiron*. J'ai indiqué, dans ma notice du ms. d'Arras, l'original latin et diverses copies de cette version.

4. — (Fol. 79 d). *Le crucifiement S. Pere l'apostre.*

A entendre la glorieuse passion saint Pere l'apostre, de son martire que il reçust pour nostre Seignor ci est la verité de l'escriture. Sainz Pere estoit a Romme...

*Bulletin* de 1888, p. 80; *Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 186.

5. — (Fol. 85 b). *Ci pouez savoir coument s. Pol fu decolez.*

De la passion saint Pol sachent tuit creant en nostre Seigneur que quant saint Luch li euvangelistres fu venuz a Rome de Galatie...

*Bulletin de 1888, p. 80; Notices et Extraits, XXXIV, 1, 187.*

6. — (Fol. 91 b). *Les miracles saint Endrieu l'apostre.*

Les glorieuses miracles saint Andrieu, sachent tuit creant en nostre seigneur Jhesucrist que uns enfes qui Egiprius (*sic*) avoit a non...

*Romania, XVII, 373; Notices et Extraits, XXXIV, 1, 187.*

7. — (Fol. 104 b). *Ci commence la vie mon seigneur saint Berthelemi l'apostre.*

Or vous dirons de mon seigneur saint Berthelemy l'apostre, qui après le haut jor de l'acension nostre Seigneur fu, par l'amonetement du Saint Esperit, envoiez en Inde la darreainne...

*Bulletin de 1885, p. 56; Romania, XVII, 373; Notices et Extraits, XXXIV, 1, 187.*

8. — (Fol. 108 d). *Ci commence la vie saint Jasque l'apostre.*

(Fol. 109). Après le jor de la sainte pentecouste, que li Sainz Esperiz fu descenduz sus les apostres, que nostres Sires

leur ot enseignées toutes les manieres des langages et leur ot comandé qu'il alassent preeschier la sainte esvangile par tout le monde, mesires sainz Jasques fu envoiez en Galice par l'anoncement du Saint Esperit...

*Romania*, XVII, 374; *Bulletin* de 1888, p. 86; *Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 187.

La vie de saint Jacques le Majeur est suivie, comme d'ordinaire, de la translation (fol. 112 d) : « Quant saint Jasques fu decolez par le comandement Abyatar... », et des miracles (fol. 113 d) : « Or nous couvient revenir as miracles que nostre Sires fist pour le beneoit apostre... »

9. — (Fol. 124 c). *Ci commence la vie s. Johan l'apostre.*

Bien est queneüe chose que la seconde persecution qui puis Noiron fu fete sus crestiens fist Domyciens li empereres de Ronme. Dont il avint que par son comant fu sainz Johan l'esvengelistre gitez fors de la cité d'Ephese <sup>1</sup>...

*Bulletin* de 1888, p. 81.

10. — (Fol. 129). *Ci commence la vie s. Phelippe l'apostre.*

Douce chose et bone a oïr est parler des huevres nostre Seigneur et des vies et des passions des sainz apostres. Et por ce vueil je dire et raconter de monseignor saint Phelippe l'apostre comment il trespasa de cest siecle et ala en vie permanable....

*Bulletin* de 1888, p. 84.

1. Ms. de phese.

**11.** — (Fol. 130 c). *Ci conmance la vie mon seignor s. Maci l'apostre.*

Voirs est que Diex a cure des homes, mès plus a il cure et soing des ames que des cors....

*Bulletin de 1888, p. 81.*

**12.** — (Fol. 136 d). *Ci conmance la vie s. Symon et s. Jude apostres.*

Bien avez oï [et] entendu conment. après le haut jor de l'asencion nostre Seignor et après l'avenement du Saint Esperit, li apostre se departirent....

*Bulletin de 1888, p. 81.*

**13.** — (Fol. 145). *La vie saint Marc l'esvengelistre.*

Resons est et droiture qu'en tenist<sup>1</sup> en l'escripture conment mesire saint Marc l'esvengelistre ala en Egipte et par toute Libe et par les contrées d'environ; et la conmença il a preeschier la sainte esvangile et l'avenement du Saint Esperit et de nostre seignor Jhesucrit. Et par toutes les terres que je vous ai nonmées devant, n'avoit home ne fame qui en Dieu creüst, ne n'estoient circoncis selon la loy des Juïs, ainz aoroient et servoient les ydres, et si fesoient fere et rafreschir maintes ymages de maintes semblances ou il avoient leur fiances. Et si creoient en tieus diex, ne autres diex n'aoroient tuit cil de la terre, et toutes les males aventures et les choses qui a Dieu desplesoient estoient fetes et acomplies par ces genz. Quant mesire saint Marc li esvan-

1. Corr. *truist*.

gelistres trest en la terre, il vint a une cité qui iert apelé Tiregne<sup>1</sup>, ou il trouva genz nées du païs qui auques entendoient a bien de plusors choses.....

Une rédaction toute différente, faite d'après la vie latine, se trouve dans les deux mss. de Lyon dont j'ai donné la description il y a quelques années (*Bulletin* de 1885 p. 58 ; *Bulletin* de 1888, p. 88). La rédaction dont je viens de citer à dessein un assez long morceau se trouve en plusieurs mss. : Bibl. Phillipps 3660, fol. 72 d (voir *Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 188) ; Bibl. nat. fr. 412, fol. 49 d ; 17229, fol. 81 ; S. Geneviève H. F. 6, fol. 81 d ; Musée brit. Roy. 20. D. VI, fol. 45 c ; add. 6524, fol. 49 c. C'est peut-être la mise en prose d'une vie écrite en vers, et probablement en vers octosyllabiques, qui ne paraît pas s'être conservée.

14. — (Fol. 147). *Ci commence la vie des Apostres martirs et des autres qui furent martirs.*

Après la Pentecouste, quant la foy de sainte Yglise comença a essaucier, li apostre Jhesu Crist et li autre deciple qui de jor en jor creoient et croissoient en la foy estoient assemblé. Lors avint que cil qui estoient converti des Juïs murmuroient ensemble de ce que li uns d'euls se estoient trop travaillié en servir chascun jor a la communauté..

C'est la vie de saint Étienne : le copiste a oublié de le marquer dans la rubrique. On a plusieurs copies de cette version ; voy. *Bulletin* de 1885, p. 53, *Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 188.

1. Mauvaise leçon, *Aquilegia* dans le latin.



**15.** — (Fol. 147 d). *Ci conmance la vie mon seignor saint Climent, martire.*

Sainz Climenz fu li tiers apostoles de Rome. Il fesoit volentiers les enseignemenz sainz Peres (*sic*) et saint Peres li donna la digneté d'estre apostole...

Voy. *Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 189; *Romania*, VIII, 321.

**16.** — (Fol. 150). [*Saint Crisant et sainte Daire* <sup>1</sup>].

Colomeus <sup>2</sup>, très nobles hom et honorez de la cité d'Alixandre, bien poissant, quant il vint a la cité de [Rome <sup>3</sup>] avec Criscent son fil, il fu honorez de grans dons de l'empereor. Numerien le reçut en la chaere <sup>4</sup> de Rome, et quant il ot appris son fiuz des arz, il le livra a l'escole des philosophes, quar il estoit de grant engin et de bone maniere, ci que il retenoit quanque il ooit des rectoriens et des phylosophes...

Bibl. Sainte-Geneviève H. F. 6, fol. 165 b; Bibl. nat. fr. 23112, fol. 3 a; Cambridge, S. John's Coll. B 9, fol. 136 (voir *Romania*, VIII, 322). — Pour l'original, voir AA. SS., Oct. XI, 437 et suiv.

**17.** — (Fol. 153 d). *La vie saint Sebastien martir.*

Saint Sebastien fu nez a Nerbone et norriz a Meleun <sup>5</sup>.

1. La rubrique n'a pas été exécutée.

2. Corr. *Polomeus* ou *Polemius*.

3. Ce mot est omis dans le ms.

4. Incorrect : il faut lire *de l'empereur Numerien et reçut la chaere en la court.*

5. Corr. *Melan* (Milan).

Mult estoit preudons et bons crestiens, mès celement l'estoit. Hauz hom estoit et si bien de Dyolceien et de Maximien les emperours de Rome qu'il estoit sires de touz les bons chevaliers et de toz les cousaus...

Bibl. nat. fr. 23112, fol. 42 b. — Il existe plusieurs copies d'une version différente; voir *Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 191.

**18.** — (Fol. 163 b). *Ce est la vie saint Vincent.*

Sainz Vincenz fu mult hauz homs. Ses parens et sa mere le norrirent mult et richement et le firent en s'enfance mult bien aprandre a lectres, tant que il fu mult bons clers et mult bons prechieres. A ce tens estoit Valerius qui mult estoit preudon evesque de Oste...

Bibl. nat. fr. 23112, fol. 55.

**19.** — (Fol. 166 d). *Ci comance la vie saint Ignace martin.*

En ce tens que Traj[a]nus estoit empereres de Rome, sainz Ignaces, qui fu deciples saint Jehan l'evangeliste, estoit evesques d'Antioche. Il ert mout preudon et bons clers, et mout souvent estoit en geunes et en oroisons et en travaux de son cors pour crestienté essaucier...

Bibl. nat. fr. 23112, fol. 285 c.

**20.** — (Fol. 171). *Ci commence la vie s. Valentin.*

Sainz Valentins fu evesques d'une cité qui avoit non Niterantre<sup>1</sup>. Mult estoit preudon et bons clers et de grant

1. *Corr.* Interamne. Le latin porte *Interamna* (Terni).

renon. Or avint chose que Proculus, Eufemius, Apollinus, .iij. gentilz homes d'Atienes, vindrent a Ronme latin aprendre, car il savoient de greu tant com il vouloient...

*Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 189.

**21.** — (Fol. 172 c). *Ci conmance la vie saint Julien martir.*

Uns preudon raconte la vie mon seigneur saint Julien, que il a translatee de latin en romanz, et dit que cil qui l'escouteront volentiers i avront mult granz deliz...

Du fol. 182, il faut passer au fol. 5, qui est en réalité le dernier feuillet du ms. L'histoire de saint Julien n'y est pas achevée. Le texte reste interrompu à l'épisode du faux lépreux recueilli par saint Julien. Les derniers mots sont ceux-ci :

« Sire, por Dieu, » dit la dame, « ne l'escondusiez vous « mie. Je ai mise toute ma vie en Dieu servir ; je n'escondi mie « a fere cest servise pour lui. Ma char a la seue atouchera, se il « einsint doit eschaufier ; mès alez couchier tost et je coucherai « o lui par charité. — Dame », fet il, « je n'osaie (*sic*) pour « vous, mès quant... »

Il ne manque plus que quelques phrases pour terminer la légende. Mais nous ne savons pas si le ms., en son état primitif, ne contenait pas d'autres morceaux. — On a plusieurs copies de la légende de saint Julien. J'en ai indiqué quelques-unes dans le *Bulletin* de 1885, p. 63 et dans les *Notices et Extraits*, XXXIV, 1, 191. C'est ce qu'il était permis d'ignorer en 1838, époque où M. Leconte-Dupont a analysé la légende de saint Julien d'après le ms. d'Alençon, dans le t. V des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, pp. 190 et suiv.

Paul MEYER.

## APPENDICE <sup>1</sup>

### NOTICE SUR LE MANUSCRIT DU MUSÉE BRITANNIQUE.

ADD. 20697.

Le ms. Addit. 20697, acheté du libraire E. Tross, le 9 février 1885, est un livre en parchemin composé de 70 ff. (0,275 sur 0,185) à deux col. et à 37 lignes par colonne. L'écriture m'a paru être de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle (le catalogue dit simplement xiv<sup>e</sup> siècle). Il y a à la fin du volume une note ainsi conçue : « Iste liber pertinet fratri Petro  
« Basin, quem fecit scribi Neauphe dum erat ibi residens  
« cum domina regina Blanca cujus deus habeat ani-  
« mam. » Le rédacteur du catalogue conjecture qu'il s'agit de Blanche, reine de Navarre (1425-1441), épouse de Martin d'Aragon, roi de Sicile († 1409), puis de Jean d'Aragon, roi d'Aragon et de Navarre. Mais il se trompe. Il s'agit de Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois, qui mourut à Neauphle en 1398. Son testament a été publié par M. L. Delisle dans le tome XII (1885) des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, et nous voyons paraître, entre les témoins de son dernier codicille, daté du 10 septembre 1398, son confesseur Pierre Basin, celui même qui fit faire le livre. *Neauphe*, où a été écrit le codicille, est Neauphle-le-Château, dans Seine-et-Oise ; ce ne peut être Nesle, comme l'a proposé le rédacteur du catalogue.

Ce manuscrit est fort incomplet. Il y a une grande lacune (non signalée dans le catalogue) entre le fol. 29 (ancienne-

1. Voir ci-dessus, p. 72.

ment paginé 80) et le fol. 30 (anciennement paginé 224). L'ancienne pagination commence avec le chiffre 65 au feuillet actuellement côté 14. Les treize premiers feuillets n'ont pas d'ancienne pagination. Il y a trois ouvrages :

I. La traduction du *Liber moralis de ludo scaccorum* de Jacques de Cessoles par Jean Ferron : « A noble home Bertran Aubert de Tarascon... » On a d'assez nombreux manuscrits de cette traduction qui, par suite d'une confusion qu'il n'y a pas lieu de débrouiller ici, est parfois mise sous le nom de Jean de Vignai<sup>1</sup>.

II. (Fol. 29). « *Ci après encommence .j. biau traité qui parle de la sainte abbaye.* La sainte abbaïe et la religion doit estre fondée esperituellement en la conscience.... »

Les feuillets 30 à 32 (anc. 224-226) paraissent être la fin d'un traité différent.

III. Fol. 32 c (anc 227). Traduction en vers du *Lignum vitæ* de saint Bonaventure :

*Ci commence l'arbre de la † Jesu Crist.*

En talent m'est venu que je mette ma cure  
A l'arbre enrommancier que fist Bonne Aventure  
Qui des freres meneurs fu ministres communs,  
Pour ce que savoir puisse et entende chascun  
De cest arbre le sens et entendre l'ystoire.

.....

Paul MEYER.

1. Voy. E. Langlois, *Notices des manuscrits français de Rome*, dans les *Notices et Extraits*, XXXIII, 2<sup>e</sup> partie, 116.

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

POUR L'ANNÉE 1892

---

Statuts.....	5
Règlement.....	9
Liste des membres de la Société au 1 <sup>er</sup> juillet 1892.....	13
Liste des membres du Conseil d'administration.....	33
Procès-verbaux des séances.....	34, 37
Assemblée générale de la Société .....	39
Discours de M. le baron Ruble, président.....	40
Rapport de M. Paul Meyer, secrétaire.....	52
Rapport de M. E. Picot, trésorier-adjoint .....	58
Notice sur le ms. n <sup>o</sup> 27 de la Bibliothèque d'Alençon ( <i>Somme le Roi</i> , Vies des Saints en prose) par M. Paul Meyer.....	68
Notice sur le ms. du Musée britannique add. 20697, par M. Paul Meyer.....	94











31299

Société des Anciens Textes français.  
Bulletin, 1889-92.

P  
LaF  
S

DATE.

NAME OF BORROWER.

**University of Toronto  
Library**

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

Acme Library Card Pocket  
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

